UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE DE PHILOLOGIE

FRANÇAISE ET PROVENÇALE

SYSTÈME ORTHOGRAPHIQUE

De la *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

1. — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieus.

2. — Écrire par *s* ou *z* *deusième*, *troisième*, *sisième*, *disième*, *disaine*, ou *deuzième*, etc.

3. — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deus premières personnes et devant le *t* de la troisième : *je m'assiès*, *il s'assiet* ; *je cous*, *il cout* ; *je prens*, *il prent* ; *je pers*, *il pert* ; *je concains*, *il concaint* ; *je permès*, *je combas*, *j'interrons*.

4.—Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

5. — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré, et de même, quand un participe est suivi d'un infinitif sans préposition, ne pas s'inquiéter si le pronom qui précède est sujet logique ou régime de l'infinitif.

Ce programme vise, non à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte ; il se trouve d'ailleurs qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile ; car notre réforme, bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammaires, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieus. Les personnes qui concevraient des doutes sur la légitimité de telle ou telle modification sont priées de se reporter aus fascicules de la *Revue de Philologie française*, où chaque article du programme est proposé et discuté (tome III, page 270 ; tome IV, pages 85, 153, 161, 235 ; tome V, pages 81 et 398).

Les premiers adhérents ont été MM. Michel Bréal, Édouard Hervé, Francisque Sarcey, Paul Passy, Camille Chabaneau, Louis Havet, Charles Lebaigue, Ferdinand Brunot, Eugène Monseur, etc.

Nous recommandons particulièrement aus directeurs de Périodiques, favorables à la réforme, la mise en pratique de l'article 1, qui n'exige aucun effort d'attention de la part de MM. les Protes.

Dans sa *Grammaire historique* posthume, Arsène Darmesteter dit excellemment : « C'est à une succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit un *u*... Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablit partout l'*s* finale à la place de cette *x* barbare. »

CHALON-SUR-SAONE, IMPRIMERIE DE L. MARCEAU

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE ET de Littérature PROVENÇALE

(*Ancienne REVUE DES PATOIS*)

RECUEIL TRIMESTRIEL
CONSACRÉ A L'ÉTUDE DES LANGUES, DIALECTES ET PATOIS DE FRANCE

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

Tome VIII. — 1894

36549
2/7/95

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

(*Tous droits réservés*)

PC
2701
R5
t.8

NOTES

SUR LE PARLER D'ÉZY SUR EURE

INTRODUCTION

1. Les notes qu'on va lire ont été recueillies pendant le courant de septembre 1892 et d'aout et septembre 1893. Elles ne constituent pas une étude complète, tant s'en faut. Je crois pourtant qu'elles valent la peine d'être publiées, d'autant plus que le parler d'Ezy, déja très entamé par le Français d'école, menace de disparaitre dans un avenir prochain; il faut se hâter, si on veut sauver de l'oubli quelques unes de ses formes.

2. Ezy est un gros village ou une petite ville de 1,600 habitants, sur le bord de la rivière d'Eure, qui forme, au SE, la limite entre les départements de l'Eure et d'Eure-et-Loir. Au NO, Ezy est adossé a une colline calcaire qui borde la vallée sur une grande longueur, et au pied de laquelle court la route de Dreux a Pacy. La terre, aus environs d'Ezy, est peu fertile; aussi la population est plus industrielle qu'agricole; elle se livre en particulier a la fabrication des peignes. Pourtant, on élève aussi un peu de bétail, et les pommiers plantés de place en place dans les champs servent a faire du cidre. Il y a aussi des vignes, mais la maladie s'y est mise, on ne fait plus de vin.

Les relations avec Paris sont très fréquentes.

3. La population d'Ezy ne parle pas précisément un patois, mais plutot ce que M. Gilliéron appèle un Français régional. Ce langage se distingue du parler de Paris, dabord et surtout par quelques unes de ces particularités phonétiques qu'on réunit sous le nom vague d'*accent*; puis, par quelques différences dans les sons; enfin par un grand nombre de locutions, de mots, de formes, qu'on emploie surtout dans le parler familier, entre gens du pays, et qu'on évite instinctivement avec les étrangers. Un étranger de passage est frappé de « l'accent », mais ne remarque guère de formes locales; mais entrez chez les paysans, vivez un

peu avec eus, vous entendrez bientot ces formes apparaitre de plus en plus nombreuses, et donner enfin au langage un cachet bien distinct. — Bien entendu, le parler des gens âgés est plus « patoisant » que celui des jeunes ; pourtant la différence est moins grande qu'on ne l'attendrait.

4. Entre les parlers d'Ezy et des villages voisins — Anet, Sausset, L'Habit, La Couture, Ivry, etc., il n'y a presque pas de différence ; ce qui tient sans doute, d'une part a la facilité des communications, d'autre part a l'effacement des nuances par le Français d'école. Les gens du pays disent pourtant qu'ils peuvent reconnaitre le village d'un homme par son accent; mais leurs éléments d'appréciation m'ont échappé. — Il y a pourtant une exception. A un quart d'heure au NO d'Ezy se trouvent des cavernes de rochers, les *Caves d'Ezy*, habitées par une population de vagabonds qui croupissent là dans un état de parfaite sauvagerie (1). Les adultes, originaires de divers villages, n'ont pas un parler bien homogène ; mais les enfants, nés et élevés aus Caves, ont un langage qui diffère de celui des enfants d'Ezy surtout par l'absence de toute influence scolaire, mais aussi, m'at il semblé, par un commencement d'évolution phonétique indépendante.

5. Mes observations ont été rendues relativement faciles, grâce a l'aide de nos excellents hôtes, M. et Mme Hulin dits Poulet, leur fils George et la mère de M. Hulin. Non seulement ils m'ont laissé prendre, en toute liberté, des notes sur les expressions locales qu'ils employaient, mais ils se sont appliqués a me fournir toutes les formes intéressantes qui leur revenaient a l'esprit. A leur suite, d'autres personnes se sont laissé interroger, sans aucune espèce de méfiance, même avec intéret. Je tiens a remercier ici M et Mme Hulin.

6. Je vais maintenant donner, dabord un glossaire des mots et des formes que j'ai pu recueillir ; puis des notes sur la phonétique, la morphologie et la syntaxe ; enfin quelques observations générales.

(1) Pour une description des mœurs de ces Troglodytes, v. *L'Ami de la Jeunesse et des Familles*, avril 1893.

Comme dans mes *Notes sur les patois Vosgiens* (2), j'emploie la transcription internationale du *Maître phonétique*. On remarquera que u, y, ʃ, ʒ, j, valent respectivement *ou*, *u*, *ch*, *j*, *y*. — (o) est un *o* fermé, (ɔ) un *o* ouvert; de même (e) est fermé, (ɛ) ouvert. (ø) est la voyelle de *peu*, (œ) celle de *peur*; (ɑ) l'*a* grave de *pas*, (a) l'*a* aigu de *patte*. (c) (ɟ) sont les plosives palatales. — Les voyelles tildées sont nasalisées. — (:) marque la longueur.

---

7. GLOSSAIRE

a(l), *elle*. — a vjẽ. — a ji di:zɛ. — al ɑ̃:tɑ̃.

adrɛt, adre, *adroite*, *adroit*.

akɑ̃:t, akɑ̃:te, *en même tems que*, *avec*. — i sɔ̃ parti nœ̃n akɑ̃:te l o:tr. — al ɛ vny akɑ̃:te mwɛ.

akrɛ:r, *accroire*.

s akufle, *s'affaisser*.

akuri, *accourir*, *venir vite* (très employé). — akur !

al, *elle* (devant voyelle). — al ɑ̃:tɑ̃.

alymɛl, *lame de couteau*.

alymø, *allumeur*.

s amufle, *s'accroupir*.

anœt, *Anet* (nom de village).

anɥi, *aujourdhui*.

are, *exciter*.

asi:r, asiz, asje:r, aswe:r, *assoir*. — asjɛse vu.

asy:re, *sur*, *certain*. — s ɛt asy:rɛ, *bien sur !*

aswe:r, *ce soir*.

avɛ(k), *avec*. — avɛ mɔ̃ fre:r.

avẽ:d, *atteindre*, *attirer a soi*.

awe:r, *avoir*.

awɛn, *avoine*.

aʒe, *déchirer*, *endommager*.

ʒ ɑ, (qqf), *j'ai*. — ty ɑ. — ɑ: ty bəzwẽ d mwɛ?

ɑ:b, *arbre*.

(2) *Revue de Philologie*, 1892.

ɑ:n, *âne ; habitant de Rouvre.*
ɑ:le, *hâler ; sécher.* — s ëtɛ dʒa ban ɑ:lɛ.
ɑ̃(n), *en.* — la pwẽ:t ɑ̃n ɑ̃:bɑ, la te:t ɑ̃n ɑ̃:lɛ:r.
ɑ̃:dre, *endroit.*
ɑ̃pɔrtɔm, *emportons.*
ɑ̃:ruze, *arroser.*
ɑ̃:ruzwe:r, *arrosoir.*
s ɑ̃rvəni, *revenir, s'en revenir.* — ʒ mə se ɑ̃rvəny.
ɑ̃:sëɲe, *enseigner ; montrer.* — ɑ̃:sɛɲ mwɛ tɔ̃n ɑ̃:dre.
ɑ̃:tu, *du tout.* — ʒə n pø rjẽ fe:r ɑ̃tu. — ʒ nɑ pwẽ d fɔrs ɑ̃tu.
ɑ̃:weje, *envoyer.* — ɔ̃ lz ɑ̃:we:ra.
ba(n), *bien* (forme faible de bẽ). — i nn a ban ase.
baco, *bateau.*
baguje, *bégayer, mal parler.*
bagujø, *bègue.*
bardɔre, *barbouiller, peindre.*
bardɔrø, *peintre.*
basëtɑ̃ ! *Bah ! Pas possible !*
bastɑ̃[:t, *vaillant[e, vigoureus[e.* — i n ɛ pɑ ba bastɑ̃.
be:co, *bêta.*
be:ʃ, *bêche.*
bëʃe, *bêcher.*
bëta, *bétail.*
bɛrzije, *détruire, démolir.* — tu kɑ:sɛ, tu bɛrzijɛ !
bẽ, *bien.* — s ɛ bẽ.
bjo, *beau.*
dy blɔ, *de la craie.*
bɔ, *beau.* — j ɔra ti cœcʃo:z də bɔ st anɛ o vẽndøy ?
œ̃ bɔco, *une botte* (de foin etc.). — œ̃ bɔco d mɑ̃:ʒɑ:j.
bɔ̃nɔmjø[:z, *bonasse.*
bœ, pl. bø, *bœuf, bœufs.*
œ̃ bɔtɔ̃, *une botte de laine* pour enfant.
brɛje, *broyer* (ne se dit que du chanvre).
brue, *tourner.* — i m fe brue la te:t.
brisace:r, *femme de Brissac.*
bu:jo, *bouleau ; bois de bouleaus.*
œn buk, *une chèvre.*
bukẽ, *chevreau.*

buri, *âne.*

butɛ:j, *bouteille* ; *bouleau sur l'eau.*

by:zɔte, *travailler tout doucement.*

bwɑ, *bois.*

bwɑlrɛ, *Bois-le-Roi* (village).

bwe:r, *boire.* — ʒə bwɛ. — ʒə bwe:vɛ. — ʒə bwe:re. — ɔ̃ bwe:vɛ.

lə cɛ̃, *le tien.*

c, *qui* (relatif, devant voyelle palatale). — s ɛ li c ɛ mo:r.

ci, *qui*; *quoi,* avɛ ci c i fra sa ? — ci dɔ̃ k al a ?

cik, *ce que*; *qu'est ce que.* — ʒə n se pɑ cik i vø. — cik ty di ?

cœkœ̃, cœtœ̃, *quelqu'un.*

cœkʃo:z, cœcʃo:z, *quelquechose.*

cœrse, *mal levé.* — dy pɛ̃ cœrse.

cy, *cul.* — ɔ̃ wɛ bɛ̃ a lø cy cik lø dɑ̃ hɛrs.

cy:re, *curé.*

cyrjø, *affectionné, attaché.* -- il ɛ ba cyrjø d sa ptit fi:j.

cɥi, *cuire.*

cɥizin, *cuisine.*

debysce, *déloger, détaler.* — sɔ̃ pe:r avɛ ba dy mal a l fe:r debyscɛ.

decyle, *se relever, se retirer.* — si ɔ̃ l mɛtɛ su œn barik də vɛ̃, i n decylrɛ pɑ də dsu k a n sɛj by:.

degoizije, *vomir.*

degoizijø, *homme qui vomit; habitant d'Ivry-la-Bataille.*

dekrɔʃɥi, *redresser.*

de:lo, *doitier.*

depatruje, *débrouiller.*

dədpi, *depuis.*

dəmni, *devenir.*

dɛ, *dès.*

dœ, *deuil, peine.* — sa m a fë dœ kɑ̃t il a parti.

dø:zjɛ̃:m, *deuzième.*

drɛt, dre, *droit*[ᵉ.

dvale, *descendre.*

dvɑ̃, *devant*; *avant.* — dvɑ̃ kə ʒ sɛjɔ̃ rəmny.

dvine, *réfléchir.*

dz, *des* (devant voyelle). — j a ti ko dz ɑ̃:fɑ̃ ?

dʒa, *déja.*
ëblœ:re, *regarder avec étonnement.*
ëgryʒwɛ:r, *creus de bois pour piler le sel.*
ëgwɛ̃:ʃe, *ébrêcher, écorner.*
ëkarbuje, *écrabouiller.*
ëkɔrniflø, *écornifleur.* — vu n vənɛ pɑ ɑ̃n ekɔrniflø, pi:k vuz ave di:nɛ.
œn ëlɛ:z, *un lais de jupe.*
ëlœv, *élève.*
ëmɑ:gle, *étriper.* — Au fig., se markɑ̃:djei ci vu hɛrp ëpi ci vuz ëmɑ:gl !
ëpi, *et puis.*
ëpufe, *essoufflé.*
ëribl, *hâtif.* — de pɔ̃m ëribl.
ërɔ̃:s, *ronce.*
œn ërybɛʃ, *un cousin* (insecte). — j a dz ërybɛʃ.
œ̃n ëticɛ, *sorte d'épuisette.*
ʒ ëtjɔm, *nous étions.*
ëtrɛt, ëtre, *étroit[e.*
ëtrijnɔte, *ôter le trognon*; *ronger* (un arbre etc.).
œ̃n ëtupa, *une porte de four.* — ɔ̃ dëkrɔʃɛ l ëtupa pu ʃavarine le vjø ci s marjɛ.
ëvidɑ̃:mɑ̃, *évidemment.*
ɛl, *elle* (emphatique). — s ëte ban ɛl.
fagɔtøʃ:z. *homme* ou *femme qui fait des fagots.*
la fal, *l'estomac et le ventre.*
falɣ, *ventru.*
farɲo, *fardeau.*
fe:r, *faire.*
fe:t, *fête.*
fëdërik, *Frédéric.*
fɛrʒe:r, *fougère.*
faɛr, *fer.*
fɛrsy:r, *frésure.*
fɛrze, *orfraie.*
fɛ̃, *fin*; *extrême.* — il ɔ̃ parti dɛ l fɛ̃ matɛ̃. — il a mɔ̃:tɛ o fɛ̃ kupjo d l ɑ:b. — s ɛ li k a ari:ve fɛ̃ prɔmje.
fi:s, *fils.*

fi:ze, *fusée.*
fjɑ̃, *fumier.*
fjœv, *fièvre.*
i fɔra, i fɔrɛ, *il faudra, il faudrait.*
frɑ:z, *fraise.*
fre:r, *frère.*
frɛd, fre, *froid[e.*
œn frigus, *un fricot; un mets, une nourriture.* — s ɛ œn frigus ci n mə plɛ ʒe:r.
frita:ʒ, *fruit* (collectif). — j a ba dy frita:ʒ.
frø:je, *homme de tout métier.*
frqi, *fruit.*
la gɑ̃:ɲ, *le gain.*
gərnu:j, *grenouille.*
glo:din, *Claudine.*
grɑ̃:dɛ, *assez grand.* — ʒ ëtɛ dʒa grɑ̃:dɛ.
gripʃo:s, *teigne* (plante).
gruɛt, *pierre calcaire dure.*
guvɛrnəmɑ̃, *gouvernement; dot.*
hamjo, *hameau.*
œ̃ hanɑ:r, *une soupière.*
hɑ̃n, *poche.*
hɛrpe, *saisir, attraper.*
hɛrse, *herser; déchirer.* — ɔ̃ wɛ bɛ̃ a lø cy kɔmɑ̃ k lø dɑ̃ hɛrs.
hibu, *hibou; habitant de Boncour.*
ho:le, *appeler.*
horzɛ̃, *homme du dehors, habitant du voisinage.*
hulɔt, *chouette.*
hupe, *crier.*
hupø, *grand duc.*
huspjɑ, *gamin.*
i(l), *il, ils.* — i vjɛ̃; i vjɛn. — il a di; il ɔ̃ di.
i, (*a*) *lui.* — diz i. — dɔnz i sa.
idø, *aide, aideur.* — il ɔ̃ dz idø.
intu, *non plus.* — pik i n fe rjɛ̃ intu! — s ɛ intu pɑ rjɛ̃. — vu nn ave pɑ intu nɔ̃:ply !
itu, *aussi.* — ʒə l se bɛ̃ itu. — mwɛ itu.
ivaɛr, ivair (aus Caves), *hiver.*

i:zi, *Ezy*.
j, *y* (devant voyelle). — j ɑ: ty ëtɛ?
j, *il y* (devant voyelle). — j a ti dz artiʃo?
j, (*a*) *lui* (entre deus voyelles). — i j a di.
ji, (*a*) *lui* (après voyelle). — a ji di:zɛ. — fɔra ji dɔnɛ.
jo, *eau; l'eau*. — d jo, *de l'eau*. — i ʃɛ d jo, *il pleut*. — jo ɛ ʃo:d.
jœv, *lièvre*.
jɑ:b, *diable*. — s ɛ l jɑb ci ʃɛ sy l pre:ʃø.
jɛte, *guetter*; *garder*. — s ɛ de ptiz ɑ̃:fɑ̃ cə ʒ jɛtɔ̃.
jø:le, *gueuler*. — il ɛ sy la plas avɛ le galɔpɛ̃, ci fɔ̃ jø:le l gard ʃɑ̃:pe:t.
k, *qui* (devant voyelle). — s ɛ mwɛ k a di sa.
k, *que*; *est-ce que*.
œ̃ kalo, *une nois*.
kalɔce, *noyer*.
kalɛ̃pɛrnɑ̃, *Carême-prenant*, *Mardi-Gras*. — fe:r kalɛ̃pɛrnɑ̃, *manger des crêpes*, etc.
œ̃ kanasɔ̃, *une rosse*.
kɑ:r, *quart*.
kavjo, *caveau*.
ko, *cou*.
ko:r, ko(r), *encor*.
ko:r, *corps*.
kɔ, pl. ko, *coq*, *coqs*.
kɔʃɔɲe:r, *étable a cochons*.
kɔ̃:ba, *combien*. — kɔ̃:ba k s ɛ mɔvɛ!
kɔ̃stɑ̃:mɑ̃, *constamment*.
krɛ:r, *croire*. — krɛ ty? — krɛje vu?
la krɛpaʒo, *la Crois-Pageot* (quartier d'Ezy).
krɛ:sɑ̃, *croissant*.
kri, *quérir*, *aller chercher*.
krɔʃqi, *tordre*, *rendre crochu*.
kuco, *couteau*.
kuco:se, *charcuter*. — ʒə n vø: pɑ k vu m kuco:sje!
kuco:sø, *charcuteur*. — l mɛtsɛ̃ d anœt, s ɛ œ̃ vrɛ kuco:sø.
kupjo, *sommet*, *faîte*.
kurbaty, *courbaturé*.
ku:tø[:z, *grincheus*[*e*.

kruweːze, *contrarier*. — sa l kruweːz.
lɑ̃ˑdəmɛ̃, *lendemain*.
li, *lui* (accentué). — s ɛ pu li.
liʃe, *lécher*.
ljœvr, *lièvre* (a Anet).
loːtɑ̃, *longtems*.
lø(z), *leur*. — s ɛ lø meːzɔ̃. — ɔ̃ lø̞z a di.
lø(z), *se* (plur.). — i lø̞z ɑ̃ rturnɛ.
lz, *les* (devant voyelle). — tu lz oːt.
la mag, *le ventre*.
makrijo, *maquereau*.
maladrɛt, maladre, *maladroit[e*.
maltid, *Mathilde*.
markɑ̃ːje, *marchand forain*.
maro, *petite mare*.
mɑːr, *mare*.
mɑːr, *Mars*.
meːr, *mère*; *maire*.
merɔ̃, *grumeau*.
meːzɔ̃, *maison*; *chambre principale*.
maɛr, *mer*.
œn mit, *une mite*; *un rouget*.
mitɑ̃, *milieu*.
mœgr, *maigre*.
muri, *mourir*.— si i fo kə ʒ muːr.
muːve, *mouvoir*.
musjo, *tas*.
mwɛ, *moi*.
mwɛ̃, *moins*. — il ɛ œ̃ kɑːr mwɛ̃ katr øːr.
navjo, *navet*.
nëtɛje, *nettoyer*. — ʒə nëtɛːj. — ʒə nëtɛjre.
nɛje, *noyer* (verbe).
nn, *en* (entre voyelles). — kɔ̃ba k i nn a? — i nn a dø̞y.
nœ, pl. nø̞, *neuf*, *neufs*. — s ɛ nœ, s ɛ bjo.
nyjo, *noyau*.
nɥi, *nuit*.
nɥi, *gêner*. — ʒ vu nɥi ti?
nweːr, *noir*.
ɲeːf, *néfle*.

ɲɔʃ, *personne sotte.*
o:r, *or.*
œn, œ̃(n), *un[e.*
œ, pl. ø, *œuf, œufs.*
œyr (aus Caves), ø:r (a Ezy), *Eure.*
ø:r, *heure.*
œn panrə, *un panier plein.*
pɑ? *n'est ce pas?*
pɑvrɛ? *n'est-ce pas?*
pe:r, *père.*
pɛɲø, *ouvrier fabricant de peignes.*
pɛrnɛl, *prunelle.*
pɛrnɛle, *cidre de prunelles.*
pɛ̃:ʃe, *pincer.*
pi, *puis, et puis; et.*
pi:k, *puisque.*
pikɔrø, *braconnier de poisson.*
pile, *marcher sur, fouler* (Angl. *tread*). — vla k i nu pil sy le pje. — ʒ pil ti sy yn bɔt də radi?
œn piɲɛt, *un fosset.*
pjo, *peau.* — vuz ale fe:r pjo nœ:v.
plɛje, *plier.*
la po:m, *le toit.*
pɔrje, *poirier.*
pɔrjo, *poireau.*
pɔstø, *facteur* (ne se dit pas a Ezy, mais a La Couture).
pœrɲo, *pruneau*
pre:ʃø, *prêcheur, prédicateur.*
prœ̃n, *prune.*
pursjo, *cochon.* — œ̃ trupjo d pursjo.
œn puʃ, *un sac.*
puʃɛ, *petit sac.*
py, *plus.* — ʒə n n e py. — s ɛ py male:zɛ.
pɥisɔ̃[:t *gros[se, fort[e.* — s ɛ œn fam c ɛ pɥisɔ̃:t.
pwɑ, *haricot.* — pti pwɑ, *pois.*
pwe:zɔ̃, *poison.*
pwɛ, *poids.*
ra, *rat.* — ra ve:rɛ, *loir.*
ragɑ.— i ʃɛ d jo a ragɑ, i ʃɛ de ragɑ d jo, *il pleut averse.*

rakmɔde, *racommoder.*
ramɑ:sø, *ramasseur.*
rapjɛste, *rapiécer.*
rapso:de, *rapiécer*, *réparer*, *racommoder.*
rɛ:co, *râteau.*
rɛ:kle, *râcler.*
rɛspõ:sib, *responsable.*
rijo, *rideau.*
rivje:r, *rivière.*
rlɔve, *après-midi.*
rnɑ:re, *rusé.*
rpɥe, *dégouter.* — ʒ ɑ̃ sɛ rpɥe.
ru:jo, *rouleau.*
rusjo, *Rousseau.*
la rusjo:d, *Mme Rousseau.*
rutõ, *bout de route.*
sa, *cela.*
sabjo, *sabot* (entendu une fois aus Caves).
ʒə se, *je suis.*
ʒə sɛj, *je sois.* — fo k a sɛ(j) mĕʃɑ̃:t.
sɛrpjo, *petite serpe.*
sjo, *seau.*
so:ɲe:r, *réservoir a sel.*
so:vœyr, *Sauveur* (aus Caves).
sœk, *sèche*, *sec.*
st(ə), *cette.* — st ane. — stə smɛn.
susje, *gêner.* — sa n mə susjɛ pwẽ.
sutni, *soutenir.* — sutẽ, *soutenu.* — si ɔ̃ nə lz avɛ pɑ sutẽ!
sy:rjo, *sureau.*
syme, *semer.* — ʒ ɑ̃n e symɛ pi ʒ ɑ̃ sym ko:r.
swe:r, *soir.*
swɛ, *soif.*
ʃapjo, *chapeau.*
ʃartyce, *charcutier.*
ʃavarẽ, *charivari.*
ʃavarine, *faire du charivari.* — ɔ̃ lz a ʃavarine pu lø nɔs.
ʃawa, *cimetière* [mot plaisant, forgé d'après *chat-huant*)
ʃɑ:drɔ, *panier a fromage.*

ʃɑ̃:tø, *chanteur*; *évangéliste protestant* (aus Caves). — ɔ̃ vuz a ti di, k ʒ avjɔ̃ y œn vizit də ʃɑ̃:tøy ?

ʃe, *chair, viande.*

ʃɛ:r, *tomber.* — i ʃɛ d jo aswe:r; i nn a dʒa ʃy anɥi.

ʃësi, *sécher.*

ʃjɛ̃, *chien; habitant d'Ezy.* — parle ʃjɛ̃, *parler comme a Ezy.*

ʃo:me, *manquer.* — i n ɑ̃ ʃo:m pɑ dɑ̃ la rivje:r.

ʃus, *souche.*

ʃqɛrn, *juène.*

tane, *tanner; ennuyer.* — ʒ ɑ̃ se tanɛ. — i s tan.

tarabystø, *homme de tout métier.* — ʒ se tarabystø.

te:r, *terre; taire.*

œn tëton, *un biberon.*

ti, particule interrogative. — i nn a ti ko:r? ʒ vuz a ti di sa? — ʒ pil ti sy yn bot də radi? — vu vne ti?

tɔ̃:dije, *tonnelier.*

trase, *errer, courir ça et la.*

trɑ, *trois.*

trɛ̃:ne, *traîner.*

trəɥit, trɥit, *truite.*

trie:ʒ, *quartier* (de village).

trijno, *trognon.*

trupjo, *troupeau.*

tryf, *pomme de terre.*

turco, *tourteau.*

tyrbyle, *troubler.*

twɑ, *trois.*

valwe:r, *valoir.* — sa vo wɛ:r. — j a py ase d re:zɛ̃ pu k sa val fe:r dy vɛ̃.

ʒ vɑ, *je vais.*

vɑ:ty. — œ̃ mu:vmɑ̃ d vɑ:ty d vjɛ̃:ty, *un mouvement de va et vient.*

vɑ̃:dɑ̃:ʒø, *vendangeur.*

vɛjot, *meûle.*

vɛlt, *velte* (mesure de liquide).

vɛlte, *mesurer* (un liquide). — ba ty i vjɛ̃:ra vɛlte ci k ʒ e by!

ve:rɛ. — ra ve:rɛ, *loir.*

vi, *vécu.*

i vjɛ̃:ra, *il viendra.*

vjo, *veau.*

vjɔ̃:di, *vibrer, tourner avec bruit;* qqf *dépêcher.* — fe:r vjɔ̃:di cœkʃo:z. — fe:r vjɔ̃:di cœtœ̃.

vjœj, vjø(t), *vieille, vieus.* — ʒ avjɔ̃ œ̃ vjøt ɔ̃:kl.

vjø:ty:r, *vieillesse.*

ʒ vurɛ, *je voudrais.* — ʒ vurɛ k vuz yt vy.

wɛ, *oie.*

wɛ:r, *voir.* — ɔ̃ wɛ:rɑ bɛ̃.

wɛty:r, *voiture.*

yt, *eussiez.* — ʒ vurɛ k vuz yt vy.

ʒ(ə), *je; nous* (inaccentué). — ʒə n vuz ɑ̃:tɑ̃:djɔm pwɛ̃.

ʒɛ̃:ne. — ɔ̃ n n ɛ pwɛ̃ ʒɛ̃:ne, *on n'y tient pas.*

ʒije, *gigoter.*

ʒiro:m, *Gérôme.*

ʒalu[:z, *jalous[e; timide, sauvage* (en parlant d'un enfant).

PHONÉTIQUE

8. L'*intonation* du parler d'Ezy est très caractéristique, mais difficile a définir. Il y a surtout une tendance très marquée a baisser le ton vers le milieu des groupes de souffle, et a remonter ensuite ; de sorte que les réponses, en particulier, font souvent l'effet de questions ou de phrases inachevées.

9. *L'accent de force* tombe régulièrement sur la dernière syllabe des mots accentués, a moins que celle ci ne contienne la voyelle (ə). Il est assez marqué et se déplace plus rarement qu'en Français, mais apeuprès de la même manière. — Les syllabes protoniques longues reçoivent ordinairement un accent très marqué, souvent aussi fort que l'accent final, parfois même davantage ; il y a alors deus syllabes fortes.

10. La *terminaison des voyelles fortes*, lorsqu'elles sont a la fin d'un groupe de souffle, peut se faire de deus façons bien distinctes. Ou bien les muscles sont plus ou moins relâchés, la voyelle est plus ouverte que de coutume, très brève, la vois s'arrête brusquement, et quelquefois le souffle continue avec assez de force pour

qu'on entende un (h) : c'est la *terminaison brusque*. Ex. : s ëtɛ ban ɑ:lɛ; — il ɛ a kri d joh.

Ou bien les muscles sont tendus, la voyelle est très longue, et, fermée dès le début, elle tent a devenir encor plus fermée vers la fin. Les voyelles moyennes, dans la terminaison trainée, deviennent des vraies diphtongues, (ou), (ei), (øy), (ɛ̃ĩ). Ex. ci dɔ̃ k a di: ; — vla l ʃɑ̃:tøy.

Je n'ai pu recueillir aucune donnée sur les causes qui font préférer la terminaison brusque ou la terminaison trainée.

11. La *durée* des voyelles est très nettement marquée. En dehors de l'allongement des finales dans la terminaison trainée, elle suit des règles générales semblables a celles du Français (1). Cependant (r) et (v) finals n'allongent pas toujours ; du moins j'ai souvent entendu crier, aus Caves, akur ! — et les mots (ëlœv), (fjœv), paraissent avoir des voyelles brèves.

Pour les cas particuliers, il y a un assez grand nombre de mots ou une voyelle, brève a Paris, est longue a Ezy ; tels sont fi:s *fils*, ry:ʃ *ruche*, mu:ʃ *mouche*.

12. Voici le tableau des voyelles :

Vélaires						Palatales
u				y		i
o			ø			e
		ə	ë			
	ɔ ɔ̃		œ œ̃		ɛ ɛ̃	
		ɑ ɑ̃	a			

Ce sont presque éxactement les voyelles du Français. Seul, (ɛ̃) est un peu plus fermé que notre voyelle de *fin*, qui est en réalité intermédiaire entre (ɛ̃) et (ã).

13. Bien entendu, la distribution de ces voyelles n'est pas toutafait la même qu'en Français. La principale différence c'est que (e:), (ø:), (o:), se rencontrent très habituellement devant (r) final ; (e:) et (ø:), surtout

1. V. *Sons du Français*³, §§ 111-119.

quand (r) est suivi d'un ancien (ə) : me:r *mère*, ø:r *heure* ; (o), même dans d'autres cas : ko:r *corps* et *encor*. Dans la prononciation de M. Hulin, le groupe (-ɔ:r) ne parait pas éxister.

14. Outre la diphtongaison des voyelles finales dans la terminaison trainée, il y a une tendance à diphtonguer les voyelles longues, surtout les voyelles ouvertes devant (r) : (ivaɛr) *hiver*, (bœø̞r) *beurre*. Aus Caves cette tendance est très marquée, c'est presque (ivair), (bœyr). L'évolution est en pleine activité : des mots introduits par moi aus Caves ont été immédiatement transformés, par éxemple (so:vœyr) *sauveur*. — Naturellement, il y a souvent hésitation entre les terminaisons (-e:r) et (-aɛr), (-ø:r) et (-œø̞r) : on dit (la rivje:r d ø:r) ou (la rivje:r d œø̞r). — Je n'ai pas remarqué de formes en (-ɔor).

15. (ë), intermédiaire entre (e) et (ɛ), est plus nettement distinct de ces deus voyelles que chez nous.

(ə) est notre *e* féminin.

Il y a sans doute aussi une variété de *o*, intermédiaire entre (o) et (ɔ), qui se trouve dans les syllabes faibles comme (ë) et (ə).

16. Voici maintenant le tableau des consonnes.

	Laryngales	Post-palatales	Palatales	Linguales	Labiales
Plosives. . .		k g	c ɟ	t d	p b
Nasales. . .			ɲ	n	m
Latérales . .				l	
Roulées. . .				r	
Fricatives . .	h		j	ʃ ʒ s z	f v w ɥ

Presque toutes ces consonnes sont identiques aus nôtres.

(c) (ɟ), les plosives palatales, sont fréquentes a l'initiale ou ailleurs : (cy:re) *curé*, (baco) *bateau*, (ɟɑ:b) *diable*. Elles paraissent suivies d'un [j] transitoire, et les étrangers les imitent en disant, par éxemple, (kutjo) au lieu de (kuco) *couteau*, mais les gens d'Ezy sentent bien la différence.

(ɲ) peut être initial : (ɲe:f) *néfle*.

(r) est franchement roulé du bout de la langue. (ʀ) ne se trouve guère que chez ceus qui affectent, plus ou moins maladroitement, d'imiter les Parisiens. — Certains enfants, notamment aus Caves, emploient (l) pour (r); mais ce n'est qu'un défaut d'enfance.

(h) est faible et tent a disparaître, mais l'étape est moins avancée qu'a Paris. Quand il tombe, la liaison et l'élision se font librement. — Pour (h) final, v. § 10.

17. Les assimilations, liaisons et élisions suivent apeuprès les mêmes règles que dans le parler Parisien populaire. On notera que les pronoms personnels (i) *il*, (a) *elle*, prennent (l) comme son de liaison, au pluriel comme au singulier : (il ɑ̃tɑ̃:d) *ils entendent*. — (ty ɛ), (il ɛ) ne se lient pas : (il ɛ ari:ve). (trɔ) non plus : (s ɛ trɔ ɑ̃be:tɑ̃).

PAUL PASSY,
Neuilly-Saint-James.

(*A suivre.*)

E ayso las messios en nos. R. la gayda. en Amiags castel hers. en G. bous
en Amiags escuders en. P. fauyre. en B. den sochegre. e en fachas
el nostre cossolat per las fazendas de la vila.
Sos asaber en. R. la gayda en. G. bous anegro e reyrasso pertiz al
Seneschalc es nanana en Fransa. e estego dos dias e meyo tres en cro
a caual. e dos escuder. xxx. f. e vi. f en loguier de bestias.
E per anego. R. la gayda en. G. bous en. P. fauyre e ayaustre. P. biurrans
e ayaustre. W. bayrans. e ayaustre. W. la costa e dauyre alogiza de cayrenac
pel plach de la de croisha. e meyro. xxx. v. f. e en loguier de bestias. x. f.
E per dauyra uers anere. P. fauyre se reyres a caual per aquel meysh plach de la
meysh de croisha a cayrenac. e meyro. x. f. ab lo loguier de las bestias.
E per anere dauyra uers Alamiags escuders en. G. cassafoiz. en. R. de
croisha e dautre rayn en ser foro a caual. e. iiij. apes. en alic pel plach
de la de croisha. e anegro. xx. i. f. ab lo loguier de las bestias.
E per dauyra uers anere Alamiags escuders en. P. fauyre. en. G. cassafoiz
en. R. de croisha. en Gausbert sagrestas. e ayaustre. W. la costa. en. G. de

E dauirauer, dinero Raimars escuders en R. de cyronha en B. de cyronha
en alic p maleuy los gatges qu hugo lo meyre auia pres p messios y de
mandaua. E meyro. x. f. ab lo loguer de las bestias.

E poi anet dauira uers Raimar escuders ab. i. aupanho a caual a crosha
can fo fachs lo uergamers. E conuenc li amay. v. uegadas. p cobrar los
gatges de crosha. E meyro engre totas las. v. amadas. xl. v. f. ab la
recepsio dels bestias q aya en gatges dels de crosha

E cay lo senhor Jaufres de pon uenc a crosha lan anet Raimars escuders
se seres a caual parlar ab lhuy. E pregey del afay de la vila. E meyro
en loguer de bestias. xcy. f.

E poi dauira uers Raimars escuders en. R. de cyronha anero a crosha
p auuy la enqsta. E meyro. iiij. f. en loguer de bestias.

E poi anet dauira uers Raimars escuders a mon fort. se seres a caual
e. uij. escuder. E estero. ij. uoins p parlar del acorder da crosha. deman
la donna na ogarguerida. E meyro. xla. iiij. f. ab lo loguer de las bestias.

MÉMORANDUM DES CONSULS DE LA VILLE DE MARTEL

par H. Teulié

(*Suite*[1])

II[2]

Remembransa sia que quan eu .W. Balhares e .S.W.[3] e 'N .R. de Cironha. e N' .Ai. Jolias. anem a Torena e en Obazina quan [lo] frairel. del vescomte fo mortz[4]. la[s] bestias que menem c[ol]ero am l'anada .XII.s.

5 Item .Ai. de Gondra .VI. d'.

Item a una fenna.VI. d'. de fromatges.

Item .W. de Cironha. quant anet al Senescalc a Lemotjes. bailet om .X.s. de Lemotjas. e .VIII.s. que costet la bestia de .V. jorns qu'estet. La bestia era d'En .B. Barrau.

10 Item. a 'N. P. de Cironha .VII.s.VI. d'. per las bestias.

Item. a 'N. Gm. de Sarazac .VI.s.II. d'. de cera que nos avem agut.

Item. a 'N .S. de Cadenhac .VIII.s. de cera.

Item. quant anem parlar a Rocamador a N'.Ar. Ferret las 15 bestias que menem colero .IIII.s. am l'anada. Item .VIII.d'. al mesatge.

1. Voy. notre *Revue*, VII, p. 25.

2. Ce compte occupe dans le ms. depuis le f° 17 r° jusqu'au f° 19 r°.

3. Ces deus lettres S. W. désignent S. Guillems, l'un des consuls; le passage suivant qui reproduit leurs noms nous l'indique : *Remembransa sia que Nos Umbertz Casa(sa)fortz e N' Aimars de Vasadel. e' N .W. Lafauria. e N' .U°. del Forn cosol en aquel tems,redero aus autres. cosols. que. vengro apres. al senhor .W. Balharc e a' N .R.de Cironha e a' N .S. Guilhem e a N'Aimar Jolia. de deude que devia om a la cila .[VI]II. melia. sols. menhs .XIII. lh. d'aco. c'avio. igat el lor. tems* (f° 16 v°).

4. Turenne, com. du c. de Meyssac, arr. de Brive (Corrèze). — Guy de Turenne, 3e fils de Raimond V et frère de Raimond VI. Étant malade il fit son testament en 1264 et ne dut guère survivre à cet acte, car en 1266 il n'est plus mentionné dans le testament de Raimond VI, qui, par contre, qualifie Boson de « frère unique ». (Justel, *Hist. de la maison de Turenne, Preuves*, p. 60.) Ce compte doit donc être placé entre 1264 et 1266.

Item. quant anem parlar a Rocamador al Senescalc del rei d'Anglaterra. mezem en messio .vi.s. am las bestias. e .vi. d'. al mesatge.

20 Item. quan .W. de Cironha. anet a Briva parlar al Senescalc mes en messio am las bestias .viii.s.vi. d'.

[Item]. al mesatje que anet a N' Hel. Folquet pels gagges .ii. s.

Item. a 'N .W. Laguatra que anet als guagges .vi.s.

25 Item. a N' .Ai.de Gondra quant anet a 'N .R. Lagarda .iii. s.

Item. a fraire Nicolau .xx.s.

A N'.Ar. Ferret .xx.s.xx. d'.

Item. quant .Ar. Ferretz vene parlar a nos bailem lhi .xv. s .iii. d'.

30 Item .xii. s. a 'N .B. del Codere. per .G. Escatilh.

Item. quan tramezem. a Briva. a 'N .W. de Caortz lo mesatjes colet .xii. d'.

Item. a l'abat d'Obazina[1] .xxx. lh.

Item. a l'abat d'Obazina .vi. m. s. menchs .xx. lh. que 35 retec om pels guagges.

Item .xx. e .v. lh. e .xi. s. a N' .Ai. de Vasadel.

Item. quan [tra]mezem. Simo Guirbert en Fransa. lhi bailem .c. s. de [tor]nes. e .xx. s. de march. e .l. s. de tornes que bailem mai a [ma]estre .Ai. de Boichet e .iii. s. 40 de tornes mai. per l'anada de Fransa. e .c. s. de tornes mai que colet l'avocat que loguero a Paris e .xx. s. de marcha maestre .Ai. de Boichet quelh laichem per lo fraire En .B. Item .xl.s.G. Laferaudia per la bestia que menet Simos.

Item. quan paguiei ieu .Gm. a la paga Arnal Feret .l.lh. 45 de tornes i avem lh'en redut. [march] .iii.d. mai la .lh. de .xvi. e mealha[2]. Item .xx. e .v.s. de tornes mai. Item .xx.s., de march mai. Item .viii.s. de march mai.

Item .v.s. am las bestias que menem quant anem querre respeh a N' .Ar. Ferret a Rocamador.

50 Item .iii.s.viii. d'. quant lai anem autra vetz.

Item .xiii. s .viii. d'. quânt lo senhes .R. de Sironha. e 'N

1. Geraldus V (1261-1267). (*Gallia Christ.*, II, p. 637, éd. 1720)

2. *Mealha*, moitié d'un denier. (Voir pour ce mot : A. Thomas, *Poésies de Bertran de Born*, p. 8, note 2.)

.W. Tondutz anero parlar. al Senescalc de Anglaterra a Rocamador am las bestias.

Item .XII. s .VIII. d'. am las bestias que menem quant
55 anero respondre las vilas a Briva al Senescalc.

Item .XXXV. s. an .I. vezi anar. al vescomte. am los escutz.

Item .III. s. a 'N .W. Clavel. anar a Rocamador.

Item .VI. s. e .IIII. d'. can anem per la vila ajustar los sirvens.

60 Item .VI. s. c'om paguet al mesatge c'anet am .Gm. Lasuganescas. en Fransa.

Item .XVII. s. e .VI. d'. can fraire Pons anet a Poiregos[1] que. dones lhisensia peus sirvens.

Item .II. s. e. VI. dn. a N' Hel. Pelhisier de sas bestias.

65 Item. a 'N .B. Barrau .III. s. de sas bestias.

Item. al mesatge c'anet a Belloc [2].XVIII. d'.

Item .III. s. que. meiro. las bestias la vespra de la optava de la .Sta. Maria.

Item .XVIII. d'. Hugo dal Forn de sa bestia.

70 Item .VIII. d'.Uo. Delechos.

Item .XII. d'. al mesatge del rei d'Anglaterra.

Item .XX. s. de caorsen que bailet om. a 'N Vidal Nabonadona per anar a Fijac querre los deniers.

Item .II. s. a Marcial quant anet a Fijac.

75 Item .V. s. de tornes a N' Arnal Ferret que salhiro del conte .J. Boier.

Item .VII. d'. a un messatge que desmandet .Ar. Ferret.

Paguem mai .c. s. de march a 'N .P. de Pans. e .x. s. mai.

Item. mai .c. s. a 'N .W. Lasestras. i a 'N .W. Boscot per
80 parlar l'acordier del Senescalc.

Item .VII. s. e .VIII. d'. cant anem a Briva parlar al Seneschalc del rei d'Anclaterra.

Item .VII. s. e .VI. d'. de caorcen per anar a Rocamador.

85 Item. [.....]. s. de march. can N'Aimars Jolias anet a Rocamador. ab lo filh Portabarril.

Item .VIIII. d'. al messatge que tramezem a Belloc.

1. Périgueux, ch.-l. du département de la Dordogne.
2. Beaulieu. ch.-l. de c. de l'arr. de Brive (Corrèze).

Item .viii. d'. al messatge que tramezem a 'N .G^{m}. Laguirbertia a Beureza[1].

90 Item .xxviii. s. a 'N .P. de Raigadas peus penos. els .xviii. s. paguet .Ai. de Vassadel.

Item .xiv. d'. can .R. de Cironha. e 'N .Ai. Jolias anero a Rocamador ses bestias.

Item .iii. s. a 'N .S. Bertran.

95 Item. cant .R. de Cironha. e 'N .W. Bernartz anero parlar al abat en Obazina .iiii. s. ses las b[es]tias.

Item .Ai. de Gondra. e .P. Laroca .iiii. s. per servizi quens feiro las vespras de Pantacosta.

Item .iiii. s. las gardas da roazos.

100 Item. las lampas el olis da roazos .vi. s.

Item .vi. s. que costero sirven e las gachas .i. fer. e'om nos ressedet.

Item .xx.vii. s. cant anet hom a Belver[2] parlar al Seneschalc per penre respech. e las bestias de maestre .G^{m}. Brossa.

105 en aquela anada .xx.vi. s. e .iii. s. e .vi. d'. l'escuders de .vii. jorns qu'estero.

Item .xviii. s. l'anada da Sarlat e da Gordo. ab las bestias .R. de Cironha e 'N .S. Guilhems. per parlar al Seneschalc per la seguda da Belver.

110 Item .viii. s. e .vii[... d'.] lo lhutz e'om donet a 'N .B .de Cardalhac[3].

Item .iii. s. can. [.S.] W. anet a Briva. per l'afar .P. Marti. e .ii. s. e .vi. d'. la bestia.

Item .viii. s. cant .R. de Cironha anet a Gordo. e .ii. s.

115 e .vi. d'. la bestia. e .x. s. pel [sub]recot .P. Bru son escuder quelh perdet.

Item .iii. s. a .P. Escoi per l'anada da Gordo.

Item .ii. s. e .viii. d'. a .i. messatge d'autra vetz a Gordo.

120 Item .x. s. lhi messatge en vendemnhas ab la bestia c'anet per la vila mandar los sirvens.

1. Borrèze, com. du c. de Salignac, arr. de Sarlat (Dordogne).

2. Belvez, ch.-l. de c., arr. de Sarlat (Dordogne).

3. Sans doute Bertran de Cardalhac II, seigneur de Bioule et de Lacapelle, qui vivait en 1286. Il était fils d'Hugues II, de Cardalhac et de Soubirane de la Roche.

Item .XIII. s. e .VI. d'. a 'N .R. Ebrart cant anet a Caortz pel jorn de Salamo ab sa bestia.

Item .XX. s. a maestre .G^m^. Brossa.

125 Item .VIIII. s. us messatges c'om trames a Peiregos al Seneschalc.

Item .XIIII. d'. en parjami.

Item .XII. d'. lo messatges com trames a Tegra[1]. al Comandador.

130 Item .XVII. s. e .VIII. d'. ab la bestia e ab lo messatge can .R. de Cironha anet a Caortz pel plach de Salamo.

Item .XXII. s. e .VI. d'. a 'N .R. Ebrart cant anet al vescomte de Ventedorn[2].

Item .XX.VII. s. e .VI. d'. que mezem en Dalo per totas res
135 la primeira vetz.

Item .XI. s. lo clergues quens scrishs la talhada.

Item .VIIII. s. Sargonacs a Caortz pel plach Salamo.

Item .III. s. autre jorns us procuraires que i trames.

Item .VI. s. a autre jorn per aco meish.

140 Item .VI. d'. us messatges.

Item .XXII. d'. a autre messatge per gans e per capels.

Item .XVIII. d'. a .G. Faure de la bestia c'om menet a Rocamador.

Item .II. s. al messatge que anet a Caortz ab .R. Ebrart.

145 Item .V. s. a 'N .S. Bertran d'autra part.

Item .III. s. mai d'autra part.

Item .VI. s. al filh que fo .W. Agulher can gardava las vinhas.

Item .VII. d'. al messatge del Seneschalc que aportet lo
150 desman.

Item .V. s. a 'N .G. Pelhicer per emenda.

Item .XII. d'. a 'N .P. de Redonmon per emenda.

Item .XX. s. a 'N .J. Vidal.

Item .XV. s. e .X. d'. en la derreira estatja de Dalo[3].

1. Thegra dans le patois actuel *Trèga*. com. du c. de Gramat, arr. de Gourdon (Lot).

2. Eble VI, vicomte de Ventadour. (Justel. *Hist. de la maison de Turenne*, p. 27.)

3. Dalon, hameau de la com. de Sainte-Trie, c. d'Excideuil, arr. de Périgueux (Dordogne).

155 Item .xx viii. s. entre doas vetz. als proshomes que a[ner]o penre respech del Seneschalc a Sarlat. dels deners c'om [lhi] devia.

Item .viii. s. en pal e en rama d'una part.

Item .vi. d'. d'autra part.

160 Item .v. d'. d'autra part per aco meish.

Item .xii. d'. a .i. messatge c'om trames a Rocamador.

Item .xvi. d'. al messatge que aportet los gatges.

Item .xv. s. que sols hom a la molher que fo d'En .G. Pelhicer.

165 Item .xii. d'. al messatge que anet a Rocamador ab N'Aimar Jolia.

Item .ii. s. al messatge que anet ab N'Elias de Boishet a Fijac.

Item .viii. d'. a Caerci cant anet penhurar .W. Farret a

170 Murat[1].

Item .viii. d' .Ai. de Gondra. per aco meish.

Item .vi. d'. caorcen. a. i. messatge que anet a Rocamador.

Item .xvi. d'. a N' .Ai. Duran per emenda.

175 Item .x. d'. a .i. messatge d'autra vetz.

Item .ii. d'. a paper.

Item .xxx. s. de men la meg valensa deus .d'. que levet .G^m. Durans.

Soma .viii. melia. s .vi. lh. e .ii. s.

III[2]

E l'an de Nostre Senhor que avia .M. e .CC.LX.VII. ans. Nos .S. W[3]. e 'N .B. dal Bou e 'N .G. Donadieus. e 'N .B. Roca. fezem aquesta messio que es dicha desos.

Lhi prezen que tramezem al Senescalc. costero .vi. s. e

5 .iiii. d'.

1. Murat, hameau de la com. de Cazillac, c. de Martel (Lot).

2. Ce compte s'étent dans le ms. du f° 32 r° au f° 31 r°. Le ms. dans cette partie est écrit en sens inverse du foliotage.

3. Cf. II, 1, et la note.

Cant anem a Salanhac[1] doas vetz per prec del vescomte[2]. mezem .xi. s. e .vi. d'.

Cant anem a Briva. al vescomte e al Senescalc. per .P. Gacha .viii. s. e .ii. d'.

10 Al sirven del Senescalc. dem .iª. gonela que costet .xvi. s.

A Sargonac. dem .iª. gonela que costet .xv. s.

Cant anem a Caufforns[3]. per la maio almoineira .ii. s. e .viii. d'. en doas bestias.

Cant anem a Rocamador. mezem. entre doas vetz .v. s. e

15 .ix. d'. per los deniers que lai devia la vila.

La festa de Nostra-Domna de davan roazos. costero las carreiras onrar .ii. s. e .i. d'. ab la cesqua[4] que comprem.

E .vi. s .G. de Belpech. dels fers que fetz.

E costero .vii. s. e .viii. d'. las torquas de Nostra-Domna.

20 E costero .iii. s. a 'N .B. Barrau per la bestia da Briva.

De la messio que fezem a Briva .l. e .viii. s. pel plach que aviam am lo Senesqualc quan i anem que menem maestre .G. e. maestre .S.

A 'N .P. de Caortz .viii. s. per la bestia.

25 A 'N .Simo Guirbert .iii. lh. de tornes. per l'anada de Fransa.

A 'N .B. Roca .viii. s. que malevem aus sirvens.

A 'N .P. Rotlan .xi. s. per oli. per cordas e per lampas .vi. d'.

30 A 'N .G. Donadieu .xv. s. e .vi. d'. per loguier del rosi per. [.....]i. gorns.

[..]. s. aus fraires menors[5].

.xii. s. e .iii. d'. a 'N Gautier. pel menjar d'Aimeric.

Item .vii. s. e .vi. d'. en bestias. cant anem a Briva.

35 E .xviii. d'. lo rocis que menet Laurens a Rocamador.

E .xviii. d'. la bestia c'om menet a Caufforns.

1. Salagnac, com. du c. d'Excideuil, arr. de Périgueux (Dordogne).

2. Peut-être pour l'anniversaire de la mort de Guy de Turenne. (Cf. II. 3). — *Doas vetz* a été ajouté après coup.

3. Chauffour, com. du c. de Meyssac, arr. de Brive (Corrèze).

4. C'est sans doute au même usage qu'était destiné l'achat mentionné au premier compte (I, 274.)

5. Les Frères Mineurs s'étaient établis à Martel en 1266. (Guillaume Lacoste, *Hist. gén. de la proc. de Quercy*, II, p. 330, éd. Combarieu-Cangardel.)

E .iiii. s. e .vi. d'. la bestia N'Elias La Flota.

E .xii. d'. mezem can anem a Floirac[1].

Item .iii. s. la messios can vengro da Briva.

40 E .iii. s. la bestia. que menem a Briva.

Can .G. Manhas. anet. a Caortz. costet la bestia ab lo mes satge. que menet .viii. s. e .viii. s. e messio per las bestias que lai malevet.

Muratz .iii. s. cant anet a Figac.

45 Guisbertz de Combas. autres .iii. s. cant anet a Figac.

.vi. d'. lo messatge de Vairac[2].

E .iiii. d'. lo messatge que tramezem [a] .S. Suplizi.

.ii. s. e .iiii. [d'.] las bestias cant anem a Bessa[3].

.viii. s. e .vii. d'. la messios dels cossols da Gordo.

50 E .x. s. maestre .W. Lacosta. cant anet a Caortz respech penre.

.xxiii. s. costet la messio. cant anem penre respech a Figac.

.iii. s. e .ii. d'. cant anem a Solhac.

.iiii. s. e. vi. d'. per .iii. bestias que menet Laurens a Ro-
55 camad[or] e .iiii. s. e. messio. en .iiii. dias que lai tec estatges.

.v. s. de. caorcen. a tres vegadas cant anet a Caortz a maestre .G. Brossa.

Als cossols da Gordo .xii. d'. en prezens.

60 .xv. s. costet en messio e en bestia e en messatge. cant anet [pagar] Laurens a Caortz los deniers qu'esta vila lai devia.

E mai .xx. e .iii. s. de mesio et de bestias quan portet om los deniers a Figac. lo senhes dal Bou. e 'N .Ai. de Vasadel. e mai .xx. e .v. s. per .ccc. paubres que donem. a
65 mosenhor .U°. de .S^t^. Miquel quan morit.

E .iii. s. can venc .P. Toneliers. e prezens can mes sa filha el ospital.

E .x. s. en peish que tramezem al vescomte sai[4]. e .x. s. en peish quelh tramezem a Torena.

70 .xvi. s. la messios que feiro a Belloc. lhi proshome c'om lai trames al vescomte que nos mandet.

1. Floirac, com. du c. de Martel, arr. de Gourdon (Lot).
2. Vayrac, ch.-l. de c., arr. de Gourdon (Lot).
3. Besse, com. du c. de Villefranche-de-Belvez (Dordogne).
4. « Ici, » à Martel, ville dont le vicomte de Turenne était co-seigneur.

E .VIIII. s. en bestias. e en messio. can anero a Torena al vescomte.

E .XXX. s. de marc. e messio e en bestias. cant anero a
75 Caortz al mandamen del Senescalc. e .III. s. lo messatges que menero.

E .XX. s. que donet om .W. de Belavoia. per levar la iga

E .XX. s .Ai. de Guondra[1].

L'aichida del Senesqualc. am las armas. quolet .L. e .VI. s.
80 .XI. lh. e .VI. s. costet lo covitz del Senescalc.

.VI. s. en bestias. e en messio. cant anem a Tauriac[2]. al vescomte.

E .III. s. cant anem a Torena. al vescomte.

.V. s .G. de Sironha. per l'anada da Caortz.

85 .VII. s .P. Faiart. per la anada da Caortz. e per l'anada da Gordo.

Lhi cossol. meiro a la maio .G. Barrau .XX. s. can lai estero en estatges. per l'ajornamen. d'En. Gardela .X. s.

E .IIII. s. per .I. messatge que tramezem a Caortz.

90 E .III. s. e .III. d'. a tres vegadas. cant anet a Caortz.

E .IIII. s. e .VI. d'. en bestias. pel plach del ospital.

.X. s. l'ajornamens .S. La Caminada. que tramezem a Caortz.

.XII. s. mezem. a Rocamador. can Laurens Boiers lai tec
95 estatges. pels deniers que lai devia la vila.

IV[3]

En la glia. de Cusansa[4]. perdet .S. de Lhignac segon que dich. a sagramen. una flessada. barrada. e .VIII. aunas de canabatz. e la flessada. aesmet. a .X. s. e .XVI. aunas de canabatz. en tot cas.

5 P. de Mortz. juret. que el i avia perdut .IIII. lensols de cambe .III. nuos. e .I. en que avia hom gagut. e .II. faudadas. de coas de lhi. e .Iª. madaicha el lhis e la madaicha valio .II. sols. e lhi lensol. ero. de .XVI. aunas de canabatz.

1. Ms. *Quondra*.

2. Tauriac, com. du c. de Bretenoux, arr. de Figeac (Lot).

3. L'écriture de cette enquête, qui occupe le r° du f° 3, parait être la plus ancienne du ms.

4. Cuzance, com. du c. de Martel (Lot).

P. Faure diagues. juratz. dich. que el avia perdut .ia. cos-
10 tia. e .i. coichi. e .i. aurelhier. e .ia. gonela. e .i. sobrecot. de burel. e .v. sols. e .vi. d'. en d'. e .ia. chamichas. e .ia. brachas. de lhi. e .ia. bota.

E dich mai. lo sobredichs diagues que l'abas i avia .ia. costia. e .i. coichi. e .iii. coselhiers. e .iii. flessadas. e .vi.
15 lensols. e .iv. toalhas. e .ii. bacos e .ii. lh. de cera. e .ia. caudieira. e .iiii. ss[1]. de fromen. e .i. arbalesta. e .ii. capeus de ferr. e .ii. au[na]s e mega de lhi. del capela. e del home que esta. am lo diague .ii. pareilhs de sabatas. e .i. cauzas. e .i. perpuncha. e .ii. martels ferradors.

20 Gm. Estornels[2]. e .G. de Vaures. jurero sobre .St. Evangelis. que de l'afar de Cuzansa. avio agut. trei. que foro .ii. flessadas. e .iii. lensols. e .ia. gonela. e .i. sobrecot. e .i. coichi. e .i. aurelhier. e .iii. lh. de cera. aicho ac el .Gm. Estornels .G. de Vaures. e .G. Lafolhada.

25 W. Veluda. juratz. dich. que el. e 'N .B. Ay[3]. e 'N G. Cavanhac avio agut del afar de Cuzansa .ia. costia. e .i. aurelhier. e .i. coichi e .ii. flessadas. e .iii. lensols e .iii. lh. de cera. e .ia. bota.

B. Obriers. juratz. dichs. que el. e 'N .Ro. de Sanhas. e 'N
30 Marracs n'agro .i. costia. e .i. coichi. e .ii. flessadas. e .iii. lensols. e. iii .lh. de cera. e .ia. carta. e entre .viii. .ii. bacos. e .ia. caudieira. e .ia. culhieira de ferr. e .v. sols e .vi. d'. entre tuich. e entre. tuich .viii. aunas. de canabatz e .iii. de lhi. e .i. capel de ferr. e .ia. lansa. e .i. arbalesta. e .ii.
35 lensols.

El filh .G. de .St. Subra. juro .i. ss. de blat e .W. Sarretz .ii. aunas de canabatz. e'N .Ro. ac ne .viii. sot e .ii. de tornes.

V

A[4] la obta[va] de la Ascencio de Nostra Dompna *anno domini* .Mo. CCo. Lo. *secundo* se comparegro davan nos

1. *Sestiers.*

2. Cette seconde partie de l'enquête se trouve au f° 77 r°, l'avant-dernier du ms. qui avait été commencé des deus côtés à la fois.

3. *B. Aymar.*

4. Le procès entre Vidal Nabonadona et G. Faure tient douze audiences dans le ms. Nous donnons les comptes rendus des deus premières (f° 74 v°

.G. Cassaffort .A. Castanhier Bonifaci Barrau cossols de la vila de Martel. Vidals Nabonadona d'una part. e'N .G. Faure. Davas autra En Vidals demandet. qu'En .G. Faure respondes als deman que lo dich Vidals avia redut en esqritz al dich .G. Faure. E la partida d'En .G. Faure respondet que el no podia aver agut coseilh sobre la demanda e demandet que hom lhi dones jorn per respondre a la dicha demanda. Cum lo dich jorns fos assignatz al dich .G. Faure per respondre e lo dich .G. Faure juret sobre .S^t^. Evangelis que el no podia aver agut coseilh de respondre a la dicha demanda e aquest jorn no demandava per aleu alunguier. e nos assignem jorn al dich .G. Faure per respondre a la dicha demanda. sals lo dever de la una e de l'autra partida. e la una e l'autra partida renunciet a ferias de meichos et de vendemnhas. E lo jorn fo lor assignatz lo dimartz apres la quinzena de la .Sta. Maria.

Al qual jorn se comparegro ambas las partidas. personalmen davan nos. e nos ligim la acta. e la partida d'En Vidal prepauset e demandet[1] que lhi fessesem reddre eilh fezesem esgart de las mesios del sobredich jorn. de las dichas octavas. quar .G. Faure no respondet a la dicha demanda. e nos sals lo dreich de lhui e de l'autra partida. volguem que anes avan en la dicha causa. e'N .G. Faure presentet a nos los demans. que fazia al dich Vidal en manieira de reconventio lhi qual deman comenso enaichi « denan nos seihor .G. Cassafort ». e fenicho[2]. « de simpla demanda. e no de libel ». e nos fezem penre al dich Vidal. los dichs demans e comandem a'N .G. Faure que respondes als demans del dich Vidal lhi qual lh'ero bailat en escrich. que comenso enaichi « denan nos seihor cossol da Martel. etc. » e fenicho « mas aquo que aundo a ma entensio fondar. » e enapres lo dich .G. Faure respondet a la primieira demanda de la maio de Lafauria. que el no creia. que fos enaichi cum es pauzat ela dicha demanda. A las demandas autras respondet e neet segon que era estat pauzat ela demanda. Enapres nos comandem a la

et r°), ceus des suivantes sont rédigés à peu près dans les mêmes termes. Rien n'indique dans la dernière audience que le procès soit terminé et nous n'avons pas trouvé de jugement rendu à ce sujet.

1. Ms. *demandetz*.

2. Ms. *fenich*.

partida d'En Vidal que respondes als demans que lh'ero estat bailat per la partida d'En. G. Faure. e lo dichs Vidals fazia [ai]cho que dizes que primieiramen prezesem sagramen de calumpnia sobre sas demandas. demandet jorn per coseilh. e nos autreguem loilh. e assignem a las partidas al digos apres la octava de la Nativitat de Nostra Dompna. a 'N Vidal per respondre a la demanda que lhes bailada. e a 'N .G. Faure. per jurar de calumpnia. e per anar en la causa per la una e per l'autra partida. tan quan devers sera.

Esteves Lavaicha[1] juratz e demandatz sobre totz los articles d'En .G. Fa[ur]e dich que al res non sabia.

§ N'Amatz Caereis juratz e demandatz denan nos N'Aimar Castanhier e 'N .W. B[ar]rau. dich que el vit e auvit que Nabonadona maires d'En .G. Faure e d'En Vidal laichet en sa darreira volontat a 'N .G. Faure so filh la maio en que esta. pagat so deude e so furmimen. e se valia mai la maios que la soma dels deudes e del furmimen. donet lho tot. Els autres efans seus heretet en la maio que es denan lo trulh que fo d'En .G. de Godonet e en l'ort. Requeritz qui fon a aiso[2]. dich qu'En .G. Cartiers. e 'N .G. Sarretz. e'N .J. Lacondamina. e manh d'autre. Requeritz on fo fah. dich que en la dicha maio. Requeritz del temps ; dich que passat a .xxv. ans. Item requeritz s'En .G. Faures vestit ni det a manjar a la dicha dona .xvi. ans ; dich que re non sabia. Item dich que en la dicha maio avia vis estar lo dich .G. cum en la soa ; del temps en sai que lalh det sa maires. Item dich que ses fauta de dreh l'a atenguda de sai aquel tems sobre dich.

Item requeritz s'el dichs .G. paguet los deudes de la dona ; dich que no'n sabia re. *et idem dixit de exequiis.*

Item requeritz s'elh reconoc quan morit la dicha laicha ; dich que a la mort lhi donet la maio e lalh reconoc e denan lalh avia donada. lhui presen en la maio .G^m^. Talhaferr.

Item *de renunciatione donationis* d'En Bonafe ; *dixit se nichil scire. nec de aliis.*

§ .P. Gras testimonis juratz e demandatz. denan nos .D. Sarret. e'N .W. Barrau. sobre la donacio de Nabonadona

1. Dépositions des témoins favorables à G. Faure (f° 10 r° et v°).

2. Le point et virgule ne se trouve que dans les procès-verbaus des dépositions des témoins. — Ms. *sotre.*

dich per so sagramen que el avia auvit dire que Nabonadona avia donada la maio en que esta 'N .G. Faures al dich
75 .G. Faure. E quan .G. Cartiers volc fermar sa filha al dich .G. volc saber sobre que auria sa filha so maridatge. e el vit e auvit que Nabonadona autreguet lo maridatge a 'N .G. Cartier sobre la dicha maio. Requeritz on fo aquest autrecs. dich que entrel mur e l'autar de Nostra Domna. Requeritz
80 qui foro a aiso dich qu'En .G. Talhafers. e 'N .G. Cartiers. e manh d'autre. Item dich per so sagramen que despui qu'En .G. Faures ac presa sa molher. estet Nabon[ad]ona en la maio a las messios del dich .G. *De vestitu dixit se nichil scire.* Item dich que quan. lo dichs .G. estava en la maio e fasia
85 los afars de la maio e la messio ; que el cre e enten que la aja tenguda cum la soa. despui que ac presa sa molher. Item dich que ses fauta de drech la a tenguda d'aquel tems en sai que pres sa molher. e pot aver segon que cre .xx. ans o plus. Item dich que el vit e auvit que Nabonadona reconoc en sa
90 darreira volontat qu'En .G. Faures lh'avia pagatz sos deudes. e la soma montet a .D. s. o a plus. e per la messio que avia facha en lhies e pels deudes quelh avia pagatz reconoc lhi la dicha dona que la maio lh'avia donada. Item dich qu'En .G. Faures paguet lo furmimen de la dona e s'en obliguet per
95 lhies. Item de la renunciacio del fah d'En Bonafe *dixit se nichil scire.* Item del cam de Dalo dich qu'En Vidals lo remet de N'Amat Caerci apres la mort d'En .P. Faure. *De aliis dixit nichil scire.*

§ .G^{m}. Pestoria testimonis juratz dich que el vit e auvit que
100 quan Bonafes volc anar otramar sols e quitet en vida e en mort a'N Vidal so fraire totz sos bes mobles e no mobles en la maio en que esta'N .G. Faures. E vit e auvit que quan fo vengut Bonafes d'otramar qu'En Vidals lhi sols la donacio que lh'avia facha. sals aquo quelh devia 'N Bonafes. *De aliis*
105 *dixit se nichil scire.*

§ .G^{m}. La Bordaria testimonis juratz dich per so sagramen. que el vit e auvit què Nabonadona donet a 'N .G. so filh lo dreh e la raso que ela avia en la maio en que esta 'N .G. Faures. e aiso fo fach en la maio d'En .G^{m}. Talhaferr.
110 presen N'Amat Caerci e manhs d'autres. del temps dich que be pot aver .xxv. ans e ren als non sap.

§ .P. Faures testimonis juratz dich que el auvit dire a Nabonadona que ela avia donat a 'N .G. so filh lo dreh que ela avia en la maio en que el esta. Item *de victu et vestitu* 115 *dixit se nichil scire.* mas dich que la dona disia que cascus de .v. filhs que avia. lh'avio en coven quelh desso .xx. s. cascun an per messio. Item dich que el s .G. te e a tengut la maio. mas no sap cum. mas d'aitan cum a auvit dire a la dona. Item no sap si las a tenguda[1] ses fauta de dreh. Item 120 no sap si 'N .G. Faures paguet los deudes de la dona. Item *credit quod solvit exequias. et Vitalis obtulit se solutum dictas exequias.* Item *credit quod in ultima voluntate recognovit domina donationem factam de domo præfato* .G. *De aliis dixit se nichil scire.* Item *de donatione et solutione* 125 d'En Bonafe. *Dixit idem per omnia quod* .G^m^. Pestoria. Item *de campo* de Dalo *dixit idem quod* .P. Gras. *et nichil aliud scit.*

§ La dona molher que fo d'En .G. Cartier. *dixit idem quod* .P. Gras ; *super donationem de* Nabonadona *factam* 130 .G. Faure *de domo de qua agitur. et super recognitionem ejusdem domus.* Item *dixit quod* .G. Faures *providit matri sue* a Nabonadona *in victu et vestitu. postquam filia sua fuit uxor* .G. Faure *dum vixit dicta domina.* Item *dixit quod domum tenuit ut suam* .G. Faures ; *a tempore dicte donatio-* 135 *nis citra. Et sine deffectu juris.* Item *dixit quod* .G. Faures *solvit debita matris sue. et ejus exequias. et expensas funerarias.* Item *de facto* d'En Bonafe *et de campo* de Dalo *et de aliis dixit se nichil scire.*

§ .J. Faichilhiers. testimonis juratz dih que el vit e auvit 140 que Nabonadona donet lo dreh et la raso que avia en la maio ; a 'N .G. so filh. en la maio d'En .G^m^. Talhaferr. presen lo dih .G^m^. e 'N .U^o^. de Cornil. e .G^m^. La Bordaria. Del tems nolh membra. Item dih que el tems que la dona morit sus el ponh de la mort venc denan Nabonadona .G. Cartiers e 145 requerit lhi que dones a so genre e laiches la maio. e cre lo dihs .J. Faichilhiers que la dona dih. « oc oc. » e cre que reconoc lhi la donacio[2] que avia facha a so filh .G. *De aliis dixit se nichil scire exceptis hiis que dixerat supra alio testimonio.*

1. Ms. *lassatenguda*.
2. Ms. *donacia*.

150 § Na Bunas jurada dich que ela auvit dire a sa maire que la maio avia donada a 'N .G. so filh. Item dich qu'En .G. Faures la vestit elh donet a manjar be .XVI. ans. Item dih que be creia qu'En .G. Faures agues tenguda la maio cum la soa .XXX. ans. Item *credit quod sine deffectum juris tenuit*
155 *eam.* Item dih qu'En .G. paguet lo deude de sa maire. *Requisita quomodo scit.* dih que auvit o dire al dih .G. Item *credit quod solvit dictus* .G. *ejus exequias.* Item dih que ela auvit dire que la donacio que lh'avia facha de la maio si cum la maires disia. lhi reconoc a la mort. la dona. Item dih
160 qu'En Vidals sols a 'N Bonafe ; la donacio que lh'avia facha quant anet otramar. Del cam de Dalo no sap re. Item dih que la maios era de sa maire. E sos paires de Nabonadona lalh donet am so marit Fauria. Item no cre qu'En Vidals i aja re en la maio *et nichil aliud scit.*

165 § .G. Joves [1] testimonis juratz demandatz dich per so sagramen. que el vit e auvit enans que la molher d'En .G. Faure fos en la maio de que es lo plachs que Nabonadona tenia la maio. e 'N .G. Faures estava am lhies en la maio. E vit qu'En Vidals i tenia sa sal e sa mercadaria. e'n bailava a lhui
170 e a 'N Puh Lambert e a aquels quen volio. anqueras non a .IIII. ans. Demandatz sobre totz los autres articles ; dich que re non sabia.

§ .G. Joans testimonis juratz .dich per so sagramen. que lhi .V. fraire filh de Nabonadona s'acordero que del deude de
175 lor maire pagues caseus .C. s. e el auvit lor dire que pagatz los avio. e per aquo el cre que paguero los. Requeritz si devia la dona .D. s. dich que oc ben e mai. Item dich que el auvit dire a 'N .G. Faure que del aver de sa m[olher] av[ia] pagat del deude de sa maire. Item dich que el vit que Nabo-
180 nadona tenia la maio e i estava e [fasia l']afar de la maio e 'N .G. ichimen. Requeritz de cui era la maios dich que d'En Fauria e de la dona sa molher. Item dich que ben avia d'a .XIIII. a .XV. ans que la dona morit. Item dich que lhi fraire partiro totz lor bes mas la maio els indins de la
185 maio. e lor deudes que hom lor devia. Item dich que anqueras non a .IIII. ans qu'En Vidals tenia sa sal en la maio. e

3. Dépositions des témoins favorables à Vidal Nabonadona (f° 65 v° et r°).

enten quar es sos fraires d'En .G. qu'En Vidals aja sa part en la maio. Item dih que el auvit dire a 'N Vidal que la sarralha lhi levet .G. de la salina soa que tenia en la maio e n'auvit la peleia que n'agron. Vidals e 'N .G. Faures. E dich qu'En Vidals tenia la clau de la salina. *De aliis nichil scit.*

§ .G. Vesig testimonis juratz dih per so sagramen que el vit que Nabonadona tenia la maio am .G. so filh el tems que morit. E vit que apres la mort de la dona i tenia 'N Vidals sa salieira. e tenia so plum en la maio. E auvit dire a 'N Vidal qu'En .G. Faures lh'avia fracha la salieira. Item vit qu'En Vidals tenia la clau d'aquela salieira. e dih que be podia aver .vi. ans o mai que no i tec la sal. *et nichil aliud scit.*

§ Gaubertz La Bordaria testimonis juratz dich qu'En Vidals avia en la maio una salieira que el lhi adobet una vetz. en que tenia sa sal ben a .x. ans. E la dona tenia la maio quan morit. Item dih que el auvit dire qu'En Fauria bastit la maio. E de sai la mort de la dona que pot ben aver .xv. [ans] Vidals tenia sa sal en la salieira. e 'N .G. deffetz lalh e i saletz sos pores e 'N Vidals fo ne 'n fort iratz. E dih qu'En Vidals tenia la clau de la saleira *et nichil aliud scit.*

§ .P. Trona testimonis juratz dih. que el vit qu'En Fauria e la dona tenio la maio. e apres la mort d'En Fauria la dona tenia la maio. E apres quelh fraire que ero .v. agro partit. venio e anavo e jasio en la maio ses tota veda. Item dih que el auvit dire qu'En .G. Faures paguet del deude de la dona. mas no sap quan ni a cui. Item dih qu'En Fauria bastit la maio mas l'airals era de la dona. Item de la salina e de la clau dih aquo meih qu'En .G^t. La Bordaria. e del desfar de la salina. e del tems de la mort de la dona ; *et nichil aliud scit.*

§ .P. Faure testimonis juratz e demandatz per so sagramen. dich que el auvit dire a Nabonadona. que cascus de sos filhs lh'avia jurat que paguesso dels deude de lhieis .c. sols cascus. e lhi vegaire. qu'En Vidals ne pagues d'aquel deude queacom. mas no sap. quan de las autras cauzas dich aquo meich. que .P. Trona. sals que de l'airal. e del bastit. dich que re nun sabia. *De aliis dixit se nichil scire.*

225 § .S. Cartiers juratz dich per so sagramen. aquo meich. qu'En .P. Faure sals que dich. que la maios no fo deviza. e per aquo cre que sia cuminals entrels .v. fraires. *De aliis dixit se nichil scire.*

§ .J. Faicheliers[1]. testimonis juratz dich. que el enten. que 230 cascus deus fraires degro paguar. del deude de lor maire .c. sols cascus mas no sab. se los lhi paguero e cascus segon que el cre. dec donar a la dona .xx. sols. casque an. Item dich. quel vit qu'En Fauria tec la maio. e apres la mort d'En Fauria vit. que la tec. Nabonadona. Del tenemen d'En Vidal. 235 sobre la salieira e de la mercadaria. e del frangemen de la salieira. dich aquo meich que .P. Trona. e del airal e del bastimen. dich. aquo meich que .P. Trona. *Et nichil aliud scit.* Mas dich que la maios no fon anc partida que o saubes. e per aicho cre qu'En Vidals i ago so dever.

240 § .P. Benaiche prestre juratz dich que el vit tener a 'N Fauria e [a Nabona]dona la maio de que es la causa. e vit bastir a 'N Fauria la maio [segon] sa creensa. e no alres no sap.

§ N'Elias del Trulh prestre testimonis juratz dih que el vit qu'En Fauria tenia la maio de que es lo plachs per soa e que 245 el vît que el la bastit. e dih que sos paires del dih N'Elias lhi promes quelh daria la fusta quelh auria mestier a la fon e quan morit Fauria tenia la maio tota cum la soa ses tot contrast. Demandatz se avia gaire que el lalh vit bastir. ni que sos paires lhi donet la fusta; dih que be podia aver 250 .xl. ans. o plus. *De aliis nichil scit.*

§ .P. Sere da Feneiras testimonis juratz dih que el vit que sos paires .G. Sere fetz la fusta que fo mesa en la maio de que es lo plachs. el bos .G. d'Autmon. per man d'En Fauria. En Fauria fetz en aportar la dicha fusta. Demandatz si el 255 sap qu'ela maio fos mesa aquesta fusta. dich que oc. Requeritz cum o sap. dich quar o vit. Demandatz se sabi' a cui era l'airals. dich que non o sabia. Item dih que be vit tener a 'N Fauria la maio cum la soa. be .lx. ans e mai. *De aliis nichil scit.* Item dich que el ajudet a so paire a far la dicha fusta de 260 la maio.

§ .P. de Cuichina juratz. dich per sagramen que be vit tener la maio a 'N Fauria e a sa molher. e alres non sab.

§ .P. Lascotz juratz. dich que el vit tener la maio a 'N Fauria e a Nabonadona. e vit qu'En Fauria bastit e fetz la fon en
265 la dicha maio e re alres non sab.

-ARIUS EN FRANCO-PROVENÇAL

Comme je l'ai dit dans ma thèse de doctorat[1], tous les parlers franco-provençaus ont, pour le suffixe -ARIU, un double traitement : palatale + -ARIU y donne *-ier*, le traitement des verbes de la loi de Bartsch, mais non palat. + -ARIU y a un traitement particulier.

A. Non palat. + -ariu.

Je commence par retirer complètement l'explication que j'avais donnée de ce dernier traitement, d'accord avec les romanistes qui s'étaient occupés de la question : MM. Gilliéron, Odin et, en dernier lieu, M. Gauchat. Tous ces dialectologues, avec une unanimité bien faite pour donner le change à un débutant, sont d'avis qu'après une palat., le franco-provençal a un traitement qui correspont littéralement à une forme francienne *-air*, *-aire* et qui est la résultante immédiate de -ARIU, -ARIA. Or, *il n'en est absolument rien*. Je vais démontrer que le franco-provençal a substitué, après les non palatales, le suffixe -ERIU au suffixe -ARIU. M. l'abbé Devaux, professeur aus Facultés catholiques de Lyon, dans l'admirable ouvrage qu'il vient de publier[2], a fait la démonstration pour le Dauphiné septentrional. Emboîtant le pas à mon éminent et savant confrère, je veus la faire pour toute la Suisse romande et aussi pour le Lyonnais et le Forez cis-ligérien, afin d'embrasser, autant que possible, tout le domaine franco-provençal.

Je cite, une fois pour toutes, les ouvrages que je vais utiliser :

DEVAUX, *Essai*, etc.

PHILIPON, *Phonétique lyonnaise au XIVe siècle* dans *Romania*, XIII.

1. *Solution de qqs difficultés de la phonét. française, chap. du vocalisme*, Lausanne, 1893. — P. 28-32.

2. *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, Paris-Lyon, 1892.

Philipon, *Les Parlers du Forez cis-ligérien* dans *Romania*, XXII.

Odin, *Phonologie des patois du canton de Vaud*, diss. de Leipzig, Halle, 1886.

Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz (Bas-Valais)*, 40e fasc. de la Bibl. de l'Éc. des Hautes-Études.

Cornu, *Phonologie du bagnard*, dans *Romania*, VI.

Haefelin, *Les Patois du canton de Fribourg*, Leipzig, 1879.

Gauchat, *Le Patois de Dompierre (Broyard)* dans la *Zeits. für rom. Philologie*, XIV.

Schindler, *Vocalismus der Mundart von Sornetan*, diss. de Leipzig, 1887.

N'ont pas été à ma portée, ni partant consultées, les sources suivantes :

Philipon, *Dialecte bressan aux XIIIe et XIVe siècles* dans la *Revue des Patois*, I.

Philipon, *Le Patois de Jujurieux (Bas-Bugey)*, Welter? Paris.

Gilliéron, *Petit Atlas phonétique du Valais (sud du Rhône)*, Paris, s. d.

Haefelin, *Die Neuenburger Mundarten*, Berlin, 1874.

Martin, *Das Patois in der Umgegend von Baume-les-Dames*, diss. de Halle, 1888.

Dartois, *Coup d'œil spécial sur les Patois de Franche-Comté* dans Acad. des sc., belles-l. et arts de Besançon, Besançon, 1850.

J'aurais pu utiliser le *Dictionnaire du Patois savoyard tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville...* (Albertville, 1889) de Brachet, mais le savoyard présente, à l'étape moderne, les faits du lyonnais (cf. ma *Solution de qqs diffic. de la phon.*, p. 31) et ne pouvait rien fournir d'intéressant. Pour la période historique, les sources me faisaient défaut.

Je commencerai par le Dauphiné franco-provençal, puis je passerai au domaine français qui a fait l'objet des études de M. Philipon, j'aborderai enfin la Suisse romande, canton par canton.

I. Dauphiné septentrional.

« S'il fallait en croire M. Meyer-Lübke, » dit M. Devaux, (p. 132), « cet *-eir* » (le traitement de -ARIU après non palatale) « serait le successeur de *-air*, première transformation de *-arium*. Cette explication semble bien la vraie pour les patois de la Suisse » (je démontrerai qu'il n'en est rien), « mais pour nos pays, cette hypothèse n'est appuyée ni par nos patois actuels ni par nos textes anciens... En réalité, notre phénomène se relie au phénomène méridional constaté notamment en Auvergne, à Gigors, à Die, et jusque dans le Nord, à Dijon. Il nous reporte à *-erius* qui a remplacé *-arius* à une époque préhistorique, soit par un phénomène purement phonétique, comme le veut M. Schuchardt, soit par substitution de suffixe, comme le soutient M. Grœber. » Je renvoie au livre de M. Devaux pour les preuves.

Je vais maintenant étudier le traitement de -ARIU après non palatale en Dauphiné, afin de savoir s'il représente une forme -ERIU ou bien une forme * *-eru*. Nous sommes ici près de la Drôme, aus confins de la langue provençale, et l'on sait que le provençal (je l'ai montré dans ma *Solution*, etc., p. 16) connaît les deus formations : *-eir* et *-er* (*-ier*).

-ARIU, après une non palatale, donne *-er* (p. 127), ce qui est le traitement de *ĕ* libre tonique (p. 145-6). « Dès le XIIIe siècle, *-ier* commence à se substituer à *-er* soit par une diphtongaison normale, soit par l'analogie des noms en *y* + *-arium*. » On ne trouve pas de traces de *-eir*, ce qui serait le traitement de *ĕ* + *y*. *-er* remonte-t-il à -ERIU ou à *-eru*? M. Devaux croit que c'est à -ERIU et il pose un primitif * *-eir*. Il démontre le fait par les patois pour une partie du domaine (notamment pour le Roussillon et les Terres-Froides), p. 131-2. Pour le reste du domaine, je préfère voir dans *-er* la résultante normale de * *-eru*. Dans la diphtongaison postérieure *-ier* de tout le domaine, je préfère aussi voir un phénomène phonétique, puisque *ĕ* de PEDE se diphtongue également à cette époque. Si, dans les Terres-Froides, on trouve aujourd'hui la forme commune *-yé* à côté d'un vieus mot (locution toute faite) en *-ai* (= *-eir*), j'explique le fait par l'empiètement du domaine *-ier* (par voie de

diphtongaison naturelle) sur le domaine *-eir* : *-eir* serait resté dans une locution. En effet, peut-on admettre que *-eir* se soit réduit à *-er* dans tous les mots, excepté justement dans un seul, précisément le même dans tous les villages (une dizaine)? Ce serait tout à fait invraisemblable. On pourrait aussi admettre, peut-être avec non moins de vraisemblance, que *-ier* est emprunté aus mots à palatale et non à l'étranger et que dans un vieus mot, locution toute faite, où la notion de suffixe n'était plus sensible, il n'a pas pu s'introduire. Je conclus donc que * *-eru* est à la base de *-er* dans une partie du domaine et que dans le domaine de *-eir*, *-ier* a dû s'introduire emprunté aus mots à palatale ou bien sous l'influence du domaine de *-ier*. C'est, en effet, dans les *centres* (Vienne et Grenoble) que ni les documents ni les patois ne permettent de constater l'existence d'une forme *-eir*.

Quant aus formes *Disder*, p. 147, *mester mestier*, p. 148, *Galter* p. 336, elles sont ou bien du domaine de *-eir* primitif, ou bien, au moins à mon avis, dérivent de formes * *Desideru*, etc., formées par analogie lors de la transformation de -ERIU en * *-eru*.

J'ai séparé les formes féminines des masculines, parce qu'au féminin nous n'avons pas une forme plurielle qui puisse motiver la reformation analogique de -ERIA en * *-era*. Il n'est donc pas étonnant qu'ici nous retrouvions *-eiri*, ce qui représente -ERIA. *-eri* n'existe que dans une région limitée à Vienne (p. 129, une seule fois *-ieri*) et encore peut-il provenir de *-eiri*, puisqu'on trouve *iglesi* (p. 148) et *feiri*, *feri* (p. 162). Cependant, on pourrait aussi le considérer comme la forme féminine dérivée de *-er*. Grenoble (p. 129), le Roussillon (p. 131) ne connaissent que *-eyri*. Les Terres-Froides qui ont actuellement *-yére* ont connu aussi *-eiri* (p. 131). Les hypothèses qui ont été émises plus haut à propos de cette dernière région, sont applicables pour le féminin.

On peut donc considérer, dans le Dauphiné, trois domaines :

ACTUELLEMENT :

1. Celui de *-eir*, *-eiri* (= -ERIU, -ERIA)
   Roussillon — Terres-Froides, *ā āre* — *-ier -iere*.
2. Celui de *-er*, *-eiri* (= * *eru*, -ERIA)
   Grenoble..... *-ier*, *-eiri -eire*.

3. Celui de *-er, -eri* (= * *eru*, ?)
Vienne..... *-ier, -iere.*

Je ferai remarquer que le second domaine présente les faits du provençal commun (*-ier, -eira*), de la langue de la *Passion* (*-er, -eire : useire*, 190), et des parlers de la Charente étudiés dans la thèse de M. Rousselot (*-er -ier, -eira -ieira* et aussi *-iera*), *Rev. des Pat. gallo-romans*, V, 331.

II. Lyonnais et Forez cis-ligérien.

En lyonnais, nous trouvons les terminaisons *-eyr -er, -eri* (p. 544). La première nous représente évidemment -ERIU. Quant à *-er*, il peut s'expliquer par une réduction de *-eir* ou comme un descendant d' * *-eru* (s'il est d'une autre région que *-eir*). Pour *-eri*, les deus explications données pour le Dauphiné sont également applicables. C'est au XIVe siècle qui commence l'envahissement de *-ier, -iere* (le lyonnais moderne ne connaît plus qu'un développement ultérieur de *-ier*). Ce peut être le développement de *-er*, puisque PEDE se développe d'une façon analogue, ou un phénomène d'extension analogique. La question subsiste comme pour le Dauphiné.

Les faits sont un peu différents dans le Forez cis-ligérien, qui nous mène à la frontière occidentale du franco-provençal. Là, nous retrouvons l'état de la langue de la *Passion*, du provençal ordinaire, des parlers de la Charente, c'est-à-dire *-er, -eyri -eri* (p. 5). J'explique le fait par * *-eru*, -ERIA. M. Philipon ne nous dit pas si *-ier* s'est implanté dans tout le domaine, il constate seulement le fait pour Saint-Étienne, mais seulement au masculin, le féminin est resté *-eri*. Ici, nous avons un indice très précieux : ce n'est donc pas une substitution analogique, mais bien un simple développement de *-er* (= * *-eru*). Le féminin qui était primitivement *-eiri* n'a pu se diphtonguer. Et ce fait nous apprend encore que *-eri* n'est pas une féminisation de *-er*, mais bien une résultante de *-eiri*. Je n'insiste pas sur l'explication de M. Philipon (p. 5), qui dit que *-ier* est emprunté sans doute au parler parisien (!).

III. Canton de Vaud.

La Suisse romande présente beaucoup moins de difficulté. Les traitements qu'elle nous offre reportent uniformément à

*-*eru*, *-*era* et la démonstration de ce fait est si simple que je ne m'attacherai pas à relever les passages où MM. Gilliéron, Odin, Gauchat, expliquent la forme comme un équivalent du francien *-air*, *-aire*. Je crois que le plus coupable dans cette série d'erreurs est M. Gilliéron, le premier en date, qui a été successivement copié par ses successeurs. Les faits, en effet, sont si frappants que, malgré son explication (§ 35), M. Odin ne peut s'empêcher de remarquer (§ 55) : « Dans quelques mots » (il s'agit de mots qui ont *ĕ* libre tonique), « l'analogie avec les dérivés du suffixe *-arium* est complète. » Et M. Gauchat, après s'être étonné de ne pas trouver *ẹ*, conformément à son explication, dans les mots en -ARIU, esquive ainsi la difficulté (p. 21) : « mais celui qui s'occupe intimement des patois reconnait facilement qu'on n'ose appliquer des règles infaillibles aus langues vivantes. En effet, tout en s'étonnant de la conséquence avec laquelle les lois phonétiques agissent dans les dialectes, on est bien obligé de concéder à la langue un reste de « caprice » qui vient assez souvent croiser « l'infaillibilité » des règles phonétiques. » Il faut distinguer : les philologues font parfois des erreurs, mais je ne crois pas que la langue ait jamais de « caprices ».

La démonstration à faire est d'une simplicité enfantine : je vais donner le tableau des traitements dans le canton de Vaud de *a* + *y*, de *ĕ* tonique libre et de non palat. + -ARIU. *a* + *y* devient *ẹ* dans tout le canton de Vaud, § 34.

	Venoge, Thiêle, Blonay	Gros de Vaud	Pays d'Enhaut Ormonts	Plaine du Rhône	Vallée de Joux	Vallorbe	Ste Croix, La Côte
ĕ libre (§ 55)	*āy*	*ā*	*ay*	*ä*	*ẽ*	*ẹ*	*i*
non pal. + *-ariu*	*āy*	*ā*	*ay*	*ä*	*ẽ*	*ẹ*	*i*
(§ 35)	*āyre*	*āre*	*ayre*	*äre*	*ẽre*	*ẹre*	*ire*

Je pense qu'on ne contestera pas que les formes remontent à *-*eru* et que le féminin est dérivé ou représente *-*era*. MATERIA et FERIA [1] présentent adéquatement les formes ci-

1. On sait qu'en franco-provençal *ĕ* et *ē*, *ŏ* et *ō*, règle générale, se confondent, cf. GAUCHAT, § 25.

dessus (§ 54) et nous reportent à * *matera*, * *fera*, tandis que MINISTERIU, MONASTERIU, phénomène curieus, ont le traitement de *ĕ* + *y* (§ 56) et nous ramènent à MINISTERYU, MONASTERYU.

IV. Valais.

Dans le Valais, les mêmes faits probants se présentent à nous.

A Vionnaz, *a* + *y* donne *ey* (*ẹ* à la fin des mots), p. 19, mais *ĕ* libre y donne *ay* (*āy* à la fin des mots) et non palatale + -ARIU, -ARIA produit *-āy*, *-āyre*, p. 25. Les représentants de -ERIU, -ERIA (métier, foire, matière) présentent au contraire le maintien formel de *y* (p. 29).

En bagnard, *a* + *y* donne *i* (accidentellement *ẹ̄*), § 8 *c*, tandis qu'*ĕ* libre donne *ẹy* (§ 22 ; il y a des exceptions comme PEDE, PETRA, § 23, qui peuvent s'expliquer d'une manière particulière) et que non palat. + -ARIU, -ARIA donne *-ẹy*, *-ẹ̄yre*. Le suffixe -ERIU, -ERIA proprement dit (FERIA, MATERIA) nous reporte à *-*era* (§ 30), comme dans le canton de Vaud partiellement et contrairement à ce qui se passe à Vionnaz.

V. Canton de Fribourg.

Voici le tableau des faits dans le canton de Fribourg, qui sera une démonstration assez probante :

	a + *y*	*ĕ* libre	non palat. + -ARIU, -ARIA
	p. 15	p. 16	p. 14
I	*e* (*ẹ̄* ou *ẹ*)	*ā* (*ā̆*)	*ā* (*ā̆*), *āre*
II	id.	id.	id.
III	id.	*ẹ̄*, *ä* (*äy*)	*ẹ̄ ä*, *ẹ̄re äre*

La même indécision règne pour les mots en -ERIU, -ERIA et nous sommes reportés à **matera*, p. 16, mais à MINISTERYU, p. 19, MONASTERYU, *Gloss.*, p. 177, s. v. *mohī*.

Dompierre fait partie du groupe I d'Haefelin. Voici les faits : *a* + *y* y donne *ẹ* (§ 17), tandis qu'*ĕ* libre fait *ā*^e^, § 33, et que -ARIU, -ARIA font aussi *-ā*^e^, *āere*, § 22. Nous sommes ramenés à **matera*, § 32, **fera*, § 43, mais à MINISTERYU, MONASTERYU, § 32, DOMINU DESIDERYU, § 43.

VI. Jura bernois.

Cette région qui fait encore partie du domaine du franco-provençal, semble ne pas avoir le traitement particulier de -ARIU et se rattacher aux patois du Nord. Par exemple, à Sornetan, palat. + -ARIU et non palat. + -ARIU sont traités identiquement comme en francien (SCHINDLER, § 25).

B. Palatale + -ariu.

Dans tout le domaine franco-provençal, les parlers ne connaissent pour palat. + -ARIU que le traitement des verbes de la loi de Bartsch et si la diversité des formes régionales est grande, elles ont toutes à leur base une forme unique *-ier*. L'identité entre les verbes à palatale et les noms en -ARIU à palatale est complète. Ainsi, dans le Dauphiné, nous trouvons *-ier*, p. 114, concordant avec *-ier*, *-ieri*, § 11, dans le Lyonnais *-ier*, p. 542, à côté de *-ier*, p. 544 [1], dans le Forez cis-ligérien *-ier*, § 2, à côté de *-ier*, § 8, dans le canton de Vaud *-i* (*ẹ* dans la Vallée), § 17, et *-i* (*-ẹ* dans la Vallée), § 33, dans le Valais *-yẹ*, p. 19, et *-yẹ*, *-yẹre*, p. 25, pour Vionnaz, *-yœ*, § 3 *b*, et *-yœ*, *-yœre* en bagnard (cf. ma *Solution de qqs difficultés*, etc., p. 30, où j'ai rectifié ce que dit M. Cornu), dans le canton de Fribourg *-ī*, p. 13, à côté de *-ī*, *-īre*, p. 14, pour les trois groupes de Haefelin, *-ī*, § 13, à côté de *-ī*, *-īre*, § 22, à Dompierre.

Il y a de ci de là dans le domaine des exceptions en ce sens que l'un ou l'autre mot isolé à palatale a parfois le suffixe des mots sans palatale, mais ces mots, comme on l'a déjà dit, sont dus à la dérivation romane. Ainsi, *kọtšæ* noyer, de *kọtša* à Dompierre (GAUCHAT, § 22), *kornolāy*, *kæzenāy* à Vionnaz (GILLIÉRON, p. 27).

Un phénomène particulier qui est l'inverse du précédent existe aussi. Je dois spécialement attirer l'attention sur lui et j'essayerai tout à l'heure d'en donner l'explication. Dans une bonne partie du domaine, autrement dit dans tout le canton de Vaud, à Vionnaz, en bagnard, à Dompierre (peut-être bien dans tout le canton de Fribourg : Haefelin ne dit rien), PRIMARIU va avec les mots à palatale. Et il en est de même,

1. Pour la Bresse (XIIIe-XIVe siècles), cf. notre *Revue*, I, p. 15-16. *(N. de la Réd.)*

mais d'une façon toute sporadique, pour quelques autres thèmes : à La Plaine pour FORESTARIU, aus Ormonts pour GRANARIU, dans le Pays d'Enhaut pour QUARTARIU, dans le bagnard pour SEXTARIU (à ce qu'il semble : on a *-ē* au lieu de *-yœ* attendu), à Dompierre pour QUARTARIU, SCOLARIU. SCOLARIU a bien certainement, comme le dit Gauchat, un représentant tiré du français et peut-être en est-il de même encore pour quelques autres de ces mots. Je reviendrai sur ce sujet.

Je retourne au traitement en *-ier* du franco-provençal des mots à palatale. Ce traitement n'est pas peu surprenant. J'ai démontré que, pour les mots en -ARIU en non palatale, les formes remontent à -ERIU, **-eru*. Peut-il en être de même pour les mots à palatale ? Absolument pas. Ai-je besoin de rappeler que palat. + *ĕ*, pas plus en franco-provençal qu'ailleurs, ne développe un *i* et que CAELU n'y devient aucunement *ci-el* sans la dipht. ou *ci-iel* avec la dipht. L'*i* aurait-il pu être produit par l'*i* en hiatus de -ERIU ? Pas davantage. Les traitements de *ĕ* + *y* ne concordent nullement dans diverses régions du franco-provençal avec les traitements des mots en -ARIU à palatale. Ainsi, dans le Dauphiné, pour ne parler que de cette région, *ĕ* + *y* nous donne (XII° siècle) *ei*, tandis que les mots en -ARIU à palatale nous donnent *-ier*.

Je pense pouvoir fournir la solution du problème. Adéquatement, *-ier* du franco-provençal ne peut représenter que palat. + **-aru*. L'analogie, qui ne se dément pas un instant, avec les verbes de la loi de Bartsch, est concluante sous ce rapport. Mais comment admettre qu'on ait eu d'un côté (après les non palatales) -ERIU, **-eru* et de l'autre (après les palatales) (-ARIU), **-aru* ? D'abord, la chute de l'*i* peut s'expliquer ici par un phénomène de dissimilation : la seconde des palatales serait tombée sous l'action de la première. Mais pourquoi ici la substitution de -ERIU à -ARIU ne s'est-elle pas faite ? A mon sens, quand l'extension du suffixe -ERIU a eu lieu en Gaule (VIIIe siècle [1]), la palatale avait déjà développé

1. L'époque de la transformation peut se conjecturer par les gloses de Cassel et de Reichenau (VIIIe siècle). Les premières ont encore trois formes en -ARIU, une en -ERIA (*manneiras*), les secondes ont deus formes (dont une deus fois) en *-er* (cf. ma *Solution de qqs diffic.*, etc., p. 18-20, ou aussi ma *Solution de la question du suff.* -ARIUS dans la *Zeitschrift f. rom. Philol.*, XVII, 291-2). Pour moi, le VIIIe siècle est l'époque du conflit (en Gaule).

un *y* en franco-provençal, ce qui avait amené le changement de *a* en *e*, de sorte qu'on avait déjà, pour les mots à palatales une forme *-ier(i)u*, *-ieru*. La maladie dont a souffert le suffixe -ARIU ne pouvait gagner des mots où -ARIU n'existait plus. A mon avis, la substitution de -ERIU à -ARIU ne s'est pas faite dans les mots à palatale, parce que dans des mots en *-ieru*, le sujet parlant du VIIIe siècle ne reconnaissait plus et ne pouvait plus reconnaître, évidemment, le suffixe -ARIU.

Il me reste à expliquer l'anomalie PRIMARIU, etc. Je constate que *partout où ce phénomène se produit*, les traitements de palat. + -ARIU coïncident absolument avec ceus de *é* + *y*, et je dis que ces exceptions représentent non pas le traitement des mots en palat. + -ARIU (*-ier*), comme on l'a dit jusqu'ici, mais bien le traitement de *ĕ* + *y*, c'est-à-dire **primeriu*, etc. Nous avons affaire ici à des mots que je regarde comme ayant été usités de préférence au singulier et n'ayant pas refait, à cause de cela, leur finale -ERIU en **-eru* (reformation qui est analogique d'un nominatif pluriel -ERI : cf. ma *Solution de qqs difficultés...* p. 11-32). PRIMERIU « le premier de tous » est un mot sans pluriel. Les formes de « grenier » représentent probablement GRANICARIU, cf. à Vionnaz *fremyā* de FORMICARIU, p. 26. Celles de « quartier », « forestier », peuvent être, comme le dit Odin, empruntées à des patois voisins où *-i* n'est pas anormal ; celles de « quartier », au français peut-être. Quant à SEXTARIU, la forme bagnarde n'est nullement concluante : on ne peut pas dire que ce soit vraiment une exception.

CONCLUSION

J'arrive à ma conclusion. Je pense avoir démontré qu'en franco-provençal, les mots sans palatale ont pris -ERIU, **-eru* (-ERIU plutôt dans la partie française, **eru* dans la Suisse romande avec les exceptions de PRIMERIU, etc). Les mots où -ERIU, -ERIA étaient primitifs ont hésité un peu dans tout le domaine entre -ERIU et **-eru*, -ERIA et **-era*, parce que dans des mots comme MINISTERIU, MONASTERIU, MATERIA, FERIA, etc., le sujet parlant contemporain de l'époque des transformations n'avait pas la conception nette de l'existence d'un suffixe et qu'il a pu tantôt les prendre comme des mots à suffixe tantôt comme des mots propres, des *substrata*.

Paul MARCHOT (Fribourg).

UN PROJET DE RÉFORME

DE LA VERSIFICATION FRANÇAISE

Dans le long cours de notre existence littéraire si brillante, notre versification a été l'objet de nombreuses études et aussi de nombreus projets de réforme. Chaque siècle s'est montré mécontent de l'héritage que lui laissait le précédent, chaque école poétique a prétendu apporter au vers de profondes modifications. Mais à y regarder de près, en réalité, sauf en de minces détails, on n'a jamais touché à la versification proprement dite. Les réformes se sont exercées sur la langue, la place et le chois des mots, la construction des phrases, etc., en un mot, sur la façon de se servir de l'instrument poétique, plutôt que sur cet instrument lui-même. Ce sont innovations de rhétorique et non de versification. Il semble même que chez nous les poètes et les critiques ont rarement eu une nette compréhension de ce qu'est un vers, de ce qu'il est par lui-même, dans sa structure matérielle, indépendamment des pensées et des sentiments qu'il est appelé à rendre, dont il doit faire le vêtement artistique. Or cette étude de notre versification, au point de vue de sa nature et de ses éléments constitutifs, vient d'être entreprise par M Clair Tisseur dans ses *Modestes Observations sur l'art de versifier*[1].

Quel livre admirable et combien attrayant ! C'est bien le traité de versification le plus complet et le plus scientifiquement sérieus que nous possédions jusqu'à ce jour. Notre vers y est étudié dans ses transformations successives, dans ses rapports et ses différences avec les systèmes de versification des anciens ou des peuples étrangers, par un homme du métier, dont le goût est singulièrement sûr, et l'oreille merveilleusement exercée.

1. Cf. notre *Revue*, VII, p. 138.

Des observations de détail fines, ingénieuses ou profondes y surgissent en outre à chaque pas. Et jamais un instant, malgré l'aridité apparente du sujet, malgré le sérieus et la science qu'y apporte l'auteur, il ne réclame un effort à l'attention du lecteur; tant il a su mettre de charme et d'esprit dans cette étude didactique.

Je voudrais recommander quelques parties de cette œuvre à une étude plus approfondie et de ceus qui font les vers et de ceus qui aiment à les lire, reprendre ici et commenter, — en leur faisant perdre, hélas ! l'attrait qu'a su leur donner l'aimable et spirituel auteur, — les chapitres où nos futurs poètes pourraient apprendre les moyens de renouveler notre versification et d'y apporter une variété plus grande.

Car M. Tisseur ne s'est pas contenté de faire l'histoire de la versification française, d'étudier et d'analyser les procédés de nos diverses écoles. Il nous propose tout une *réforme* de notre système de versification. Qu'on se rassure cependant, il ne s'agit pas d'une opération héroïque, d'un bouleversement total de toutes nos habitudes, d'une révolution complète et partant impossible à réaliser. Au fond même, M. Tisseur ne nous propose rien de nouveau, il nous invite au contraire à revenir au passé; ce qu'il nous propose en somme, c'est un simple retour au principe, malheureusement oublié, de notre versification. Ce principe, notre auteur le formule dans la langue même des poètes, qui lui est si familière :

L'arbitre souverain dans les vers, c'est l'oreille.

Cet axiome n'a pas besoin d'une démonstration ; pour peu que vous y réfléchissiez, vous serez stupéfait qu'on soit obligé d'y insister à nouveau et que d'autres que M. de la Palisse aient besoin de le rappeler. Et à ce seul fait qu'une vérité aussi évidente ait pu être aussi profondément oubliée, et que la formuler aujourd'hui paraît une nouveauté, vous pouvez mesurer toute l'étendue des erreurs commises depuis des siècles. C'est de loin en effet que date cet oubli ; on le voit se produire à peu près dans toutes les littératures à la fin du moyen âge, au

moment où la poésie cesse d'être récitée ou chantée pour être lue, où de populaire elle devient savante. Mais nulle part cet oubli n'a été, — en apparence du moins, — aussi profond qu'en France, pour des raisons qu'il est facile de découvrir, mais qu'il serait trop long d'énumérer ici. Donc, et répétons-le avec M. Tisseur :

L'arbitre souverain dans les vers, c'est l'oreille.

Pour la rime, en théorie du moins, personne ne le conteste plus. Mais la rime n'est pas tout le vers; je dirai plus, la rime n'est même pas ce qu'il y a de plus essentiel dans le vers. Des lignes de mots, avec des rimes au bout, peuvent parfaitement n'être pas des vers; en revanche, on peut faire des vers et de très bons vers, sans aucune rime. Ceci n'a pas besoin d'une démonstration pour les poésies antiques et la plupart des poésies modernes. Mais la chose est rigoureusement vraie du français lui-même. Dispersez dans une page quelques mots qui riment entre eus, aussi richement que vous le voudrez; le lecteur ne les verra pas, et ils ne frapperont point l'auditeur, si vous n'attirez son attention par quelque artifice de lecture. Mais que dans une page de prose se glisse un seul alexandrin bien rythmé, on le découvre aussitôt; que dans le cours de la conversation la moins relevée, quelques-unes des syllabes que vous prononcez prennent la forme d'un mètre poétique, votre interlocuteur vous arrête : Tiens ! un vers !

Il y a donc dans le vers français quelque chose de plus que la rime, et quelque chose de plus essentiel que la rime, c'est le *rythme*. Mais qu'est-ce que le rythme ? Les poètes dignes de ce nom, c'est-à-dire non les arrangeurs de syllabes et faiseurs de bouts-rimés, mais ceus qui cherchent pour des pensées poétiques une forme artistique, dont l'oreille affinée se berce et se balance à la *musique* des mots, le trouvent instinctivement; ils en ont la sensation, s'ils n'en ont qu'une vague conscience; ils en parlent d'ailleurs volontiers de cette cadence, de ce rythme: ils lui donnent même, quand ils en sont plus

particulièrement satisfaits, des épithètes harmonieuses, et célèbrent les rythmes d'or et les rythmes ailés; mais on ne voit pas qu'aucun des poètes modernes se soit jamais rendu compte exactement de la nature de ce *rythme*. M. Tisseur en a donné une excellente définition : je lui demanderai la permission de la formuler en termes un peu différents : Le rythme poétique, — et rien n'est plus naturel puisque partout et longtemps la poésie a été chantée d'abord, et qu'aujourd'hui encore, au moins dans la poésie lyrique elle doit être *chantable*, — le rythme poétique, dis-je, est le même que le rythme musical : il réside dans l'alternance régulière des temps *forts* et des temps *faibles*.

Les grammairiens anciens avaient fort bien compris la nature de ce rythme, et ils avaient donné des noms spéciaux au temps fort et au temps faible du vers; ils les avaient nommés *arsis* et *thesis*. Mais ces deux termes qu'on a d'ailleurs longtemps fort mal compris, outre leur aspect rébarbatif et qui sent son pédant, ont le tort de causer quelque confusion, car ils s'appliquent également à la versification antique et à la versification moderne, qui reposent sur des principes fort différents. M. Tisseur a heureusement trouvé deux appellations nouvelles, fort claires et fort pittoresques, qui indiquent bien ce dont il s'agit, et que nous voudrions voir adopter désormais par tous ceux qui écrivent et parlent de ces matières; il dit : la *lève* et la *baisse*. « Ces deux vocables, ajoute-t-il, nous seront chers d'ailleurs parce qu'ils appartiennent au noble art de la canuserie et que, dans ma bonne ville natale, tout le monde les comprendra prou. La poésie, en effet, doit être comme une pièce de soie façonnée, où tour à tour la lève et la baisse des crochets donne de beaus dessins, avec cette différence qu'ici les dessins rythmiques seront savourés des oreilles, comme nous savourons des yeux les ramages rutilants de nos brocards. »

Et voilà le rythme poétique exactement défini : la lève c'est l'endroit du vers où la vois s'élève, où elle appuie comme dans le « temps fort » musical; la baisse est l'endroit où elle s'abaisse. Un vers bien rythmé est celui où

les lèves et les baisses alternent régulièrement, celui où lèves et baisses reviennent régulièrement à des places déterminées.

Mais comment marquerons-nous ces lèves et ces baisses? Comment les rendrons-nous sensibles à l'oreille? Comment forcerons-nous le lecteur, le lecteur qui sait lire j'entens, et qui ne s'est pas exercé dans un conservatoire quelconque à dissimuler le vers le plus possible, à l'escamoter, comment le forcerons-nous à les faire sentir, ces lèves et ces baisses? En plaçant à l'endroit du vers où la vois doit s'élever, c'est-à-dire dans la lève, des syllabes accentuées, en plaçant au contraire dans la baisse des syllabes non accentuées ou atones.

« Dans mon jeune temps, dit M. Tisseur, personne n'avait encore remarqué qu'en français il y a, dans chaque mot de plusieurs syllabes, une syllabe où en parlant on appuie plus fort que sur les autres. Il m'est même advenu d'entendre soutenir fort sérieusement que la différence de prononciation entre l'italien et le français consistait en ce que, dans le premier on appuyait sur de certaines syllabes, tandis que dans le second, pour parler correctement, on ne devait appuyer sur aucune syllabe plus que sur une autre. »

Je demande au lecteur qui serait dans l'ignorance où M. Tisseur assure avoir été dans sa jeunesse, et où sont encore tant de nos concitoyens, la permission de lui exposer d'abord en langage de grammairien les règles de cette accentuation, au moins ce qu'il est nécessaire d'en savoir pour bien comprendre le mécanisme du rythme dans le vers.

Dans tous les mots de deus syllabes et plus, dans tous les polysyllabes, « l'accent tonique est sur la dernière syllabe, si le mot ne se termine pas par un *e* muet et sur l'avant-dernière, s'il se termine par un *e* muet ». Il faut ajouter que lorsqu'un verbe est suivi d'un pronom ou d'un adverbe auquel il est intimement lié, c'est cet adverbe ou ce pronom qui porte l'accent. *Voyez* a l'accent sur la syllabe *ez; voyez-vous* sur la syllabe *vous*. Cet accent tonique sera toujours très sensible à l'oreille et

prendra toujours place dans la lève du vers, c'est pourquoi nous l'appèlerons l'accent *principal*.

Mais il y a d'autres syllabes encore qui sont susceptibles d'être prononcées avec une élévation de la vois, qui dans des positions données peuvent prendre un accent ; cet accent qui ne s'impose pas comme l'accent principal, qui tantôt se fait sentir et tantôt est imperceptible, nous l'appèlerons l'accent *secondaire*. Les syllabes qui portent cet accent secondaire sont : 1° tous les monosyllabes; 2° dans les mots de trois syllabes et plus (*voyez-vous* étant comme un trissyllabe), l'anté-pénultième, c'est-à-dire la troisième syllabe en commençant par la fin du mot. Ces syllabes sont comme les syllabes « communes » des anciens : elles peuvent être tantôt dans la lève et tantôt dans la baisse, mais non pas selon le caprice du poète ! Elles sont accentuées, et par conséquent formeront dans le vers une *lève*, quand elles sont précédées et suivies de syllabes non accentuées ou atones. Prenons par exemple le mot *solennel*. La vois appuyera toujours sur la syllabe *el* qui a l'accent principal. Quant à la syllabe *so*, tantôt elle sera accentuée et tantôt elle ne le sera pas. Si nous disons « des apprêts solennels », *prêts* ayant l'accent principal, étant par conséquent en tous cas plus accentué que *so* qui le suit immédiatement, cette dernière syllabe ne sera pas accentuée et ne pourra pas prendre place dans la lève : des appRETS solennELS. Mais si nous disons : une fête solennelle, voilà *so* placé entre les deus syllabes *te* et *len* qui ne sont pas accentuées, il prent l'accent secondaire et se place dans la lève : une FEte SOlenNELle[1].

1. Je me contente ici de donner les notions les plus indispensables sur la place de l'accent. Mais quand on se sera exercé l'oreille à sentir cette musique délicate et subtile que donne l'accent à notre langue, on saisira vite une foule de nuances qu'il serait trop long d'analyser ici; on verra par exemple que cette division simpliste entre accent principal et accent secondaire ne correspont pas à la réalité; qu'il y a une foule de degrés dans l'accent secondaire et que notamment les monosyllabes sont loin, à ce point de vue, d'être égaus entre eus. Je veus noter encore un fait; c'est qu'au début du

Ces *règles* de l'accentuation ne sont pas billevesées de grammairien ; c'est purement la constatation d'un fait, et d'un fait dont il vous est possible d'avoir à chaque instant la démonstration. M. Tisseur en cite des preuves frappantes. Ceus qui prétendent n'avoir jamais senti l'accent français, sont pourtant choqués tout de suite quand un étranger déplace cet accent, quand un Anglais ou un Allemand du Sud, par exemple, accentue l'accent secondaire avec plus de force que l'accent principal et dit : *im*bécille au lieu de imbé*cil*le. Cet accent des mots français apparaît avec non moins d'évidence dans la façon dont nous prononçons les mots étrangers. Ecoutez par exemple un Français qui s'imagine prononcer à l'allemande le mot Lohen*grin*e[1] et faites prononcer ensuite ce même mot par un Allemand ou quelqu'un qui sache assez bien cette langue pour mettre l'accent à sa place, c'est-à-dire sur la première syllabe, *Lo*hengrin, et vous ne pourrez plus conserver de doute sur la nature et la place de l'accent français.

Mais il s'agit ici de la poésie et du rythme poétique. Eh bien, si vous conservez quelques doutes sur l'importance que peut avoir à ce point de vue cet accent tonique, le vers chanté les fera disparaître. Avez-vous jamais entendu chanter la *Marseillaise* par des gens du peuple ? Le peuple qui ne connaît ni nos subtilités, ni nos affectations, ni nos modes, prononce le français mieus que nous et avec un accent plus sûr. Or, pour mettre d'accord, dans la *Marseillaise*, la mélodie et les vers qui sont fort mal rythmés, pour faire correspondre les temps forts de la musique avec les *lèves* du vers, il fait subir de notables changements à la composition de Rouget de l'Isle. Dans

vers, il peut se faire dans les dissyllabes une transposition de l'accent et que, par exemple, la chanson citée par Molière dans le *Misanthrope :* Si le roi m'avait donné... est en vers trochaïques.

1. Soit dit en passant, Lohengrin et Elsa sont des formes à peine germanisées de noms français qu'on ferait peut-être mieus de prononcer Lorengrain et Alice ou Elise. Quant à Perceval, s'il faut le prononcer Parsifal (nota bene *s dur*), je ne vois pas pourquoi il ne faut pas dire Frankreich pour France et Lyône pour Lyon.

le vers : Mugir ces féroces soldats, le temps fort tombe sur *mu* qui n'est pas et ne peut pas être accentué. Le peuple chante un *mu* très bref et lui substitue vite la syllabe *gir* qui est accentuée. De même le vers : L'étendard sa-anglant est levé, est chanté par lui : l'étenda-ard sanglant est levé, tant est grande son horreur d'appuyer sur une syllabe atone. Mais laissons le peuple et sa façon de chanter. Vous dites qu'il vous est insupportable d'entendre dans un opéra un chanteur appuyer sur un *e* muet. Le sentiment de la langue se révolte en vous, mais vous vous trompez sur la cause même de cette impression désagréable. Vous trouvez atroce, — je prens à dessein pour exemple des airs connus de tout le monde, — vous trouvez atroce de chanter : Maître corbeau sur un arbRE perché ; mais ce n'est pas parce que c'est un *e* muet ; la nature du son n'a rien à voir en cette affaire ; c'est parce que la musique vous force à mettre un temps fort, à appuyer sur une syllabe atone. Vous n'éprouvez en effet aucun désagrément à chanter : Il REviendra-z-à Pâques. Les deus *re* ont le même son. Mais celui de *reviendra* est accentué, il a l'accent secondaire.

Empruntons enfin une dernière preuve de l'importance de cet accent à la versification elle-même ; elle nous sera fournie par le vers de dis syllabes. M. Tisseur a consacré des pages bien intéressantes et bien ingénieuses à ce vers. On s'est beaucoup querellé sur les avantages réciproques du décasyllabe césuré à 4 ou césuré à 5. Peu importe, il est un fait constant ; selon que la césure vient après la quatrième ou après la cinquième syllabe, on a l'impression d'avoir affaire à deus vers absolument différents. Pourquoi ? C'est qu'en déplaçant la césure on change aussi et le nombre et la place des accents. Césuré à 4, le vers aura toujours dans le premier hémistiche deus accents et *deus* syllabes atones ; césuré à 5, il a *trois* syllabes atones. Le second hémistiche, dans le premier cas, jouit d'une liberté plus grande, et pourra avoir tantôt deus tantôt trois lèves ou syllabes accentuées ; dans le second cas, le second hémistiche est rigoureusement semblable au premier avec deus lèves toujours. Le

vers césuré à 5 est donc un vers plus strictement mesuré et en même temps, puisqu'il contient forcément dans chaque hémistiche un iambe et un anapeste, d'une mesure plus compliquée et plus marquée ; la césure à 5 est à la césure à 4 comme une mesure 6/8 à une mesure à quatre temps. Et c'est pourquoi vous le trouvez plus sautillant.

Ainsi, quoi qu'on prétende, l'accent tonique français est fort sensible à notre oreille : seulement il en est de l'accent comme de tous les phénomènes qui tiennent à notre langue maternelle ; ils nous sont tellement habituels, tellement intimes, que nous n'en avons pas une conscience nette, tant que notre attention n'a pas été attirée sur ce fait, qu'on ne nous y a pas fait réfléchir et qu'on ne nous a pas fourni un nom pour le désigner. Mais conscients ou non, ils n'en existent pas moins; et en particulier pour l'accent, un instinct sûr nous le fait prononcer et sentir et nous avertit surtout quand on le place à faus, quand dans la prononciation ou le chant on appuie sur une syllabe qui ne comporte pas l'accent.

C'est sur ce fait que doit se baser le rythme poétique. Le langage de la poésie diffère de celui de la prose en ce qu'il est *mesuré*. La *mesure* est marquée par les syllabes accentuées. Dans un vers bien fait et bien rythmé les syllabes accentuées, — les lèves, — doivent donc revenir à des places déterminées et invariables.

Ceci étant donné, il peut se produire, en théorie, un nombre considérable de combinaisons. On peut varier jusqu'à l'infini et le nombre et la place des *lèves*. Mais, en pratique, le nombre des *mesures* qu'on obtiendra en observant avec soin l'alternance des lèves et des baisses se ramène à quatre. J'emprunterai ici encore mes exemples à la musique et à des airs populaires ou du moins connus de tout le monde.

Première mesure. — Une syllabe atone est suivie d'une syllabe accentuée, et ainsi de suite. Chantez en marquant la mesure : MalBROUgh s'en VA-t-en GUERre. Répétez les paroles sans le chant, en marquant toujours la mesure, mais non plus par les temps forts de la musique, sim-

plement en appuyant sur l'accent. Maintenant que votre oreille est familiarisée avec ce rythme, vous le reconnaîtrez facilement dans la chanson de Dupont : J'ai DEUS grands BŒUFS dans MON éTAble, Deus GRANDS bœufs BLANCS marQUÉS de ROUS, ou dans ces vers de Racine : Je VIENS seLON l'uSAge anTIque et SOlenNEL — où SUR le MONT SiNA la LOI nous FUT donNÉe, etc.

Deusième mesure. — *Deus* syllabes non accentuées sont suivies d'une syllabe accentuée et ainsi de suite : MironTON mironTON, MironTAIne — céléBRER avec VOUS la faMEUse jourNÉe — la tromPETte saCRÉe annonÇAIT le reTOUR.

Troisième mesure. — Une syllabe accentuée commence le vers et est suivie alternativement d'une syllabe atone : J'AI du BON taBAC, DANS ma TAbaTIÈre. — FRÈre JACques, DORmez-VOUS ?

Quatrième mesure. — La syllabe accentuée qui commence le vers est suivie de *deus* syllabes atones, et ainsi de suite. C'est le rythme de la Valse des roses : VIENS avec MOI pour fêTER le prinTEMPS, etc.

Combien chacune de ses mesures est pour notre oreille différente des trois autres, c'est ce que démontre une épreuve fort simple. Il suffit de chanter, par exemple, un vers de la première mesure sur le rythme de la seconde ou d'une autre, — Je viens selon l'usage, sur l'air de Mironton, — ou Célébrer avec vous, sur l'air de la Valse des roses. Maître corbeau sur un arbre perché, qui se chante si mal sur l'air connu, s'adaptera fort bien à la Valse des roses; le vers est en effet de la quatrième mesure : MAître corBEAU sur un ARbre perCHÉ.

Désigner ces rythmes, ces mesures par des numéros d'ordre, comme je l'ai fait précédemment, c'est leur donner une dénomination insuffisante et qui se fixe difficilement dans la mémoire. On leur a donné des noms empruntés à la métrique des anciens. Malheureusement ces noms, de mine pédantesque, ne disent rien à notre imagination moderne et ils ont en outre, pour ceux qui connaissent la versification antique, l'inconvénient de s'appliquer en réalité à des rythmes fort

différents. La confusion entre les rythmes anciens et nos rythmes modernes n'a été faite que trop souvent, grâce à cette communauté d'appellation. M. Tisseur qui nous a fourni de si heureuses expressions pour remplacer arsis et thesis, n'a malheureusement pas essayé de trouver à ces termes anciens des équivalents plus modernes et plus clairs. Faute de mieus, nous nous servirons donc des termes anciens.

Le type : Malbrough s'en va-t-en guerre, est un vers *iambique*, il est composé d'*iambes*.

Mironton est un *anapeste* et les vers de la deusième mesure sont des vers *anapestiques*.

Le type : J'ai du bon tabac, est un vers *trochaïque*, composé de *trochées*.

Et enfin le type « Valse des roses » forme un vers *dactylique*, chacun de ses pieds s'appèle un *dactyle*.

Ce sont là les mesures simples ; il peut y avoir, comme dans la musique, des mesures composées. On peut mêler l'anapeste à l'iambe et le dactyle au trochée ; mais jamais on ne devra amalgamer le rythme des deus premières mesures avec celui des deus dernières. Il faut ajouter que dans la poésie française, — et cela est plus ou moins vrai de toutes les poésies modernes, — l'iambe et l'anapeste peuvent être seuls d'un usage courant, et doivent s'employer seuls en dehors de la poésie lyrique. Les rythmes trochaïques et dactyliques ont besoin de l'appui de la musique et doivent être réservés à la chanson.

Il est donc établi que la poésie française peut avoir un rythme régulier, rigoureus. On peut à l'emploi de ce rythme dans le vers français faire deus objections.

La première c'est que ce vers où les syllabes accentuées reviendront régulièrement à des places déterminées et toujours les mêmes, où le nombre des syllabes atones sera rigoureusement limité, sera un vers bien monotone. C'est donc qu'il n'y a rien de plus monotone que la musique, puisqu'elle est mesurée. Cette objection vient chez les gens du monde de ce qu'ils confondent la *scansion* et la *lecture* du vers ; et je ne suis pas bien sûr que M. Tisseur lui-même (pages 31 et suivantes) ne fasse pas

un peu, lui aussi, cette confusion. Quand je *scande* un vers, c'est-à-dire quand je veus marquer, pour moi ou pour les autres, le rythme de ce vers, faire sentir à quel type de mesure il appartient, je donne à toutes les *lèves* une valeur égale. Mais il n'en est pas de même dans la *lecture*. Entre *scander* et *lire*, la différence est la même qu'entre chanter et battre la mesure en nommant les notes. Sur la trame rythmique, rigoureuse et immuable, la mélodie brode son chant varié. Le temps fort revient toujours après le même intervalle, mais la note qui le marque n'est jamais la même. Or, ce qui est vrai de la musique est vrai du vers aussi. L'auditeur dont l'oreille a été accoutumée à sentir le rythme, doit découvrir la mesure des vers qu'on lui lit, comme il reconnaît la mesure des airs qu'on lui chante. Mais ces lèves et ces baisses, que la vois marque toujours assez pour qu'on en puisse saisir l'alternance, n'ont jamais entre elles la même valeur ; à ne les considérer qu'au point de vue purement grammatical, toutes ces syllabes ont déjà une importance et une durée des plus variées selon leur place dans le mot, selon la place du mot dans la phrase, et vient ensuite la pensée, l'émotion qui apporte dans cette trame déjà variée de nouveaus éléments de variété. Il est vrai que l'art de lire le vers semble se perdre de plus en plus ; mais si la réforme proposée par M. Tisseur, c'est-à-dire l'introduction dans notre poésie d'un rythme raisonné, conscient, basé sur l'accent tonique, était adoptée par les poètes, du coup la lecture des vers se trouverait heureusement modifiée et nul ne pourrait plus déclamer une poésie sans savoir la prosodie.

D'ailleurs toute notre poésie française gagnerait singulièrement à cette réforme de la lecture, car depuis que notre langue existe, *tous les bons vers sont des vers rythmés*.

On ne peut donc pas objecter à la réforme que nous propose M. Tisseur qu'elle vient déranger toutes nos habitudes et qu'il est un peu tard pour refondre ainsi toute notre versification. Eh non ! ce sont les principes de cette versification, instinctivement pressentis, obscu-

rément recherchés par tous les poètes, que formule M. Tisseur ; la voie était ouverte depuis longtemps, mais elle s'était assombrie peu à peu, à mesure qu'on la bordait de hauts édifices poétiques, et l'on y tâtonnait à l'aveuglette.

Notre poète-critique, si l'on me permet cette comparaison familière, vient d'y planter des becs de gaz qui l'illumineront d'une vive clarté, et l'on ne pourra plus désormais s'y égarer. Les *Modestes Observations* sont pleines de preuves de ce fait et de remarques fort justes sur ce rythme, inconscient, mais réel, qui se trouve dans tout vers harmonieus. Je ne veus apporter ici qu'un seul fait, qui montre bien comment de tout temps notre poésie a été à la recherche de ce rythme, de cette « cadence », comment l'écrivain la poursuit en ne prenant d'autre guide que son oreille, incapable de formuler les procédés par lesquels il l'atteint, et comment lorsqu'il réussit, la critique, incapable de mettre en lumière les causes et la nature du phénomène, sait pourtant le découvrir et le constater.

Tout le monde connaît les vers de Boileau :

> Enfin Malherbe vint qui le premier en France
> Fit sentir dans ses vers une juste cadence.

L'expression de Boileau est vague, comme tout ce qui a jamais été dit en France sur cette question du rythme, mais elle constate un fait bien réel. Qu'est-ce que cette *cadence* dont il nous parle, et cette *juste* cadence ? C'est le rythme dont il s'agit ici, et un rythme *juste*, c'est-à-dire régulier et bien marqué. Le rythme habituel de la poésie française est un rythme iambique-anapestique, c'est-à-dire que dans la succession des syllabes, généralement en nombre pair, les accents, les lèves, viennent se placer soit de deus en deus, soit de trois en trois syllabes. L'hémistiche de l'alexandrin, par exemple, peut compter ou trois iambes ou deus anapestes. D'une façon générale, le vers de Malherbe est ainsi fait ; et cependant il y a chez lui une tendance visible, d'une part à res-

treindre la liberté de ce rythme et à lui donner plus de rigueur, d'autre part à le varier et à le rendre plus sensible. Malherbe a une préférence marquée pour l'anapeste qui, en effet, s'impose à l'oreille plus que l'iambe. Je ne veus pas dire que le vers :

Les peuples pipés de leur mine,

soit un beau vers, mais le rythme en est extraordinairement marqué et, si je puis ainsi dire, saute à l'oreille la plus rebelle. Si l'on s'est tant moqué de l'hémistiche fameux :

M'a la place rendue,

n'est-ce pas précisément parce que l'anapeste *malapla* s'impose avec une telle rigueur qu'il ne semble former qu'un mot? Le rythme anapestique domine dans l'alexandrin de Malherbe; la première strophe des stances célèbres à M. du Perrier avec ses trois premiers vers anapestiques et sa chute iambique restera le modèle d'un beau rythme lyrique :

Ta douLEUR, du PerRIER, sera DONC éterNELle ?
Et les TRIStes disCOURS
Que te MET en l'esPRIT l'amiTIÉ paterNELle
L'augMENteRONT touJOURS ?

Dans l'ode il se sert avec amour du vers à sept syllabes. Ce vers est, en effet, avec le décasyllabe césuré à 5, celui dont le rythme est le plus rigoureus. Il se compose forcément et toujours de deus iambes et d'un anapeste. Enfin, quand il veut être plus particulièrement solennel, son vers prent facilement le rythme trochaïque ou dactylique, le plus sensible, je dirai même le plus violent, des rythmes possibles en notre langue :

SOIT qu'en SA derNIEre TEte
L'HYdre ciVIle l'arRÊte;
ROI que JE verRAI jouIR
DE l'emPIre DE la TERre,
LAISse le SOIN de la GUERre.

Quel dommage que ce Malherbe, qui était pourtant plus grammairien encore que poète, ne se soit pas rendu compte, avec une précision scientifique, de la nature de cette cadence qu'il recherchait avec une évidence si indéniable ! Son imitateur Opitz, esprit médiocre et dont le talent est bien inférieur à celui de notre poète, a eu le mérite, du moins, de découvrir les éléments sur lesquels repose ce rythme poétique, d'en formuler les règles et de donner ainsi à l'Allemagne, et par contre-coup à l'Angleterre, une versification incontestablement plus variée que la nôtre.

Je ne veus pas faire à M. Tisseur, poète, l'injure de le comparer à Opitz, mais je souhaite ardemment à notre écrivain lyonnais qu'il trouve, comme critique, le même succès que le poète allemand. Ses judicieuses analyses de notre vers, ses indications sur les réformes qu'on y peut opérer auront-elles une influence sur les nouvelles générations de poètes français ? On peut le désirer profondément, mais on n'oserait le prédire. En tous cas, même s'ils n'ont point le courage de s'écarter de la voie qu'ont tracée leurs prédécesseurs, — et cette timidité m'étonnerait chez nos jeunes écrivains, — ils retireront des *Modestes Observations* toutes sortes de profits.

Tout d'abord ils y acquerront une science sûre des ressources de leur art. La poésie nous offre un phénomène singulier. C'est le plus difficile et le plus noble des arts, et c'est le seul où il ne faille, croit-on, ni apprentissage, ni étude. Quel que soit leur talent naturel, leur génie même, le peintre et le musicien ne s'imaginent pas pouvoir pratiquer l'art auquel ils se sont consacrés, sans s'y être sérieusement préparés, sans avoir étudié avec un labeur persévérant les ressources qu'il met à leur disposition pour réaliser leur pensée ou leur rêve, sans avoir pénétré les moyens dont se servaient ceus qui les ont précédés. Ils ne pensent même pas que des connaissances purement théoriques puissent leur être inutiles. Croit-on qu'il y aurait quelque désavantage pour le poète à ce qu'il procédât de même ? Croit-on qu'il sera moins excellent s'il connait mieus les éléments matériels qui

sont indispensables à l'art poétique comme à tous les autres, et à l'aide desquels seuls il peut parler à notre imagination et à notre cœur ; s'il sait ce que c'est que l'accent tonique, et que cet accent est pour lui ce qu'est pour le peintre le dessin, et la mesure pour le musicien ? Bien pénétré de l'importance du rythme, ou plutôt, — car tout véritable poète est nécessairement un amoureux du rythme, — éclairé sur la nature de cette cadence, sur sa constitution, les éléments qui la forment, il n'accordera que l'importance qu'ils méritent aus éléments secondaires qui contribuent encore à la beauté du vers, à la césure par exemple, qui n'a d'autre raison d'être que de forcer le poète à mettre un accent bien marqué, bien sensible à une place déterminée du vers, et — à la rime.

Je dis à la rime. Non pas que je croie sa disparition possible ou que je la souhaite, mais il faut la replacer au rang qui lui appartient en réalité. Ornement indispensable du vers, mais moins essentiel que le rythme, elle doit gagner en liberté tout ce que perdra la cadence, devenue plus rigoureuse; elle doit être débarrassée de tous les règlements dans lesquels on l'a enfermée, de toutes les chinoiseries, nées du culte exclusif et irrationnel qu'on a rendu à cette déité usurpatrice.

Il est en tous cas un genre d'ouvrages où la rime doit être impitoyablement sacrifiée au rythme et même, dans certaines parties, complètement disparaître. Ce sont les livrets d'opéra. Que d'absurdités on nous aurait épargnées dans nos opéras les plus célèbres, si l'écrivain n'avait fait la chasse à la rime ! Combien plus clairs et plus intéressants seraient les opéras de Richard Wagner si les traducteurs, qui, remarquez-le bien, avaient à mettre en français des vers non rimés, avaient négligé cet élément prétendu indispensable et que pourtant personne n'entent ! Mais, en revanche, que d'impressions désagréables ils auraient évitées à l'auditeur, que de difficultés ils auraient épargnées au chanteur, s'ils avaient pris soin que sous le temps fort tombât toujours une syllabe accentuée ! La chanson proprement dite, comme d'ailleurs les parties proprement lyriques d'un opéra, ne se

passeront pas de la rime, mais elles la doivent traiter, ainsi que l'a fait de tous temps la chanson populaire, comme un accessoire secondaire. On ne peut que souhaiter que les faiseurs de chansons prennent comme modèle, — au point de vue rythmique, j'entens, — « Malbrough s'en va-t-en guerre » ou « J'ai du bon tabac ».

Mais surtout, et sans rien changer en apparence aux types habituels de notre vers, on introduira dans notre versification, si l'on attache quelque importance à la place de l'accent, une variété plus grande et aussi une source abondante d'effets pittoresques. Les analyses dont sont remplies les *Modestes Observations* ont suffisamment éclairé le lecteur sur ce point. Mais M. Tisseur nous a donné en outre de fort beaux modèles de mètres nouveaux, qui charment l'oreille des plus délicats. Ils sont pour la plupart réunis dans la seconde édition de *Pauca Paucis*[1], qui ne mérite pas moins d'être étudiée par le futur poète que les *Modestes Observations* elles-mêmes.

FIRMERY.

1. Lyon, Bernoux et Cumin, 1894.

NOTES DE PHONÉTIQUE GASCONNE

Au cours d'une investigation que j'ai entreprise sur les patois actuels de la Gascogne, je me suis trouvé, — comme je m'y attendais du reste, — en présence d'un certain nombre de transformations phonétiques curieuses, qui n'ont pas encore été étudiées par le menu, et dont les limites exactes, en tout cas, n'ont point été déterminées. Voici, par exemple, deux petits faits, que je ne me rappèle pas avoir vus signalés nulle part.

I. — En Gascogne, comme on le sait, le groupe latin *mn* devient *nn* par assimilation, ou bien reste intact : *femina* par exemple aboutit à *henne, henno*, ou bien à *hemne, hemno*. Le premier de ces traitements est surtout propre à l'est du domaine (cf. Garonne = *Garumna*), tandis que le second se rencontre d'ordinaire dans la région béarnaise. Or, sur certains points de cette dernière région, je rencontre *femina* aboutissant à *hemble* ; ainsi à Orthez, à Salies-de-Béarn, à Amou. Le triangle formé en reliant ces trois points correspond, en gros, je crois, à la zone où la forme *hemble* s'est absolument implantée. Toutefois, je la trouve un peu au nord d'Amou, à Castel-Sarrasin, sur la Luy de France (ici *heble*) ; à l'ouest de Salies, elle s'étend jusqu'à Saint-Pé de Léren et Escos, c'est-à-dire jusqu'à la ligne du gave de Mauléon ; enfin, au nord-est d'Orthez, elle se rencontre à Sallespisse, et au sud à Lanneplaa (même jusqu'à Araux, sur le gave d'Oloron). Je n'ai actuellement aucune donnée historique sur l'époque où a pu se produire cette forme *hemble* ; ne trouvant rien qui me mette sur la voie dans quelques documents anciens d'Orthez, je m'abstiendrai de toute conjecture à cet égard. Toutefois le changement n'est pas de ceus qui ont une allure récente, et il pourrait dater d'assez loin. Quant à la façon dont il s'est phonétiquement produit, elle est trop évidente pour que j'aie besoin d'y insister. La

petite zone de *hemble* est entourée de toutes parts par la forme *hemne*, qui se trouve dans la région béarnaise, notamment à Arthez, Lagor, Navarrenx, et d'autre part dans la Chalosse à Peyrehorade, Pouillon, Hagetmau et Geaune. Dans *hemne* la seconde nasale s'est d'abord transformée en la liquide *l*, et *hemle* (forme intermédiaire qui s'est encore conservée à Saint-Boès, canton d'Orthez) est ensuite passé à *hemble* par la production bien connue d'une labiale euphonique. Bref, nous sommes en présence d'une transformation qui n'est pas sans analogie avec le changement ancien et général de *mn* en *mbr* dans le domaine espagnol. Pour la petite zone, dont je viens de parler, je n'ai pas d'autre exemple à donner que celui de *femina : hominem* (qui d'ailleurs ne peut entrer en ligne de compte) s'y présente sous la forme ordinaire de *ome*, et *seminare* (sauf erreur de ma part) sous celle de *semya*.

II. — Le second phénomène que je veus signaler est le changement de *l* mouillée finale en *n* mouillée, c'est-à-dire la transformation d'un mot comme *hilh* en *hiñ*. Il se présente, à ma connaissance, dans le sud-est du département des Landes, dans une zone qui s'étent entre la Douze et l'Adour, enveloppant la ville de Mont-de-Marsan et ses environs immédiats. Pour tracer la limite approximative de cette zone, il faut partir de la pointe nord-ouest du département du Gers. Je trouve, par exemple, *hiñ* à Maupas, Estang, Mauléon et Lannemaignan (canton de Cazaubon) ; pénétrant alors dans les Landes, la limite me paraît passer par La Bastide-d'Armagnac (canton de Gabarret), puis redescendre vers Villeneuve-de-Marsan, s'étendre à l'ouest jusqu'à Mont-de-Marsan, enfin reprendre sa route au sud par Benquet, Grenade et Bordères (canton de Grenade). Le *ñ* final semble avoir une tendance à gagner Aire-sur-l'Adour, mais cette tendance est fortement combattue. Entre Bordères, où je m'arrête, et Maupas, d'où j'étais parti, il y a une distance d'environ 20 kilomètres : la limite doit par là coïncider, ou peu s'en faut, avec la limite départementale des Landes et du Gers : ce qu'il y a de certain c'est qu'une localité comme Le Houga (canton de Nogaro), située presque à la lisière du Gers, ne connaît plus le phénomène. Je n'ai donné comme

exemple que le mot *hiñ*, mais je pourrais en alléguer d'autres, comme *oueñ* (= ouelh) ou *bieñ* (= bielh) : le changement en *ñ* a donc un caractère général, et même sur certains points (La Bastide-d'Armagnac, Villeneuve-de-Marsan), ce *ñ* paraît avoir une tendance à devenir *n* simple ou plutôt *n* vélaire. Je n'ai rien à dire sur l'histoire de ce remarquable changement d'articulation [1] : mais, étant donnée la conservation presque générale en Gascogne de *l* mouillée, je crois *a priori* qu'il est prudent de ne pas lui assigner une date bien reculée.

E. Bourciez.

1. Dans le domaine roman, un changement analogue n'a encore été signalé, à ma connaissance, qu'à Noto (Sicile). Cf. Meyer-Lübke, *Italien. Gramm.*, § 257, et *Gramm. des Langues Romanes*. § 514.

CHRONIQUE

FRÉDÉRIC DIEZ

Le 3 mars, l'Université de Bonn a célébré par une fête intime le centième anniversaire de la naissance d'un de ses plus illustres professeurs, mort le 29 mai 1876, Frédéric Diez. Les pays où se parlent des langues romanes ne peuvent rester indifférents à l'hommage rendu au savant auquel ces langues doivent d'être connues et comprises dans leur évolution historique comme elles le sont aujourd'hui. Raynouard avait entrevu la possibilité d'écrire une grammaire comparée des langues néo-latines, il en avait tracé les premiers linéaments et cela suffit à sa gloire ; mais Diez a écrit cette grammaire, et malgré les études acharnées et minutieuses dont il a été l'initiateur, son livre, d'une ordonnance simple, d'une clarté lumineuse, d'une érudition solide et vaste, reste toujours la base des travaus qu'accomplissent ses disciples. Le troisième volume, notamment, consacré à la syntaxe, atteste chez cet Allemand, qui n'avait guère mis le pied dans la « Romania », et qui ne parlait facilement aucune des langues romanes, une merveilleuse pénétration du génie de ces langues et une attention dont un labeur aussi immense n'affaiblit pas l'intensité et n'émousse pas l'acuité ; on dirait vraiment que, comme le fameus Fine-Oreille d'un conte populaire, il entende l'herbe pousser. A la *Grammaire des langues romanes*, Diez donna bientôt pour pendant le *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, la contribution la plus précieuse qu'on ait apportée dans ce siècle à la connaissance intime des nations qui ont fondé la civilisation moderne, à la connaissance historique de leurs mots, c'est-à-dire de leurs idées, de leurs sentiments, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leur façon de vivre. Ses découvertes purement étymologiques sont moins admirables encore que le commentaire dont il les accompagne, et qui, dans sa sobriété parfois excessive, fait voir en lui un penseur, et souvent un poète, autant qu'un érudit. Poète, il l'avait été

dans sa jeunesse, et combien il avait l'âme poétique, c'est ce que montrent des lettres intimes que vient d'imprimer l'Université de Bonn, et qui charment par la fraîcheur de leur romantisme exalté et sérieus. Aussi ne se contenta-t-il pas d'analyser les idiomes néo latins; encore en cela émule de Raynouard, qu'il dépassa vite, il étudia avec amour la vie et la poésie de nos troubadours, traduisant en beaus vers leurs chansons les plus attrayantes; il consacra des pages excellentes à l'ancienne versification française, à la première poésie portugaise, aus vieilles romances espagnoles; car il avait gardé du romantisme l'amour du moyen âge, non plus pour l'imiter, mais pour le connaître et le comprendre. De sa petite chambre de Bonn, il refaisait ainsi l'histoire des langues et des littératures de la France, de l'Espagne et de l'Italie, longtemps presque inconnu dans ces pays qui lui doivent tant et où son nom est aujourd'hui révéré de tous ceus qui ne sont pas absolument ignorants du passé intellectuel de leur patrie.

Gaston Paris (*Journal des Débats*).

Depuis la publication de notre dernier fascicule, notre éditeur, M. Émile Bouillon, a succombé à la maladie qui le tenait depuis de longs mois éloigné de ses affaires. Tous ceus qui ont été en relations avec lui ont pu apprécier la parfaite sûreté de son caractère et le souci qu'il avait de la réputation scientifique de sa librairie. Nous adressons à sa famille l'expression de notre vive condoléance.

Nous sommes priés d'insérer l'avis suivant :

L'intéressant procès littéraire intenté par le professeur Dr Wollmöller de Dresde et le Dr Otto, éditeur de l'appendice à l'*Allgemeine Zeitung* de Munich, à la librairie R. Oldenbourg à Munich, au sujet du *Romanische Jahresbericht*, procès conduit par les soins de l'avoué Dr Paul Smidt de Leipzig, dont la compétence en matière de librairie est connue, et de l'avoué Ackermann de Munich, a été décidé en faveur des deus plaignants par le tribunal de première instance de Munich.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la Revue sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Lemouzi, organe mensuel de l'École limousine félibréenne. Paraît depuis novembre 1893. Publie la *Grammaire limousine* de Joseph Roux.

L'*Annuaire des Traditions populaires*, publié par Paul Sébillot, secrétaire général de la Société, contient l'indication des Sociétés et des Revues qui, dans le monde entier, s'occupent de traditionnisme, une notice succincte sur les divers musées d'ethnographie, dans lesquels le folklore occupe une certaine place, les adresses de plus de 1000 traditionnistes de différents pays, avec l'indication du sujet spécial des études de chacun, et les noms de ceus qui sont morts de 1886 à 1893. Ce volume de près de 200 pages, avec plus de 100 gravures, se termine par une suite de dessins représentant des fées, des lutins, des diables, des scènes populaires, des amulettes, des objets populaires et des sculptures rustiques. (Paris, Lechevalier, 1894.)

Victor Duret, *Grammaire savoyarde*, publiée par Ed. Koschwitz, avec une biographie de l'auteur par Eug. Ritter (Berlin, Gronau, 1893, xv-91 p., in-8°).

Armand Gasté, *Bossuet en Normandie* (Caen, Delesques, 1893, 50 p., in-8°).

Ch. Urbain, *Nicolas Coeffeteau, un des fondateurs de la prose française* (Paris, Thorin, 1893, 416 p., in-8°). Thèse de doctorat soutenue en Sorbonne.

Gaston Paris, *Jaufré Rudel* (dans la *Revue historique*,

1893). Conclusion : « L'histoire de Jaufré Rudel n'est qu'une fiction. »

Gilbert Bloch, *Die Reform der französischen Orthographie* (Bienne, 1893, 235 p., in-8°). Étude consciencieuse et documentée sur la réforme et les projets de réforme.

G. Paris, *Les faits épigraphiques ou paléographiques allégués en preuve d'une altération ancienne du c latin* (extrait des Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Le même, *La Légende de Saladin* (extrait du *Journal des Savants*, mai à août 1893).

J. Bastin, *A propos de la réforme orthographique*, article de la *Tribune scolaire* de Liège, 1893, p. 401-404. Réponse à un adversaire de la réforme.

G. Paris, *Anséis de Carthage et la Seconda Spagna* (12 p., extr. de la *Rassegna bibliografica della Letteratura italiana*, I, n° 6).

F. Lindner, *Die Chanson de Roland und die altenglische Epik.*

Georges Haurigot, *Littérature orale de la Guyane française* (Paris, Lechevalier, 1893, 37 p., in-8°).

Tito Zanardelli, *Langues et Dialectes*, Ire année, n° 4 (Paris, Bouillon).

A. Stimming, *Provenzalische Litteratur* (69 p. du *Grundriss der romanischen Philologie* de Gröber). Nous nous proposons de donner un compte rendu détaillé de cet important travail.

Maurice Wilmotte, *Le Wallon, histoire et littérature* (Bruxelles, Bozez, VIII-160 p., in-12). Excellente monographie d'une région dialectale importante du domaine gallo-roman.

A. Mussafia, *Zur Christophlegende* (78 p., extr. de *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften* de Vienne, vol. CXXIX, 1893).

Bulletin n° 2 de la Société des Parlers de France (septembre 1893), contenant un compte rendu de la thèse de M. Lanusse sur le dialecte gascon (par Jean Passy).

COMPTES RENDUS

M. Souriau. — **L'évolution du vers français au XVIIe siècle.** — Hachette, 1893, in 8°.

Le savant livre de M. Souriau est, comme celui de M. Tisseur, dont il a été parlé ici-même, l'un des ouvrages les plus considérables dont notre versification ait été l'objet depuis longtemps, et l'on ne s'aventure guère à prédire qu'il restera, pour l'histoire du vers au XVIIe siècle, un livre capital. Ce n'est pas seulement, en effet, comme beaucoup de travaus du même genre, une série de statistiques ou de tableaus sans vie. C'est une étude minutieuse, laborieuse, extrêmement documentée, mais non moins aimable, fine et parfois profonde, de la versification et, par extension, du génie poétique de Malherbe, de Corneille, de La Fontaine, de Molière, de Boileau et enfin, — couronnant le tout, — du « poète-roi », de Racine. Il y a dans l'étude de M. Souriau une somme énorme de faits, et plus d'un lecteur, se détournant de ce gros in-octavo de 500 pages sur la foi du titre, ignorera peut-être ce qu'il y pourrait trouver de renseignements neufs sur l'œuvre de nos grands classiques. Même, c'est le défaut du livre : il est touffu, sinon confus. Il déborde son cadre. Sous couleur de versification, il touche à tout, et même, et surtout, au « lyrisme » de nos poètes, dont j'avoue ne pas voir en quoi l'étude rentre dans celle de leur versification. Mais nous n'avons garde de nous plaindre, si nous trouvons ici, outre de précises monographies sur leur versification, de substantiels chapitres sur leur génie.

Cela dit, M. S. nous propose la thèse suivante :

« En matière de versification, comme en n'importe quelle partie de l'art, les gens de talent éditent des règles, font des poétiques ; les créateurs de génie s'insurgent contre les règles, défont les poétiques » (p. vi). Or, le XVIIe siècle a compté deus faiseurs de poétiques : Malherbe et Boileau, son continuateur. Corneille, La Fontaine, Molière, Racine, tous, se sont insurgés, plus ou moins ouvertement, contre les théories de ces deus hommes, et le dernier, du moins, s'en est, à en croire M. S., complètement affranchi.

Pour préciser, Malherbe restreint la liberté poétique, en fixant la quantité des mots, en proscrivant l'hiatus et la cacophonie, en exigeant la rime rare et difficile, en tranchant le vers en deus parties égales par la césure, en interdisant l'enjambement, les licences, les chevilles, en réduisant le lyrisme[1] à l'observance des règles les plus étroites.

Corneille[2] qui commence l'insurrection, s'interdit l'enjambement (non sans exceptions), mais rejète les règles de la quantité imposées par Malherbe, admet les cacophonies, viole les lois de la rime, se permet des licences de syntaxe, vise au lyrisme par des voies nouvelles, bref, « cherche sa voie dans l'affranchissement du vers ».

La Fontaine va plus loin. « Il n'admet plus, comme règle absolue, mais comme habitude générale, la loi de la césure. » Il pratique librement l'enjambement, rejète les règles de la rime et de la quantité et introduit le vers libre jusque dans le lyrique.

1. A ce propos, en adoptant le sens un peu étroit et relativement récent de « poésie personnelle » pour définir le lyrisme, M. S. n'est-il pas en contradiction : 1° avec l'opinion du XVIIe siècle, qui n'a jamais attaché au mot ce sens tout moderne; 2° avec le véritable sens de mot en français ? La poésie lyrique, dit Littré, se distingue « par un mouvement et un transport plus vif que le reste de la poésie ». Ainsi l'entendaient les hommes du XVIIe siècle notamment La Fontaine et Boileau.

2. M. S. omet dans sa bibliographie quelques-uns des travaus de détail, dont ses auteurs ont été l'objet. Il eût convenu du moins de rappeler, pour Malherbe, l'opuscule intéressant de Braam : *Malherbe's Hiatusverbot* (Leipzig, 1885), et pour Corneille, le travail de W. Ricken : *Untersuchungen über die Metrische Technik Corneille's.* (Halle, 1884.)

Avec Molière, toutes les entraves sont rompues et « il semble que Malherbe ait disparu, qu'il n'ait jamais existé[1] », quand Boileau vient en offrir, à point nommé, une « seconde incarnation ». Boileau reprend, sans presque les élargir, les règles de Malherbe. Tout au plus, accorde-t-il aus poètes une sorte de charte; mais au fond, « la liberté du vers est bien compromise ». « Alors le grand poète, représenté trop souvent comme un simple disciple de Boileau, alors le grand Racine, sans effort, sans fracas, ne brise pas, mais rejète les chaînes que l'héritier de Malherbe prétent imposer une seconde fois à la poésie. Son vers est libre, souple, doué d'une grâce inconnue jusque-là...; un rien le sépare du vers romantique. »

Mais, du moins, Racine a-t-il fait école? Nullement. Il reste une merveilleuse exception. Au siècle suivant, la poésie, un moment dégagée par l'effort du génie, — retombe sous l'empire de celui que Chateaubriand qualifie encore (voir p. 490) de « héros », de « barde » et de « chevalier », le sec et tyrannique Malherbe[2].

Tel est l'enchaînement général des idées, telle est « l'évolution » du livre de M. S.

Dirai-je sincèrement que c'est, à mes yeus, le point faible de ce savant et aimable livre de vouloir introduire un enchaînement trop rigoureus de la première des monographies qu'il renferme à la dernière? — Et d'abord, si l'on voulait étudier par le menu « l'évolution » du vers français pendant un siècle, suffirait-il, en bonne logique, de dépouiller les quatre ou cinq plus grands poètes de ce temps? Mais de l'aveu de M. S., les plus grands poètes ne sont pas toujours les meilleurs artisans du vers : même, presque toujours les grands poètes sont de médiocres rimeurs (p. 425). Il faudrait

1. On notera tout spécialement le très intéressant chapitre de M. S. sur la césure dans Molière (p. 282 et suiv.) dont la conclusion est que « Molière a le plus souvent trouvé la césure au sisième pied, mais il ne paraît pas l'avoir cherchée »

2. C'est un des mérites de M. S. d'avoir suivi l'influence de Malherbe pendant tout le cours du XVIIe siècle avec une singulière précision. (Cf. notamment le chapitre sur La Fontaine et Malherbe, p. 197.)

donc, pour constater si vraiment le vers « évolue » au XIXe siècle, par exemple, ne pas s'en tenir à Hugo, mais pousser jusqu'à Banville. Est-ce que, d'aventure, il n'y aurait pas de Banvilles au XVIIe siècle ?

D'autre part, pour établir son « évolution », M. S. s'est condamné à prendre quelques libertés avec la chronologie. Je ne lis pas sans étonnement, à la fin du chapitre sur La Fontaine (p. 258), — après un résumé des réformes accomplies en versification par l'auteur des *Fables* : « Molière pouvait venir. » Je n'ai sans doute pas la prétention d'apprendre à M. S. qu'au moment de la mort de Molière, La Fontaine, — qui avait encore vingt-deus ans à vivre, — n'avait accompli qu'une partie de son œuvre et qu'il lui restait à publier, tout au moins les sis derniers livres de ses *Fables*, qui ne peuvent passer sans doute pour une œuvre négligeable. D'autre part, me tromperais-je en affirmant qu'au moment où il fit paraître son premier recueil de quelque importance (les *Contes et Nouvelles*, en 1665), Molière avait déjà donné, — entre autres œuvres, — l'*École des femmes* et *Tartuffe ?* Et de même, s'il s'agit de l'influence exercée par Boileau sur Racine, puis-je m'empêcher d'observer qu'avant la publication de l'*Art poétique*, — où se trouvent formulées les idées de Boileau sur le vers français, — Racine avait donné déjà toutes ses tragédies profanes, à l'exception de *Phèdre*, c'est-à-dire qu'il était en pleine possession de sa théorie, — si vraiment il en a une, — de la versification [1] ? Ainsi donc il ne me semble pas aussi évident qu'à M. S. que le vers français « évolue » de Malherbe à Racine.

Et enfin, s'il est vrai que Malherbe ait fondé une église, je ne puis me tenir de remarquer qu'elle n'a jamais eu, semble-t-il, d'autre fidèle que lui-même, puisque le schisme commence à vrai dire avec Corneille, qui « aus tendances tyranniques de Malherbe fait succéder un véritable libéralisme » (p. 196).

Tout cela, disons-le franchement, semble un peu forcé, et, s'il est vrai que de Malherbe ou de Corneille surtout à

1. Ceci ne va nullement à nier, avec M. S. l'influence de Boileau sur Racine, mais simplement à fixer la succession historique des œuvres. Boileau poète est en grande partie postérieur à Racine.

Racine le vers gagne en liberté, cette progression toutefois n'est peut-être pas aussi continue ni aussi rigoureuse que le veut M. S.

Le chapitre décisif du livre est l'étude sur Racine : car la prétention de M. S. est bien d'établir que « Racine devrait être le roi légitime de notre versification, comme il est le poète roi » (p. 489). Avouerai-je que, malgré toute l'attention que j'y ai mise, ce chapitre capital, d'ailleurs si nourri, si vivant, et par endroits, si spirituel, n'a pas emporté ma conviction ?

Serait-ce que M. S. s'attaque ici à une opinion traditionnelle particulièrement forte ? Sainte-Beuve,— interprète de cette tradition, — s'est toujours refusé à voir dans le vers de Racine autre chose que « la vieille forme merveilleusement traitée ». A vrai dire, disait-il, « l'alexandrin de Racine n'est qu'un cas particulier de la formule générale d'André Chénier » et « sur vingt bons vers de l'école moderne, il y en aura toujours quinze qu'à la rigueur Racine aurait pu faire [1]. » Oui, mais il n'aurait pas fait les cinq autres, et c'est là l'important. Il n'eût pas écrit, avec Chénier :

Le quadrupède Hélops fuit : l'agile Crantor,
Le bras levé, l'atteint,
ou et, quand sa bouche, ouverte avec effort,
Crie, il y plonge ensemble et la flamme et la mort.

Il y a ici, non plus évolution, mais révolution.

Cela, M. S. le conteste. Il affirme que si « l'évolution rythmique s'est faite surtout après lui, grâce à Chénier et aus romantiques (p. 445), du moins on peut la trouver déjà chez lui. « Peut-être sa grande ombre, — ajoute prudemment M. S., — pourrait s'étonner des intentions que je lui prête. Mais son génie contient des beautés dont il n'avait pas lui-même la perception. » Sans insister plus que de raison sur le danger qu'il y a à faire de Racine — le plus savant et le plus industrieus des écrivains — un réformateur malgré lui, n'est-il pas permis de noter du moins le médiocre intérêt que Racine semble avoir témoigné pour ces questions techni-

1. Pensées dans les *Poésies complètes* (cité par M. S., p. 403).

ques? Il mettait avec Aristote, nous dit Louis Racine [1], « la diction à la quatrième place » et considérait que sa tragédie était faite quand « il ne lui restait plus à faire que les vers ». Singulière insouciance, on en conviendra, chez « le roi de notre versification ».

Mais passons. Pour « romantiser » Racine, M. S. rencontre tout d'abord une grave difficulté historique. Il lui faut, pour dégager Racine des entraves de Boileau, nier, ou tout au moins diminuer l'influence exercée sur celui-ci par celui-là. Or il se heurte ici aux témoignages les plus affirmatifs, et qui ont semblé décisifs à d'Alembert, à Dubos, à Brossette, comme à Lamartine ou à M. Brunetière. « Je lui ai appris, disait Boileau, à faire des vers difficilement. » Ce mot connu est commenté longuement par Louis Racine, qui y revient avec une insistance singulière; il s'y « acharne » même, dit M. S. qui s'en étonne [2]. N'est-ce pas d'aventure que, suivant les mots de son fils, Racine devait, pour une part notable, à Boileau « cette versification que le poète fit admirer quand il eut appris de Boileau à rimer difficilement? » Tout au moins, — et malgré l'ingéniosité dont il fait preuve, — M. S. ne me semble pas avoir démontré péremptoirement le contraire. Pour ce qui est de la théorie du vers, Racine est, par Port-Royal (p. 104) [3] et par Boileau, le disciple de Malherbe.

L'est-il aussi en pratique? A-t-il conformé la facture de son vers à ce que lui avaient enseigné ses maîtres? Ou

1. Cf. p. 402.

2. J'avoue que j'ai peine à admettre, avec d'Alembert, que « l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie* eut constamment, soit par déférence, soit par adresse (?) la complaisance de laisser la première place à celui qui se vantait d'avoir été son maître ». Toute la correspondance des deux poètes est un long démenti donné à cette singulière assertion.

3. P. 491 : « Racine a peut-être écouté des leçons de Lancelot sur la métrique française. A coup sûr, comme élève des Petites-Ecoles, il a lu la Méthode et la prosodie (œuvre de Lancelot) qui la termine. Il est disciple docile de Port-Royal jusque dans les plus petits détails. » Or Port-Royal, c'est Malherbe, dont se réclame Boileau, de l'aveu de M. S.

Noter cependant qu'il se sépare de Port-Royal sur la question des vers léonins (p. 435).

la liberté du génie l'emportant, a-t-il innové contre la théorie même qu'il ne paraît pas avoir mise en doute ?

Pour ce qui est de la quantité, d'abord « Racine ne doit rien à Boileau ». Il se conforme à l'usage, à la prononciation courante (p. 412). Mais, comme d'une part Boileau garde sur ce point vis-à-vis de Malherbe « une certaine indépendance » (p. 365) et que d'autre part tous les grands poètes du siècle ont fait de même, on ne voit pas nettement où est ici l'originalité de Racine.

Comme Boileau, il évite l'hiatus et la cacophonie. Pour ce qui est de la rime, « Boileau, dit Louis Racine, se vanta toute sa vie d'avoir appris à mon père à rimer difficilement ». « Grâce à Boileau, dit à son tour M. S., le mérite de la pensée, qui appartient tout entier à Racine, a été de bonne heure mis en valeur par certaines qualités de la rime... Mais ce serait une chimère de penser que Racine eût été moins grand poète si Boileau n'avait pas existé » (p. 424). Et qui donc soutient cette chimère ? — Soyons de bon compte : Racine rime plus pauvrement que Boileau. Il n'accouple pas de rimes inédites. Il ne rime qu'approximativement pour l'œil. « C'est l'*aurea mediocritas* » (p. 431). Ne serait-ce pas simplement qu'il écrit pour le théâtre, tandis que Boileau, poète de veine laborieuse, écrit pour être lu ? Et ne peut-on dire de lui, comme de Molière, qu'obéissant à son instinct d'homme de théâtre, il n'appauvrit jamais sa pensée pour enrichir sa rime (p. 281) ?

A vrai dire, tout cela, et même la rime, dont Port-Royal disait qu'elle fait « la plus grande beauté de nos vers », est secondaire. La grande question est celle de la césure. Car c'est dans la césure, et dans le nombre ou la place des accents rythmiques, que réside la différence essentielle entre le vers classique et le vers romantique. Comment donc Racine place-t-il la césure ? Toute l'étude de M. S. sur ce délicat problème est à lire de très près.

M. S. fonde sa théorie du vers racinien sur un fragment de Louis Racine, fragment de plus haut intérêt, et qu'il faut lui savoir un gré tout particulier d'avoir signalé : « A l'égard de ces variétés de césure..., dit Louis Racine, je puis répondre que nos vers ont toutes ces grâces dans la bouche

de ceus qui savent les prononcer. Les étrangers s'imaginent qu'en prononçant deus vers, nous nous reposons quatre fois, à cause des quatre hémistiches : le sens et l'ordre des mots s'y opposent souvent, surtout dans les vers de passion, et nous obligent d'y faire deus ou trois césures, et d'enjamber.» Nous disons donc :

Adieu, + tu peus partir + je demeure en Epire +
Je renonce + à la Grèce + à Sparte + à ton empire +
A toute ta famille + et c'est assez pour moi,
Traître, + qu'elle ait produit un monstre + tel que toi.

Sur quoi M. S. se demande si vraiment Louis Racine est ici l'interprète de son père, et si Jean Racine lisait ses vers de même. Pour ma part, je n'en doute nullement, et suis même convaincu que Molière ou Boileau lui-même, et peut-être Corneille lisaient ainsi. Car le passage de Louis Racine ne s'applique pas seulement aus vers de Racine ni aus vers passionnés : « Nous lisons même les vers qui sont sans passion tout autrement que ne le croient les étrangers. » — D'autre part, ne savons-nous pas que Molière avait tenté, avant l'*Impromptu de Versailles* (1663), c'est-à-dire avant les débuts de Racine au théâtre, de réformer la déclamation traditionnelle ? « Le chant et l'emphase étaient le seul genre de déclamation qui fût alors connu, dit Mme Poisson dans ses Souvenirs. Molière, dans l'*Impromptu de Versailles* osa en faire sentir le ridicule, et y critiquer entre autres le ton emphatique et de démoniaque de Montfleury [1]. » N'est-il pas infiniment probable que Molière coupa les vers de façon plus naturelle et plus conforme au sens que ne le faisaient les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qu'il les « causa » au lieu de faire « le brouhaha ? » Ce que nous savons de sa déclamation nous autorise à le croire, et j'avoue ne pas partager le scepticisme de M. S. à cet égard (p. 285). Mais, alors même que nous ne serions pas fixés sur ce point, il n'en resterait pas moins que le passage de Louis Racine s'applique à tous les vers français de son temps, voire à ceus de Boileau, et qu'on serait mal venu à en tirer des conclusions sur les césures du seul Racine.

Mais à vrai dire, lire des vers français en les coupant

1. *Molière* des *Grands Ecrivains*, III, 381.

suivant le sens ou en y mettant telle ou telle « intention », est-ce bien y marquer la ou les césures? En d'autres termes, faut-il admettre, avec Quicherat et tout le XVIIe siècle, que la césure d'un vers est l'endroit où il est coupé, ou, avec certains métriciens modernes, qu'elle est simplement un moyen de permettre à l'oreille de reconnaître le nombre des syllabes du vers, c'est-à-dire un repos de la vois à l'intérieur du vers, marqué par une tonique fortement accentuée [1] ? La césure est-elle grammaticale ou métrique? Suivant qu'on admet l'un ou l'autre de ces points de vue, on est amené à juger assez différemment la versification de nos classiques.

Et c'est ce qu'on peut reprocher à M. S. de n'avoir pas dit plus nettement. Novateur, si on l'examine à la lumière du *Commentaire sur Desportes*, de la *Prosodie* de Lancelot, ou de l'*Art poétique*, Racine l'est-il autant si on le juge d'après les idées qu'exposait récemment M. Clair Tisseur, par exemple? Bref, quoi qu'on fasse, une question de théorie pure se mêle ici à la question historique. Or M. S. est, semble-t-il, avec Quicherat et avec Malherbe. Pour trouver la césure, dit-il, il faut chercher « quel est le groupement de mots le plus clair, le plus vraisemblable » (p. 154). Il est sévère pour tout système opposé : « On s'embrouille facilement et gratuitement, si l'on essaye de distinguer les temps forts des temps faibles en français... On prête l'oreille en écoutant des vers, mais on n'éprouve aucun secret besoin de battre la mesure, comme à une audition musicale » (p. 447). M. S. ne cache pas sa sympathie pour les idées de Malherbe sur la césure, et se félicite de les voir revivre (?) (p. 57). Il est vrai qu'en arrivant à Racine, il se relâche un peu de cette sévérité et qu'il écrit : « La césure est indiquée par le sens, *et quelquefois aussi par les syllabes accentuées* dans les mots de valeur » (p. 446). C'est une concession. Mais au fond M. S. reste visiblement partisan de la césure à la Boileau et à la Malherbe, c'est-à-dire de la césure grammaticale.

1. Exemple : le vers de G. Vicaire, cité, p. 283 :

Mille oiselets à l'*aile* rose y viennent boire.

La première syllabe du mot *aile* est évidemment la syllabe capitale du vers, la cheville ouvrière. Il n'est pas essentiel, comme on voit, que la césure coïncide avec un arrêt du sens.

En sommes-nous encore là ? N'avons-nous pas, sur la césure et sur le nombre et la place des accents rythmiques, quelques idées plus justes ou plus larges que les contemporains de Racine ? Tranchons le mot. Ne nous sommes-nous pas, habitués à considérer comme des vers ce qui n'en était pas au XVIIe siècle ? Racine eût-il vu un vers dans cette ligne de Banville :

Les clairs feuillages, dans les rayons, semblaient rire,

ou dans cette autre d'un contemporain :

Bercé voluptueusement sur les flots bleus,

ou dans tant d'autres que je pourrais citer ?

Notre notion du vers, par une idée toute nouvelle de la césure, par l'importance accordée sciemment aus accents rythmiques, ne s'est-elle pas transformée et n'est-elle pas en voie de se transformer encore ? J'incline, je l'avoue, vers l'affirmative. Et c'est pourquoi j'estime que les audaces de Racine, réelles pour son temps, quoique elles restent, de l'aveu de M. S., exceptionnelles[1], ne permettent pas de voir en lui « le roi de notre versification »,—ni même peut-être de lui accorder une supériorité aussi écrasante sur La Fontaine ou sur Molière.

Mais, qu'on adopte l'une ou l'autre théorie, il faudra toujours profiter désormais du livre excellent de M. S., dont j'ai mal exprimé le vivant intérêt et auquel j'ai cru rendre hommage, en exposant mes doutes, de la seule manière qui fût digne de lui. C'est une mine de faits et d'aperçus, et un modèle d'exposition spirituelle et élégante. Si l'idée centrale nous en paraît contestable, si Racine surtout y tient trop de place, chacune des monographies qui le composent n'en reste pas moins au nombre des meilleures études qu'on ait écrites, depuis longtemps, sur nos classiques. Le livre de M. S. est une œuvre.

Joseph TEXTE.

1. « Les rythmes ternaires ou romantiques sont encore largement représentés chez lui. Ils figurent à l'état, non pas de règle, mais d'exception nombreuse » (p. 451).

A. Giry. — **Manuel de diplomatique.** — Paris, Hachette, 1894, xvi-944 pages in-8°.

Malgré son étendue (944 p. d'un texte serré et compact), cet ouvrage offre bien les caractères d'un *Manuel*, au sens élevé et scientifique du mot. Il contient sous un volume aussi restreint qu'il était possible toutes les notions qu'il est indispensable non pas de posséder, mais d'avoir sous la main, quand on veut comprendre et interpréter des documents diplomatiques et en discerner l'authenticité.

Suivant l'exacte définition de l'auteur, la *Diplomatique* a pour objet l'application de la critique à une catégorie importante des sources de l'histoire : diplômes, chartes, actes et contrats de toute espèce, pièces judiciaires, rôles, cartulaires, registres, etc. Ces documents constituent ce que l'on a nommé les *sources diplomatiques de l'histoire.*

Ce serait sortir du cadre de notre Revue que d'examiner dans le détail un traité de ce genre, et nous devons nous borner à renvoyer, pour une appréciation d'ensemble, au compte rendu très autorisé de M. A. Molinier dans la *Revue historique* de mars-avril 1894 (p. 342-347). Mais il arrive souvent que les documents diplomatiques du moyen âge sont écrits, partiellement ou dans leur totalité, en français ou en patois, et nous devons recommander instamment à nos lecteurs un ouvrage qui leur permettra de résoudre avec sûreté les difficultés de tout ordre que peut présenter l'interprétation des pièces d'archives rédigées en langue vulgaire.

« Il y a intérêt, dit M. Giry, à recueillir et à publier les documents en langue vulgaire de chaque province jusqu'à l'époque où ils ont été envahis par le langage administratif, et comme ces textes doivent surtout servir à l'histoire de la langue et aus études dialectologiques, il importe de les éditer avec des soins particuliers. On doit à cet égard prendre modèle sur les publications récentes des philologues les plus autorisés. Sans prétendre indiquer ici toutes les précautions utiles, on se bornera à recommander l'exactitude la plus minutieuse dans la reproduction des originaus : il faut avoir soin par exemple d'imprimer en italiques les lettres que l'on supplée en résolvant les abréviations ; il faut s'abstenir

d'accentuer, il faut ne pas remplacer *u* par *v* ou réciproquement, dans l'incertitude où l'on est sur la valeur de ces signes. Il sera bon enfin de numéroter les lignes (par exemple de 5 en 5) afin de faciliter les citations. Il va sans dire que ce luxe de précautions est inutile lorsqu'il s'agit de copies qui n'ont jamais respecté la graphie des originaus, ainsi que pour les documents de l'époque où le français avait communément remplacé les dialectes locaus. »

Le chapitre sur la *langue des documents diplomatiques* est le cinquième du livre III. Nous le signalons particulièrement à nos lecteurs, ainsi que tout le livre II (*Chronologie technique* occupant près de 200 pages) sur les dates d'années, de mois et de jours, avec table chronologique des années de l'ère chrétienne jusqu'à l'an 2000, calendriers perpétuels par lettres dominicales, glossaire des expressions latines et françaises en usage au moyen âge pour indiquer les dates, enfin liste alphabétique des saints. Quant au livre VII, sur les documents faus, il est intéressant comme un roman ; il nous met en garde contre les nombreuses supercheries de la cupidité et de l'ambition, et nous montre par des exemples bien curieus jusqu'à quel point peuvent aller d'une part la duplicité, d'autre part la naïveté humaine.

M. Giry dit modestement dans son *Avertissement :* « Il importe assez peu de savoir ce qu'un travail de ce genre a pu coûter de temps et de labeur. » Il suffit de parcourir l'ouvrage pour se rendre compte que ce temps et ce labeur ont dû être considérables, et il nous importe de le constater pour mesurer notre reconnaissance à l'effort déployé, et pour donner aus travailleurs l'exemple salutaire d'une lourde tâche vaillamment entreprise et brillamment remplie [1]. L. C.

1. Je profite de l'occasion pour annoncer que la *Collection lyonnaise de fac-similés* publiée par la Faculté des lettres de Lyon, qui est citée p. 50, s'est accrue d'une nouvelle planche, reproduisant le procès-verbal de l'élection des consuls de Lyon en 1355.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-SUR-SAONE. IMPRIMERIE DE L. MARCEAU

NOTES

SUR LE PARLER D'ÉZY SUR EURE

(*Suite*)

SUPPLÉMENT AU GLOSSAIRE

18. Voici quelques mots que j'avais omis de citer, ou que j'ai recueilli depuis l'impression de mes premières « Notes ».

ɑ̃kalifurʃone, *enfourcher.*

balije, balje, *balayer.* — ʒ bali:j.

bre:tla:ʒ, *causette, bavardage.*

bre:tle, *causer, bavarder.* — pɑ̃dɑ̃ k vuz ɛt la a bre:tlɛ. — il ɔ̃ ti fini d bre:tlei ?

bwi, *buis.*

cɔk, *quelque.*

dvijne, *réfléchir.*

dy:rɑ̃, *pendant.*

eklipe, *éclabousser.*

grɔmɑ̃[:d (a Ezy), grœmɑ̃[:d (a Ivry), *gourmand[e ; ivrogne.*

imœ:r, *humeur.* — i n ɛ pwɛ̃ d bɔn imœ:r.

ite, *été* (participe). — il a ite.

s kɔle, *s'unir* (en faus ménage). — a s ɛ kɔle avɛk œ̃ markɑ̃:ɲe. — sɔ̃ kɔle, *son amant.*

krɛwɑ, *crois.*

lip, *lèvre.*

malin, ɛ̃, *méchant[e* (très employé). — ɔ: k al ɛ malin! — j a de fwɛ k il ɛ pɑ malɛ̃, pi j a de fwɛ k i vu ba. — s ɛ kə ʒ sɔm malɛ̃, nuz o:t ! — ty wɛ la ptit fi:j, a n ɛ pɑ malin kɔm twɛ.

pe(j)i, *pays* ; *bourg, village.* — tut a l o:t bu dy pei. — kutymɛl, s ɛ œ̃ pti peji sy la rut də drøy.

placo, *plateau* ; *haricot flageolet.*

d la pwe:zɔ̃, *du poison.*

sëmëce:r, *cimetière.*

sɔrsje, *sorcier* ; *habitant de Sausset.*

sœrmɑ̃, *seulement.*

suse, *sentir* ; *priser.* — ɔ: kɔm sa sus fo:r ! — sɑ̃ kɔm sa sus. — sus mwɛ dɔ̃ sa.

susø, *priseur.*

ʃɛ̃, *chien.*

ʃin, *mendicité.* — il ɛ ɑ̃ ʃin, *il est a mendier.*

ʃine, *mendier.*

ʃinø, *mendiant.*

ʃny, *gentil, pimpant,* « *chouette* ». — s ɛ sa k ɛ ʃny ! — i n .tɛ pɑ ʃny.

ʃo:fø, *chauffeur.* — le ʃo:fø d pje, *les Chauffeurs* (brigands du siècle dernier, qui rotissaient les pieds des gens pour leur faire donner leur argent) ; — *les habitants de St-Laurent.*

PHONOLOGIE COMPARÉE

19. Voici les remarques que suggère une étude même très superficielle du patois comparé au Français.

Les groupes de consonnes sont souvent allégés. On dit toujours, bien entendu, (ɛscy:z), (ɔstine), (ɛsplice), (ɛsci), etc. En outre :

(lj) est remplacé par (j) : (jœv) *lièvre,* (suje) *soulier.* On dit même (jo) pour ('l jo), *l'eau* ; (d jo) ou (ɟo) pour ('d l jo) *de l'eau.*

(ɥ) a disparu dans (pi) *puis,* (pi:k) *puisque,* (frita:ʒ) *fruit* ; (l) dans (py) *plus* ; (j) dans (bɛ̃) ou (ba) *bien.*

(r) a disparu (ou plus éxactement n'a pas reparu) dans les terminaisons : (laburø) *laboureur,* (muri) *mourir.* Même a la fin des monosyllabes, (r) disparait le plus souvent devant consonne : (s ɛ pu twɛ) *c'est pour toi* ; (fo pɑ:sɛ pa s ʃəmɛ̃ la) *il faut passer par ce chemin la* ; (i ʃɛ ko ɟo) *il tombe encor de l'eau.*

20. (tj), (dj), et (kj), (gj), aboutissent a (c) (ɟ), qui remplacent aussi (k) (g) devant les voyelles palatales fermées, de sorte que *pitié* et *piqué* se confondent en (pice). De même (nj) aboutit a (ɲ) : (paɲe) *panier.*

21. Au groupe *-oi-* du Français correspondent des formes très variées. On a (i) dans (ci) *quoi*, et dans (asi:r) *assoir,* qui se dit aussi (aswe:r), (asje:r) et (asiz). Ces deus mots étant laissés de côté, on trouve tantot (wɑ), (wa) comme a Paris, tantôt (wɛ), (we) comme a l'ouest de Paris, tantôt (ɛ), (e), comme dans la plupart des patois Normands : (bwɑ) *bois*, (mwɛ) *moi*, (bwe:r) *boire*, (ʃɛ:r) *choir*, (dre) *droit.* Souvent deus formes coéxistent, et alors la forme en (ɛ) ou (e) est entrain de disparaitre ; ainsi (rɛ) *roi* ne se trouve plus que dans le nom propre (bwɑlrɛ) *Bois-le-Roi* ; (krɛ) *crois* que dans (lakrɛpaʒo) *la Crois Pageot* ; (brɛje) *broyer* ne se dit que du chanvre.

On pourrait donc croire que (ɛ) ou (e) se trouvait partout autrefois, et que les formes en (wɑ), etc., sont toutes des emprunts faits au Français d'école. J'en doute pourtant ; car le traitement de *-oi-* me parait dépendre de la consonne précédente. Partout ou cette consonne est *r*, j'ai trouvé la forme avec (ɛ) ou (e) : (rɛ) *roi*, (dre) *droit*, (krɛ) *crois*, (adre) *adroit*, (fre) *froid*, (ëtre) *étroit*, (krɛ:r) *croire*, (krɛ:sɑ̃) *croissant*, (brɛje) *broyer*, etc. J'ai encor noté (nëtɛje) *nettoyer*, (nɛje) *noyer*, (plɛje) *ployer*, (ʒə sɛj) *je sois*, (ʃɛ:r) *tomber* ; et sans doute quelques autres. Mais quand le *-oi-* est précédé d'une labiale, on trouve toujours et seulement la forme avec (w) : (pwe:r) *poire*, (bwe:r) *boire*, (mwɛ) *moi*, (awɛ:r) *avoir*, (wɛty:r) *voiture* ; même pour *avoine* ou *aveine*, on ne dit que (awɛn) pour (*avwɛn). Je suis porté a croire que dans ces sortes de mots, le (w) n'a pas la même origine qu'en Français, mais qu'il provient de la consonne précédente, comme dans le Vosgien (pwo) *porc*, (bwo:x) *bourse*, (mwɛjo) *meilleur* (1).

22. Au groupe *-eau* correspont toujours (-jo) : (pursjo) *pourceau*, (kavjo) *caveau*, (ʃapjo) *chapeau*, (sy:rjo) *sureau.* Quand la consonne précédente est (t), (d) ou (n), elle se combine avec le (j) pour former (c), (ɟ), ou (ɲ) : (baco) *bateau*, (rijo) *rideau*, (pœrɲo) *pruneau.* (lj) aboutit a (j) : (bu:jo) *bouleau,* (jo ɛ ʃo:d) *l'eau est chaude.*

Naturellement, on emploie aussi les formes Françaises

(1) *Revue de Philologie*, 1892, p. 145.

en (-o), et il y a hésitation dans bien des cas : (po) ou (pjo) *peau*, (bo) ou (bjo) *beau* ; de là des formations inverses comme (sabjo) *sabot*, que j'ai entendu d'un enfant des Caves.

MORPHOLOGIE, SYNTAXE

23. Le singulier et le pluriel des noms et des adjectifs est plus souvent distinct qu'à Paris. On dit œ̃n œ, dez ø ; œ̃ bœ, de bø ; œ̃n abi nœ, dez abi nø ; œ̃ kɔ, de ko. — Les enfants et les jeunes gens emploient volontiers, pour ces mots, la forme Parisienne du singulier, œf, bœf, nœf, kɔk ; mais ils conservent la forme locale du pluriel, et la trouvent plus correcte.

24. Le pronom personnel de la première personne, sujet d'un verbe, est (ʒə) pour le pluriel comme pour le singulier : (ʒə se) *je suis*, (ʒə sɔm) *nous sommes*.

25. A la place de *-ons*, des verbes ont (-ɔm) à la première personne du pluriel : (ʒ ëtjɔm) *nous étions*, (ɑ̃pɔrtɔm lœ) *emportons-le* ; mais cette forme est devenue rare. je ne sais pas si elle appartenait à tous les verbes. — A Rouvre, on dit (ʒ ëtẽm), paraît il.

26. La terminaison (-ti) du Français *est il*, etc., est à Ezy, comme dans le Parisien vulgaire, une vraie particule interrogative : ty ɛ ti lɑ: *es tu las ?* a vjɛ̃ ti *vient elle ?* ʒ vuz a ti di sa *vous ai je dit ça ?* — Une autre sorte de phrase interrogative se forme avec (k) *est-ce que* : u ʒ il ɛ *où est-ce qu'il est ?* ci k ty di *qu'est-ce que tu dis.*

Ce (k) est aussi exclamatif : kõba k s ɛ bjo, *comme c'est beau !*

27. Les futurs et les conditionnels des verbes *falloir*, *valoir*, *vouloir*, n'intercalent pas un (d) : (i fɔra) *il faudra*, (a vurɛ bɛ̃) *elle voudrait bien*. De même aussi (i vjɛ̃:ra) *il viendra*.

28. Le passé défini a complètement disparu comme en Français parlé. Le passé indéfini se forme le plus souvent avec l'auxiliaire (awɛ:r) : il a parti s matɛ̃.

29. Le pronom relatif (ci) *qui* s'emploie souvent, en élidant le (i) devant voyelle : s ɛ li k ɛ vny, *c'est lui qui est venu.* Mais parfois aussi on le remplace par la conjonction (kə) *que,* suivie du pronom personnel : s ɛ mari: k a m l a di, *c'est Marie qui me l'a dit* ; s ɛ mwɛ kə ʒ l e vy, *c'est moi qui l'ai vu.*

30. La terminaison (-ã) des adjectifs ne pert pas sa nasalité dans la formation des adverbes : (ëvidã:mã) *évidemment*, (kõstã:mã) *constamment.*

REMARQUE GÉNÉRALE

31. Ce qui m'a surtout intéressé dans le parler d'Ezy, c'est le grand nombre de traits de ressemblance qu'il présente avec les parlers du pays Mantais (Seine et Oise), notamment avec celui de Ste Jamme, sur lequel j'ai autrefois commencé une étude dans la *Revue des Patois Gallo-romans* (janvier 1891).

Le parler d'Ezy est évidemment plus éloigné de celui de Paris que le parler de Ste Jamme, et d'autre part il semble plus influencé par le Français d'école ; néanmoins, il y a entre les deus une étroite ressemblance. L'intonation est presque la même. L'accent de force obéit aus mêmes lois ; la durée des voyelles n'est guère différente. La terminaison brusque et la terminaison trainée éxistent a Ste Jamme comme a Ezy.

A Ste Jamme aussi, on distingue nettement (me:r) *mère*, (mæ:r) *mer* ; — on emploie le (r) lingual, les palatales (c) (ɟ) ; on supprime le (r) final dans (muri) *mourir*, (parti) *partir*, (ərmɛtø) *remetteur*, (tirø d pjæ:r) *tireur de pierres* ; — on allège des groupes de consonnes, par exemple (je:v) *lièvre*, (pi:k) *puisque*, (fri) *fruit.* — Le groupe *-oi-* a été traité presque de même, sauf que les formes avec (ɛ) ou (e) sont plus rares a Ste Jamme. *Assoir* a plusieurs formes dans les deus endroits : Ezy (asi:r), (aswe:r), (asje:r), (asiz),

Ste Jamme (asi:r), (aswe:r), (aswœ:r) (1). Le groupe *-eau* aboutit a (jo) a Ste Jamme, au moins pour les mots (sjo) *seau*, (mwɛjo) *moineau*, (bujo) *bouleau*. — (ʒə sɔm), (a vjɛ̃), (il ɑ̃:tɑ̃:d), (i fɔra), (i vjɛ̃:ra) appartiennent aus deus parlers. — Enfin le vocabulaire leur est commun en grande partie : je cite, presque au hasard, ɑ:b, dədpi, ërõ:s, ko:r, lɑ̃rdəmɛ̃, lo:tɑ̃, mitɑ̃, rapso:de, rləve, syme, tane, peji, grɔmɑ̃:d...

Comme particularités de Ste Jamme que je n'ai pas retrouvé a Ezy, je ne vois guère que le changement de (œ̃) en (ɛ̃) : Ste Jamme (ɛ̃ ʃval brɛ̃), Ezy (œ̃ ʃval brœ̃) ; — les pluriels des verbes comme (il ëtɛ̃) ou (il ëtjõ) *ils étaient*, (i vnɛ̃) *ils venaient*, (i srɛ̃) *ils seraient ;* — et la distinction des terminaisons (-ɔ:r) et (-o:r), par éxemple dans (kɔ:r) *corps*, (ko:r) *encor*, qui parait perdue a Ezy comme a Paris, quoique d'une manière différente.

32. Ce rapprochement, intéressant en lui même, le devient encor plus pour moi, a cause de quelques notes sur le parler de Gaubert, dans la partie SE d'Eure et Loir, qu'a bien voulu me communiquer M. le pasteur G. Krüger. Ce patois parait se rapprocher beaucoup de celui d'Ezy ; mais, comme celui de Ste Jamme, il a conservé les pluriels des verbes (i vnɛ̃), (i srɛ̃), etc., qui se trouvent déja a Rouvre. Il parait du reste différer plus sensiblement du parler de Paris.

Ne peut on pas conclure de ces observations comparées, quelqu'incomplètes qu'elles soient, que les patois au Sud-Ouest de Paris, malgré l'action dissolvante du Français d'école, présentent encor l'aspect de cette vaste tapisserie aus nuances insensiblement dégradées, dont M. Gaston Paris a tracé le tableau saisissant dans son Discours sur les Parlers Français ?

En tout cas, il vaudrait la peine de faire a ce sujet une enquête complète.

1. A Paris aussi, ce verbe est remarquable pour la variété de ses formes : (aswa:r) ou (asi:r) ; (ʒ m aswa), (ʒ m asje), (ʒ m asɛj).

TEXTE

33. Pour terminer, je vais essayer de donner, en parler d'Ezy, la parabole de l'Enfant prodigue, traduite avec l'aide de M. et Mme Hulin. On pourra la comparer, entre autres, avec la même parabole en patois d'Alençon, publiée dans la Revue de philologie, 1893, p. 197.

j avɛ œ̃n ɔm k avɛ dø̃ gɑ. e l py ʒœn de dø̃ a di a sõ peːr, « papa, dɔn mwɛ la pɑːr də bjɛ̃ ci dwɛ mə rvəni. » — e l peːr lø̃z a fɛ l partaːʒ də sõ bjɛ̃ĩ.

e cɔk ʒuːr aprɛ, l py ʒœn fis a tu ramɑ̃ːse, epi il a parti dɑ̃ œ̃ peji elwɛɲe, u c il a tu mɑ̃ːʒe sõ bjɛ̃ a feːr la nɔs. e kɑ̃t s ɛ c il a y tu depɑ̃ːse, vla c il ɛ vny œn grɑ̃t famin dɑ̃ s peji la, epi sa fe c il a kmɑ̃ːse a eːt dɑ̃ l bəzwɛ̃ĩ. sa fe c il a ite s ɑ̃boːʃe ʃe œ̃n ɔm də s peji la, c i l a ɑ̃wɛje o ʃɑ̃ ɟɛte le pursjo. e il ɔrɛ ba vuly s rɑ̃ːpli la mag de gus kə le pursjo mɑ̃ːʒɛ ; me s ɛ k pɛrsonə n j ɑ̃n a dɔnɛ.

sa fe c il a dviɲɛ ɑ̃ limɛːm, epi il a di, « kõba c j ɑ̃n a d ɔm də ʒurne ʃe papa, k õ dy pɛ̃ py c i n lø̃z ɑ̃ fo, e mwɛ ʒ seː la a muri d fɛ̃ ! ʒ vɑ mə lve, epi ʒ vɑ mɑ̃ːnale truːve papa, ba pi ʒ i diːre, ' papa, ʒ ɛ pë̃ʃɛ kõːtrə l bõ djø̃, e ʒ t ɛ fɛ de sɔtiːz ; e ʒə n vo py k õ m apɛl tõ fis ; trɛt mwɛ kɔm œ̃ d tez ɔm də ʒurnei. ' — e i s eː lve, e il a ite truːve sõ peːr.

ebɛ̃, dyːrɑ̃ c il tɛ kɔ lwɛ̃ĩ, vla k sõ peːr l a vy, e sa j a fɛ pice ; e il a kury sə ʒte a sõ ku, e i l a ɑ̃brasɛ. alɔːr lə fis j a di, « papa, ʒ ɛ pë̃ʃɛ kõːtrə l bõ djø̃ e ʒ t ɛ fɛ de sɔtiːz ; ʒə n vo py k õ m apɛl tõ fis. » — me l peːr a di a se ʒɑ̃, « apɔrte weːr la py bɛl rɔb e mɛte ji ; e mɛte ji œn bag o dwɛ e de suje o pje ; e amne l vjo grɑ e tɥe lœ ; e mɑ̃ːʒõ e regalõ nu ; paskə mõ gɑ kə vla ete moːr, e lə vla rvəny a la vi ; il te pɛrdy, e lə vla rtruːve. » — e il õ kmɑ̃ːse a lø̃ regale.

me l fis ɛ̃ːne ete o ʃɑ̃ ; e kɔm i s ɑ̃rvənɛ, ɑ̃n aprɔʃɑ̃ d la meːzõ, vla c il ɑ̃ːtɑ̃ d la myzik epi de dɑ̃ːs ; e il a aple œ̃ de dɔmɛstik, e i j a dmɑ̃ːde ci k s etɛ k sa.

e l o:t i a di, tõ fre:r ɛ ari:vɛ, e tõ pe:r a fɛ tɥe l vjo grɑ, pask i l a rtru:ve ba pɔrtã. me li i s e: mi ã kɔle:r, e i n a pɑ vuly ã:tre ; e sõ pe:r a sɔrti l aple. me li i j a repõ:dy ã ji di:zã, « ty wɛ bẽ, vla tã d ane kə ʒ tə sɛ:r, e ʒ n e ʒamɛ dezɔbeji a tez ɔrd, e ty n m a sœrınã ʒamɛ dɔne œ̃ bukẽ pu m amy:ze avɛ mez ami ; me kã tõ fis ɛ vny, sɥila k a mã:ʒe tõ bjẽ avɛ de kurø:z, s ɛ pur li k t a fɛ tɥe l vjo grɑ ! » — ıne l pe:r i j a di, « mõ gɑ, twɛ t ɛ tuʒu:r avɛ mwɛ, e tu s k ɛ a mwɛ s ɛ a twɛ itu. me i falɛ ba e:t ʒe e fe:r fɛ:t, paskə tõ fre:r kə vla la ete mo:r, e lə vla rvəny a la vi ; il te pɛrdy, e lə vla rtru:vɛ ».

PAUL PASSY,

Neuilly-Saint-James.

Imprimerie Jules Lievens, 119, boulevard Sébastopol.

LA PREMIÈRE ÉDITION LYONNAISE

DU « DISCOURS » DE DU BELLAY « SUR LE FAICT DES QUATRE ESTATS DU ROYAUME (1567)

Dans son excellente édition de du Bellay (t. II, p. 568), M. Marty Laveaux déclare que la première impression qu'il ait vue de ce discours est celle de Fédéric Morel, 1572[1]. « Brunet, ajoute-t-il, parle d'une édition de Paris, 1568, in-8°. » Cette édition existe, en effet; mais, pas plus que celle de 1572, elle n'est la première.

Voici, en effet, la série des éditions parisiennes, telle que j'ai pu la reconstituer jusqu'en 1572 :

1° *Ample Discours au Roy, sur le faict des quatre estats du Royaume de France.* Composé par Joachim Du Bellay Angevin, peu de jours avant son trespas, à l'imitation d'un autre plus succinct, au paravant faict en vers Latins par Messire Michel de L'Hospital à present chancellier de France : et apres mis en François par ledict Du Bellay.

A Paris, De l'Imprimerie de Federic Morel, rue S. Jan de Beauuais, au Franc Meurier M. D. LXVII. Avec Privilege du Roy[2]. (Bibl. Nat., Ye 20562.)

1. *Ample discours au Roy, sur le faict des quatre Estats du Royaume de France*, par I. du Bellay, gentilhomme Angevin. A Paris, de l'Imprimerie de Federic Morel, Imprimeur ordinaire du Roy. M. D. LXXII. Avec privilege dudit Seigneur. — Le discours se termine au 1er tiers du f° 14 v°. En dessous quelques vers : *A Monseigneur Reverendissime et Illustrissime Prince Charles, Cardinal de Lorraine, Epigramme de Messire Michel de l'Hospital.* Du f° 15 r°, au f° 21 v°, inclusivement : *Discours au Roy: contenant une brefve et salutaire Instruction pour bien et heureusement regner*, par Michel de l'Hospital, et depuis mis en François par I. du Bellay. Fol. 22 et sv., 8 sonnets de Scevole de Sainte-Marthe, présentés au roi Charles Ier, l'an 1564.

2. Aucun extrait de ce Privilège, qui n'existait peut-être pas, ne figure dans cette édition. Mais en place, on y trouve la prophétie à laquelle font allusion les derniers vers du poète, et qui,

2° Réimpression identique qui porte la date de 1568. La prophétie est supprimée. On l'a remplacée par les mots : *Fin du present discours*. Le privilège est annoncé comme dans la précédente, mais sans qu'aucun extrait en soit donné. (Bibl. Nat., Ye 20563.)

3° Réimpression identique, datée de 1571. Celle-ci contient un privilège permettant à Federic Morel... « d'imprimer et vendre toutes les œuvres faictes et composées par I. du Bellay pour dix ans après l'impression nouvelle que ledict Morel en aura faicte. A Paris, le dernier jour d'avril 1568. Signé de Vabres. (Bibl. Nat., Ye 20564).

4° Nouvelle édition, 1572, signalée par M. Marty-Laveaux. (V. plus haut.)

Dans cette quatrième édition, le titre est changé, la disposition typographique également. On a fait resservir le frontispice, mais la lettre ornée du début a été

bien que nécessaire à l'intelligence de ce passage, n'a jamais, que je sache, été reproduite, ayant disparu des réimpressions postérieures. On lit en effet fol. 16 r° et v° :

Repertum in antiquissimo codice manuscripto, Literis ob nimiam vetustatem pene fugientibus.

Et consurget Rex Sallicus per F. nomine, fortis et belligerator, et indignabuntur contra eum multi vicini et parentes, etc.

Postea exurget (*sic*) rex per H. nomine, et erunt sub eo bella, et duodecim annis regnabit, etc.

Et post hunc et alterum exurget rex per C. nomine et regnabit longo tempore, et veniet Romam et captivabit eam : et non mortificabitur anima eius manu inimicorum ullis diebus vitæ suæ. Hic erit bonus, et magnus, et gentem Christianam magnificabit, et ipse vivet multo tempore.

Hujusce libri quem in manibus habeo, auctor est Gotofredus quidam Episcopus Viterbiensis, qui vixit temporibus Gregorii VIII, pont. Rom., cui opus suum inscribit. Quæ antem hic ascripsimus ait ille vaticinium esse X. cuiusdam Sibyllæ, quam fuisse asserit Cassandram illam Priami et Hecubæ filiam. Quód veró vaticinatur de Romæ captivitate, sic interpretor, Regem illum per C. nomine, Romam captam ab hostibus sedis apostolicæ, recepturum. Sed de hoc alij viderint, fruere lector, et boni consule.

réduite. Quant au texte, il est visible qu'on a essayé de le reproduire tel quel. Un seul changement, sans doute involontaire, a été fait au vers 342 (p. 499, l. 16, M. L.)

Ne laisse ruiner le pauvre gentilhomme
Et à son favorit, par trop l'auctoriser
Ne *permettre* le moindre en rien tyranniser.

Comme le ms. 513 du fonds français, les premières éditions donnaient *ne permette,* rétabli par M. Marty-Laveaux.

***

La collection de ces éditions de Morel, toutes semblables, n'intéresse donc guère que les bibliographes, mais il n'en est pas de même des premières éditions lyonnaises, qui n'ont pas été étudiées jusqu'ici[1], et qui méritent de l'être.

La Bibliothèque Nationale en possède une, intitulée : *Docte et singulier Discours sur les quatre Estatz du Royaume de France, déploration et calamite du temps présent,* composé par feu I. du Bellay, gentilhomme angevin et excellent poète françois. A Lyon, par Ben. Rigaud, 1568. P. 29, on lit cet avis du libraire : « Ce petit discours, fait du temps du roy François le second, et à luy dédié par l'auteur, estoit fort imparfait quand il m'a esté mis en main. L'ayant fait voir, j'ay tasché de le vous rendre le plus entier qu'il m'a esté possible.» P. 30, un extrait du privilège : « Il est permis à Benoist Rigaud, marchant libraire de la ville de Lyon, d'imprimer, faire imprimer et exposer en vente le Docte et singulier Discours sur les quatre Estatz du Royaume de France, composé par feu noble Joachim Dubellay,

1. J'en ai dit un mot dans ma thèse : *De Ph. Bugnonii vita et eroticis versibus.* Lyon, Storck, 1891, p. 6. M. Marty-Laveaux ne signale que celle de 1588.

avec desfenses, etc... Le 6 décembre 1567. » (Bibl. Nat., Ye 20567.)

Toutefois, ce n'est là qu'un exemplaire d'un second tirage. Quoique le privilège soit du 6 décembre, un exemplaire au moins, du reste identique à celui-là, porte la date de 1567. La ville de Lyon le conserve à la Bibliothèque du Lycée. (Recueil vert, II, 22.)

Je ne discuterai pas lequel, de Benoist Rigaud, ou de Morel, parvint à paraître le premier. Les documents me manqueraient absolument. Du reste, chacune de leurs éditions est à sa façon une édition princeps, car ils ont travaillé certainement sur deus manuscrits différents; ils ne se sont pas volé leur copie.

Le ms. de du Bellay avait été apporté à Philibert Bugnyon, avocat à Lyon, par « un sien amy et compagnon d'estudes, lequel, nous dit-il, le luy avoit communiqué pour le revoir et faire mettre en lumière[1] ». C'était sans doute vers la fin de l'année 1566, car Bugnyon cite des extraits du *Discours* dans son livre dont le privilège est du 5 février 1567.

Comment ne se hâta-t-il pas plus de le publier, c'est chose singulière pour qui connaît cet homme, sorte de journaliste avant les journaus, toujours à l'affût de la nouveauté du jour, auteur d'une foule de pièces de circonstance en prose et en vers? Ce qui le retarda, ce ne fut pas en tous cas la peine qu'il prit de traduire en l'honneur de du Bellay le *Cœlo musa beat* par ces deus mauvais vers :

Les muses tirent du tombeau
Des doctes le divin troupeau.

Le sonnet qu'il mit en tête du livre ne lui prit pas non plus beaucoup de temps. Outre qu'il est mauvais,

1. Ph. Bugnyon, *Commentaire sur les ordonnances faictes à Moulins au mois de février, l'an 1566* (Lyon, Cl. Ravot), p. 208, cf. p. 32.

il avait déjà paru, et Bugnyon s'est contenté de le reprendre où il était[1]. Enfin son travail de correcteur, nous le verrons, fut mince, et c'est à d'autres besognes qu'il a dû consacrer l'année 1567.

Quoiqu'il en soit, son édition ne peut pas être négligée. Elle renferme tout le *Discours*, sauf les vers 699 à 748 inclusivement, qui ont été ou bien omis ou bien retranchés. Voici un chois des principales variantes qu'elle présente :

MARTY-LAVEAUX

Vers 2 *Qui sont en leurs escripts* diuinement encloses
6 *Pour ce que* tout passoit par les voix du vulgaire
32 Ce grand Dieu tout puissant, *dont vous* tenez le lieu
41 Et le plus *digne* estat
46 *Protraiture*
51 Autant qu'il luy en fault, *et ne permet* que l'un
Sur l'autre usurpe rien
61 Du peuple *nourricier*, qui fait le mesme office,
Que les pieds, et les mains : le penible *exercice*
Desquelles entretient tout le reste en repos
76 De luy vous recevez le tribut annuel,
Comme d'un vif sourgeon qui *court* perpétuel
79 La terre toute-mere est *l'éternelle* source
97 Qui l'arbre *transformé ente* en nouvelle sorte
105 Ceste *noble* science au vieux siecle honnoree
Des Princes et des Roys n'estoit pas ignorée...
Là, comme ailleurs partout, l'aveugle ambition,
L'envie misérable, et la sedition.
Sire, ne *règne* point, n'y ces pestes encore,
Que versa dessus nous la meschante Pandore,
Mais l'antique vertu seulement y a lieu
135 Ainsi de son labeur le peuple *nous nourrit*
Et pour *nous* enrichir luy mesme s'appauvrit
145 C'est le bien que de vous le pauvre peuple espere
Et qu'il *elperoit* bien du feu Roy vostre pere
147 ...Ce pieteux desir

1. *Ibid.*, 264.

Dont il vous a chargé par lay testamentaire.
216 Et couard ne voulut *se mettre en ce* danger
238 Et se pouvoit nommer *nourrisson* de la guerre
247 Si le fort vient du fort, le cheval vigoureux
Du cheval, du Lyon le Lyon genereux
288 Dont son *predecesseur* avoit esté seruy
301 ...Vous pouvez le semblable ordonner
Et voz pauvres soldats à l'Eglise donner :
Où leur vie sera *pour le moins* assignée
Et ne vous faudra point bastir un Prytanee.
305 Le Roy donc qui vouldra...
Par son propre pouvoir se rendre redoutable,
Conservera des siens le courage indontable,
Et l'antique vertu : *le* noble il gardera,
Et en proye et butin ne l'abandonnera
A l'avare usurier...
317 L'usurier sans pitié...
Triomphe ce pendant, et la femme chassée
Lamente pour néant, car *la guerre* est passée[1]
327 Nous voyons aujourd'huy trois sortes de noblesse
L'une *aux armes s'adonne* et l'autre *s'apparesse*[2]
343 *Pour ce doit il sur tout* maintenir la Justice
345 Qui fait regner les Roys, qui leurs *sceptres* soustient
366 Si le Francoys vouloit quelque guerre entreprendre
C'estoit là que le Roy *son conseil venoit* prendre
377 Là dedans présidoit Minerve avec sa suite,
Comme elle souloit faire en l'Areopagite,
Et *n'y voyoit on* moins de grave auctorité,
Qu'au vieil Senat Romain.
399 Imitant *l'impudence*[3] et la temerité

1. Cette leçon est aussi celle du ms. Il y a lieu d'en tenir compte, car le sens n'est pas très clair.

2. Cette leçon est aussi celle du ms. ; les éditions de Morel donnent *sa paresse* qui n'a aucun sens.

3. Littré n'a pas rencontré ce mot avant Montaigne; il est cependant dans la *Servitude volontaire* de la Boétie, éd. Bonnefon, p. 40. *Pudent, pudique, pudiquement* sont dans Bugnyon. (V. mon opuscule, p. 124.) *Impudent* se trouve ici un peu plus loin, v. 509.

Du jeune médecin
447 ...Envers l'iniquité
Des meschans, qui auront tel *loyer* merité :
Se souvenant tousjours, que la peur du supplice
Et l'espoir du loyer nous contient en office.
501 Tu te nommes Pasteur, toy qui n'as soing ny cure
De tes pauvres brebis, ny de leur nourriture,
Qui ne les vois jamais, ou bien si tu les vois,
Qui n'est pas en un an à grand'peine deux fois,
C'est par forme d'acquit ou pour tondre la laine
De ton pauvre troupeau, qui nourrit par sa peine
Ta *molle* oisiveté, ton vice et ton plaisir,
Et *pour rassasier* ton avare désir.
576 Cependant que sa main soubs vostre auctorité
L'Eglise maintiendra en son integrité,
Et qu'aux autres prelats il sera seul exemple
De conserver de Dieu l'inviolable temple
593 ...Il n'y a Prince au monde
Sire, qui plus que vous en tels hommes abonde,
Que ceux que j'ay nommez : ne qui d'Agamemnon
Merite mieux que vous la gloire et le renom :
Mais qui de tous ceux là en faconde *et prudence*
635 Ce Charles, l'ornement du collège Romain
En qui *le ciel* a mis un esprit plus qu'humain
779 Il accomplisse en vous l'*heureuse* prophétie
781 De remettre l'Eglise en son *auctorité*

BUGNYON

Vers 2 *Qu'ilz avoyent dans l'esprit* diuinement encloses
6 *parce que*
32 *duquel tenez* le lieu
41 Et le plus *duit* estat
46 *pourtraiture*
51 *sans permettre*
61 *nourrissant*, qui fait le mesme office
Que les pieds, et les mains : le penible *service*
76 qui *croist* perpetuel
79 est *eternelle* source
97 Qui l'arbre *transforme hanté*

105 *vieille* science...
regnoit
135 *vous nourrit*
vous
145 *attendoit*
147 *qu'il vous a delaissé par loy* testamentaire
216 *s'exposer au*
238 *seul enfant*
247 le cheval *genereux*
le Lyon *courageux*
288 *antecesseur*
301 Ou leur vie sera *d'autant plus* assignee
Qu'en la guerre elle estoit à mort abandonnee
305 Et l'antique vertu *au* noble il gardera,
317 *la grace*[1]
327 L'une *s'adonne à Mars* et l'autre *s'apparesse*
343 *Le prince doibt zur tout*
345 leurs *regnes*
366 *s'en alloit conseil* prendre
377 Et *n'y avoit pas* moins
399 *l'imprudence*
447 *guerdon*
Et le loyer contient chacun en son office
501 *Ce n'est tant seulement qu'en sa vie une fois*
Ta *noble*
Et *ne peut assouvir* ton avare desir
576 *De la saincte vertu qu'en lui chacun contemple*
593 *Hommes forts et vaillans*
éloquence
635 En qui *l'Esprit* a mis un esprit
779 *l'antique*
781 en son *integrité*

On peut dire de ces leçons comme de tout à peu près ce qu'on rencontre dans les œuvres de Bugnyon : *Sunt mala, sunt mediocria, sunt mala plura*[2].

1. Cette leçon est aussi celle du ms. Les éditions de Morel donnent *sa paresse*, qui n'a aucun sens.
2. Nous n'oserions appliquer à Bugnyon cette vieille citation

Toutefois, j'estime qu'il y a lieu de tenir très grand compte de cette édition pour l'établissement du texte de du Bellay. Outre qu'elle dérive d'un manuscrit du poète, elle présente dans certains des passages cités, et dans d'autres que j'ai réservés à dessein pour les grouper ici, outre une addition nécessaire, un certain nombre de leçons bien préférables à celles des autres textes. Qu'on en juge :

P. 503 de l'édition de M. Marty-Laveaux, on trouve quatre vers masculins de suite :

Or ce monstre fatal ne se veult surmonter
Par le feu seulement, ny par le fer donter :
Il veult estre donté par la sobriété,
Par l'humble modestie, et par la chasteté.

La copie qui se trouve dans le ms. 513 du fonds français (Bibl. Nat.) corrige cette faute évidente, en intercalant en marge les deus vers suivants :

Comme l'hydre fécond qui d'un dommage utile
Renouveloit son chef de cent tetes fertile.

Ces deus vers sont dans l'édition de Bugnyon. Sont-ils de lui ? Nous n'avons aucune raison particulière de le croire, puisqu'ils se retrouvent dans un ms. qui n'est pas la copie de son édition.

P. 502, vers 466, la *Vulgate* donne :

Qu'ainsi soit, voyez, Sire
Sans recercher plus loing ny le Romain Empire,
Ny l'Empire des Grecs, l'estat du regne Anglois,
L'Estat de l'Allemagne, et de vostre Escossois.

Si cela a un sens, c'est probablement qu'il faut lire :

si son ami Fr. Meyssonier n'avait déjà résumé ainsi son opinion sur un exemplaire de l'ouvrage juridique, intitulé : *Commentaire sur les ordonnances de Blois*, exemplaire conservé à la Bibliothèque de Grenoble. (F. 11936.)

et *du vostre écossais*, c'est-à-dire *de votre royaume d'Ecosse*.

Bugnyon écrit plus clairement :

L'Estat de l'Allemagne, et du *règne* Escossois[1]

P. 499, v. 335. *Vulgate :*

Imite doncq' *le Roy*, l'exemple du bon père.
Qui son affection également tempere
Envers tous ses enfants.

Bugnyon :

Imite donc, *O Roy*, l'exemple du bon père

Ce texte est évidemment meilleur.
Même page, v. 338. Éditions de Paris :

Ne souffre le plus fort
Outrager le plus foible, ou luy faire aucun tort
Ne laisse ruiner le pauvre gentilhomme
Au cauteleux plaideur, qui le mine et consomme :
Et à *son* favorit, par trop l'auctoriser
Ne *permettre* le moindre en rien tyranniser.

M. Marty-Laveaux, nous l'avons vu, écrit avec le ms. : *Ne permette*. C'est la leçon de 1571, 1568 et 1567. Le subjonctif ne me paraît pas plus satisfaisant que l'infinitif. Cela n'a aucun sens. Je ne vois pas non plus à quoi rapporter *son favori*. Le texte de Bugnyon est très clairement éclairci :

Et à *ton* favori, par trop l'auctoriser,
Ne permets sur le moindre en rien tyranniser.

P. 495, v. 191, la phrase de du Bellay ne se comprent pas :

1. La leçon de Bugnyon a un défaut, celui de répéter le mot *règne;* mais on remarquera que dans ces quatre vers, *empire* et *estat* sont chacun répétés deus fois.

Que pleust à Dieu qu'il n'eust appris de l'estranger
Sinon à son langage ou sa robbe changer,
Et qu'il n'eust imité le soldat d'Alexandre,
Qui le Perse vainquit, pour esclave se rendre
Des vices du vaincu; *et du* Romain aussi
Qui du Gréjois donté fut donté tout ainsi.

L'édition de Bugnyon porte : *et le* Romain aussi, ce qui est visiblement le vrai texte[1].

Enfin, j'ajoute que le vers qui suit est aussi plus clair dans l'édition de Bugnyon :

Le prince doibt sur tout maintenir la Justice.

On sait au moins de qui il s'agit, tandis que le ms. et les éditions anciennes portent :

Pour ce doit il sur tout maintenir la Justice.

Alors que l'antécédent de cet *il* n'est exprimé nulle part et ne peut qu'être suppléé par la pensée.

Sont-ce-là des corrections? C'est fort douteus, car il est visible que le ms. a été imprimé avec peu d'intelligence et de soin.

Vers 489, Bugnyon écrit *la vie déréglee* pour *le vice déréglé*, faisant non seulement un contresens, mais introduisant un vers féminin en place d'un masculin. Il y a d'autres grosses fautes :

P. 6, v. 83 :

Et le Prelat sera comme *seigneur* Pasteur
Du sainct troupeau de Christ fidele protecteur

seigneur = *soigneus*

Ibid., v. 95 : [L'Agriculture]

Qui *du fertile* rend un terroy plantureux

du fertile = *d'infertile*

P. 10, v. 219 :

1. C'est aussi le texte du ms. 513, f° 22. M. Marty-Laveaux a omis de l'indiquer.

Et ne permettra point que d'un *soing* moins hardy
Le sang plus génereux devienne abastardy

soing = *sang*

P. 24, v. 604 :

Je me suis esgaré et l'affection forte
Dehors de mon propos et de moy *se* transporte.

se = *me*

Mais la plus grossière de ces erreurs est certainement celle-ci : P. 23, v. 502, Bugnyon écrit :

Et leur sage vaillance
Gardera que *la mer* maintenant escossoise
En passant l'Ocean ne devienne Françoise.

Au lieu de :

Gardera que *le mal* maintenant escossois
En passant l'Océan ne devienne françois.

En présence de ces inadvertances, il faut admettre que si Bugnyon était, comme il le dit, chargé de revoir le discours de du Bellay, sa révision a été bien peu circonspecte. Il a travaillé sur ce manuscrit comme sur la Chronique mâconnaise de Fustaillier ; eût-il, comme il l'a fait à cette autre occasion, parlé de sa peine, que nous n'en serions pas moins en droit de croire qu'il a souvent mal lu et très peu corrigé. Le texte qu'il a donné doit être, avec quelques fautes en plus, celui du manuscrit aujourd'hui perdu, qui lui avait été remis. C'est ce qui en fait le pris.

Ferdinand Brunot.

QUELQUES ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES

INDIQUÉES, CONFIRMÉES OU EXPLIQUÉES PAR L'ANGLO-SAXON

Parmi les erreurs que comportent les explications de la linguistique actuelle, on peut signaler celle qui consiste à dire qu'en anglais *y* initial peut être le substitut d'un *g*. La vérité est que le phénomène, qui remonte à l'anglo-saxon et au delà, résulte de l'affaiblissement en *i* (figuré en anglais par *y*, à l'initiale) de la voyelle *e*, premier terme des diphtongues *ea* ou *eo;* cet *i* se consonnantifie devant la voyelle qui suit, entraîne la chute du *g* initial dans le groupe *gy*, (à moins que le fait n'ait lieu qu'après la chute du *g*, ce qui simplifierait l'explication), et laisse ainsi le *i* ou *y* en vedette. Les rapprochements suivants ne sauraient laisser aucun doute à cet égard :

Anglo-saxon : *ia* = *gea*, particule affirmative ; angl. *yes*.
— *iac* = *geac*, coucou.
— *iera* = *geara*, autrefois.
— *iat* = *geat*, porte.
— *yrd* = *eard* = *geard*, terre.
— *ycan* = *eacan*, cf. *geoc*, augmenter.
— *yld* = *eald*, vieus, vieillesse.

Dans ces trois derniers exemples, *y* est évidemment pour *ye* (venant de *ya*, *ia*), d'où *y'* ou *yi*, *y*.

L'anglais nous montre de son côté, soit avec *y*, soit avec *j* (l'un et l'autre pour *i*), à l'initiale :

yard auprès de *eard*. de *geard*, et de *ierd*, pièce de terre.
jay — *iac* — *geac*, coucou, puis geai.
jaw..... *geafl*, mâchoire.
yoke..... *geoc*, joug.
yelp ..... *gealp*, cri.
yellow ..... *gealew*, jaune.
young ..... *geong*, jeune, etc.

Les exceptions apparentes comme *yield*, au lieu de **yeld*

(aussi *year*, année, et *yearn*, être ému[1], auprès de *gear* et de *gearwian*, *georn*) s'expliquent facilement par les formes régulières angl. s. *yelding* et *ylding* ; *yield* a été rétabli analogiquement d'après un antécédent **geald*, **gyeld*.

Toutefois, l'un des problèmes que soulève le rapprochement de certaines des formes qui viennent d'être examinées reste irrésolu. Si l'on se rend facilement compte, d'après des procédés phonétiques bien connus, comment *geard* a pu donner *yard*, soit par l'intermédiaire **gyard*, soit par l'affaiblissement direct de *eard* en *iard*, d'où l'orthographe *yard*, on ne voit pas en revanche comment le *g* de *geard* a pu tomber pour donner *eard*. Le fait, d'ailleurs, n'est pas unique, et on retrouve le même rapport entre tous les termes de la série suivante :

ANGLO-SAXON : *eac* = *geac*, coucou.
— *eacan* cf. *geoc* pour **geaoc*, augmenter.
— *eow* = *geow*, vous (pron. de la 2e pers.)
— *earfodh* = *gearfodh*, difficulté.
— *eall* = *geall*, tous, tout.
— *earnung*, résultat d'un effort ; cf. *georn* pour **geaorn*, appliqué, etc.

Dans ces exemples et dans tous ceus qui seront réunis ci-dessous, le phénomène trouve, à ce qu'il semble, son explication la plus naturelle dans l'hypothèse de variantes avec un *h* (ou *hw*) initial qui est tombé[2]. En tout cas, une chose bien sûre, c'est qu'en anglo-saxon un grand nombre de formes à initiale vocalique (*e*, en général) alternent avec des formes plus amples à initiales *w*, *hw* ou *h* (pour *hw*) et *cw* ou *c* (pour *cw*), dont elles ne sont que des variantes réduites.

Les listes de mots anglo-saxons qui vont suivre ont pour objet de le démontrer, en même temps qu'elles mettront en lumière un bon nombre de faits qui intéressent les origines germaniques d'une partie de la langue française.

I. — *Al*, *all*, *eal*, *ael*, *eall*, *ealc*, *aelc*, *ol*, tout, tous·
Wealg, *walg*, *walhg*, même sens.

1. Cf. angl.-s. *yeornian*, auprès de *geornian*, désirer, l'un et l'autre pour **geaornian*.
2. Ainsi *hael* auprès de *ael*, *hist* auprès de *yst*, etc.

Geall, même sens.
Hael, même sens.
Hal, tout entier, sain et sauf.

II. — *El-*, *ele-*, *ell-*, *ael-*, *eall-*, premiers termes de mots composés où ils entrent avec le sens d' « étranger. »
Elles, autrement.
Ellor, ailleurs.
Weala, étranger, velche.
Wealh, étranger, velche, serviteur.
Walas, les velches.
Welisc, *wylisc*, *waelisc*, *wealisc*, velche.
Galleas, les Gaulois, les Français.
Hweal, velche dans le composé *hweal-hafoc*, faucon velche.

Selon Littré, le nom de VELCHES[1] que les Allemands donnent aus Français et aus Italiens, serait la forme germanique du lat. *gallus* avec le suffixe *sch*, *sk*, et il compare *Wales*, nom anglais du pays de Galles. Mais les rapprochements qui précèdent sont de nature à faire croire que, contrairement à cette assertion, tous les mots de la série sont d'origine germanique, que tout naturellement les envahisseurs allemands du IIIe et du IVe siècle, ont appelé les envahis étrangers et que la ressemblance phonétique de la partie radicale de ces mots avec celle du lat. *gallus* est purement fortuite.

III. — *Ecg*, *eax*, *aex*, tranchant, épée, hache; d'où l'angl. *edge*.
Waecg, coin; d'où l'angl. *wedge*.
Haeced et *hacod*, pique.
Haecce, crochet.
Haccan, hacher, couper.
Heawan pour **hweagwan*, couper.
Hoc, croc, crochet.
A *hacod*, *haccan*, etc., se rattache le français HACHE.
A l'angl. *hew* (de *heawan*, parf. *heow*) se rattache *hoe*, d'où le franç. HOUE.

1. Cf. anc. fr. *galesche*, gauloise, française.

IV. — *Weohlas*, les mâchoires.

Geahlas, même sens.

Geagl, la mâchoire.

Geafl, même sens (all. *Kiefer*).

Heago-, *hago-*, *hagu-*, *hyge*, joue.

Ceaflas, *ceaplas* (cf. *geafl*), les mâchoires, les joues (angl. *chaps*).

Ceaca, *ceoca*, *ceca*, la mâchoire.

Ceole pour **ceo[c]le* (?), mâchoire, gorge (all. *Kehle*, gorge).

A *geafl* (labialisme fréquent, eu égard à *geagl*) se rattache le fr. GIFLE (d'où GIFLER) qui a signifié joue jusqu'à la fin du XVIIe siècle. En Franche-Comté, ce mot désigne encore, au pluriel, une inflammation des joues. Comparer dans l'anc. fr. *juffe*, joue, *giflu*, joufflu, etc.

De la série *heago* (d'où **hiago*, **[h]ja[g]w*) se rattachent l'angl. *jaw*, mâchoire, et le fr. JOUE[1], de même que de *ceaca*, pour **cweacwa* dépendent l'angl. *chaw*, mâchoire, bajoue, *cheek*, joue, d'où le fr. populaire CHIQUE, CHIQUER, etc.; cf. tout particulièrement angl.-s. *ceowan* pour **cweogwan*, parfait *ceow*, d'où l'angl. *chew*, mâcher.

V. — *Iac*, coucou.

Geac, même sens.

Ceo **(ceog)*, geai, corbeau, choucas.

Cyo, espèce de corbeau.

Cio, choucas.

Coce, *coc*, *cuc*, coq, un oiseau mâle.

Cicen, poussin.

A cette série se rattachent, d'une part., l'angl. *jay*, geai, *jack-daw* et *chough*, choucas; d'une autre, les mots français GEAI, COQ et CHOUCAS. Dans la langue populaire, le geai se dit aussi JAQUE et JAQUOT (cf. *geac*), d'où JAQUETER, jaser (anc. langue) et probablement JASER (**jacher?*); CAQUET, primitivement, cri de la poule, et CAQUETER se rapportent à une forme **ceac* que *ceo* autorise tout à fait à admettre.

1. Diez supposait l'inverse; d'après lui, *jaw* viendrait de *joue*. Les rapprochements ci-dessus infirment absolument cette hypothèse.

VI. — *Yst*, *est*, *east*, *ost*, vent, tempête, tourmente, vent d'est, est.

Ust, tempête.

Waest, *west*, vent d'ouest, ouest.

Gist, vent, orage.

Guast, un esprit.

Gast (all. *Geist*, angl. *ghost*), souffle, esprit, un esprit, un revenant, l'âme, etc.

Hist (cf. *gist*[1]), vent, tempête.

Hwistle, siffler (souffler); angl. *hiss*, siffler.

Hweosan, souffler.

Hwostan, tousser.

Pour l'emploi d'un mot ayant le sens de vent (*est*, *west*) à la désignation des points cardinaux, comparer le sens provincial de « vent du Midi » à notre mot vent; comparer aussi le double sens des mots Βορέας, le vent du Nord et le Nord; lat. *auster*, le vent du Sud et le Sud; lat. *eurus*, le vent d'Est et l'Est. De *est* et *west* viennent les mots français EST et OUEST.

VII. — *Yelp* (angl.), aboyer.

Welp, jeune chien.

Gealp, un bruit sourd.

Galwan, crier, se réjouir.

Gelp, vanterie.

Gelpan, se vanter.

Gulpon, *gilp*, vanterie.

Hwelp, jeune chien (cf. *welp*).

Hrepan (pour **hwerepan*), crier.

Cleopian, *clepan*, crier.

Clypian, parler, appeler.

A cette famille se rattache le français GLAPIR[2] (cf. all. *klaffen*, même sens) et JAPPER pour **jalper*[3], cf. angl. *yelp* et *yap*, petit chien.

1. Cf. aussi *hwidha*, brise, vent léger, et *hweodha*.

2. Aussi et anciennement *glatir*; probablement de la même famille que l'angl.-s. *hlud*, *hlyd*, bruit, cri; cf. pourtant lat. *glaucitare*, japper comme un petit chien.

3. Cf. vieus fr. JUPER crier.

VIII. — *Yrd*, terre cultivée.

Ierd, cour, enclos (angl. *yard*).

Eard, eord, eordhe (enclos), habitation, demeure, terre, contrée, la terre (all. *Erde* et *Ort*).

Wordh, weordhig, wordhig, wurdhig, un enclos, une terre, une ferme, une demeure.

Werald, worald, weorold, weorald, world, le monde (les gens), le monde (l'univers[1]), cf. surtout les sens de *geard*.

Weal, wall, weall, mur (entourage).

Radical *weard-*, idée d'habiter, de garder, de protéger, (entourer, défendre).

Waer, entourage, place fermée (cf. angl. *warren*, garenne).

Waer, qui est sur ses gardes, qui prend ses précautions, soigneus.

Waere, caution, garantie.

Warenian, warian, warnian, être sur ses gardes, prendre soin, garantir, etc.

Wearn, obstacle, résistance.

Geard (cf. *eard*), haie, clôture, jardin, contrée, la terre, le monde.

Gyrd, gird, enclos de la contenance d'un yard.

Gyrdel, ceinture.

Gridh, protection.

Grindel, barrière, grille, treillage.

Probablement *grund* pour **gwerund*, enclos, terre, d'où fonds, sol, base, etc.

Hweol, une roue, un cercle, le monde.

Hlid, couverture, barrière, porte.

Hlidh, refuge, défense, protection; *hleo, hleo*[*d*]*w*, même sens.

Hyrdel, claie, barrière (angl. *hurdel*).

Hyrde, gardien, berger.

Heord, herd, hord, garde, possession, richesse, troupeau, coffre, caisse, trésor.

Heorod, troupeau, assemblée.

Claedh, cladh, clut, (enveloppe), vêtement.

1. A rapprocher de cette série *eored, eorod, werod, werud*, bande, troupe, tribu, armée, peuple.

Cyrtel (cf. *gyrdel*), enveloppe, manteau, robe.

Cyrdon, *cerran*, *cirran*[1], courber, tourner, se détourner, circuler, aller au delà.

Cernan (angl. *churn*), baratter (agiter en tournant).

Toute cette famille de mots dépend de celle à laquelle appartiennent les racines sanscrites [*k*]*vart*, [*k*]*var*, dans le sens d'entourer, environner, envelopper, etc.

Au radical *weard-* se rattachent le fr. GARDER et les dérivés *garde*, *gardien*, etc. ; à *waer*, *war-nian*, etc., le fr. GARER, anciennement *garir*, garantir, protéger, conserver, défendre, d'où GUÉRIR ; GARANT, GARANTIR, GUÉRITE, anciennement *garrette*, et probablement GARROT dans le sens d'obstacle ; GARNIR, primitivement entourer, fortifier, munir, d'où le sens actuel ; HARNAIS (d'une vieille forme radicale **h*[*w*]*earn-*), anciennement arme, armure, ce qui garnit, enveloppe, protège, munit, défend ; GARENNE (angl. *warren*), primitivement chasse gardée ou interdite ; VARENNE, terre sablonneuse, primitivement terre cultivée et close ; — à *geard*, d'où angl. *garden*, le fr. JARDIN ; — à *hyrdel*, *hurdel*, le fr. HOURDIS, HOURDER, anciennement, entourer, palissader.

IX. — *Eder*, *edor*, *eoder*, *eodor*, haie, clôture, maison, habitation, le monde, l'univers ; cf. *geard* (série précédente) pour l'évolution du sens.

Eden, cour, enclos.

Edhel, *aedhel*, propriété, héritage, demeure, d'où *edhele* et *aethel*, indigène, *ingenuus*, homme libre et possesseur d'état, noble, etc.

Gador, réunion (cercle).

Geadon, ensemble.

Hynden, association, société.

1. Ici se rattachent *cerre*, tour, cours, cours du temps, époque, saison, espace de temps ; *year*, année, *geara* (angl. *yore*), depuis longtemps, autrefois ; *hwil*, temps, espace, durée. — L'antécédent phonétique de toute la famille, au point de vue des initiales, est représenté par *scyld*, *sceold*, bouclier, ce qui enveloppe, couvre, protège, d'où le fr. ÉCU (*esculd*), ÉCUYER, ÉCUSSON, etc. ; (cf. *scill*, *scilling* (variante de *scyld*) pièce de monnaie) ; en y joignant *sceala*, coquille (ce qui enveloppe, recouvre) (d'où notre mot ÉCAILLE, et *scrud*, étoffe, vêtement, suaire (angl. *shroud*).

Heder, haie, enclos, maison.

Hinder, empêcher, barrer, arrêter, retarder.

Hedan, avoir soin de, surveiller (cf. pour le sens série XII).

Gehdhu, soin, anxiété, souci, pensée, idée, esprit.

Cydhe, *cydhdhe*, *cyhdhu*, demeure propre (*home*), lieu ou pays où l'on est né, contrée, région ; cf. *edhel*.

A cette série se rattachent l'angl.-s. *hos*, association, troupe, armée, et l'all. *Hanse*, association de marchands, d'où nos mots HANSE, HANSÉATIQUE; de même qu'à la série VIII se rattache l'angl. -s. *gylda*, compagnon, angl. *guild*, d'où vieus fr. GELDE, troupe, bande de soldats.

X. — Annexe de la précédente série.

Hyd, enveloppe, peau, d'où *hydan*, couvrir, cacher.

Hod, capuchon; cf. angl. *hat* et all. *Hut*, chapeau.

Hus, maison ; cf. angl. *hut*, cabane.

Cote, *cyte*, petite maison, cave, antre, tanière, cf. angl. *cot*, *cottage*, cabane.

Codd, *ceod*, enveloppe, cosse, bourse, petit sac, cf. angl. *coat* (enveloppe), habit.

Antécédents phonétiques de cette série au point de vue des initiales :

Scyttel, serrure, fermeture, cf. angl. *to shut* (**scut*), entourer, clore, fermer.

Sced, *scadu*, ombre (ce qui couvre, cache).

Scadh, *scœdh*, gaine, fourreau.

A *hus*, *hut* se rattachent le vieus fr. HEUDE, *houde*, maison et le fr. actuel HUTTE; à *coat*, le fr. COTTE, COTILLON, etc.

XI. — *Ealh*, halle, maison, palais.

Ealgian, protéger, ici peut-être *wall* (série VII).

Gaelan, empêcher, retenir, tarder, négliger.

Gaeledh, prison.

Heal, *heall*, halle, maison, palais.

Hell, lieu fermé, le tombeau, l'enfer.

Helan, couvrir, cacher.

Helm, couverture, voile, toit.

Hol, *holl*, *holh*, antre, caverne.

Holen, caché.

Healm, *Healma*, heaume, visière.

Hulc, cabane.

Angl. *cork*, liège, bouchon.

Ceola, cabane[1].

A *heall* se rattachent le fr. HALLE; à *gaelan*, *gaeledh* (cf *ceola*), l'angl. *jail* et le fr. GEÔLE[2].

XII. — Annexe de la série VIII.

Ærn, lieu clos, demeure, maison.

Eornost (gardien), d'où soigneus, soucieus, sérieus.

Earnian, s'appliquer, s'efforcer, gagner, mériter, obtenir.

Warnian, garder, prendre soin de, avoir l'œil sur.

Wearn, fait de garder, d'empêcher, obstacle, refus.

Wyrnan, défendre, empêcher, refuser.

Gearn. soigneus, soucieus, désireus, diligent.

Gearu, *gearo*, même sens.

Cear, *caru*, *cearu*, soin, souci.

Le développement significatif s'est effectué de la même façon que dans nos mots GARDER, REGARDER, ÉGARD.

XIII. — *Woh*, *weoh*, *wohg*, courbure, erreur.

Wah, mur.

Wang, *wong*, plaine, champ, terre, le monde.

Haga, *heag*, *hege*, haie, clôture, cf. all. *hegen*, clore, entretenir soigner.

Hicgan, examiner, être attentif, s'efforcer.

Hog, soigneus, anxieus, prudent, sage.

Hogian, examiner, étudier, penser.

Hige, *hyge*, soin, souci, étude, diligence, esprit, pensée, disposition d'esprit.

Comparer au point de vue de l'évolution des sens les séries VIII et XII.

A *haga*, *hege* (angl. *hedge*) se rattache le fr. HAIE, dans la vieille langue *hec*.

XIV. — Annexe, surtout au point de vue phonétique, de la série 13.

1. De cette série dépendent probablement aussi *haere*, *herge*, *herghe*, armée (troupe). Pour le sens, cf. *weruld*, *world* (série VIII), *heord* (même série), etc.

2. Littré rapporte ce mot à l'italien *gabbiuola*, d'où vieus fr. *gabiola*, petite cage, mais les formes du vieus français *jaye*, *jayere*. *jagele*, *jaiolage*, etc., démontrent l'impossibilité de cette étymologie,

Haeh, antre.

Haeca, barre qui ferme une porte.

Hwacce, boîte (cf. angl. *husk*, cosse, coquille, bourse).

Haecele, cotte de mailles, manteau.

Hengen, *hencgen*, prison.

Hose, ce qui enveloppe les jambes, couverture, coquille.

Ceac, vase (cf. angl. *keg*, baril, *cask* tonneau, *casket*, écrin, *casque*, casque).

Ceac, *ceap*, fers qui servent d'entraves, ceps.

Caeg, *caega* (cf. *haega*), clé, serrure.

Casul, manteau (angl. *cassock*).

L'antécédent phonétique (en ce qui regarde les initiales) de toute cette série est *sceog* et *sceo*, soulier, chaussure.

A *hwacce* (ou plutôt à une variante perdue **hweocce?*) se rattache le fr. HUCHE ; à la série de variantes à laquelle appartiennent angl. *husk*, all. *Schosse* et *Schote*, gousse, angl. *cod*, même sens, etc., se rattachent fr. COSSE et GOUSSE et probablement aussi COQUE, COQUILLE, COCON, etc.

A *Hose* se rattachent l'anc. fr. HEUSE, botte, et le fr. actuel HOUSSE [1] ; à *ceac*, *keg*, le fr. CAQUE [2] ; à *casque*, le fr. CASQUE ; à *ceap*, le vieus fr. CEP, chaîne, fers, prison ; à *casul*, *cassock*, le fr. CHASUBLE [3] et CASAQUE.

XV. — *Yldo*, *yldra*, *ald*, *alder*, *aldor*, *eald*, *ealdor*, etc., chef, prince, père, ancien, vieus, vieillard ; *ellen* pour **elden* (cf. angl. *elder*, sureau, auprès de *ellen* même sens), force, puissance.

Eorl (angl. *earl*) pour **eord'l*, cf. *ealdor*, chef, comte.

Weald et *wealt*, parf. *weold*, commander, diriger.

Wealda, chef.

Wyrdh, *wurdh*, *weordh*, honneur, dignité, valeur.

Wulder, *wuldor*, gloire [4].

Heorl (cf. *eorl*), chef, comte.

1. *Housser*, en vieus fr., signifie couvrir, garnir.

2. Ce rapport est plus naturel que celui qu'indique Littré entre *caque*, et le holl. *caaken*, ôter les ouies, opération qu'on fait subir aux harengs avant de les mettre en caque.

3. A supposer que *casul* soit pour **casupl*, cf. ital, *casipola*.

4. Cf. pour le lambdacisme, eu égard à *wurdh*, celui de *wylm*, série XXI.

Hera, *hearra* (all. *Herr*), chef, maître[1].

Healdan (parf. *heold*). tenir bon, gouverner, commander.

Heard, fort, solide, hardi, brave.

Haeledh, héros (all. *Held*).

Ceorl (cf. *heorl*), un homme libre par opposition à un esclave.

A *wealt*, où *walter* se rattache le nom propre fr. GAUTIER ; à *healdan* (all. *halten*), le fr. HALTE, et à *heard*, l'angl. *hardy*, et le fr. HARDI.

XVI. — Annexe de la précédente série.

Weald, possible, peut-être.

Geald, même sens.

Heald, sûr, solide.

XVII. — Annexe de la série VIII.

Heord, troupe, etc.

Hlodh, troupe (de voleurs), bande.

Cordher, troupe, multitude, pompe, éclat.

Coortan, bande de soldats.

Cread, compagnie, troupe.

Crudh, une foule.

Crydan, s'attrouper.

Coortan, n'a peut-être pas été sans influence sur la signification qu'ont prise l'angl. *court* et le fr. COUR (la cour du roi), dont l'origine est pourtant différente (lat. *cors*, *chors*, d'où bas lat. *curtis*).

XVIII. — *Earg*, *earh*, paresseux, mauvais sujet, misérable.

Erse, parc, garenne.

Wearg, *wearh*, un maudit, un mauvais sujet, un misérable.

Wyrg, *werg*, *werig*, *wereg*, *wergdho*, un maudit, un méchant, une malédiction.

Werig, fatigué, déprimé (empêché).

Wergan, défendre, empêcher.

1. Toutefois, d'après Kluge, *herr* serait un ancien comparatif de *hehr* (anc. h. all. *hêr*) ; *hearra* pourrait se rattacher au même titre à *heah*, grand.

Weor, un méchant, un misérable.

Wering, barrage.

Wrec, misérable.

Wroht, crime.

Wrace, *wracu*, *wraec*, punition, châtiment, vengeance, exil, etc.

Wrecan, châtier, punir, bannir.

Wregan, écarter, repousser.

Gealge, (cf. *wearg*) débauché.

Gealg- mod, méchant.

(?) *Hreog*, *hreoh*, méchant, cruel.

Hyr[*g*]*wian*, tourmenter, affliger.

L'idée primitive commune est celle d'écarter.

Les deus formes *wearg*, *wrec*, supposent un primitif commun **wearec*, **weare*, auquel se rattache très probablement le fr. **gare*, d'où GARS, GARÇON, GARCE. On sait d'ailleurs que, dans l'ancienne langue, *garçon* signifiait goujat, misérable, lâche.

A *gealge* (cf. all. *geil*, lascif, débauché), se rattache probablement le fr. GAILLARD, ital. *gagliardo*.

XIX. — *Ecan* (parf. *ihte*), grandir, se développer.

Eacan (parf. *eoc*), même sens.

Eahe, chef.

Weaxan (parf. *weohs*), même sens.

Geoc, ardent, vif, fort.

Geocian, aider, fortifier.

Heah, *hih*, grand, haut (all. *hoch*).

Hihtan (cf. *ihte*), accroître.

Hihdho, grandeur.

A cette famille se rattachent très certainement, d'une part, *geong* [1] jeune (qui se développe, s'accroît, se fortifie), d'où *geogodh* et *iogodh*, jeune homme, jeunesse [2]; de l'autre, *cweoc*,

1. L'anglais *young* (all. *jung*), pour **iong*, cf. a.-s. *iogodh*, a perdu la gutturale initiale, de même que le sanser. *yuvan* et le lat. *juvenis* en ont perdu l'équivalent.

Il est bien possible que le *h* non étymologique du fr. HAUT (lat. *altus*) soit dû à l'influence de l'all. *hoch*.

2. En présence de formes anglo-saxonnes, telles que *geoc*, joug et *geong* jeune, qui ont abouti *motu proprio* à l'angl. *yoke* et *young*,

cwic, *cwuc*, *cuc* (cf. *geoc* pour **cweoc*), vif, actif, cf. all. *keck*, *gähe*, *jäh*, même sens et angl. *gay* (de **ceac*, **geac*, cf. *geoc*), d'où le fr. GAI et les dérivés.

XX. — *Wod* (brûlant), ardent, furieus (all. *Wut*, rage, furie).

Woden, le dieu ardent; cf. le dieu védique Indra, dont la signification étymologique est la même.

God, l'ardent, Dieu.

Wite, affliction, tourment, calamité, malheur.

Haeto, *haetu*, *haete*, *hat*, chaleur, chaud (all. *hot*.)

Haetol, chaud, ardent, furieus.

Haest, *haeste*, chaud, ardent, excité, pressé.

Hete (ardeur), fureur, haine, indignation, etc.

Hatian, haïr.

Hwaet (ardent), cuisant, aigu, vif, tranchant.

Hwettan, irriter, exciter, aiguiser.

Hwit (brûlant-brillant), blanc.

A *haest* se rattache le français HATE (*haste*) et les dérivés; et à *hatian*, HAÏR, HAINE, etc.

XXI. — *Wearm*, chaud.

Wyrman, échauffer.

Wylm, *welm*, *waelm*[1], chaleur, ardeur, zèle, colère, etc.

Gram pour **gw'ram*, comme *warm* pour **gwar'm*, ardent, furieus, colère, enragé, cruel, etc.

Graemian, irriter.

Grim, *grimm*, furie, rage; comme adjectif, cuisant, aigre, méchant, affreus.

Grom (ardent), violent, cruel.

Glaem, *gleam* (ardeur), éclat (cf. all. *glimmen*).

Glom, *glomung* (éclat du) crépuscule, et de là, comme le

comme de leur côté des antécédents que j'appellerai *æ* ont abouti en sanscrit et en latin pour les mots correspondants aus radicaus *yaj*, *jung*: *yuvan*, *juven*, on doit reconnaître que la ressemblance des formes de même origine dans langues de seconde formation (*yoke*, *yaj*, *jung*, *jug* ; *young*, *yuvan*, *juven*) n'autorise pas à conclure que leur aspect dans la langue mère était bien celui que semble indiquer cette ressemblance.

1. Ces mots fournissent un exemple bien sûr de lambdacisme ; cf ci-dessus (série XV) *wulder* auprès de *wurdh*.

crépuscule n'est ni le jour ni la nuit, le sens d'obscurité pour l'anglais *gloom*.

A *grimm* se rattachent les mots fr. GRIME, GRIMAUD, mauvais écolier, GRIMER, GRIMACE, le vieus fr. GRAIN, affligé, triste, colère, etc., ainsi que, probablement, l'ital. *grimo*, ridé (par l'effet du chagrin, de la colère).

XXII. — *Earm*, pauvre, misérable.

Yrman, tourmenter, affliger, rendre malheureus.

Angl. *war*, guerre; vieus frison, *wara*, *were*, *ger*, *guere*, *guerra*, guerre,

Wael, carnage, massacre, mort.

Wol, fléau, peste, mortalité, cruauté.

Hearm, tourment, calamité, dommage.

Hwael, massacre.

Gealled (brûlé), cuit, piqué, irrité.

Cwal, *cwalu*, carnage, mort violente.

Cwealm, destruction, contagion, carnage.

Cwelan, mourir, périr, être tué.

A *gealled* (angl. *to gall*) se rattache le fr. GALE[1]; cf. vieus fr. *galler gualler*, gratter, frotter.

A l'angl. *war* et aux formes indiquées du vieus frison se rattache le fr. GUERRE.

Le sens qu'a pris l'angl. *to quell* (a.-s. *cwelan*), accabler, réprimer, subjuguer, *apaiser*, fournit la preuve sûre que l'ang. *calm* et le fr. CALME (ital. et espagn. *calma*) sont de la même famille que l'angl.-s. *cwealm*, etc.; cf. le sens du fr. *amortir*, auprès de *mort*.

XXIII. — *Ietan*, confirmer.

Witan, déterminer, décréter.

Geatan, garantir, confirmer.

Hatan, commander, ordonner, promettre.

XXIV. — *Winn*, contention, effort, lutte, acquisition, possession.

Gynan, gagner.

1. Peut-être aussi, par l'intermédiaire du sens de bile (all. *Galle*; cf. angl.-s. *geal-adl*, jaunisse, m. à m. mal jaune), la série : *geleca*, *geolo* (angl. *yellow*, ital. *giallo*), jaune; *gacle* saffran; *gealca* (angl. *yolk*), jaune d'œuf.

Hynan, réprimer, opprimer, tourmenter, saccager.

La forme *gynan* ramène à **gweanan*, **gwaanan*, qui rendent compte des antécédents de l'angl. et du fr. GAIN. On ne saurait en effet attribuer qu'à une altération spéciale du groupe vocalique *aa* le développement de l'ital. *guadagnare* et des formes méridionales analogues; cf. du reste le très ancien fr. *gaagnere, gaagneor*, cultivateur, dont le sens s'accorde très bien du reste avec celui de l'angl s. *winnan*, s'efforcer, travailler, peiner. La forme du vieus fr. *gahannier*, auprès de *gaaignier*, etc., confirme d'ailleurs l'hypothèse du parasitisme du *d* de l'italien en présentant le développement au moins graphique d'une anomalie semblable.

XXV. — *Ea, eah*, rivière.

Eg, aeg, eeg, egor, l'eau, la mer.

Waeg, l'onde, la vague.

Waes pour **waesc* ou **vaex* (cf. *waesc*, fait de laver), eau, d'où *wascan* et *wacsan*, laver; cf. aussi angl. *is* dans *island*, île.

Wase, boue.

A *wascan*, *wacsan*, *wase* se rattachent fr. GACHER, GACHIS et les dérivés, GOUACHE, le vieus fr. resté populaire GASSOUIL, boue, flaque d'eau; VASE, boue, et probablement VASQUE.

XXVI. — *Jolly* (angl.), gai, gaillard.

Wela, waela, bonheur, prospérité, richesse.

Weolan, biens.

Gal, joyeux, gai, licencieus.

Geol, la joyeuse fête (de Noël).

Geolaecan, réjouir.

Halig (*day*), jour joyeus, fête, d'où jour consacré (angl. *holyday*); cf. all. *Heil*, salut, félicité, bonheur, d'où *heilig* dans le sens de bienheureus, saint, sacré, en parlant des élus et de tout ce qui touche aus choses religieuses.

De cette famille dépendent les mots français JOLI, sens de l'ancienne langue « joyeus, gai, tendre, amoureus, ardent » (Godef.), GAILLARD et GALANT; ces derniers à rapprocher du vieus fr. *gale*, réjouissance, *galer*, s'amuser, se réjouir. Le vieus fr. *holier*, débauché, libertin, etc., se rapporte à *holy* pour la forme et à *gal* pour le sens.

XXVII. — *Eurpe*, harpe.

Wearp, la chaîne du fil qu'on tisse.

Hearpe, harpe. Les cordes de cet instrument présentent l'aspect d'une chaîne de tissage.

De *hearpe* vient le fr. HARPE.

XXVIII. — *Wean*, *wana*, manque, misère, besoin, pauvreté.

Wonung, *wanung*, diminution, perte.

Hwan, calamité.

Heun, pauvre, dépourvu, méprisé.

XXIX. — *Gealga*, *galga*, potence.

Wearg, *wearh*, même sens.

XXX. — *Wepan* (parf. *weop*), pleurer.

Heaf, *heof*, lamentation, gémissement.

XXXI. — *Word*, parole pour **hwor'd*.

Hlyd, cri; *hlud*, bruyant; *hleodor*, bruit, cri, discours, prophétie.

A la même série se rattache *hleotan*, déterminer par un tirage au sort; primitivement, sans doute, appeler; cf. gr. κλῆρος, proprement, appel (cf. καλέω, κλητός), d'où tirage au sort. De *hleotan*, dépend *hlet*, *hlot*, d'où, avec le même sens, notre mot LOT, ce qu'on obtient par suite d'un tirage au sort.

XXXII. — *Westan*, ravager, saccager, détruire.

(?) *Gaesen*, stérile, rare, dépourvu, manquant.

Ici se rattache le fr. GA[S]TER, cf. *dégât*, etc.

J'indiquerai rapidement les conclusions suivantes auxquelles conduisent d'une manière en quelque sorte fatale les rapprochements qui précèdent.

1° A part les dentales, dont les rapports ont été intervertis entre les deus grandes branches des langues germaniques pour des raisons que j'étudierai ailleurs, la prétendue loi de substitution des consonnes reste plus boiteuse que jamais, en dépit des béquilles qu'on a cru lui donner en ces derniers temps (loi de Verner).

2° Plus on applique la méthode historique et comparative à l'examen des phénomènes du langage dans les langues

indo-européennes, plus le principe de la constance des lois phonétiques apparaît comme illusoire et trompeur.

3° La théorie de deus (ou trois ou...?) séries de gutturales indo-européennes ne tient pas davantage devant l'application de la même méthode.

4° Le langage est le résultat d'une évolution au double point de vue des sons et des sens. Cette vérité n'est pas neuve, mais il ne faut pas cesser de la rappeler, tant que la linguistique orthodoxe restera assise sur des principes contraires.

Paul Regnaud.

SUR UN VERS DU PATHELIN

Dans le passage difficile inscrit cette année au programme de l'agrégation de grammaire, un vers est particulièrement embarrassant : c'est le cinquième de la page 52 de l'édition P.-L. Jacob (Garnier, 1876) (Constans, *Chrestomathie*, LV, 35) « Ah ! Guillaume », dit Guillemette au drapier,

> Il ne fault point couvrir de chaume
> Icy, ne bailler ces brocards...

dans le sens bien manifeste de : « ce n'est point le lieu, le moment de plaisanter. » *Couvrir de chaume*, selon Génin, signifie dissimuler, par une métaphore « empruntée à l'usage de recouvrir de paille les meules de blé qui passent l'hiver dans les champs ». Mais, en les recouvrant ainsi, on les protège, on ne les dissimule pas. M. Constans interprète par : « couvrir quelqu'un de paille par plaisanterie » ; mais la plaisanterie est aussi inusitée qu'elle serait de mauvais goût. Il y a dans le *Mystère de Saint-Pons* (dans la *Revue des langues romanes*, XXXI) un passage qui jète peut-être sur le nôtre quelque lumière. Satan dit aus autres démons :

> Vous truffa vos ? Non vos en chalho :
> A mestre fol chapel de palho ! (v. 1956-7) dans l'édition : A ! mestre fol. ch. de palho).

Ce dernier vers doit renfermer une allusion à un proverbe ; on sait que le moyen-âge, qui n'était point tendre pour les misères humaines, distinguait les fous par des insignes particuliers ; de même qu'on attachait à leurs vêtements une massue[1], il pouvait être d'usage de les coiffer d'un chapeau de paille. Notre vers de Pathelin signifierait : il ne faut point se coiffer d'un chapeau de paille[2], c'est-à-dire faire le fou.

1. Sans doute pour que chacun pût les frapper ; à cet usage font allusion plusieurs proverbes : « Au plus fol la massue. ».. « Fol est celui qui prent la massue pour autrui. » (Leroux de Lincy, *Le Livre des Prov.*, I, pp. 157, 154.)

2. Peut-être faut-il lire : « Il ne se faut couvrir de chaume ». Aus. pp. 50 v.8 et 51 v. 1, au lieu de *Le qui* (Constans : *De qui*) et *De qui*, je lirais volontiers (comme le ms. Bigot au vers 6 de la p. 51) : *De quoy* (pour *quoy*) interrogation équivalant à une invitation, adressée à Guillemette, à parler plus haut. Le *C'est mal dit* de cette dernière, ferait allusion à la force avec laquelle ont dû être prononcés ces mots et serait une invitation à parler plus bas.

A. JEANROY.

QUELQUES STROPHES DE « MIREILLE »

TRADUITES EN CINQ DIALECTES MÉRIDIONAUS

Les traductions suivantes, que notre collègue M. Jeanroy veut bien nous envoyer, sont l'œuvre de quelques membres de la conférence de provençal de la Faculté des Lettres de Toulouse. Les auteurs ont choisi un morceau d'un caractère nettement populaire et dont tous les mots pussent être facilement transportés dans le dialecte le moins cultivé (chant V, strophes 23-31). Le système de transcription qu'ils ont adopté se rapproche le plus possible de celui qui est ordinairement suivi dans cette Revue, et qui consiste à n'apporter à l'alphabet français que les modifications indispensables ; les principales sont les suivantes :

C dur est toujours noté par *k* ;

C dous (devant *e*, *i*) par *s* ;

G dur par *g* ;

G dous par *j* ;

H est toujours aspirée ;

R a été conservé, mais il faut lui attribuer la prononciation roulante qu'il a dans la plupart des dialectes méridionaus ;

S dure est notée par *s* ;

S douce par *z* ;

L, *n* mouillées (telles qu'elles se prononçaient autrefois et se prononcent encore dans le Midi) sont notées par *ly*, *ny* ;

Y est toujours semi-voyelle ;

Ay, *ey*, *oy*, *aw* sont des diphtongues (toutes décroissantes) ; quand la voyelle y est ouverte, elle est surmontée de l'accent grave ; si elle est fermée, elle ne reçoit pas d'accent. Le même système a été suivi pour *e* et *o* isolés ; *a* long est marqué *à*.

Dans le morceau gascon, *n* désigne une *n* gutturale assez voisine de celle qui s'entent dans les mots anglais en *-ing*.

Dans les polysyllabes, les voyelles accentuées sont marquées par des lettres grasses.

TEXTE DE MISTRAL

Un vèspre dounc, en la Crau vasto,
Lou bèu trenaire de banasto
A l'endavans d'Ourrias venié dins lou draiòu.
Lou tron d'uno chavano acipo
Lou premier aubre que lou pipo,
E, l'iro bourroulant si tripo,
Veici coume parlè lou dountaire de biòu :

— Es belèu tu, fiéu de bóudrèio,
Que l'as enclauso, la Mirèio ?
En tout cas, o 'speia, d'abord que vas d'alin,
Digo-ié 'n pau que m'enchau d'elo
E de soun mourre de moustelo,
Pas mai que dóu vièi tros de telo
Que te cuerbe la pèu !... l'auses, bèu margoulin ?

Vincenet ressautè; soun amo
Se revihè coume la flamo;
Soun cor ié boumbiguè coume un fio-grè que part
— Panto ! vos dounc que te coustible
E que moun arpo en dous te gible ?
Ié fai en l'alucant, terrible
Coume quand, afama, se reviro un léupard.

E de soun iro li trambleto
Fasien ferni si car vióuleto.
— Sus la gravo, dis l'autre, anaras mourreja !
Car, as li man trop mistoulino,
E noun sies bon raubo-galino,
Que pèr gibla 'n brout d'amarino,
Pèr camina dins l'oumbro e pèr gourrineja !

TRADUCTION FRANÇAISE DE MISTRAL

Mirèio. Ch. V, str. 23-31. Paris, Hachette, 1884, 1 vol. in-4°.

Un soir donc, dans la vaste Crau, — le beau tresseur de bannes, — à la rencontre d'Ourrias, venait dans le sentier. — La foudre d'un orage frappe — le premier arbre qui l'attire, — et, les entrailles bouleversées par la colère, — voici comme parla le dompteur de bœufs :

« C'est toi peut-être, fils de prostituée, — qui l'as ensorcelée, la Mireille : — En tout cas, ô déguenillé, puisque tu vas devers là-bas, — dis lui donc que je ne me soucie d'elle — et de son museau de belette — pas plus que du vieux lambeau de toile — qui te couvre la peau !... entends-tu, beau marjolet ? »

Vincent tressaillit; son âme — se réveilla comme la flamme; — son cœur bondit comme un feu grégeois qui s'élance : — « Rustre, veux-tu donc que je t'éreinte — et que ma griffe en deus te ploie ? » — lui dit-il avec un regard terrible — comme celui d'un léopard qui, affamé, retourne la tête.

Et de sa colère le tremblement — faisait frémir ses chairs violettes. — « Sur le gravier, repartit l'autre, tu iras rouler par tête ! — car tes mains sont trop débiles, — et tu n'es bon, vil maraudeur, — que pour ployer un brin d'osier, — pour cheminer dans l'ombre, et pour vagabonder ! »

— « Oui, comme je tords l'osier, — répond Vincent que ces mots exaspèrent, — je vais tordre ta gorge !... Vois ! Vois ! fuis, si tu peus, — fuis, lâche, ma colère ! — fuis, ou par Saint-Jacque de Galice ! — tu ne reverras plus tes tamaris, — car il va, ce poing de fer, broyer tes os ! »

— O, coume torse l'amarino,
Respond Vincèn qu'eiço 'nverino,
Vau torse toun galet!... Ve ! Ve ! fuge, se pos,
Fuge, capoun, qu' ai la maliço !
Fuge, o, Sant Jaque de Galiço !
Reveiras plus ti tamarisso ;
Car vai 'quest poung de ferre embreniga tis os.

Meraviha de trouva 'n home
Sus quau enfin sa ràbi gome :
— Un moumen ! ié respond lou vaquié regagnous,
Un moumenet, moun jouine tòchi,
Qu'abren la pipo!... E de sa pòchi
Tiro un boursoum de pèu de bòchi,
E 'n negre cachimbau qu'embouco ; e desdegnous :

— Quand te bressavo au pèd d'un ourse
T'a jamai counta Jan de l'Ourse.
Ta bóumiano de maire ? A Vincèn diguè 'nsin.
I'a Jean de l'Ourse, l'ome double,
Que, quand soun mèstre, emé dous couble,
Lou mandè mòure si restouble,
Arrapè, coume un pastre arrapo un barbezin,

Li bèsti tóutis atalado.
E su 'no pibo encimelado
Li bandiguè pèr l'èr, emé l'araire après !
E tu, marrias, bonur t'arribo
Qu 'apereici i'a gens de pibo !...
— Levariès pa 'n ai d'uno ribo,
Grand porc ! n'as que de lengo ! E Vincèn, à l'arrèst.

Coume un lebrié tanco un bestiàri,
Tancavo aqui soun aversàri.
— Que, digo ! ié cridavo à s'esgargamela,
Long galagu, que t'estrampales
Sus ta ganchello, bèn ? davales
O te davale ?... Cales ? cales,
Aro qu'anan saché quau tetè de bou la !

Emerveillé de trouver un homme — sur qui enfin sa rage se dégorge : — « Un moment ! lui réplique le vacher hargneux, — un petit moment, mon jeune fou, — que nous allumions la pipe ! » et de sa poche — il tire un bourson en peau de bouc — et un noir calumet, qu'il embouche, et dédaigneux :

— « Lorsqu'elle te berçait au pied d'une ansérine[1], — ne t'a-t-elle jamais raconté Jean de l'Ours[2], — ta mère bohémienne ? dit-il à Vincent. — Jean de l'Ours, l'homme double, — quand son maître avec deus paires de bœufs — l'envoya labourer ses chaumes, — saisit, comme un pâtre saisit un hippobosque,

« Les bêtes, toutes attelées, — et sur un peuplier à haute cime — il les lança dans les airs la charrue avec. — Et pour toi, chétif, c'est fort heureux — que par ici ne soit point de peuplier ! » — « Tu n'ôterais pas un âne de la lisière d'un champ, — grand porc ! tu n'as que de la langue ! » Et Vincent, à l'arrêt,

Comme un lévrier tient une bête fauve, — tenait là son adversaire. — « Dis donc, lui criait-il à se briser la gorge, — long goinfre, qui t'écarquilles orgueilleusement — sur ta haridelle, descends-tu, — ou je te descends ?... Tu mollis ? tu mollis, — maintenant que nous allons savoir qui teta du bon lait !

1. Ansérine ligneuse (*ourse*, — *chenopodium fruticosum*, Lin.), plante commune au bord de la mer. (Note de Mistral.)

2. Jean de l'Ours (*Jan de l'Ourse*), héros des contes de veillées, espèce d'Hercule provençal auquel on attribue une foule d'exploits. Il était fils d'une bergère et d'un ours qui l'avait enlevée, et avait pour compagnons de gloire deus aventuriers d'une force fabuleuse. L'un se nommait Arrache-Montagne et l'autre Pierre-de-Moulin. M. Hippolyte Babou a relaté l'histoire de Jean de l'Ours dans ses *Païens innocents*. (Note de Mistral.)

GASCON

LANNE-SOUBIRAN, GERS, ARR. CONDOM, CANT. NOGARO.

Un brèspe doun den la Kraw grâno,
Lou bèt treskàyre de tistèros
A l'endewan de l'Ourrias ke bengè den lou sendè
Lou pericle d'un awratje k'eskabelyo
Lou prumè awre ki l'apèro
E, koum la maliso ou treboulyâwo las tripos
Wats koum parlèk lou dresàyre de buous.

K'ey belèw tu, hil de kwarro,
Ki l'as charmâdo, la Mirèlyo?
Ke ke se sic, o mâcou, puja ke bas entasiw
Digow un pawk ke nem fouti pa mey d'ero
E de soun nas de berouleto
Ke dou byel tros de telo
Kit, koubrech la pèt... ad entenes, bèt farluket?

Lou Binsenet ke s'estremblik; soun âmo
Ke's dechidèk koum la lâmo
Lou ko k'ou reboumbik koum un hwec grèc ki partech:
Pantre! e bos doun ke t'echarreï
E ke la meo man en dus tros ket plège?
S'ou hè, en l'espya tarrible
Koum kan, ganit, s'arrebiro un « leupard ».

E de sa maliso la tremblèro
K'ou hezè ana las kars biwletos:
Sur la grâwo, se dizouk l'awte, k'aneras bourneja
Pramou k'as las mâs trop primos
E n'ès pa boun, pano-poulos,
Sounk'en de plega 'n kap de bimou
En det passeja per las oumprèros et ha courre lou kan.

O, ataw koum estòrsi lous bimous
Respoun lou Binsens, a ki tout aso da benim
Ket baw tòrse la kâno! Be! Be! ahutot, se pòdes,

Ahutot, ou, per Sen Jâkes de Galiso
Ne tourneras pa beze las touos « tamarissos »
Pramou ket ba, akeste puy de fèr, esbrigalya lous òs.

Tout kounten de trouba 'n òme
Sur ki, un kòp, sa rawjo ke's desgoumeche :
Uo pawzo ! k'ou respounouc lou bakè renous,
Uo pawzòto, moun jwen cartahòlo,
En de k'alukem la pipo ! e de sa potcho
Ke tiro uo bousòto de pèt de bouk
E un negre « cachimbau » qui's bouto a la bouko, e [escarnyaw :

Kan te jumplâwo aw pè d'un « ourse »
E t'a jamè racoundat lou Jan de l'Ourso
La touo jitano de may ? aw Binsens se digouk ataw
Ke j'a Jan de l'Ourso, l'òmi double
Ki, kan soun mèste, ab dus parels
L'embièk lawra lous sous estouras
Ke gahèk, koum un pastou gaho uo lagasto,

Sas bèstis toutos juntos
E sur un bidou hawt kabelyat
K'ous hazouc brouni dab l'aret aw darrè.
E tu, petit grahus, k'as beroy chanso
Ke prasi j'awje pa bidous !...
Ne bireres pa 'n azou d'uo cantalèro,
Gran por ! n'as pa sounke lenko ! E lou Binsens estankat

Koum un kan lebrè arrèsto un awjawme,
K'arrestâwo akiw lou soun omi :
Que, digo, s'ou kridâwo a'skanas
Loun gouludasi kit karres
Sur ta kabalaso, e bé ! debares
Ou se't debari ? K'as pòow ? K'as pòow,
Adaro ke bam sabe kin a poupat de bouno lèyt !

J. Ducamin.

LANGUEDOCIEN

MAZÈRES, ARIÈGE, CANTON DE SAVERDUN, ARROND. DE PAMIERS

Uno brespâdo dounk, din la Kraw grando,
Le bel tressàyre de deskos
A l'endaban d'Ourrias benyo din le kami.
Le trouneyre d'un awratge eskabeso
Le prumyè aybre ke l'attiro
E la koulèro y bourroulhan las tripos,
Le dountàyre de biows y parlèk atal.

Ey belèw tu, filh de mandro
Ke l'as ensourselâdo la Mirèyo ?
En tout kas, rougno, mès ke bas debès elo
Digo-z-y 'n pawk ke me jauti d'elo
E de soun mour de koumayrèlo
Autan ke dèl byèl tros de telo
Ke te kurbis la pèl; entendes, pegous?

Binsenet fremiskék [1] : soun amo
Se rebiskoulèk koumo la flâmo ;
Soun kor y boundiskék koumo 'n fok grèk ke part.
Galè! bos dounk ke te kammase
E ke ma mâ en dous te plège?
Y fa en l'alukan, tarrible,
Koumo kan, afamat, se rebiro 'n leopart.

E de sa koulèro le tramblomen
Fazyò fremi sas kar biouletos.
Sul la grâbo, sa digék l'autre, t'aniras amourra.
Ay las mas trop lisos,
E n'es pòy bou, rawbo-galino,
Ke per blinka 'n branket de bim,
Per camina din l'oumbro et per gourrineja.

1. M. Hérisson prétent que dans son patois les parfaits de la première conjugaison sont en *è* : *amèc* et ceux des autres en *é* : [*remisk*èt.]

O, koumo tòrsi le bim,
Respoun Binsen, ke s'encoulèro,
Te baw tòrse le galet, bay, bay, futj se pòdes,

Futj, capoun, soun en koulèro
Futj, o per Sen Jakes de Galiso,
Beyras pòy mès tes tamarissos
E baw, am akel puny de fèr, te brisa les òsses.

Estounat de trouba 'n òme
Sus qui pouskesso bounni sa ratjo ;
Un moument, y respoun le bouyè regagnous,
Un moumentot, pawre maynatje,
Q'allumi ma pipo. E de sa pòtcho
Tiro 'no boutseto de pèl de krâbo
E 'n negre tuyèw din la bouko, dits en fèn le grandous.

Kan te bressâgo al pè d'un aybre,
T'a jamay kountat Jan de l'Ours,
Ta jitano de mayre, sa dits a Binsen :
Jan de l'Ours, l'òme double,
Kan soun mèstre amme dous parèyls
L'embouyèk lawra sey rastouyls,
Arrapèk koumo 'n pastre 'n barbezin,

Lay bestios toutos atelâdos
E sus un piboul pla nawt
Ley brandiskék pel l'ayre amme l'arayre aprèts.
E per tu, aganit, ez un bounur
Ke bèjo pas aysi kap de piboul.
Lebaros pos un âse d'uno gandolo,
Gran pork, as pos ke de lengo. E Binsen a l'arrèst

Koumo 'n lebryè tèn uno bèstio
Tenyò aqui soun enemic.
Ke dises, y kridago a s'eskana,
Loun gargamèlo, ke fas le grandous
Sus ta kabalo : bèni, debâlo
Ou te faw debala. As paw, as paw
Aro k'anan bése kun a tchukat de bouno lèyt.

O. Hérisson.

LANGUEDOCIEN

TOULOUSE

Un brèspe dounk, din la Kraw basto,
Le bèl tresàyre de banastos
A l'endaban d'Ourrias benyo din le carredot.
Le trounèyre d'un awratche descabeso
Le prumyèr albre ke l'atiro,
E, la koulèro y rebiran las tripos,
Aysiw kousi parlèt le dountayre de biows :

« Y[1] belèw tu, fil de gourrino,
Ke l'as ensourselâdo la Mirèyo ?
En touc[2] cas, espeilyoundrit, per ke t'en bas praki 'nla,
Digoz-y un pawc ke m'enjawti pay may d'elo
E de soun mour de fwino
Ke del bièl troy[3] de telo
Qu'y curbiy la pèl !... Aw entendey, bèl musket ? »

Binsen trefouziskèt ; soun âmo
Se derebeilyèt koumo la flâmo ;
Soun kor y resawtèt koumo uno boumbo ke partis :
— Pantre ! boy dounk ke te derenti
E ke mas urpos en dus te plègen,
Sa y fa, les èl koulerouzes,
E tarriple koumo kant, afamat, se rebiro un lëopart.

1. *Y* = sg. 3 indicatif pr. de èstre. Devant un mot commençant par une voyelle ou une consonne autre que c (k, q), p, t (sauf le groupe tch) le sg. 3 indic. pr. est *es*. Partout ailleurs, l's final se vocalisant, il devrait être **ey*, mais cette diphtongue s'est réduite à *y*.

2. *Touc* = le *t* final de *tout* s'assimile au *c* initial du mot suivant.

3. *Troy* = toute *s* finale, non précédée d'une consonne, devient *y* (i semi-voy.) devant tout mot commençant par une des consonnes b, d, f, g, j, l, m, n, r, s, ou, d'une manière plus simple, devant tout mot commençant par une consonne autre que c (k, q), p, t (exceptè toutefois le groupe initial tch).

E le tramblomen de sa koulèro
Fazyo fremi sas kar biwletos.
« Sul[1] la grâbo, sa diguèt l'awtre, aniras t'amourra !
Kar tay may soun tròp magrestinos,
E n 'ès pay bou, fretilyur[2],
Ke per blinka un bin,
Per kamina din l'oumbro e per bagabounda.

— O ! coumo tòrsi le bin,
Y respoun Binsen qu'ako fa rawja,
Te baw tòrse le ganitèl ! Bey ! bey ! fugis, se pòdes,
Fujis kapou ! kar me kouneysi pay de koulèro !
Fujis ou per Sen Jacquey de Galiso,
Tournaras pay may beze tes tamarizes
Kar akeste pun de fèr te ba embrenika les òses. »

Estabournit de trouba un òme
Sur ki enfin pot fa passa sa rawjo :
« Un moumen ! y respoun le bakiè reganyat,
Un pitchou moumen, moun jwène destimbourlat,
K'alumey ma pipo ! » E de sa potcho
El tiro uno bourseto de pèl de bouk
E uno negro pipasso ke se bouto à la bouko e sa y fa,
[mesprezènt :

« Kant te bresabo al pè d'un roumari
T'a pay jamay kountat Jan de l'Ourso
Ta jitano de mayre, » sa diguèt al Binsen.
« Y a Jan de l'Ourso, l'òme douple,
Ke, kant soun mèstre, ame dus parels,
L'embouyèt lawra souy rastouls,
Arrapèt, coum'ou pastre arrapo un lagast,

Lay bestyos toutos atelâdos
E desus un piboul pla nawt
Lay lansèt elos amay l'arnes din les ayres.

1. *Sul* = l'*r* final de *sur* s'assimile à l'*l* initial du mot suivant.

2. *Fretilyur* = mot bien connu à Toulouse pour désigner les jeunes maraudeurs On emploie aussi les formes *fretilyo* et *frèto*. Le mot *fretilyur*, qui a passé en français sous la forme *frètilleur*, sert, dans les journaux de la région, de rubrique aux faits et gestes des mauvais garnements.

Per tu, menut, ès pla urous
Ke y awje pas praysiw de piboul!...
— Tirayos pas un aze de l'awrièro,
Gran tesou! ke n'as ke de lengo!» E Binsen à l'arrèst.

Koumo'n lebryè ten uno bèstyo salbatcho,
Tenyo akiw soun ennemik.
« Dios! sa y kirdâbo à se degargamela,
Gran tchapàyre ke te karroy
Desus ta roso. debalos ou te debali? Kâlos! kâlos,
Aro k'anan sabe ki a poupat de bouno layt!

G. Clavelier.

QUERCINOIS

LAUZERTE, TARN-ET-GARONNE, ARRONDISSEMENT DE MOISSAC

Uno brehpâdo[1] doun, din la Kraw grando,
Lou dzanti tresàyre de dehkos
A l'endaban d'Ourryay benyò din la[2] kaminòlo.
Lou trounouyre d'un awradze dehkabèlyo
Lou prunyèr albre ke l'atiro;
E la koulèro tourroulyan sah tripos,
Baysi kousi parlèt lou doundàyre de byos :

Belèw k'eh tu[3], fil de bal-paw,
Ke l'as ensoursilyâdo, la Mirèlyo,
Toudzoun, o pelyàyre, d'abor ke bay de kap abal,
Digo-yi 'm paw[4] ke me dzawti d'elo
E de soun mourre[5] de beleto,
Pay may ke d'el byèl troy de telo
Ke te kapèlo la pel... b'awzes, bèl faribòl?

1. Traitement intéressant de s (dur) dans ce patois :

1° Devant une voyelle (dans le corps ou à la fin d'un mot) et devant un signe de ponctuation, il se maintient toujours; cf. infra : *byòs*, *tresayre*, *l'as ensoursilyado*, etc.

2° Devant les labiales, dentales et gutturales fortes (p, t, dz, k), au milieu ou à la fin des mots, il devient h (aspiration faible, mais très perceptible); cf. *brehpado*, *dehkabèlyo*, *sah tripos*, etc.

3° Devant toutes les autres consonnes, il devient partout *y* semi-voyelle; cf. *Ourryay benyò*, *pay may*, *ay lay mas*.

2. On commence à faire l'assimilation : *dil la kaminolo*. La préposition a encore son s (dous) devant voyelle ; ainsi on dirait : *dinz uno kaminolo*.

3. *K'eh tu* = c'est toi. Cette 3e personne *es*, vu son fréquent usage, ne change pas toujours *s* en *h*, et l'on dit encore parfois : *k'es tu;* mais l'aspiration devient de plus en plus fréquente.

4. *Digo-yi 'm paw* = dis-lui un peu, *yi 'm* est prononcé fortement. Si cependant on avait un *a* après le pronom, celui-ci deviendrait atone et la semi-voyelle seule resterait ; par exemple : dis-lui, à ma mère = *digo-y'à ma mayre* (le pronom s'emploie souvent par pléonasme, comme ici).

5. *Mourre*, comme plus haut *tourroulyan :* les deux *rr* marquent un roulement assez prolongé.

Binsenèt s'ehtrementigèt; soun âmo
Se derabelyèt koumo la flambo.
Soun kor yi reboumbigèt koumo 'n fèk grèk ke par.
Pantoul! boy doun ke t'ehpoutihki,
E ke moun irfo 'n douh te plège,
Sa yi dis, en fan[1] lou fèk pez èls, tarriple
Koumo kan, afamat, se rebiro'n lèopar.

E de sa koulèro louh tramblomens
Fazyon fremi sah kars bywletos.
Su la grâbo, sa diy l'awtre[2], t'aniras amourra;
Peh k'ay lay máh trom mendigòlos
E nou sèy bou, pano-poulos,
Ke per plèga 'no brinso marino,
Per kourre din l'oumbro, e per fa lou gourrik.

O, koumo tòsi la brinso marino,
Sa respoun Binsen k'ayso'mberino,
Baw tòse toun galet. Bey, bey, fudz, se pòdes,
Fudz, kwardàyre, k'è l'izanyo.
Fudz, ou, Sen Dzàkes de Galiso,
Tournarah pluy bere touh tamaris,
Ke ba, akeste pun de fèr, amikalya tous òsses.

Enkantat de trouba 'n òme
Sul kal[3], anfin, fa toumba sa radzo :
Un moumen, yi respoun lou bakyè regagnous,

1. *En fan.* Ce participe présent ne remonte pas à une forme latine. *Facientem* aurait donné *fazen*.

Les participes présents se sont formés directement sur les infinitifs par la simple suffixation d'un *n*. Ainsi : *ayma*, *ayman* ; *resèbre*, *resèbren* ; *fa*, *fan* ; *feni*, *fenin*. Tous les participes sont ainsi de simples infinitifs + *n*. Cela a empêché la propagation de la forme inchoative au participe présent de *feni* : *fenin*. Car on a les formes : imparf. indic. : *fenisyòy* ; subj. près. et imp. : ke *fenihki*, *fenihkèsi* De plus au participe l'accent reste celui de l'infinitif. Le seul emploi du participe présent est celui d'un gérondif. Il est toujours précédé de *en*.

2. *Sa diy l'awtre;* on fait un usage continuel de ce pronom *sa* = cela. Dans les expressions : *dit*-il, *fit*-il, et semblables, on prépose toujours ce pronom.

3. *Kal* et *kun* s'emploient assez souvent indifféremment ; *kun* est

Un moumenet, moun tzoube fat,
K'aluken la pipo! È de sa podzo
Tiro 'n bourset de pèl de bouk
E 'n negre bout de pipo k'aluko. È, trufandyè :

Kan te bresâbo 'l pè d'un ourse,
T'a dzamày kountat Dzan de l'Ours,
Ta dzitano de màyre? sa digèt à Binsen.
Y'a Dzan de l'Ours, l'òme douple,
Ke, kan soum mèhtre, ambe douh couples,
L'embouyèt deroumpre souy rahtouls,
Atrapèt, koumo 'n pahtr' atrapo 'n pât,

Lay bèhtyoh toutos atalâdos
E sus un bywl 'ensimelat
Lay brandigèt pel l'àyre, ambe l'aray'al dyoul.
E tu, lindràs, s'èh pla urous
K'apraysi y'a pay de bywle.
Parayoh pa 'n âze d'el bor d'un kan,
Gran pòrk, n'ah ke de lengo. È Binsen, arrestat,

Koumo 'n lebryè ten uno salbadzino.
Tenyo 'ki soun enemic.
Ke, digo, sa yi kirdâbo, à se degargamèla,
Gran galè, ke te trampòles
Suh ta sawmèlo, èbe? dabâles
Ou te dabâli? Kwardes, kwardes,
Aro k'anan sabé kun poupèt de boun ladz !

plus déterminé. Ainsi. s'adressant à un groupe de personnes, on dira : *kun a fadz akò ?* = qui de vous a fait cela ; ou pour moins préciser : *kal a fatz akò ?* = qui a fait cela ?

J. Lamarche.

QUERCINOIS

LE CAUSSE[1], COMMUNE DE BÉTAILLE, AR. DE GOURDON, LOT

Uno behprâdo[2] doun, din lo Kraw grondo,
Lou bèl trehkayre de bonâhto
O l'endobon d'Ourryâ benyò din lou droyòl.
Lou tounoudre d'un ogâsi ehkopito
Lou prumyèr awbre ke l'otiro,
È, lo koulèro tourtouyren soh tripo,
Oysi koumo porlè lou doundayre de bèw :

K'oy belèw tu, fil de bal-re,
Ke l'a 'ntzowlâdo, lo Mirèlyo?
Din touh louh kâ, ehpilyondrâ, d'obòr que ba debèr-d'obâl,
Digo li 'n paw ke m'entzawti de-g-elo[3]
E de soun mourre de berolo,
Pa may ke del bièl tro de tyâlo
Ke te krè lo pèl!... yawbe, bèl ehtofyè?

Binsene tresowlè; soun âmo
Se retournè koumo lo flombo;
È soun kur boumbiè koumo 'n fè « grèk » ke par :

1. Limite de la Corrèze.

2. Le traitement de *s* + consonne est sensiblement le même que dans le dialecte de Lauzerte (v. *supra*). *S* devant les explosives sourdes (*k*, *p*, *t*.) devient une aspirée dont nous reproduisons, comme M. Lamarche, le son par *h* : *Behprâdo*, *trehhayre*, *bonâhto*, *ehkopito*, *soh tripos*, etc. Devant les autres consonnes *s* devient *y* : *loy mò*, *loy behtyo*. *S* + voyelle devient indifféremment *z* (*s* douce) ou *y* avec intercalation d'un *z* euphonique entre les groupes **wy** (masc.), **oy** (fém.) et la voyelle qui suit : *moz* **â***rpyo* et *moyz* **â***rpyo*, *louz o* et *lwyz o*, etc. On trouve *z* (*s* douce) dans quelques mots : *zipl***â**, ployer. *S* (*s* dure) est un son intermédiaire entre l'*s* dure (*ainsi*) et le *ch* du français (*chaud*, *cheval*). Dans la *Revue des Patois gallo-romans* (I, p. 203, note 1) ce son est noté par un *h* inscrit dans un *c*, le tout surmonté d'un petit *s*.

3. Une lettre euphonique (*g* dur) s'intercale entre les deux voyelles. — Par contre, le *g* disparaît dans *boumbi***è**, *di***è**, etc. On dit **ay***o* et **ay***go* (eau).

— Pollò! bole doun ke t'ehpoutihke
È ke moz arpyo en douh te ziplou?
Li fay en l'oluken, torriple
Koumo kan, ogoni, se rebiro 'n « lèopar »

È de so koulèro louh trâmblomen
Fozyow tremoulâ soh kar bywleto.
— Su lo grâbo, di l'awtre, onorâh t'omourrâ!
Pèr so k' a loy mò trò menudo.
Tyè re mâ bou, pano-poule,
Pèr plegâ 'n pyal de beriso,
Pèr courre din lo nè è pèr rondouletzâ.

— O, koumo torsi lo beriso,
Rehpoun Binsen, k'oysyò 'mmoliso
Bow torse to cournyolo!... Bay, bay, fu se pode,
Fu, kopou, swy em moliso!
Fu, ou, pèr Sen Tzâke de « Goliso »!
Rebeyrâh pâh toh « tomorisso »,
Okehte poun de fèr bay te morle louz o.

Rekolibâ de troubay 'n ome
Suh kal, anfin[1], so ratzo tombe:
— Un moumen! li rehpoun lou botzyè regownyw,
Un pitzou moumen, moun tzoube drolle,
K'olumen lo pipo!... È de so potzo
Tiro 'n boursou de pèl de bou,
Ond un negre brulò que se me den lo bouco, è mehpreson :

Kan te bressâb' ol pè d'un « ourse »
T'o tzomay countâ Tzan de l'Our,
Toun ehtrontzièro[2] de mayre? sou diè o Binsen.
Yo Tzan de l'Our, l'ome douple,
Ke kan soun mèhtre, ond douh porel,
Li coumondè de rohtoulyâ[3],
Otropè koumo 'n pâhtre pren uno mouhkolino

1. Le mot français *enfin* remplace aujourd'hui le mot provençal que nous donnons et que nous avons entendu très rarement.
2. Le nom de *bohémien* que l'on donne aux tziganes de passage est exactement le mot français.
3. *Rohtoulyà*, défricher un chaume.

Loy bèhtyoh toutoh tzountzo,
È su-z-un piboul[1] ennoyrâ
Loy li tzitè pel l'ayre, ombe lo layr' oprè
È tu, mourru, bounur t'oribo
K' oproysin yatze pâ de pibou! ..
— Tiroryoy pay 'n ase d'uno debiso,
Gron por! ke n'a re ma de lengo! E Binsen, o l'orrè

Koumo 'n tze lebryè penko' no bèhtyo,
Penkâb' oki soun « odbèrsari ».
Ke, digo! li kredâbo entzuhk' o s'enrowkâ,
Gron goluhtre, ke t'ehkombilye
Suh toun bordò, èbe? dobâle
Ou te dobâli?... Kwarde? kwarde,
Owrò k'onon sobe kal tetè de boun lâ!

1. « Peuplier » donne les formes suivantes : sg. et pl. *piboul*, *pibou*, *piboulo*.

H. Teulié.

LA PRONONCIATION DE L'*E* MUET

Je reçois de M. Firmery les observations suivantes à propos d'un paragraphe de ma *Grammaire raisonnée* :

Je voudrais soutenir sur un point une opinion opposée à la vôtre. Il s'agit de la prononciation de l'*e* muet, § 28.

Comme vous le dites, sans trop de conviction cependant, la prononciation du vers *doit* différer de celle de la prose. Nous sommes ici sur un terrain un peu différent de celui où vous vous placez. Au-dessus de la correction, de l'habitude, il y a la loi du beau, — du beau rythmique. Nous sommes en face d'un *art*, et au nom de cet art nous avons le droit de protester contre l'usage.

Il y a là une confusion qui malheureusement devient de plus en plus commune, entre la langue considérée en elle-même, comme un art spécial si l'on veut, et la langue, instrument d'un art plus élevé, instrument destiné non plus seulement à transmettre à l'intelligence d'un autre notre pensée et notre sentiment, mais à éveiller en lui, à évoquer en lui des images et des sentiments, en lui causant en même temps un plaisir artistique. La question ne se borne pas d'ailleurs à la prononciation. Dans tous les pays du monde, une expression poétique est poétique uniquement parce qu'elle n'est pas prosaïque, c'est-à-dire qu'elle diffère de l'expression habituelle, qu'elle est moins *usitée*. Ex. dans notre langue française si pauvre en expressions de ce genre, amour au féminin, qui tent à disparaître par suite de la confusion signalée ci-dessus.

Les e muets doivent être prononcés à la fin du vers. Naturellement quand ils existent. Car dans oie, aient, il n'y en a pas, pas plus que dans eau(e). Je doute fort en effet que l'*e* de *oie* ait pu être prononcé depuis que *oi* a pris le son oua. En tout cas ce serait atroce. Dans Gastibelza, l'homme à la carabine, V. Hugo fait rimer joie avec envoie. Essayer d'en faire une rime féminine, est purement impossible ; dans l'air chanté où on est forcé de le

faire c'est épouvantable. C'est épouvantable, et pourtant l'on peut se demander si l'e est coupable tout seul, si la diphtongue n'a pas elle-même sa part de responsabilité dans cet effet désagréable :

A ce mendiant que Dieu vous envoua-a-e.

Donc il y a des exceptions à faire. Mais ces exceptions faites, je dis qu'à la fin du vers — *à la fin* — les e muets même précédés d'une voyelle doivent se prononcer.

En effet

(1) ils se prononcent ou du moins se prononçaient il n'y a pas bien longtemps. Au Théâtre Français j'ai toujours entendu déclamer :

la fameuse journé-e
Où sur le mont Sina la loi nous fut donné-e

Ce qui est loin d'être laid.

(2) la musique nous prouve qu'il n'y a pas de distinction à faire entre ces e et ceus qui sont précédés d'une consonne, entre chérie et tête par exemple. Oui la musique dont vous tirez l'argument contraire.

Quand des chanteurs nous chantent cette musique « grotesque et antifrançaise » où les e muets du texte tombent sous des temps forts, ou, ce qui arrive trop souvent — quand ils savent à la fois assez peu de musique et assez peu de français pour mettre un temps fort sur un *e* muet alors même que le compositeur a placé son *e* muet sous un temps faible, oui c'est grotesque et antifrançais, *mais quel que soit l'e*, qu'il soit précédé ou non d'une voyelle.

Tambours, clairons, musique en têtE
Voilà le régiment...

TêtE est aussi grotesque que le serait chériE, aiméE; et mettez à la place de tête un italien testA, capO, ce sera aussi grotesque et aussi anti- une langue quelconque; car la question est la même pour toutes les langues européennes.

Prenez de la musique bien faite, c'est-à-dire où les *e* muets correspondent à des temps faibles, et les *e* ne vous choqueront plus, vous seriez choqué au contraire de leur suppression.

Dans la musique populaire, qui celle-là est toujours d'accord avec les paroles, où le chant ne heurte pas la prononciation, les syllabes féminines ou muettes jouent un rôle important. C'est l'alternance des cadences féminines et des cadences masculines qui marque le lien de la phrase musicale, et là l'importance des *e* muets est telle que les syllabes ou désinences féminines n'ont pas besoin de rimer, et là il n'y a pas de distinction entre *e* précédé ou non d'une consonne.

Si le roi m'avait donné | Paris sa grand vi-i-lle
Et qu'il me fallût quitter | L'amour de ma mi-i-e
Je dirais au roi Henri | Reprenez votre Paris
J'aime mieux ma mie, ô gué! | J'aime mieux ma mi-i-e.

Pas de distinction entre *ville* et *mie*. Remarquez de plus que la voyelle accentuée des mots à désinence féminine est la seule qui reçoive une modulation (deus notes). C'est ce qui se produit dans toutes les chansons populaires Cette modulation est, ce me semble, amenée naturellement par le trochée (— ◡). Voulez-vous qu'on chante mi-i-i?

Il y a plus. Il arrive dans la poétique musicale du peuple, qu'il met des *e* muets là où il n'y en a pas, et que cela ne choque pas votre oreille raffinée, j'en suis sûr :

Madame monte à sa Tou*re*
Mironton, mironton, mirontaine.

Mais le même Malbrough dit épée, désinence masculine, et a raison. Dans épée, l'*e* ne se prononce pas, il doit se prononcer dans aimée. Rien n'est plus naturel et plus simple à expliquer. Il n'y aurait qu'à formuler nettement la règle et ses exceptions.

J. Firmery.

Je ne conteste pas qu'il ne puisse y avoir des différences légitimes de prononciation entre la prose et les vers; mais il est nécessaire qu'elles ne soient pas choquantes. Si on disait *tête* en prose et *teste* en vers, l'impression esthétique ne serait pas fortifiée, elle serait affaiblie. Personnellement, je suis choqué par la prononciation « journé-e ». Mais, dans certains pays, la muette après une voyelle s'est maintenue plus longtemps qu'ailleurs, elle s'est même conservée jusqu'à nos jours dans plus d'un parler populaire, et à ceux dont l'oreille est ainsi façonnée, l'*e* muet paraît moins extraordinaire quand on le fait entendre après une voyelle dans les vers français.

M. Firmery trouve l'*e* muet désagréable après *oi*, et j'imagine aussi après *ou* (joue) et après *è* (plaie); d'autre part, il voit dans *épée* une rime masculine. En réalité c'est dans les *adjectifs et les participes* en *ée, ie, ue*, qu'il paraît souhaiter surtout la prononciation distincte de l'*e*[1]. On marquerait ainsi plus fortement la différence entre le masculin et le féminin. Mais l'allongement ne suffit-il pas[2]?

La poésie populaire dit parfois une *toure* (tour), mais elle ne dit pas « une nui e » (nuit), ni la *santé-e*, etc., ce qui me paraît indiquer que l'*e* muet choque plus après une voyelle qu'après une consonne.

Sans doute, dans les airs actuellement existants, on ne peut remplacer les *e* muets par un redoublement de la voyelle précédente, on ne pourrait pas chanter « j'aime mieux ma mi-i-i »; mais on conçoit parfaitement une musique où *ie* serait noté comme une seule voyelle. On pourrait chanter « si le roi voulait ma *mi*(e) » sur l'air de « si le roi m'avait don*né* ».

Si l'*e* muet après une voyelle était aussi naturel qu'après une consonne, il n'y aurait pas de raison pour ne pas compter

1. Il y a contradiction à considérer *épée* comme une rime masculine et *journée* comme une rime féminine.

2. Dans le feuilleton du *Temps* du 9 juillet 1891, M. Francisque Sarcey dit qu'en prononçant « venue », nous avertissons par un très faible *prolongement du son u* que la rime est féminine. C'est en d'autres termes ce que j'ai dit : « C'est par une pure fiction que les rimes en *ée, oie, ue*, etc., sont considérées comme des rimes féminines, *et non comme des rimes longues, ce qui serait plus exact.* »

« ée » *dans le corps du vers* pour deus syllabes, comme « èle ». Si on a cessé de compter *ée*, *ie*, etc., pour deus syllabes dans le corps du vers, c'est que la prononciation ne s'y prêtait plus; mais, d'une part, on n'a pas osé les compter pour une seule syllabe à cause de l'orthographe (de là, l'obligation de l'élision[1]); d'autre part, il eût été trop gênant de se priver à la rime de ces terminaisons, et l'orthographe en faisait des désinences féminines (de là, la prononciation factice *é-e*, *i-e*, etc., pour maintenir l'alternance des rimes masculines et des rimes féminines, alors que cette alternance passait pour indispensable).

Ces réserves faites, je m'associe pleinement aus observations de M. Firmery. Nos lecteurs apprécieront ses considérations élevées sur le caractère de la langue poétique et ses judicieuses remarques sur la coïncidence nécessaire des temps forts et des syllabes accentuées.

L. Clédat.

1. L'élision n'était pas possible dans les terminaisons verbales telles que « aient », pour lesquelles on a adopté la solution rationnelle.

DE QUELQUES MOTS SLAVES FRANCISÉS

Additions et corrections étymologiques à Littré.

Boyard, mot d'origine russe (Littré). Il serait plus correct d'écrire *boyar*. Le mot sous cette forme représente le génitif pluriel de *boyarine* qui signifie *seigneur*.

Czar, forme polonaise (Littré). Malheureusement on chercherait en vain dans le dictionnaire polonais *czar*, qui d'ailleurs se prononcerait *tschar*. On ne trouve que la forme *car*, pron. *tsar*, comme en russe. Je pense donc que la forme *czar* n'est qu'une mauvaise graphie influencée par un rapprochement étymologique erroné avec *césar*.

Czarine. Voyez *tsarine* (Littré). Mais *tsarine* est également un barbarisme, la vraie forme étant *tsaritsa*. Le suffixe *ine* en russe n'indique nullement des féminins. Cf. plus haut *boyarine* et les patronymiques si nombreus tels que *Derjavine*, etc.

Knout. Je ne sais sur quelle autorité Littré se fonde pour attribuer à *knout* une origine tartare, et dire que le mot n'existe pas dans les autres langues slaves. Miklosich, cite les formes polonaise et petite-russienne (qui, il est vrai, ont pu être empruntées au russe) et le rapproche du vieus-norois *knûtr*, nodus, originairement fouet à nœuds.

Kopeck. Littré ne donne pas d'étymologie. Sous cette forme, le mot représente le génitif pluriel de *kopeïka*. En russe, à partir de cinq, le substantif qui suit un numératif se met au génitif pluriel. C'est cette dernière forme qui a dû être le plus souvent perçue par les oreilles des étrangers. Je m'explique moins pourquoi dans *boyarine* la forme du génitif pluriel a prévalu.

Mazurka. Littré ne donne pas d'étymologie. C'est le féminin de *Mazurek*, Mazovien, habitant de la Mazovie, une des provinces de la Pologne russe. Le mot signifie donc une danse mazovienne.

Polka, Littré n'indique pas d'étymologie. C'est évidemment

une faute pour *polska*, féminin de *polski* polonais, « une danse polonaise ». Notons que les Russes nous ont emprunté le mot *polka*.

Notons enfin que ces dernières années ont vu s'acclimater en France le *samovar*. Ce mot est formé de *samo*, équivalent du suffixe grec *auto*, et de *variti*, bouillir, cuire.

G. Strehly.

LIVRES ET ARTICLES SIGNALÉS

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la Revue sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

Paul Passy, *L'évangile de Saint Luc, version populaire en transcription phonétique*, 200 pages (Paris, Didot.)

Roque-Ferrier, *Le Félibrige latin*, janvier-octobre 1893.

Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux du XVe siècle* (Toulouse, 1893, LIV 329 p.), avec introduction grammaticale et glossaire. Les noms de MM. Jeanroy et Teulié, bien connus de nos lecteurs, sont la meilleure garantie de la valeur de cette publication, qui vient prendre place dans la *Collection méridionale*, inaugurée par le *Bertrand de Born* de M. Thomas.

Isnard et Chabaneau, *Livre des privilèges de Manosque, cartulaire municipal latin-provençal de 1169 à 1315* (Paris, Champion, 1891, XCII-243 p., in-4°). Ce livre, qui intéresse à la fois les philologues et les historiens, ne peut manquer de figurer dans toutes les bibliothèques méridionales. Le texte du cartulaire est précédé d'une introduction historique, par l'auteur principal de la publication, M. Isnard, et de précieuses remarques sur la partie provençale par M. Chabaneau. Un lexique provençal latin-français et des index commodes terminent le volume.

Studies and Notes in philology and literature (Boston, Ginn et Company, 1893, 220 p. in-8). Nous signalons particulièrement dans ce volume les articles suivants : Further

notes on the names of the Letters (Sheldon) ; the source of the seventh novel of the seventh day in the Decameron (Schofield) ; a method of recording the soft-palate movements in speech, *with figures* (Weeks).

G. Cirot, A. Dufourcq et R. Thiry, *Synchronismes de la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours*, en quarante-quatre tableaux, suivi d'une table alphabétique. Paris, Bloud et Barral, gr. in-8° — Tentative intéressante pour présenter les grandes dates de notre histoire littéraire dans leurs rapports entre elles, et aussi dans leurs rapports avec les évènements politiques ou autres, en France et à l'étranger. Complété sur quelques points, ce recueil deviendra un excellent instrument de travail.

Essai sur le patois d'Alençon.

(*Tome VII, fasc. 3-4.*)

ERRATA

(P. 196, note 2, lignes 3 et 7), *l.* : XVIe siècle.

(P. 201, *v°* Bois) l. : *Eoù qu'est mon bois?* où est mon bâton?

(P. 204, *v°* Cochelin), *houhe*, l. : *kock*. — (*V°* Conséquent), *conséquent*, et aussi, puissant, *l.* : *important*, et aussi, puissant. Co*u*apelle, *l.* Co*u*apelle. — Crém*è*re, *l.* Crén*i*ère (dissyllabique).

(P. 211, *r°* Maie)... s. f. Moins usité..., *l.* : s. f. moins usité...

P. 217, *v°* Sei), *qu' vos seiyez*, *l.* : *qu' vous seiyez*. — *Remplacer* A sou *par* Sou-t-à sou.

(P. 218), *ajouter :*

Tréfouet, *s. m.*, bûche placée en travers du foyer (dérivé de *trans* et de *focum*).

CORRECTIONS. — *Supprimer* Boulotter, Rapia, Chiner[2] (*ou plutôt* Chigner). Les autres mots populaires insérés dans le *Vocabulaire* ont été signalés depuis longtemps dans les patois.

Les étymologies données, v° *Grimer* et v° *Egrimer* sont contradictoires.

BULLETIN DE LA

SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

AVRIL-JUILLET 1894

LA GRAMMAIRE ET L'ORTHOGRAPHE[1]

« La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. » Telle est la définition qu'on trouve en tête de la plupart de nos grammaires dites c'assiques. Elle parait simple et claire ; pour peu qu'on veuille s'en rendre un compte exact, elle est singulièrement difficile à comprendre. Que veut-on dire par « parler » ? Que veut-on dire par « écrire »?Et surtout que veut-on dire par « correctement » ?

Le mot « parler » comprent des séries de faits très divers ; il embrasse la prononciation, le chois des mots dont on se sert, les formes variées dont ils sont susceptibles, et la façon de les grouper en propositions et en phrases. C'est ce qu'on appèle, en termes scientifiques, l'orthoépie, la lexicologie, la morphologie et la syntaxe. De ces quatre parties essentielles de l'art de parler une langue, les grammaires françaises négligent en général absolument la première, laissent la seconde aus dictionnaires, confondent pour la troisième les règles de l'orthographe avec celles de l'émission vocale, et ne traitent, en général fort imparfaitement, que de la quatrième. Quelques auteurs de grammaires « historiques » ont innové en faisant appel à la science étymologique, et nous ont renseignés plus ou moins exactement sur les transformations par lesquelles ont passé depuis des siècles les sons dont se compose notre langue et les flexions qui modifient nos noms et nos verbes. C'est un

1. Le remarquable article qu'on va lire forme, avec quelques modifications, la préface de la *Grammaire raisonnée de la langue française*, par L. Clédat, qui vient de paraitre à Paris, librairie Le Soudier.

objet de connaissance assurément très intéressant, mais qui n'a rien à faire avec l'art de parler le français actuel. Cet art, qui par définition ne doit s'attacher qu'aus phénomènes réellement vocaus, au langage émis par la bouche et perçu par l'oreille, n'est réellement enseigné que pour la syntaxe, où il se confont avec l'art d'écrire.

Le mot « écrire » a trois sens bien distincts, suivant qu'il désigne la façon de tracer les caractères (calligraphie), le rapport de ces caractères aus phonèmes qu'ils expriment (orthographe), l'emploi du langage quand on l'écrit au lieu de le parler (cet emploi qui comprent le vocabulaire, la morphologie et la syntaxe ne diffère que par certains détails de celui du langage parlé), enfin le style ou l'appropriation de la forme à l'idée. La calligraphie est en dehors de la grammaire; la stylistique relève de la rhétorique. Reste l'orthographe, qui fait avec la morphologie et la syntaxe le seul objet de nos grammaires, dont elle ne devrait être qu'un appendice, car c'est un accident presque négligeable dans la physiologie d'une langue que la façon dont les phonèmes en sont reproduits par l'écriture : écrivez le grec ou le français en sténographie, ils n'en resteront pas moins le grec et le français. Donner à l'orthographe l'importance qu'elle occupe dans nos livres d'enseignement, c'est comme si pour faire connaître un homme vivant, on s'occupait surtout de son portrait, que dis-je ? du portrait de son trisaieul, habillé du costume de son temps.

Ce mot d'« orthographe », qui contient l'idée de correction nous amène au troisième et principal élément de la définition susdite. Je suis loin de contester la légitimité de cet élément : qui dit art dit règle. Pour la science il n'y a pas de bien et de mal, au moins en linguistique ; une prononciation, une forme, un procédé syntaxique sont employés ou ont été employés à telle époque et dans telle région et s'expliquent de telle façon, voilà tout ce qui l'intéresse. Son objet étant précisément de constater que tout change sans cesse, que les phonèmes réputés aujourd'hui les plus grossièrement fautifs sont proclamés demain les seuls légitimes, que l'analogie de sons,

de formes, de sens, de constructions, travaille incessamment à reformer d'après des affinités nouvelles les groupes qu'elle avait créés, elle est absolument fermée à l'idée de correction. Il n'en saurait être de même de l'art, qui a pour objet non la constatation, mais l'enseignement, pour but non la connaissance des faits, mais leur utilisation dans une certaine vue. Une langue est un instrument de communication entre ceus qui s'en servent, et quand on s'en sert « correctement » on est d'une part plus sûr d'être compris, et d'autre part on jouit d'une estime qui augmente la valeur sociale. Une « faute de français », une « faute d'orthographe » même, disqualifient ; il faut donc les éviter, il faut parler et écrire « correctement ». Mais qui décidera de la correction ? Pour la prononciation, il n'y a pas d'autorité établie : l'Académie, dont ç'aurait sans doute été le devoir, n'a jamais donné d'orthoépie ; la seule règle est de parler comme on parle à Paris dans la bonne société (dont les acteurs du Théâtre Français sont, surtout aus yeus des étrangers, les représentants attitrés) ; c'est une affaire de pratique et d'exercice. Aussi l'orthoépie change-t-elle insensiblement, mais constamment, comme toutes les choses humaines livrées à elles-mêmes : en dépit des efforts désespérés de Littré, il est aujourd'hui aussi « incorrect » de prononcer *fille*, *bouillon* avec une *l* mouillée qu'il l'était il y a cent ans, de prononcer *fiye*, *bouyon*, comme nous faisons aujourd'hui.

La morphologie n'offre guère depuis deus siècles de variations que celles qu'amènent les changements de prononciation ; aussi les vieus paradigmes peuvent-ils subsister à peu près intacts sans grand inconvénient. La syntaxe a été codifiée par les grammairiens, parfois avec une pédanterie ou une subtilité fâcheuses, et contrairement à l'usage des écrivains qu'on regarde comme classiques, mais en général avec un bon esprit philosophique et dans l'intérêt de la clarté, première nécessité du langage, condition indispensable de la construction de phrases un peu compliquées. Elle est toutefois, en tant qu'art, encore en formation, et ne s'édifiera que sur une étude

raisonnée de la façon dont l'ont maniée les bons auteurs et du sens où il est désirable qu'elle soit dirigée. Mais l'orthographe est réglementée : seule de toutes les parties de la grammaire, celle-là est fixée par une autorité officielle. L'Académie Française, qui n'a jamais donné la *Grammaire*, la *Rhétorique* et la *Poétique* qu'elle avait promises, a été obligée de donner une orthographe par le fait même qu'elle a donné un *Dictionnaire*. Cette orthographe, établie d'après les habitudes générales des imprimeurs du XVIIe siècle, a été quelque peu modifiée au XVIIIe et au XIXe ; mais en somme elle repose toujours sur la tradition et non sur l'étude de la prononciation vivante et des meilleures manières de la noter. Heureux d'avoir ici une base solide, les grammairiens ont fait de presque toute la grammaire (sauf la syntaxe) « l'art d'appliquer l'orthographe de l'Académie. » C'est là la définition qu'il faudrait en bonne raison substituer à celle qu'ils mettent en tête de leurs livres. Écrire, pour eux, signifie essentiellement noter les phonèmes identiques différemment, ou identiquement les phonèmes différents d'après l'usage académique. Et comme cet usage, conformément à son origine, est plein de contradictions, d'incohérences et d'incertitudes, les grammaires sont dans leur plus grande partie un recueil de dogmes incompréhensibles ausquels il faut aveuglément se soumettre, de recettes mécaniques qu'il faut apprendre par cœur, de distinctions purement graphiques, d'exceptions aussi peu motivées que les règles. C'est à apprendre ce fatras, plus embrouillé cent fois et plus nuisible à la formation d'un droit entendement que toutes les gloses juridiques du moyen âge, que se passent les plus longues heures d'études de nos garçons, et surtout hélas ! de nos filles : elles ont plus de peine que leurs frères à s'assimiler cette indigeste nourriture, mais elles savent que leur réputation de femmes « comme il faut » et leur succès aux examens sont à ce pris. C'est ce qu'on appèle apprendre le français, et on ne cesse de se congratuler, dans les livres et les discours, des progrès que fait cette étude ; on jète des regards pleins de dédain et presque d'effroi sur l'époque

barbare où on n'apprenait pas la grammaire française, oubliant seulement que c'est l'époque où ont vécu les meilleurs auteurs de notre langue, et que ces « femmelettes » du temps de Louis XIV dont Courier disait qu'elles écrivaient mieux que les plus habiles de notre temps, n'avaient jamais appris un mot de grammaire française, non plus d'ailleurs que leurs illustres contemporains. Henri Heine a dit que si les Romains ont conquis le monde, c'est qu'ils n'ont pas eu à apprendre le latin ; je suis parfois tenté de dire que si Pascal, La Fontaine, Bossuet, Voltaire, ont si admirablement écrit le français, c'est qu'ils n'avaient pas eu à apprendre la grammaire. Il est vrai qu'ils faisaient tous des « fautes d'orthographe » qui les auraient fait refuser, sur deux lignes de leur copie, à l'examen primaire le plus inférieur ; mais ils avaient peut-être employé à un meilleur usage les heures que nos écoliers consument à apprendre que *corps* veut un *p* (et les maîtres instruits enseignent que c'est parce qu'il vient de *corpus*) mais que *corsage* n'en prent pas, à se mettre dans la tête (je n'ai jamais pu y arriver) les cas où il faut écrire *fond* ou *fonds*, à distinguer les mots en *ou* et en *eu* qui « forment leur pluriel » avec une *s* ou avec un *x*, et à retenir les doubles listes des verbes en *dre* qui prennent un *d* ou un *t* à la troisième personne de l'indicatif présent.

Il faudrait que l'enseignement du français, qui, pour beaucoup de raisons, est devenu aujourd'hui plus nécessaire qu'il ne l'était autrefois, sortît de ces marécages, qu'il fût un peu plus fructueux pour l'esprit et un peu moins dangereux pour le bon sens. Qu'on écrive, si on y tient, *choux* et *clous*, *doigt* et *froid*, *autx* et *maux*; mais qu'on ne soit pas regardé comme un homme sans éducation si on écrit *chous*, *doit* et *aus*. Surtout qu'on sache un peu pourquoi on écrit de telle ou de telle façon. L'orthographe officielle a sinon sa raison de durer, au moins sa raison d'être : ses préceptes sont des survivances d'anciennes prononciations disparues ou sont le fruit de la prétendue science étymologique d'un autre âge. Si tout cela était bien expliqué, la ques-

tion de l'orthographe aurait fait un grand pas. Je voudrais qu'il se fît, sur un plan simple et rationnel, des grammaires élémentaires qui se répandraient dans les écoles et qui allègeraient dans une très grande mesure pour nos malheureus enfants le joug odieus et bizarre de l'orthographe classique, en même temps qu'elles abaisseraient une des barrières qui empêchent le plus les étrangers d'entrer, par la connaissance de notre langue, en commerce intime avec nous. Il est vraiment stupéfiant que, dans un temps qui se dit et se croit démocratique, on continue à maintenir ce vieus donjon entouré de fossés, de chausses-trapes et de herses, où la plupart ne peuvent pénétrer qu'à grand peine et tout meurtris, et qui n'a d'autre motif d'exister que d'abriter la plus injustifiable des aristocraties, celle qui repose sur une initiation à des mystères sans autre valeur que le respect superstitieus dont on les entoure. Voilà quelque temps qu'on la bat en brèche, cette Bastille des Joseph Prud'homme de toutes sortes, et plus d'un vigoureus assaut lui a déjà été donné; elle va bientôt devenir tellement branlants que ses défenseurs eus-mêmes l'abandonneront.

Mais la question orthographique n'est pas seulement critique et négative; si on détruit, il faudra reconstruire, et ce ne sera pas une tâche aisée: le plan du nouvel édifice est encore vague, et les architectes ne sont pas clairement désignés. Si la Convention avait décrété un système d'orthographe nationale, comme elle a décrété un système de poids et mesures, il serait aujourd'hui accepté de tous sans conteste, et la manière d'écrire du XVIIIe siècle semblerait aussi ridicule aus lecteurs modernes, — et à plus juste titre, — que leur semble l'être l'écriture phonétique quand un spécimen leur en tombe par hasard sous les yeus. Une orthographe nationale est en réalité une des formes de la vie publique: plus elle est commode, simple et claire, plus il est facile aus citoyens de communiquer ensemble par l'écriture et de communiquer avec les étrangers. Il est donc très utile qu'il y ait une orthographe nationale généralement adoptée. Cela est si vrai que, faute d'une revendication par

l'État du droit de la régler, la nation s'est soumise d'elle-même, depuis la Révolution, avec une docilité complète à l'autorité de l'Académie, qui avait l'avantage d'être conforme aus habitudes et qu'on regardait à la fois comme officielle et comme fondée en raison. En réalité, il eût été préférable que le soin de régler l'orthographe fût confié à d'autres mains. L'orthographe n'est point une affaire de goût, mais de raisonnement et de pratique; elle demanderait, pour être convenablement établie, le concours de linguistes, de pédagogues, de gens d'affaires et de typographes, et nullement celui de poètes, de romanciers ou même de philosophes et de critiques. Il serait tout à fait fâcheus que les écrivains de talent ou de génie qui composent l'illustre compagnie employassent leur temps à réfléchir aus meilleurs moyens d'établir entre les phonèmes et les signes qui les représentent un accord qui satisfasse à la clarté sans détruire l'aspect traditionnel du français écrit; ils ont vraiment autre chose à faire. S'ils l'essayaient, d'ailleurs, il est probable qu'ils s'y prendraient mal, n'étant pas préparés à cette tâche et n'ayant pas l'esprit tourné vers les difficiles problèmes qu'elle implique. Mais il n'est pas à craindre qu'ils l'entreprennent; la plupart ne s'en soucient aucunement, la question leur paraissant insignifiante, et leur pratique familière de l'orthographe actuelle leur en cachant les difficultés et les inconvénients; parmi ceus que la chose intéresse, presque tous sont attachés avec passion à cette orthographe qu'ils savent, dans laquelle ils ont toujours lu et écrit, et ils les défendent par les raisonnements les plus variés et parfois les plus singuliers, qui se ramènent tous, quand on les analyse, à l'invincible force de l'habitude. La pétition pour la réforme de l'orthographe présentée à l'Académie par un nombre considérable d'hommes très autorisés n'a rencontré chez elle, en général, qu'indifférence et hostilité, et la tentative si modeste de M. Gréard est destinée, assure-t-on, à un échec complet (le seul changement que l'Académie de 1894 ait apporté jusqu'ici à l'orthographe dans la nouvelle édition du Dictionnaire à laquelle elle travaille consiste,

si je suis bien informé, à avoir rajouté un *t* à *abatis* et à *abatage* pour les faire cadrer avec *abattement;* mais en même temps elle a résolu de maintenir le *t* unique de *bataille* en conservant le double *t* de *battage* : on voit les progrès qu'ont fait les idées de réforme). Ce serait rendre un vrai service à l'Académie Française que de la décharger d'un fardeau qu'elle n'a assumé que par hasard, qui pèse lourdement sur elle, et qu'elle n'est pas faite pour porter. Elle a à remplir, même comme Compagnie, des tâches bien supérieures et mieus faites pour elle, dont la moindre ne serait pas, si elle la reprenait de fond en comble, la confection d'un Dictionnaire de l'usage, composé sans préoccupation érudite ou même historique, uniquement d'après le sentiment des quarante personnes de France qui sont censées (et en grande partie à bon droit) parler et écrire le mieus le français. L'Académie n'aurait à s'occuper que du chois des mots, de leur prononciation, de la définition de leurs divers sens, et de la composition de phrases modèles où ils entrent (ce qui a toujours été et est encore la meilleure partie de son Dictionnaire). Quant à la fixation d'une orthographe nationale, elle devrait être confiée à une commission peu nombreuse, composée de philologues et de gens pratiques, et qui en peu de temps pourrait doter le pays d'un instrument commode, simple et doué d'une certaine souplesse pour cette besogne si importante et aujourd'hui si inutilement compliquée de la représentation des mots de la langue par l'écriture. Mais peut-être pour faire comprendre à tous l'utilité et la possibilité d'une telle mesure faudrait-il une révolution aussi profonde que celle qui a permis, il y a un siècle, de substituer le système métrique aus mille variétés de poids et mesures usitées dans la vieille France. Car il ne faut pas se dissimuler qu'une réforme de l'orthographe n'est pas une petite affaire, ni une simple question d'école. Qu'on songe seulement à ces trois conséquences, qu'elle amènerait d'autant plus complètement qu'elle serait plus radicale et plus brusquement imposée : tous les livres antérieurs seraient

condamnés; au bout de vingt ans ces livres seraient pour nos enfants aussi difficiles à lire que les livres du XVIe siècle le sont pour nous; — tous les dictionnaires seraient à refaire, et avec eus tous les classements par ordre alphabétique qui, établis souvent après de longs travaus, servent de base aus recherches les plus diverses; — les noms propres, étant de par la loi immuables dans leur forme, prendraient bientôt les prononciations les plus singulières. Et je ne parle pas de la perturbation qu'une orthographe nouvelle apporterait à toutes les habitudes, du temps qu'il faudrait perdre à se défaire de celle qu'on a si péniblement acquise, du trouble qui en résulterait dans toutes les relations qui ont pour instrument l'écriture. Il n'est pas impossible, sans doute, par de sages tempéraments et des transitions bien ménagées, d'atténuer beaucoup ces inconvénients; mais ils sont incontestables, et les réformateurs qui n'en tiennent pas compte ferment les yeus aus plus grands obstacles qui s'opposent à leur dessein. La crainte que ces inconvénients inspirent, jointe à l'attachement contraire pour ce qui existe et à un respect qui est ici superstitieus pour l'Académie Française, empêchera sans doute aucune réforme méthodique tant que notre société subsistera telle qu'elle est. Le plus sage est peut-être pour le moment de se résigner, et de se borner à demander un peu de tolérance et de liberté. C'est en marchant dans cette voie, avec courage et avec mesure, qu'on arrivera peu à peu à préparer l'opinion publique à accueillir une législation nouvelle, dont elle ne voit pour le moment que les périls et les difficultés, sans en bien comprendre les bienfaits.

Gaston Paris.

QUELQUES CAS D'ORTHOGRAPHE CHEZ VOLTAIRE

LES MOTS VINGT ET CENT

On sait que M. Bourgeois, ancien Ministre de l'instruction publique, dans sa circulaire du mois d'avril 1891, recommandait qu'on tolérât dans les écoles :

Quatre-VINGTS-cinq, comme quatre-VINGTS ; trois CENTS cinquante, comme trois CENTS, etc.

Ne changeons pas ainsi, disent les anti-réformistes, l'orthographe de nos pères ; conservons pieusement celle qu'ils nous ont laissée en héritage.

Lorsqu'on prouve à ces Messieurs que le Ministre de l'instruction publique veut précisément, avec la Société de réforme orthographique, nous faire retourner à la graphie de nos pères, nous arrivons à une nouvelle distinction, au *distinguo* de la scolastique : Qu'entendons-nous par *nos pères :* ceus du XVIIe siècle ou de plus loin encore, ou nos pères *de plus près*, dont la graphie a bien aussi sa valeur ?

Soyons d'accord avec nos anti-réformistes ; consultons Voltaire, c'est un de nos pères *des plus près*.

Édition de 1776, dans le volume où il parle du peuple juif et de son dénombrement, on trouve des dizaines d'exemples où Voltaire n'écrit jamais *cent* autrement qu'avec un *s* final lorsqu'il s'agit de plusieurs centaines :

Quatre CENTS mille ; trois CENTS vingt mille ; etc., etc.

Pour le mot *vingt*, et encore pour le mot *cent*, prenons le t. LXVIII (1789) :

Le moribond de quatre VINGTS et un ans. On n'élève pas les filles quand on a quatre-VINGTS et un ans.

Dépenser quatre-VINGTS mille francs (p. 20). Quatre-VINGTS mille esclaves qui appartiennent à des moines (p. 216). Quatre-CENTS mille francs (p. 198). Trois CENTS trente millions de lieues (p. 48).

Pour les nombres allant de 82 à 99 (quand il n'écrit pas *nonante*), Voltaire écrit :

Quatre-VINGT-deux ans, quatre-VINGT-deux maladies (p. 295). Surchargé de quatre-VINGT-quatre ans et de quatre-VINGT-quatre maladies (p. 415). Si je n'avais pas tout à fait quatre-VINGT-deux ans, je ferais le voyage de Paris (p. 274).

Le Dictionnaire de l'Académie de 1799 ne donne aucune règle sur *cent*. Pour « quatre-vingt », il dit que *vingt* ne prent pas l'*s* final dans :

Quatre-VINGT-deux, quatre-VINGT-dix, etc.

Mais il ne parle pas de quatre-VINGT mille, etc. Voltaire, comme on le voit, fait une distinction entre :

Quatre-VINGT-deux, etc. ; et : quatre-VINGTS mille, quatre-CENTS mille hommes, etc.

PLUTÔT

Voltaire écrit encore *plutôt* (un mot) là où nous écrivons maintenant *plus tôt* (deus mots). Nombreus exemples :

J'aurai PLUTÔT fait une tragédie que ces arguments (p. 34). Je me serais acquitté de ces deux devoirs PLUTÔT que je fais (remarquons l'omission de la négation explétive NE), si la maladie, etc (p. 43).

FAIRE

Il écrit toujours : je FESAIS, NOUS FESONS, etc. BIENFESANT, BIENFESANCE, etc. [1].

PARTICIPE

1. Voltaire laisse encore souvent invariable le participe passé précédé du complément direct du verbe :

Les dieux que vos pères ont SERVI dans la Mésopotamie (tome XXIII, p. 221, *Les Juifs*). L'amour nous a FAIT l'un pour l'autre (*Adélaïde du Guesclin*, III, 3). Il nous a TRAHI tous

1. Le célèbre grammairien Lemare (2e édition, 1819) nous dit qu'il est impossible de concevoir pourquoi l'Académie écrit « nous f*ai*sons, je f*ai*sais, etc. » lorsqu'elle a définitivement abandonné « je f*ai*rai » du XVIe siècle pour reprendre « je f*e*rai » de la bonne vieille langue

(*idem*, IV, 5). Mes maux vous ont INSTRUIT du pouvoir de vos charmes (*ibidem*, variantes). Il rit des bons mots qu'il prétend avoir DIT (*La Prude*). Il m'a QUITTÉ si durement (c'est une femme qui parle ; *l'Enfant prodigue*, II, 4). Quelle nouvelle a-t-il APPRIS (*ibidem*, II, 6) ? Pour la vertu que j'ai FUI (*ibidem*, IV, 3). L'admiration que les Grecs ont toujours EU pour l'*Electre* de Sophocle (t. IV, p. 127, *Dissertation*). Quelques progrès que ces arts aient FAIT en France (t. IV, p. 177). Les lauriers que ces mains n'ont CUEILLI que pour vous (*Irène*, III, 3). Le roi désespéré vous a PROSCRIT tous deux (*Agathocle*, III, 2). Auriez-vous donc voulu qu'elle nous eût IMMOLÉ (*Olympie*, I, 2) ? Rien ne les a ÉGALÉ depuis (*Le Triumvirat*, notes). C'est la seule querelle qu'elle ait EU (VIII, 51). Combien d'assassinats n'ai-je pas VU en Italie (*Église romaine*, p. 147, t. XXXIII, 1786).

Comme on le voit, les exemples sont nombreux ; les règles n'étaient pas alors *tyranniques* comme elles le sont aujourd'hui.

2. Voltaire laisse *invariable*, comme au XVIIe siècle, le participe suivi d'un infinitif sans préposition :

Retournons aux lieux qui m'ont *vu* naître (c'est une jeune fille qui parle ; *Agathocle*). Je l'ai *vu* (ta fille) croître en grâce (*Les Lois de Minos*, IV, 3). Aux clartés des flambeaux que j'ai *vu* disparaître (*Les Scythes*, III, 1). Sachez quel lieu les a *vu* naître (*Oreste*, II, 3). On l'a *vu* (la reine Clytemnestre) partager cette joie (*Oreste*, IV, 3). Vous (tous, héros) que j'ai *vu* périr (*La Mort de César*, II, 2). Mes yeux t'ont *vu* pleurer sur le sang de ton mari (*Les Scythes*, V, 2). Le gouvernement les a *laissé* subsister (*Le Culte de la Chine*, t. XXXIII, p. 184).

3. Il suit la règle de Vaugelas contre celle de Ménage, dans :

Ces lions que leur maître avait *rendu* plus doux (*Brutus*, I, 3). Le poète les a *rendu* (Oreste et Électre) plus respectueux pour Clytemnestre (*Oreste*, p. 141). Vos mystères que j'ai *cru* à mon pouvoir contraires (*Agathocle*, V, 3, 1789). Les forfaits qui vous ont *fait* amis (*Le Triumvirat*, V, 2). Le salut de l'État vous a *rendu* parents (*La Mort de César*, II, 4). L'hymen t'a *fait* ma fille (*Les Scythes*, V, 1). Quelle est cette tombe que j'ai *vu* lavée de vos pleurs (*Mérope*, III, 2).

Nous savons que c'est ainsi qu'écrivaient Bossuet, Racine

et Chateaubriand (voir mon *Histoire des Participes*). Voici des exemples très récens ; ils sont de Mme Émile de Girardin. Qu'on ne vienne donc plus nous dire qu'on n'écrit plus, qu'on ne parle plus jamais de cette manière !

En vain dans mes transports ta prudence m'arrête,
Ma mère, il n'est plus temps, tes pleurs m'ont *fait* poète.
(*A ma mère.*)

Au sentiment d'orgueil je ne suis point rebelle,
Je bénis mes parents de m'avoir *fait* si belle.
(*Le bonheur d'être belle.*)

4. La grammaire de Girault-Duvivier (*Gramm. des Gramm.*) nous dit que Voltaire pratiquait déjà la règle que l'on n'observe, en réalité, que depuis 1820 :

Ces murs, ces citoyens qu'a *sauvés* mon courage (*complément* du verbe *avant* le participe; *sujet* placé *après* le participe; (*Brutus* IV, 3). Girault-Duvivier cite cinq exemples d'*accord*.

Mais le plus souvent Voltaire laisse ici le participe invariable, d'après la règle des XVIIe et XVIIIe siècles :

Sur ces bords escarpés qu'a *formé* la nature (*Zulime*, I, 4). Des crimes nouveaux qu'ont *produit* mes forfaits (*ibidem* IV, 2). Quels illustres projets n'eût point *tenté* ce cœur ? (t. IV, p. 157) Quelle victime a donc *frappé* ma rage ? (*Sémiramis*, V, 8) Il fit rendre toutes les dépouilles qu'avaient *pris* les barbares (*Des Enfants de Constantin*, p. 128, t. XXXIII, 1786). Elle occupa la chaire qu'avait *eu* son père (t. XXXIII, p. 137). Dites-moi ce que vous avez fait de la fortune qu'a *laissé* ce malheureux lieutenant (Lettre 283). Ces feux sacrés qu'avaient *éteint* mes crimes (*L'Enfant prodigue*, IV, 3). Ces murs qu'ont *bâti* nos pères (*Alzire*, II, 4). — Voir mon *Étude des Participes* (3e édition, 1889).

5. Dans les verbes *pronominaux*, Voltaire fait encore ordinairement, comme le XVIIe siècle et la vieille langue, l'accord avec le *sujet* :

Ils s'étaient *laissés* surprendre (*Charlot*, I, 1). Ils s'étaient *coupés* la main (*Liberté*, *Théocratie*, p. 257, 1786, t. XXXVI). Les Chrétiens s'étaient *attirés* cette persécution (*Des Martyrs*, p. 107, t. XXXIII). Vous vous êtes *laissés* emporter à la colère

(*Des Enfants de Constantin*, p. 130, 1786, t. XXXIII). Ils se sont *laissés* battre et chasser (t. XXXV, p. 271).

Je trouve, au contraire, le participe invariable là où nous devons le faire varier, dans :

Ils se sont *emparé* de la forteresse (t. XXXIII, p. 459, 1786). Ils se sont *servi* de ce passage du livre (t. XXXV, p. 347).

Et il écrit comme nous :

Ils se sont *imaginé* qu'il n'y a point de Dieu (t. XXXIII, p. 149, *L'Église romaine*).

6. Il fait l'accord avec le complément direct *en*, dans :

Des pleurs, ah ! ma douleur en a trop *répandus* ! — Vous décriez nos pièces avec l'avantage non seulement d'en avoir *vues*, mais d'en avoir *faites*. — (Des romans), on m'en a *prêtés* (t. VIII, p. 138). Nombreus exemples ; voir mon *Étude des Participes*.

Dans mon *Étude des Participes*, j'ai cité, de M. Francisque Sarcey, des exemples d'accord, et M. Poitevin regarde l'accord comme nécessaire, dans :

(Des livres), j'en ai *reçus* (*en*, complément direct).

En ne remplace pas ici le *génitif* des autres langues ; il représente l'*accusatif* (le complément direct). Ce n'est pas non plus un mot toujours regardé comme *singulier*, comme le dit M. J. Fleury (*Gramm.*, 1892, p. 212-213, n° 332), car nous disons et écrivons très bien[1] :

Il en est qui *vivent* d'illusions. Je pense à mes amis, et j'*en* parle souvent (je parle souvent d'*eux* ; J. Fleury, p. 20 ; donc *en* = ici d'*eux*, masculin *pluriel*). On n'*en* voyait point d'*occupés*, etc. (La Fontaine). J'*en* ai *vu que* je n'aurais jamais *crus capables* d'oublier ces grands services (Eyssette).

Depuis Wailly (1802), *en* (quoique souvent complément *direct*) est *traité* ici comme s'il était un complément *indirect*, de là l'*inaccord* du participe précédé du seul pronom *en* comme complément. A cette raison ajoutons la *tendance logique* de laisser *invariable*, dans tous les cas possibles, le participe passé conjugué avec *avoir*.

J. BASTIN.

TACTIQUE A SUIVRE

Comme M. Gaston Paris, nous pensons qu'il n'y a plus guère à compter sur l'Académie française pour la réforme orthographique. Il nous reste :

1° A poursuivre la réforme par voie administrative dans les conditions qu'indiquait le *Bulletin* de juillet 1893 (tome VII, page 153 de la *Revue de philologie française*) ;

2° A continuer la propagande par l'exemple, en nous efforçant de rallier à notre programme et à notre pratique le plus grand nombre possible de périodiques ;

3° A obtenir de M. le Ministre de l'Instruction publique que les programmes de l'enseignement grammatical des écoles et des lycées soient modifiés de manière à comporter nécessairement, dans le cours supérieur, l'histoire de l'orthographe. Lorsque tout le monde saura exactement pour quelles raisons ou pour quelles déraisons on écrit le même son de trois ou quatre façons différentes, la résistance instinctive du public, sur laquelle s'appuient les antiréformistes, aura singulièrement perdu de sa force, et une amélioration sérieuse de notre orthographe deviendra possible. Nous voudrions que chacun pût répondre à des questions telles que celles-ci : « Pourquoi avons-nous deus lettres pour représenter le son *je*? Le *j* correspont-il toujours à l'*i* ou au *j* latins, et le *g* au *g* latin? D'où vient la préférence donnée au *g*? La raison de cette préférence existe-t-elle encore aujourd'hui? N'y a-t-il pas déjà un bon nombre de mots qui s'écrivent par *j*, bien qu'ils eussent un *g* en latin? etc., etc. » Quand tout le monde sera scientifiquement convaincu et aura le moyen de démontrer que notre orthographe est incohérente, absurde et barbare, on pourra, sans crainte, décréter la réforme.

NOUVELLES DIVERSES

Depuis plusieurs mois, le *Bulletin des sommaires*, qui paraît le 10 et le 25 de chaque mois (Paris, rue Beaunier, 44), s'imprime d'après un système d'orthographe réformée où les consonnes doubles sont réduites à une seule quand elles se prononcent simples « *Bulletin* des sommaires », et où le *ph* est remplacé par *f*.

— A signaler, dans la *Gironde* du 4 avril 1894, un article intéressant sur l'invariabilité des participes français.

— Le *Journal des Débats* et l'*Union universitaire* (16 avril 1894) ont rendu compte d'une conférence réformiste, pleine de bon sens et d'esprit, faite à la Sorbonne, pendant les vacances de Pâques, par M. Auguste Renard, professeur au lycée d'Alger.

— Le « *Signal* », publié depuis 1889 par L. Mogeon, sténographe à Lausanne (Suisse) s'est occupé régulièrement jusqu'à ce jour de la question de la réforme orthographique. Il soutient le point de vue de ceux qui se basent essentiellement sur l'histoire de la langue française pour réclamer des simplifications. M. Mogeon a fait disparaître dans l'*Educateur*, organe de la Société pédagogique de la Suisse romande, une liste d'un millier de mots réformés d'après ce principe.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE DE L. MARCEAU.

ŒUVRES NARRATIVES DU MOYEN AGE

Analyses et extraits traduits.

I

Lais de Marie de France (XIIe siècle) [1].

Notre but est de faire connaître par des analyses détaillées, coupées de traductions archaïques [2], un certain nombre d'œuvres narratives de notre ancienne littérature, et nous commençons par la collection des « lais » de Marie de France. Tout le monde a entendu parler de ces lais: mais le compte serait vite fait des personnes qui les ont lus. Le texte n'est pas d'une lecture courante, et les analyses, le plus souvent écourtées, qui en ont été données, se trouvent dans des recueils peu accessibles. Nous espérons donc contribuer utilement à la vulgarisation de la littérature française du moyen âge, qui ne vaut pas seulement, comme beaucoup semblent le croire, par les matériaus qu'elle fournit à l'histoire de la langue et des mœurs.

I. — GUIGEMAR.

Le lai de « Guigemar » est l'histoire d'un chevalier rebelle à l'amour, à qui une fée impose l'obligation d'aimer.

La scène se passe dans la petite Bretagne. Marie de France nous donne d'abord quelques indications succinctes sur le roi du pays, sur le père, la mère et la sœur de son héros, sur son « adoubement » et sur les pays où il fit brillamment ses premières armes. Tous ces détails

1. Édition Warnke, dans la *Bibliotheca Normannica* de Suchier.
2. Ces traductions seront faites d'après le système que nous avons déjà appliqué plusieurs fois dans cette Revue.

sont étrangers au sujet; l'auteur, d'ailleurs, n'y insiste pas.

Guigemar n'avait qu'un défaut : nouvel Hippolyte (la comparaison n'est pas dans Marie de France), il ne songeait qu'aus armes et à la chasse, et n'avait cure de l'amour. Les plus nobles dames eussent été heureuses de l'avoir pour ami; plusieurs d'entre elles l'avaient requis d'amour, mais il les avait dédaignées.

Or, un jour qu'il était à la chasse, il aperçoit une biche toute blanche, sur laquelle il tire. La biche est blessée, mais le trait se retourne contre lui et lui traverse la cuisse. L'animal lui dit alors :

« Hélas! je suis par toi occise!
Mais toi, qui m'as à mort blessée,
Telle sera ta destinée :
Que jamais tu n'aïs guérison,
Ni par herbe ni par racine,
Par médecin ni par breuvage,
Avant que celle te guérisse
Qui souffrira pour ton amour
Si grand peine et si grand douleur
Qu'onques femme n'en eut autant;
Et tu souffriras tant pour elle
Que tous s'en émerveilleront
Qui aiment et aimé auront
Ou qui puis aimeront après.
Va-t'en d'ici, en pais me laisse. »

Guigemar veut guérir de sa blessure, mais il ne sait de quel côté se diriger pour rencontrer la femme à qui il devra son salut. Il s'en va au hasard à travers champs, et arrive bientôt à un port où se trouvait une nef merveilleuse, tout appareillée : la voile était de soie, etc. Il entre et aperçoit un lit non moins merveilleus. Pendant qu'il l'admire, la nef part toute seule, il se couche sur le lit et s'endort.

La nef arrive au pied d'un donjon, où vivait enfermée la femme d'un vieus seigneur jalous. De hautes murailles

entouraient la partie du rivage où la prisonnière pouvait se promener. Elle vivait là avec sa jeune nièce; et un vieus prêtre eunuque venait lui dire la messe et lui porter à manger.

Les deus femmes, voyant aborder la nef, s'en approchent, y pénètrent non sans hésitation, et trouvent le chevalier endormi. Elles le croient mort, et la dame commence à plaindre « son corps et sa beauté ». Puis elle

Lui met la main sur la poitrine,
Chaud le sentit et le cœur sain,
Qui sous les côtes lui battait.
Le chevalier, qui se dormait,
S'est éveillé, l'a aperçue.
Moult fut joyeus et la salue.
La dame, pleurante et pensive,
Lui répondit moult bonnement.

Ils se racontent l'un à l'autre leur histoire, et la dame offre au chevalier, qui accepte, de le recueillir et de le soigner. Les deus femmes le font coucher sur un lit, apportent de l'eau dans des bassins d'or, lui lavent sa plaie et sa cuisse et le bandent étroitement. La nourriture qu'on leur portait était assez abondante pour un convive de plus;

Bien est repu et abreuvé,
Mais Amour l'a frappé au vif.
La dame au cœur l'a si blessé
Que son pays a oublié.
De sa plaïë nul mal ne sent;
Moult soupire angoisseusement.

De son côté, la dame « était réchauffée du feu dont brûlait Guigemar ». Ils passent l'un et l'autre la nuit sans dormir. Le lendemain, quand ils se voient, il la salue et elle lui. Ils étaient tous deus en grand trouble; car l'amour les tient, non pas cet amour dont plusieurs se font un jeu, qui s'ébattent par le monde, puis se vantent

de ce qu'ils font : ce n'est pas amour, mais folie et perversité.

Le véritable amour donne à Guigemar la hardiesse de se déclarer :

« Dame, fait-il, je meurs pour vous;
Mon cœur en est moult angoisseus.
Si vous ne me voulez guérir,
Je vois qu'il me faudra mourir.
Je vous demande votre amour;
Belle, ne me repoussez pas! »
Quand elle l'a bien entendu,
En riant lui a dit : « Ami,
Ce serait parti trop hâtif
Que d'accorder cette prière.
Je n'en suis mié coutumière. »

Guigemar lui répont qu'une femme qui fait métier d'aimer doit se faire longtemps prier pour tromper les gens, mais qu'une dame de bonne pensée, de valeur et de sens, si elle trouve « homme à sa manière », ne se fera pour lui trop fière, mais l'aimera et le lui témoignera avant que personne puisse s'en douter. La dame comprent qu'il dit vrai, et lui octroie sans répit son amour. Et ils vécurent heureus pendant un an et demi.

Mais un matin d'été, entre deus baisers, la dame dit au chevalier : « Beau dous ami,

Mon cœur me dit que vais vous perdre :
Nous serons vus et découverts.
Si vous mourez, je veus mourir;
Mais si vous en pouvez partir,
Vous recouvrerez autre amour,
Et je resterai en douleur! »

Il la rassure et proteste qu'il n'aimera jamais aucune autre dame. « Eh bien! lui dit-elle, donnez-moi votre chemise. J'y ferai un pli si parfait que je vous permès d'aimer celle qui le défera sans employer force ni cou-

teau. » De son côté il demande une sûreté analogue; il ceint son amie, sur la chair nue, d'une ceinture faite de telle façon qu'il la prie d'aimer celui qui pourra ouvrir la boucle sans la déchirer.

Ce jour-là même ils furent découverts, et la nef mystérieuse se trouva là juste à point pour recueillir le chevalier. Il prie Dieu, mais en vain, de lui envoyer la mort. La nef le porte dans son pays, où il retrouve les siens, et où il vit désormais triste et pensif. On veut le marier, mais il déclare qu'il ne prendra pour femme que celle qui pourra déplier sa chemise sans la déchirer.

Par Bretagne va la nouvelle;
N'y a dame ni jeune fille
Qui n'y allât pour essayer.
Onc ne la purent déplier.

Cependant le vieus seigneur avait enfermé sa femme dans une tour de marbre noir. Elle y vécut deus ans dans la douleur. Mais un jour la porte se trouve ouverte comme par enchantement; elle sort et se dirige vers la mer pour se noyer. La nef était là, elle y monte, et elle est bientôt transportée dans le pays d'un seigneur voisin de Guigemar, nommé Mériadu. Celui-ci la trouve belle, l'entoure de soins et d'honneurs, et un jour la requiert d'amour; elle répont qu'elle n'aimera que celui qui ouvrira sa ceinture sans la déchirer. « Il y a aussi dans le pays, lui dit-il, un chevalier qui se défent de prendre femme par une chemise dont nul ne peut déplier le pan droit. C'est vous, je pense, qui avez fait ce pli! » A ces mots, elle soupira et fut sur le point de se pâmer. Mériadu la reçut entre ses bras, trancha les lacets de sa robe, et voulut ouvrir la ceinture; mais il n'y put réussir. Et aucun chevalier du voisinage ne fut plus heureus.

Il va sans dire que Guigemar et la dame se retrouvent et se reconnaissent. Mais Mériadu refuse de rendre celle qu'il a recueillie : « Je l'ai trouvée, je la garderai et la défendrai contre vous. » Guigemar est donc obligé de conquérir sa dame : il assiège et prent le château de Mériadu, et emmène son amie en grande joie.

II. — ÉQUITAN.

Le lai d' « Equitan » se compose de deus parties qui sont loin d'avoir pour nous le même intérêt. La première est une histoire d'amour, où les sentiments des deus héros, résultant de la supériorité de condition de l'amant, sont finement analysés. Dans la seconde, on voit l'aventure aboutir à un crime vulgaire qui se retourne contre les coupables : c'est un simple « fait divers ».

Le roi breton Équitan était un parfait chevalier, aimant les fêtes et l'amour :

> Ceus-ci n'ont souci de leur vie,
> Qui d'aimer n'ont sens ni mesure :
> Telle est la mesure d'aimer
> Que nul n'y doit raison garder.

Le sénéchal d'Équitan avait une femme de toute beauté. La nature s'était appliquée à la former.

> Les yeus eut vairs, beau le visage,
> Belle bouche, nez bien assis,
> Les cheveus blonds et reluisants.
> Courtoise fut et bien parlant.
> Sa face avait couleur de rose.
> Que vous en dirais-je autre chose?
> En le pays n'eut sa pareille.

Le roi en entendit parler, lui envoya des présents et la convoita avant de l'avoir vue. Il s'arrangea pour aller chasser dans la contrée où demeurait le sénéchal, auquel il demanda, le soir, l'hospitalité. Dès qu'il vit la dame, Amour lui jeta au cœur une de ses flèches. Il en est tout morne et pensif, et ne peut dormir ni reposer.

> « Hélas! fait il, quel destinée
> M'amena en cette contrée!
> Pour cette dame que j'ai vue
> M'est une angoisse au cœur venue,

Qui tout le corps me fait trembler.
Je vois qu'il me la faut aimer.
Si je l'aime, je ferai mal,
Car c'est la femme au sénéchal.
Garder lui dois amour et foi,
Comme je veus qu'il fasse à moi.
S'il arrivait à le savoir,
Bien sais que moult lui pèserait.
Et cependant bien pis serait
Que pour elle fusse affolé.
Quel malheur pour si belle dame,
Si jamais n'avait un ami!
Que deviendrait sa courtoisie
Si par amour elle n'aimait?
Sous ciel n'est homme, s'il l'aimait,
Qui ne devînt de plus grand pris.
Le sénéchal, s'il l'entent dire,
Ne doit pas s'en trop affliger.
Ne la peut à lui seul tenir :
Je veus avec lui partager!...
S'elle sentait ce que je sens,
Serais guéri de ma douleur!
Dieu! Que le jour est encor loin!
Je ne puis plus repos avoir.
Long temps y a qu'hier me couchai! »

Le lendemain, pendant la chasse, Équitan feint d'être malade, il rentre au château du sénéchal et se met au lit.

Dolent en est le sénéchal.
Il ne sait pas quel est le mal
Dont le roi ressent les frissons!

Équitan demande la dame pour lui tenir compagnie, et c'est alors qu'il lui ouvre son cœur :

Savoir lui fait qu'il meurt pour elle :
Peut lui faire plein réconfort
Et bien lui peut donner la mort.

La dame répont que la déclaration du roi la prent au

dépourvu, qu'il lui faut réfléchir; elle n'est pas d'assez grande noblesse pour qu'un roi doive s'arrêter à elle. Il l'aurait vite abandonnée :

« Amour n'est bon s'il n'est égal.
Mieus vaut un pauvre homme loyal,
S'il a en soi sens et valeur;
En son amour est plus grand joie
Qu'en celui de prince ou de roi
Quand il n'a loyauté en soi. »

Équitan lui répont :

« Dame, pitié! Ne parlez plus!
Ceus-ci ne sont point fins courtois,
Mais c'est pratique de bourgeois,
Qui pour richesse ou pour grand fief
Mettent leur peine en mauvais lieu.
Sous ciel n'est dame, s'elle est sage
Et courtoise et franche de cœur,
N'eût-elle rien que son manteau,
Qu'un puissant prince et châtelain
Ne se doive peiner pour elle
Et loyaument et bien l'aimer.
Ma chère dame, à vous me donne!
Ne me tenez pour votre roi,
Mais pour votre homme et votre ami!
En sûreté vous dis et jure
Que je ferai votre plaisir.
Ne me laissez pour vous mourir!
Vous soyez dame, et moi servant!
Vous orgueilleuse, et moi priant! »

Il la pria tant et si bien qu'elle se laissa toucher, et ils échangèrent leurs anneaus en gage de foi.

Cet amour tenait si fort au cœur du roi, qu'il ne voulait prendre femme, au grand scandale de sa cour. La dame avait peur cependant qu'il ne finit par céder aus conseils de ses vassaus. Un jour, elle lui dit au milieu des larmes : « Vous épouserez une fille de roi; je l'entens

dire autour de moi. Et moi, malheureuse, que deviendrai-je? Il me faudra mourir, car je ne saurais me consoler. — Belle amie, répondit le roi, n'ayez peur. Je ne vous laisserai pour aucune autre femme. Si votre mari était mort, je vous ferais reine. » Aussitôt, elle propose à Équitan, qui ne fait pas une objection, de l'aider à se débarrasser de son mari : « Venez faire un séjour dans le château du sénéchal, faites-vous saigner et baignez-vous le troisième jour. Le sénéchal se fera saigner et se baignera avec vous. Dites-lui bien qu'il vous tienne compagnie. Je ferai préparer les bains et apporter les deus cuves : la sienne sera bouillante et il y trouvera la mort.»

Au jour dit, et les cuves étant prêtes, la dame était près du roi dans la chambre lorsque le sénéchal arriva à l'improviste et les surprit. Dans son trouble, le roi se jeta dans la cuve bouillante. Le sénéchal saisit sa femme et la plongea à son tour dans le bain, la tête la première. Les deus amants y trouvèrent la mort.

III. — LE FRÊNE

« Le frêne » est l'histoire d'une enfant abandonnée, qui est reconnue par sa famille au moment où son amant épouse sa sœur. Le principal élément de l'intérêt du récit est la résignation de l'héroïne pendant les apprêts du mariage qui doit l'éloigner de celui qu'elle aime; par un habile artifice, cette résignation sert à amener le dénouement.

La femme d'un chevalier de Bretagne s'était moquée d'une dame du pays qui était accouchée de deus jumeaus, prétendant, suivant une superstition fort répandue, qu'elle n'avait pu avoir deus enfants que de deus hommes. Quelque temps après, elle met elle-même au monde deus filles jumelles. Elle est consternée, car les propos qu'elle a tenus au sujet de sa voisine vont se retourner contre elle. Elle songe un instant à tuer une de ses filles; ses femmes l'en détournent, et l'une d'elles s'offre à aller l'exposer près d'une église. On enveloppe l'enfant dans une riche couverture, on lui attache au bras un gros

anneau d'or fin et on l'emporte au loin pendant la nuit. A la porte d'une abbaye, on la dépose sur un frêne touffu. La petite abandonnée est recueillie le lendemain, et comme on l'avait trouvée sur un frêne, on l'appela *Le Frêne*.

L'abbesse la fit nourrir, puis élever avec le plus grand soin, la faisant passer pour sa nièce. Quand elle fut arrivée à l'âge où la nature forme la beauté, elle devint si belle que les plus puissants chevaliers du voisinage venaient demander à l'abbesse de leur montrer sa nièce et de leur permettre de causer avec elle. L'un d'eus en devint si amoureus qu'il fit une grosse donation au couvent pour se faire bien venir de l'abbesse et des sœurs, de manière à pouvoir aller plus souvent dans l'abbaye. Il conquit l'amour de la belle jeune fille et la décida à l'accompagner dans son château. Elle emporta dans un coffre sa riche couverture et son anneau, que l'abbesse lui avait remis en lui expliquant comment on l'avait trouvée.

Tous les gens du château aimèrent bientôt et honorèrent la jeune amie de leur seigneur. Mais au bout d'un long temps les vassaus remontrèrent à leur seigneur qu'il devait se marier avec une noble dame pour faire souche d'héritiers légitimes, et ils lui parlèrent de la fille unique d'un riche voisin ; elle s'appelait *Le Coudrier* (la Coudre) : « En échange du Frêne, vous aurez le Coudrier, qui, lui du moins, porte des fruits. » Hélas ! Que ne savaient-ils l'aventure des demoiselles, qui étaient sœurs jumelles!

Le mariage fut décidé. Quand elle l'apprit, le « Frêne » n'en témoigna aucun ressentiment. Le soir des noces, elle prépare elle-même le lit nuptial et comme elle ne le trouvait pas suffisamment orné, elle y fait mettre la riche couverture dans laquelle elle avait été exposée. Quand la mère accompagne la mariée dans la chambre nuptiale, elle reconnaît la couverture, s'émeut, s'informe, et, devant les explications du Frêne, reconnaît sa propre fille. Elle se pâme de pitié, et, revenue à elle, fait à son mari l'aveu de sa faute. Celui-ci est tout joyeus de retrouver une fille dont il ne soupçonnait pas l'existence. L'archevêque de Dol défait le mariage qu'il venait de bénir, et unit le

Frêne à son ami. Quant à la Coudre, on la maria à un autre riche seigneur.

IV. — LE BISCLAVRET (*le loup-garou*)

Bisclavret est le nom breton du loup-garou. Le lai du Bisclavret appartient à cette catégorie de récits où l'intérêt résulte de l'aventure seule et non des sentiments des personnages.

Il y avait en Bretagne un baron merveilleusement beau et bon, aimé de son seigneur, de ses voisins et de sa femme. Celle-ci, toutefois, était très tourmentée de ce que son mari disparaissait chaque semaine trois jours entiers, et nul ne savait ce qu'il devenait Elle réussit habilement à lui arracher des confidences : pendant ses absences il devenait bisclavret, et vivait de proie et de rapine ; il cachait ses vêtements dans une pierre creuse sous un buisson, à un endroit qu'il indiqua ; s'il les perdait, il resterait indéfiniment loup-garou. La dame conçut dès lors une vive répugnance pour son mari et chercha un moyen de se séparer de lui. Un chevalier du voisinage l'avait jadis requise d'amour ; elle le fit venir, lui dit qu'elle se rendait à ses prières, et, après qu'ils eurent échangé des serments d'amour, lui raconta l'aventure de son mari, et le décida à aller s'emparer de la dépouille du malheureux, qu'on ne revit plus. Comme il disparaissait souvent, on pensa qu'il était cette fois parti pour toujours. On le chercha longtemps en vain, et la dame épousa le chevalier.

Un an après, le roi va à la chasse ; les chiens et les veneurs rencontrent le loup-garou et le poursuivent. Dès qu'il aperçoit le roi, il court vers lui et lui baise la jambe et le pied. Le roi émerveillé fait éloigner les chiens, et met fin à la chasse. Le loup le suit jusqu'à son château, où on l'entoure de soins. Il ne faisait de mal à personne et accompagnait son maître partout où il allait.

Mais un jour où le roi tenait sa cour, le loup-garou, apercevant le chevalier qui avait épousé sa femme, se précipite sur lui à deus reprises, et un peu plus tard, la

dame étant venue vers le roi, il saute sur elle et lui arrache le nez. Tout le monde s'étonne qu'une bête si douce ait commis pareil méfait; on remarque qu'elle ne s'est montrée méchante que pour la dame dont le mari a disparu et pour le chevalier qu'elle a épousé, et on conseille au roi d'interroger la dame et de la contraindre à dire ce qu'elle sait. On apprend ainsi comment elle a trahi son premier mari, et on ne doute plus que ce ne soit lui qui ait pris la forme du loup. On fait apporter ses vêtements que l'on place dans une chambre où on l'enferme. Quelque temps après on trouve le chevalier dormant sur le lit. Le roi court vers lui et l'embrasse plus de cent fois. Il lui rendit ses terres et exila sa femme, qui partit avec celui pour qui elle avait trahi son mari; ils eurent des enfants, mais plusieurs des femmes de leur lignage naquirent sans nez, et vécurent ainsi « énasées ».

V. — LANVAL

Le lai de « Lanval » est l'histoire d'un chevalier qui est consolé des déboires de la vie par l'amour d'une fée. Mais il néglige une condition qui lui était imposée, et s'attire ainsi un malheur dont le délivre une nouvelle intervention de la fée. Outre la description brillante du cortège de la fée, dont la progression rappèle l'arrivée légendaire de Charlemagne sous les murs de la capitale des Lombards et un passage analogue du roman de *Jean de Paris*, il faut signaler dans ce lai l'épisode caractéristique des avances amoureuses faites à Lanval par la reine.

Bien que le chevalier étranger Lanval eût fidèlement servi le roi Arthur, celui-ci l'avait oublié dans la distribution de ses faveurs et de ses terres. Il avait pour père un roi de haut parage, mais il était loin de son héritage, et les autres chevaliers lui portaient envie à cause de sa valeur, de sa largesse et de sa beauté. Il avait dépensé tout son avoir, et se trouvait isolé, dolent et pensif.

Or, un jour qu'il se promenait à cheval dans la cam-

pagne, son cheval se met à trembler. Il le dessangle pour le laisser « se vautrer » au milieu d'un pré. Lui-même, pliant sous sa tête le pan de son manteau, se couche près d'une eau courante. Il était là, réfléchissant à son infortune, lorsqu'il voit venir deus belles demoiselles richement vêtues de robes de pourpre étroitement lacées. Comme il était « enseigné », c'est-à-dire bien élevé, il se dresse à leur approche. Elles le saluent et lui apprennent que leur maîtresse les a envoyées vers lui pour le conduire dans sa tente. Il les suit, laissant son cheval paître dans le pré.

La tente, surmontée d'un aigle d'or, valait plus que toute la fortune de Sémiramis et de l'empereur Auguste. Quant à la fée, elle surpassait en beauté fleur de lis et rose nouvelle. Elle était couchée sur un lit, dont les draps valaient un château, et n'avait pour tout vêtement qu'une chemise lacée à jour sur les côtés, et un manteau de pourpre doublé d'hermine jeté sur les épaules; sa poitrine découverte était plus blanche que fleur d'épine :

« Lanval, fait-elle, bel ami,
Pour vous je vins loin de ma terre.
Si vous êtes preus et courtois,
Jamais empereur, comte ou roi
N'eut tant de bien ni tant de joie,
Car je vous aime plus que tout. »
Il l'égarda, la vit si belle :
Amour le point de l'étincelle
Qui son cœur allume et éprent.
Il lui répont avenantment :
« Belle, fait-il, si vous plaisait
Et si m'avenait cette joie
Que vous me voulussiez aimer,
Vous ne sauriez rien commander
Que je ne fasse à mon pouvoir... »

La fée lui octroie son cœur et son amour, et Lanval demeure toute la journée près d'elle. Le soir venu, il se lève: les demoiselles qui l'avaient amené le revêtent d'un riche costume et lui présentent de l'eau dans un

bassin d'or : puis il soupe avec son amie, dont les baisers lui faisaient un savoureux « entremets ».

Le souper fini, on lui amène son cheval tout sellé, et il prent congé. La fée lui avait fait deus dons : le premier d'avoir toujours à sa disposition tout l'or qu'il lui faudrait, le second de pouvoir l'évoquer elle-même toutes les fois qu'il le souhaiterait. Mais il ne doit découvrir son amour à personne, sous peine de la perdre à jamais.

Rentré à son logis, il trouve ses hommes bien vêtus, et il attire près de lui, par ses nouvelles largesses, tous les chevaliers de la ville :

Lanval donnait les riches dons,
Lanval acquittait les rançons,
Lanval revêtait les jongleurs,
Lanval faisait les grands honneurs,
Lanval dépensait largement,
Lanval donnait or et argent :
Pas d'étranger ni familier
A qui Lanval n'eût rien donné.
Moult eut Lanval joie et plaisir.
Que ce soit par jour ou par nuit,
Souvent il peut voir son amie,
Toute est à son commandement.

Un jour, une trentaine de chevaliers de la cour d'Arthur s'étaient rendus, pour se divertir, dans un jardin situé au pied de la tour où habitait la reine, et y avaient entraîné Lanval. De la fenêtre où elle était appuyée, la reine aperçut Lanval. Aussitôt elle fait appeler les plus courtoises et les plus belles de ses demoiselles, au nombre de plus de trente, pour aller se divertir avec les chevaliers. Elles descendent au jardin. Les chevaliers, tout joyeus, vont à leur rencontre, et chacun en prent une par la main. C'était là belle réunion. Lanval s'en va d'un autre côté, loin des autres. Il lui tarde de pouvoir tenir son amie et ne prise aucune autre joie. Quand la reine le voit seul, elle se dirige de son côté, s'assoit près de lui, et lui découvre ses sentiments :

« Lanval, moult vous ai honoré
Et moult chéri et moult aimé.
Pouvez avoir tout mon amour:
Dites-m'en votre volonté! »

Lanval lui répont:

« Madame, en repos me laissez.
Je n'ai cure de vous aimer.
Longuement ai servi le roi,
Ne lui veus pas mentir ma foi.
Jamais pour vous ni votre amour
Ne ferai tort à mon seigneur! »

La reine courroucée lui dit alors: « Lanval, je vois bien que vous n'aimez guère pareil plaisir. On me l'a dit assez souvent, que vous ne vous souciez pas des femmes. Mais il vous faut de jeunes écuyers, bien attifés. Vilain couard! Le roi a bien tort de vous souffrir auprès de lui! »

« Dame, répont Lanval, je ne suis pas ce que vous dites. Mais j'aime celle qui doit avoir le pris sur toutes celles que je sais:

« Et une chose vous dirai,
Qu'une de celles qui la sert,
Toute la plus pauvre servante,
Vaut mieus que vous, qui êtes reine,
De corps, de beauté, de visage,
D'esprit, de cœur et de bonté! »

Il oubliait, dans sa colère, qu'en révélant ainsi le secret de son amour, il devait perdre à jamais son amie.

La scène est un peu brutale. Une situation semblable est traitée dans la *Châtelaine de Vergy* avec plus de délicatesse. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'amener Lanval à découvrir le secret qu'il devait taire: c'est le nœud même de l'action.

La reine s'était retirée dans sa chambre, malade de douleur et de courrous. Quand Arthur rentre de la chasse, elle se jète à ses pieds, lui dit que Lanval l'a requise d'amour, et, sur son refus, l'a insultée, se vantant

d'avoir une amie si noble et si fière que sa plus pauvre chambrière valait mieus qu'elle même. Lanval, mandé près d'Arthur, déclare que la première partie de l'accusation est fausse, mais qu'il a bien tenu le propos qu'on lui prête. Il est cité devant la cour du roi[1], qui le somme de faire venir son amie pour justifier son dire, sous peine d'être condamné à quitter le service du roi. Lanval répont qu'il lui est impossible de montrer son amie, lorsque tout à coup on voit arriver deus demoiselles, montées sur deus beaus palefrois et revêtues de taffetas pourpre. Les compagnons de Lanval lui demandent si l'une d'elles ne serait pas son amie. « Je ne les connais pas, répont-il. » Elles descendent de cheval devant le roi et lui disent courtoisement :

« Dieu, qui fait le jour et la nuit,
Sauve et garde le roi Arthur !
Roi, faites chambres préparer
Où ma dame puisse descendre :
Avec vous elle veut loger. »

Arthur appèle aussitôt deus chevaliers qui les conduisent aus chambres.

Cependant le roi se plaint que ses barons tardent à rendre leur jugement : « Nous nous sommes séparés, disent-ils, en voyant arriver ces dames. Nous allons nous réunir de nouveau. »

Mais voici qu'arrivent deus autres demoiselles chevauchant sur des mulets d'Espagne. « Cette fois, disent les chevaliers pleins de joie, Lanval va être sauvé. » Mais il déclare qu'aucune d'elles n'est son amie. Elles descendent encore de cheval devant le roi. Tout le monde les admire, car elles sont plus belles que jamais n'a été la reine. Elles demandent aussi des chambres pour leur dame, et Arthur les fait conduire avec les autres.

De nouveau le roi et la reine reprochent aus barons les lenteurs du jugement, lorsque apparaît sur un blanc

1. Nous passons sur les détails de la citation, qui offrent un intérêt purement historique.

palefroi, magnifiquement harnaché, la plus belle dame qu'on eût jamais vue. Sous son manteau de pourpre, sa tunique blanche, lacée sur les côtés, laissait voir l'élégance de sa taille nue.

Le corps eut beau, basse la hanche,
Le cou plus blanc que noif (neige) sur branche ;
Les yeus eut vairs, blanc le visage,
Belle bouche, nez bien assis,
Les sourcils bruns et beau le front,
Tête bouclée et blondissante :
Fil d'or ne jète tel lueur
Que ses cheveus sous le soleil.

Un épervier sur le poing et suivie d'un lévrier, elle venait au petit pas, accompagnée d'un gentil damoiseau portant un cor d'ivoire. Jamais on ne vit de si grandes beautés, ni en Vénus, qui en était reine, ni en Didon, ni en Lavinie. Petits et grands, vieillards et enfants se pressaient pour la voir. Les juges en étaient « réchauffés de joie ». Il n'y avait pas, à la cour, d'homme si vieus qui ne la regardât volontiers et ne l'eût servie si elle l'eût permis.

On avertit Lanval. Il la reconnaît et se prent à soupirer ; le sang lui monte au visage. « Voici mon amie ! dit-il. Peu m'importe la vie, si elle n'a pitié de moi. »

La dame descent de cheval devant le roi, qui se lève avec toute sa cour pour lui faire honneur. Elle laisse choir son manteau pour qu'on puisse la mieus voir. Puis elle parle ainsi :

« Arthur, fait-elle, écoute-moi,
Et ces barons qu'ici je vois !
J'ai aimé un de tes vassaus,
Lanval, que vous voyez ici !
En ta cour il fut accusé.
Je ne veus point que ce qu'il dit
Tourne à son dam. Et sache donc
Que c'est la reine qui eut tort;

Jamais d'amour ne la requit.
Quant à la vanterie qu'il fit,
Si par moi peut en être absous,
Par vos barons soit acquitté. »

A l'unanimité, la cour déclare que Lanval ne s'est pas vanté sans raison, et l'acquitte. Alors la fée prent congé d'Arthur. Lanval était monté sur la pierre de marbre noir qui servait aus pesants hommes d'armes pour se mettre en selle. Au moment où son amie franchit le seuil, il saute en croupe sur son palefroi, et s'en va avec elle dans l'île fortunée d'Avalon. Nul n'en entendit plus parler et Marie de France n'en peut rien conter de plus.

VI. — LES DEUS AMANTS

Un grand effort d'amour, aboutissant à la mort tragique des deus amants, tel est le sujet de notre lai.

Près du Mont-Saint-Michel, habitait un roi veuf avec sa fille unique, belle et courtoise demoiselle qui était sa seule consolation depuis la mort de la reine. Il ne voulait pas s'en séparer et éconduisait tous les prétendants. Ayant appris qu'on blâmait sa conduite, il déclara qu'il consentait à marier sa fille, mais qu'il ne la donnerait qu'à celui qui pourrait, sans se reposer, la porter entre ses bras jusqu'au sommet du mont. Quand la nouvelle fut sue dans le pays, plus d'un s'y essaya, mais les plus forts ne pouvaient aller au delà du milieu de la montagne.

Un tout jeune homme, fils d'un comte, aima la jeune fille et se fit aimer d'elle. Ils cachèrent longtemps leurs amours, mais cette contrainte devint insupportable au damoiseau. Il proposa à son amie de partir avec lui, car s'il la demandait à son père, il ne pourrait la porter au sommet du mont : « Ami, dit-elle, je sais bien que vous n'avez pas la force de me porter : d'un autre côté, mon père, que j'aime tant, aurait trop de chagrin de mon départ. Mais je vais vous envoyer à une de mes parentes qui habite Salerne depuis plus de trente ans : elle y a

étudié la médecine, et elle vous remettra un breuvage qui vous donnera la force de me porter. »

Le damoiseau part pour l'Italie, voit la tante de son amie, et revient avec une fiole du précieux breuvage. Il demande la main de la fille du roi, et déclare qu'il se soumettra à l'épreuve traditionnelle au jour fixé[1], devant une nombreuse assistance, il prent son amie entre ses bras et commence l'ascension du mont. Il marche à grande allure et arrive ainsi à mi-côte. Il était si joyeux qu'il ne pensait plus à son breuvage. La jeune fille, qui tenait la fiole dans sa main, sentit qu'il se lassait, et lui dit: « Mon ami, buvez donc pour refaire vos forces! » Mais lui: « Belle, je sens tout fort mon cœur! Pour rien au monde je ne prendrais le temps de boire! » Et il continue. Plus d'une fois, le sentant faiblir, la jeune fille le pria encore: « Ami, prenez votre breuvage. » Mais il ne voulut rien entendre. A grande angoisse, il arrive enfin au sommet du mont: là il tombe, et plus jamais ne se releva. Son amie le croit évanoui; elle se met à genoux près de lui et veut le faire boire Quand elle s'aperçoit qu'il est mort, elle pousse de grands cris et jette la fiole d'où se répant le breuvage. Le mont en fut bien arrosé, et le pays tout amélioré; il y vint depuis maintes bonnes herbes qu'on n'y voyait pas auparavant.

Cependant la jeune fille s'étent près de son ami, l'étreint entre ses bras, baise mille fois ses yeux et sa bouche. La douleur la touche au cœur, elle est morte.

Ne les voyant pas revenir, le roi et ses gens gravissent la montagne. Quand ils les eurent trouvés, leur désolation fut grande. On mit les deux enfants dans le même cercueil de marbre, et on les enfouit sur le mont qui s'appèle depuis le mont des Deus-Amants.

Le même sujet pourrait être traité sans aucun emploi du merveilleux. Mais cet emploi une fois admis, quels heureux effets le narrateur a su tirer de ce breuvage surnaturel que l'amant repousse sans cesse dans une héroï-

1. Ici un détail qui nuit à l'impression générale du récit: plusieurs jours avant l'épreuve, la jeune fille avait jeûné pour être moins lourde.

que folie, ne voulant devoir qu'à lui-même l'objet de son amour !

VII. — YONEC

Le lai d'« Yonec » raconte les amours merveilleuses d'une dame enfermée dans une tour par un mari jalous et d'un beau chevalier qui s'introduit près d'elle sous la forme d'un oiseau.

Un vieus seigneur de Bretagne, qui possédait un riche héritage, prit femme pour avoir des enfants qui fussent ensuite ses héritiers. Sa femme était noble, très courtoise et très belle, et comme il en était jalous, il l'avait enfermée dans une grande chambre, ne lui laissant voir d'autre personne que sa sœur, vieille et veuve, qui s'occupait d'elle et la surveillait.

Il la tint ainsi plus de sept ans, sans d'ailleurs en avoir d'enfants. La dame vivait en grande tristesse. A force de soupirer et de pleurer, elle perdait sa beauté, dont elle n'avait nul souci. Elle eût voulu être morte.

Or, un jour, au commencement d'avril, à l'époque où les oiseaus mènent leur chant, son mari était parti de grand matin, et la vieille était sortie aussi en refermant soigneusement la porte. A son réveil, elle aperçut de son lit la clarté du soleil, et se prit à se lamenter :

« Hélas ! Pour mon malheur suis née !
Moult est dure ma destinée !
En cette tour suis en prison,
N'en sortirai que par la mort.
Ce vieus jalous, que craint-il donc
Pour me tenir en tel prison ?...
Que maudits soiënt mes parents
Qui à ce jalous me donnèrent !
Il ne pourra jamais mourir ;
Quand il dut être baptisé,
Au fleuve d'enfer fut plongé :
Durs sont ses nerfs, dures ses veines,
Qui de vif sang sont toutes pleines.

J'ai souvent entendu conter
Que l'on pouvait jadis trouver
Aventures en ce pays.
Chevaliers trouvaient jeunes filles
A leur désir, gentes et belles,
Et les dames trouvaient amants
Beaus et courtois, preus et vaillants,
Que nul, hors elles, ne voyait,
Si bien que n'en étaient blâmées.
S'il en put jamais être ainsi,
Que Dieu, qui a sur tout pouvoir,
Fasse que je l'éprouve aussi ! »

A peine avait-elle ainsi parlé qu'elle aperçut l'ombre d'un grand oiseau, qui pénétra en volant dans la chambre à travers l'étroite fenêtre et se posa devant elle. Il ressemblait à un autour de cinq ou sis mues. Quand la dame l'eut bien regardé, il devint un chevalier « bel et gent ». Elle eut peur, son sang frémit et elle se couvrit la tête. Le chevalier lui adresse la parole :

« Dame, fait-il, n'ayez point peur,
Et faites de moi votre ami !
C'est pour cela que vins ici.
Je vous ai longuement aimée
Et en mon cœur moult désirée :
Autre femme que vous n'aimai
Et jamais autre n'aimerai.
Mais ne pouvais à vous venir
Ni hors de mon pays sortir
Si vous ne m'aviez demandé.
Je puis bien être votre ami ! »

La dame se rassure, sort la tête du lit, répont au beau chevalier[1] et consent à lui octroyer son amour :

Jamais si beau couple on ne vit.

1. Ici s'intercale une épreuve bizarre : la dame pose comme condition que le chevalier croie en Dieu. Il fait une profession de foi, et propose même de prendre la ressemblance de la dame (qui aura préalablement mandé son chapelain sous prétexte qu'elle se sent

Au moment où le chevalier prent congé, elle le prie doucement de la revoir souvent : « Dame, fait-il, quand il vous plaira. Je viendrai dès que vous m'appélerez. Mais surveillez-vous, pour que la vieille ne nous trahisse. Jour et nuit elle nous guettera ; elle s'apercevra de notre amour et le contera à son seigneur. S'il en arrive ainsi, il me faudra mourir. »

L'amour du beau chevalier transforme la dame ; elle prent soin de sa personne et recouvre toute sa beauté. Dès que son mari partait, elle voulait voir son ami, qui répondait aussitôt à son appel. Dieu veuille qu'elle en jouisse longtemps !

Le seigneur s'aperçoit du changement survenu dans la mine et les allures de sa femme. Il questionne sa sœur et convient avec elle qu'un matin elle fera semblant de sortir, et se cachera pour observer ce qui peut se passer en son absence. Hélas ! Quel malheur pour ceus que l'on veut ainsi guetter pour les trahir !

Peu de jours après, la vieille surprit le rendez-vous des deus amants, et elle vit partir le chevalier sous la forme d'un autour. Le seigneur, averti, se hâta de faire fabriquer de grandes broches de fer dont on rendit les pointes plus tranchantes qu'un rasoir, et il les fit assujettir, bien serrées, sur la fenêtre par où le chevalier passait. Dieu ! Que ne sait-il la trahison que lui préparent les félons !

Le lendemain matin, à peine la dame eut-elle désiré son ami, qu'il arriva en volant à la fenêtre. Mais l'une des broches lui traverse le corps. Quand il se voit blessé à mort, il se dégage et entre dans la chambre. Il descent sur le lit de la dame, qui en est tout ensanglanté. A la vue du sang et de la plaie, elle est remplie d'angoisse. « Ma douce amie, lui dit-il, je pers la vie par amour pour vous. Je vous avais bien dit qu'il en adviendrait

malade) et de recevoir à sa place la communion. Ainsi fut fait. Le chapelain ni la vieille ne se doutèrent de rien, et après leur départ le chevalier reprit sa forme propre. On n'explique pas comment la dame se dissimule pendant que le chevalier joue son rôle dans le même lit.

ainsi et qu'une imprudence nous tuerait. » Elle se pâme de douleur, mais il la réconforte doucement, lui disant qu'il ne sert à rien de se désoler, qu'elle aura de lui un fils preux et vaillant auquel elle donnera le nom d'Yonec, et qui les vengera. Le sang continuait à couler de sa plaie. Il ne peut demeurer davantage, et part.

Mais elle le suit en poussant de grands cris. Elle saute, tout en chemise, par une fenêtre de vingt pieds de haut. C'est merveille si elle ne se tue pas. Elle suit son ami, à la trace du sang, à travers les sentiers et les prés, et arrive ainsi sous les murs d'une ville magnifique, dont toutes les tours et les maisons paraissaient bâties en argent. Elle trouve une des portes ouverte, entre, toujours à la trace du sang frais, traverse le bourg, pénètre dans le château, traverse deus chambres dans chacune desquelles elle voit un chevalier dormant, et enfin, dans une troisième chambre, trouve le lit de son ami. Les pieds en sont d'or pur; tout autour, des chandeliers, nuit et jour allumés, valent tout l'or d'une cité. La dame reconnait son ami et tombe sur lui, pâmée. Il la reçoit, gémit sur leur malheur, et quand elle revient à elle, la réconforte doucement : « Belle amie, par Dieu je vous en prie, allez-vous-en. Fuyez d'ici! Je vais mourir aujourd'hui même. Il y aura dans ce palais grande douleur; si on vous trouvait ici, vous en seriez tourmentée. Mes gens sauront bien qu'ils m'ont perdu à cause de l'amour que j'avais pour vous. Je suis pour vous dolent et inquiet. » La dame lui dit : « Ami, j'aime mieus mourir avec vous que de souffrir avec mon mari. Si je retourne vers lui, il me tuera. » Le chevalier la tranquillise, lui donne un anneau, et lui apprent que, tant qu'elle le gardera, son mari ne se souviendra de rien. Puis il lui confie son épée, qu'elle remettra à son fils, quand il sera devenu chevalier. Elle amènera alors son mari et son fils à une fête, et dans une abbaye ils verront une tombe à propos de laquelle on leur racontera sa mort. « C'est là que vous lui donnerez l'épée en lui disant comment il est né. Vous verrez ce qu'il en fera. » Après ces recommandations, il lui fait revêtir une robe, et la conjure de partir.

Elle s'en va, emportant l'anneau et l'épée. Elle n'avait pas fait une demi-lieue quand elle entendit les cloches sonner et des clameurs de deuil s'élever du château à cause de leur seigneur qui se mourait. Quatre fois elle se pâma de douleur.

Son mari, qui avait tout oublié, par la vertu de l'anneau, ne lui fit aucun reproche, et se crut le père du fils qu'elle mit au monde, et qui devint le plus vaillant des preus. L'année où il fut armé chevalier, il se rendit avec sa mère et le vieus seigneur, suivant la coutume du pays, à la fête de saint Aaron, qu'on célébrait à Chester. On leur fait visiter l'abbaye, et, dans la salle du chapitre, ils voient une tombe couverte d'une étoffe du plus grand pris; vingt cierges brûlaient dans des chandeliers d'or fin, et tout le jour on encensait la tombe avec des encensoirs d'améthyste. On raconte aus visiteurs que là repose le chevalier le plus fort, le plus fin, le plus beau et le plus aimé qui fut jamais. « C'était le roi de ce pays. Il fut tué pour l'amour d'une dame. Depuis, nous n'avons pas eu de seigneur, mais, comme il nous l'a commandé, nous attendons le fils que son amie a eu de lui. » En entendant ces paroles, la dame appèle son fils à haute vois :

« Beau fils, vous avez entendu
Comment Dieu nous mena ici !
C'est votre père qui ci gît,
C'est ce vieillard qui l'a tué.
Maintenant vous rens son épée,
Je l'ai assez longtemps gardée ! »

Puis elle raconte aus assistants toute son aventure et tombe morte sur la tombe. A cette vue, le fils saisit l'épée de son père et en tranche la tête de son parâtre. L'histoire se répandit dans la cité, on ensevelit la dame avec grand honneur, et on la plaça dans la tombe, à côté de son ami. Dieu leur fasse bonne merci !

Quelle poétique conception que celle de ce chevalier mystérieus, qui aime par avance et sans réserve celle qui l'évoquera un jour, sans le connaitre, dans une fervente

aspiration d'amour, au moment du renouveau de la nature! La blessure qui le tue est le symbole des réalités brutales où succombent les amours humaines. Et quelle admirable figure, sous la gaucherie naïve de l'expression, que celle de la femme éperdue suivant à travers monts et vaus l'amant idéal qui lui échappe! L'amant meurt, mais l'amour est immortel. Yonec saisit à son tour l'épée de son père; et c'est ainsi que, depuis l'origine des choses, sans cesse recommence l'éternelle histoire d'amour.

Le sujet est bien connu. C'est le conte de l'Oiseau bleu, mais rarement il fut mieus conté.

VIII. — LE LAUSTIC (*le rossignol*)

Laustic est le nom breton du rossignol. Le lai « du laustic » est une historiette touchante dans sa simplicité :

Dans le pays de Saint-Malo, un chevalier s'éprit de la femme de son voisin. Ils s'entraimèrent tendrement. La dame étant bien gardée, ils ne pouvaient se réunir, mais comme leurs fenêtres étaient en face l'une de l'autre, ils pouvaient se voir et se parler à loisir, en prenant les précautions utiles, et même se jeter de petits présents d'amour. Au printemps, pendant la nuit, quand la lune luisait, la dame se levait de près de son mari, s'affublait de son manteau et venait à la fenêtre pour voir son ami qu'elle y savait. Le mari s'aperçut et s'irrita de ces allées et venues, et demanda à sa femme ce qu'elle faisait : « Je vais, dit-elle, entendre chanter le rossignol. J'y ai tant de plaisir que je ne saurais dormir. » Le mari en rit de colère. Le lendemain il fit tendre des pièges dans le jardin, s'empara d'un rossignol vivant et le porta à sa femme en lui disant : « Voici le rossignol qui vous a tant fait veiller; vous pouvez maintenant dormir en pais, car il ne vous éveillera plus. » Elle le lui demande, mais il lui « rompt le cou » de ses deus mains et le jète tout sanglant sur elle. Désormais elle ne pourra plus aller à la fenêtre voir son ami. Pour l'avertir, elle enveloppe le

petit corps dans une pièce de soie brodée d'or, et le lui envoie par un sien écuyer chargé de lui conter ce qui s'est passé. Le chevalier désolé fit faire un coffret d'or fin orné de pierres précieuses, qu'il fit sceller après y avoir mis le rossignol. Et le coffret ne le quitta plus.

IX. — MILON

Le lai de « Milon » est l'histoire d'un enfant qu'on est obligé de cacher à cause de sa naissance illégitime, et qui, devenu chevalier, reconnaît son père qu'il vient de terrasser dans un tournoi. Son paâtre étant mort, il marie lui-même son père et sa mère.

Milon était un chevalier, célèbre dans toute l'Angleterre et les pays voisins, que nul, depuis son « adoubement », n'avait pu abattre de son destrier. La fille d'un baron de la contrée, belle et courtoise demoiselle, entendit parler de sa valeur, et commença à l'aimer. Elle lui fit dire par son messager que « s'il veut bien, elle l'aimera ». Milon, ravi, promit de son côté un amour inviolable et envoya à la belle son anneau d'or. Ils convinrent d'un lieu de rendez-vous, et

> Tant y vint Milon, tant l'aima
> Que la demoiselle enceinta.

Elle était perdue, si elle ne trouvait un moyen de cacher l'enfant : « Quand il sera né, dit-elle à Milon, vous le ferez porter à ma sœur, qui est mariée en Norhumbre, et vous lui écrirez ou lui ferez dire qui il est. Pour qu'il puisse plus tard trouver son père, vous lui pendrez au cou votre anneau, que sa tante lui remettra quand il sera en âge, avec une lettre où vous aurez écrit le nom de son père et l'aventure de sa mère. » Ainsi fut fait. Grâce aus bons offices d'une vieille domestique, nul ne s'était douté de la naissance de l'enfant. C'était un fils.

Cependant Milon était parti pour de nouvelles prouesses. En son absence, le père de son amie l'obligea à se marier, à son grand désespoir, car elle pensait épouser son ami. Quand Milon revint et apprit la nouvelle il en

fut désolé, et il chercha aussitôt un moyen de correspondre avec celle qu'il avait tant aimée.

Il lui fit porter par un de ses écuyers un cygne sous la plume duquel il avait caché une lettre attachée à son cou. L'écuyer réussit à remettre le cygne à la dame, qui, en le caressant, sentit la lettre sous la plume. Milon lui disait son amour et sa douleur, et lui enseignait le moyen d'envoyer une réponse: elle devait pendre sa lettre au cou du cygne après l'avoir fait jeûner pendant trois jours, puis le laisser aller; il s'envolerait et reviendrait vers Milon. Elle fit ainsi, et Milon écrivit de nouveau, par le même procédé, laissant jeûner le cygne trois jours avant l'envoi. Ils menèrent cette vie pendant vingt ans, réussissant parfois à se ménager des rencontres, malgré l'étroite surveillance du mari.

Lorsque le fils de Milon eut été fait chevalier, sa tante lui remit l'anneau et la lettre qui contenait le secret de sa naissance, et lui apprit quel excellent chevalier était son père. Il pense alors en lui-même qu'un homme « ainsi engendré », et dont le père a une telle réputation, doit aller hors de son pays, pour conquérir une grande renommée. Il passe la mer et aborde en Bretagne où il se conduit si brillamment dans les tournois et en toutes circonstances qu'on lui donne le nom de « Chevalier sans pair ». Le bruit de ses exploits arrive à Milon, qui forme le projet d'aller se mesurer avec lui, et après qu'il l'aura vaincu, d'aller à la recherche de son fils, dont il n'a plus de nouvelles. Il passe donc en Normandie, puis en Bretagne; et le jour d'un grand tournoi, au Mont-Saint-Michel, il se rencontre avec le mystérieux chevalier. Quand il lui vit si belle contenance, malgré la jalousie qu'il éprouvait à son égard, il ne put se défendre pour lui d'un sentiment de vive sympathie:

En rang se met vis-à-vis lui,
Ensemble joûtent tous les deus.
Milon si durement le frappe
Qu'en pièce il a sa lance mis,
Mais ne l'avait point abattu.

Lui même fut si bien frappé
Que du cheval fut abattu.

Le vainqueur aperçut sous la ventaille la barbe et les cheveus blancs de son rival, et il fut peiné qu'il fût tombé. Il prit le cheval par la rêne et le tint devant lui en lui disant: « Seigneur, montez! Je suis dolent d'avoir dû faire un pareil outrage à un homme de votre âge. » En se remettant en selle, Milon reconnut son anneau au doigt du chevalier:

« Ami, fait-il, écoute-moi!
Par l'amour du Dieu tout-puissant,
Dis-moi comment a nom ton père.
Quel est ton nom? Qui est ta mère?
J'en veus savoir la vérité.
J'ai parcouru bien d'autres terres
A travers et tournois et guerres;
Jamais un coup de chevalier
Ne me fit choir de mon destrier!
En la joûte m'as abattu,
A merveille te puis aimer! »

Le chevalier raconte alors ce qu'il sait de sa naissance, et il ajoute: « Je suis resté longtemps dans cette contrée, il me tarde de passer la mer et d'aller dans mon pays pour connaître mon père et savoir comment il se comporte envers ma mère. Je lui montrerai tel anneau d'or et lui donnerai telles preuves qu'il ne me voudra pas renier, mais qu'il m'aimera et tiendra cher. » Milon ne peut pas en entendre davantage, il saisit le chevalier par le pan de son haubert: « Dieu! fait-il, quel bonheur est le mien! Ami, tu es mon fils. J'ai quitté cette année mon pays pour aller te retrouver! » Le chevalier descent de cheval, et embrasse doucement son père. Leur émotion et leurs tendres paroles faisaient pleurer de joie et de pitié tous ceus qui les regardaient

Milon raconte à son fils comment sa mère est mariée et comment il l'a toujours aimée: « Par ma foi, dous père,

répont le fils, je vous réunirai vous et ma mère. Je tuerai le mari qu'elle a, et vous la ferai épouser. »

Ils partent dès le lendemain, et voici que Milon apprent en route, par un messager, que le mari de son amie est mort. Cette nouvelle le réjouit fort. Ils se hâtent et arrivent au château, où la mère fut bienheureuse de retrouver un fils si vaillant et si preus. Ils ne demandèrent l'avis d'aucun parent; sans conseil de toutes autres gens,

Leur fils tous deus les assembla,
La mère à son père donna.
En grand bien et en grand douceur
Vécurent depuis nuit et jour.

Marie de France dit en terminant qu'elle a raconté cette histoire avec délices d'après un vieus lai. Nous pouvons ajouter qu'elle n'est pas moins délicieuse à lire qu'elle put l'être à raconter. La grande réputation acquise par le chevalier inconnu et qui pousse son père à venir se mesurer avec lui est une heureuse invention du narrateur primitif ou de Marie de France, et les sentiments réciproques de sympathie naturelle qui s'éveillent chez le père et le fils et qui préparent la reconnaissance sont fort habilement imaginés et présentés.

Au premier abord, l'épisode du cygne paraît être un hors d'œuvre; mais les vingt ans de correspondance fidèle entre les deus amants intéressent le lecteur à leur amour et augmentent l'impression touchante du dénouement.

X. — LE CHAITIVEL

Le sujet du « Chaitivel » est singulier, et rappèle ces *tensons* où les poètes lyriques aimaient à discuter sur les hypothèses les plus invraisemblables.

En Bretagne, à Nantes, demeurait une dame d'une grande beauté et de grand sens. Il n'y avait pas un chevalier de valeur qui, après l'avoir vue une fois, ne l'aimât et ne la requît d'amour.

Quatre barons notamment « se peinaient de bien faire » pour gagner son amour. Ils étaient tous les quatre de si grande valeur que la dame ne put choisir le meilleur. Elle ne voulut pas en perdre trois pour en garder un; aussi faisait-elle beau semblant à chacun, et leur envoyait-elle des présents et des messages d'amour, à l'insu l'un de l'autre. Ils étaient inséparables; chacun d'eus voulait être partout le premier, pour l'amour de la dame. Tous les quatre la tenaient pour leur amie, portaient ses présents, anneau, brassard ou gonfanon, et prenaient son nom comme cri de combat. Or il advint que dans un tournoi, à la suite d'une imprudence, trois furent tués et le quatrième grièvement blessé.

On les met chacun sur un écu, et on les porte à la dame qui les aimait. Elle tombe pâmée, et, quand elle elle revient à elle, elle les regrette chacun par son nom. Puis elle fait ensevelir les morts et soigner le blessé chez elle. Celui-ci guérit :

Elle le visitait souvent
Et confortait moult bonnement;
Mais les autres trois regrettait
Et grand douleur pour eus menait.

Un jour d'été, après dîner, le chevalier, voyant la dame triste et pensive, lui demande ce qu'elle a :

« Ami, fait-elle, je pensais,
Vos compagnons me rappelais.
Jamais dame de mon parage,
Si belle et si sage soit-elle,
Tels quatre ensemble n'aimera
Pour les perdre tous en un jour,
Hors vous tout seul, qui blessé fûtes.
Pour ce que tant vous ai aimé,
Veus que mon deuil soit rappelé.
De vous quatre ferai un lai
Et *Quatre-Deuils* vous nommerai. »

Le chevalier lui répondit : « Dame, faites ce lai nou-

veau, et appelez-le *le Chaitivel* (le pauvre chétif, le pauvre malheureus). Je vais vous dire pourquoi. Les autres sont morts, et la grande peine qu'ils souffraient par amour pour vous est bien finie. Mais moi qui suis échappé vivant, tout affolé et tout chétif, je vois souvent ce que j'aime le plus au monde aller et venir, parler avec moi matin et soir, et je n'en puis avoir nulle joie, car elle ne me permet ni un baiser ni rien autre. Vous me faites souffrir cent maus, et mieus me vaudrait la mort. Aussi, donnez au lai mon nom; qu'il soit appelé « le Chaitivel. » — « Ma foi, fait-elle, il me plaît ainsi : appelons-le *le Chaitivel.* »

XI. — LE CHÈVREFEUILLE

Nous avons là un petit épisode des amours de Tristan et d'Isent, sur lequel Tristan lui-même passait pour avoir composé un lai.

C'était pendant l'exil de Tristan. Le roi Marc l'avait chassé à cause de son amour pour la reine. Mais ne pouvant rester loin de sa dame, il était revenu dans le pays, passant ses journées dans les bois, et allant demander, le soir, l'hospitalité aus pauvres gens. Un jour il apprit que la cour devait se rendre à une grande fête dans le voisinage. Dans le bois, sur le chemin où il savait que la reine devait passer, il coupa une branche de coudrier, la dépouilla, l'équarrit, et y grava son nom. Il l'avait avertie de ce signal par une lettre.

Il disait que dans le pays
Il avait longtemps séjourné
Pour épier et pour savoir
Comment il la pourrait revoir;
Car ne pouvait vivre sans elle.
Il en était de leurs deus cœurs
Tout ainsi que du chèvrefeuille
Qui au coudrier se prenait.
Quand est ainsi lacé et pris
Et tout autour du bois s'est mis,

Ensemble peuvent bien durer;
Mais si l'on veut les séparer,
Le coudrier meurt promptement,
Le chèvrefeuille également.
« Belle amie, ainsi est de vous.
Ni vous sans moi, ni moi sans vous! »

La reine aperçut le bâton : ce n'était point la première fois que Tristan lui donnait ainsi rendez-vous. Elle fit arrêter ses gens sous prétexte de se reposer, et s'éloigna de son escorte avec une fidèle suivante. Dans le bois elle retrouva Tristan. Ils se réconfortèrent l'un l'autre dans l'espoir d'une prochaine réunion, puis se quittèrent en pleurant.

XII. — ÉLIDUC

« Éliduc » est incontestablement la plus belle œuvre de Marie de France. C'est l'histoire d'un chevalier marié, qui est amené par les circonstances à se laisser aimer par une jeune princesse qui le croit libre, et à l'aimer lui-même passionnément. A la suite d'incidents touchants que l'analyse détaillée fera connaître, la femme du chevalier se sacrifie et se retire dans un couvent, où plus tard elle sera rejointe par sa rivale, et où elles finiront leur vie en priant pour leur ami commun[1].

Le récit commence au moment où un vaillant chevalier de la *petite* Bretagne, Éliduc, ayant encouru la disgrâce de son roi, quitte son pays pour aller chercher en Angleterre un utile emploi de sa valeur. Il confie sa femme à ses amis, lui promet de lui conserver sa foi et s'embarque avec dis chevaliers. Il apprent qu'un vieus roi du pays d'Exeter est en guerre avec un de ses voisins : il se met à sa solde et repousse victorieusement une attaque des ennemis. Le roi, reconnaissant, fait de lui le gardien de sa terre et lui fait promettre de rester à son service une année entière.

1. Sur le sujet de cette histoire voyez une intéressante étude de M. Gaston Paris dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1887.

Cependant, Guilliadon, fille unique du roi, entent parler de la prouesse d'Éliduc, et lui fait demander par un de ses chambellans de venir causer familièrement avec elle. Il se rent à son appel, se présente avec une noble simplicité et la remercie courtoisement.

Elle l'avait par la main pris,
Dessus un lit étaient assis;
De plusieurs choses ont parlé.
Beaucoup l'a-t-elle regardé,
Son air, son corps et son visage.
Se dit : « Rien n'a que d'avenant. »
Fortement le prise en son cœur.
Amour lance en elle son trait,
Qui lui conseille de l'aimer,
Pâlir la fit et soupirer.
Mais ne voulut son penser dire,
Craignant qu'il n'en conçût mépris.
Longtemps près d'elle demeura,
Puis prit congé et s'en alla :
Contre son gré le lui donna.
A son logis s'en est allé.
Il est tout morne et tout pensif,
A son cœur troublé par la belle,
La fille du roi son seigneur,
Qui si doucement l'appela
Et de ce qu'elle soupira.
Il se prenait à regretter
D'être resté dans le pays
Sans plus souvent ne l'avoir vue.
Quand l'eut pensé, il se repent :
De sa femme lui ressouvint,
Comment en partant l'assura
Que bonne foi lui garderait
Et loyaument se maintiendrait.

La jeune fille brûlait du désir de faire d'Éliduc son ami, son « dru », et de le retenir près d'elle. Elle ne put dormir de la nuit. Levée de grand matin, elle va à

une fenêtre, appèle son chambellan et lui montre *tout son être :* « Me voici, dit-elle, en mauvais cas !

J'aime le nouveau soudoyer,
Éliduc, le bon chevalier ;
Ne pus la nuit trouver repos
Ni pour dormir clore les yeus.
Si par amour me veut aimer,
De sa personne m'assurer,
Je ferai bien tout son plaisir :
Lui en peut de grands biens venir,
De cette terre sera roi.
Il est si sage et si courtois,
Que, s'il ne m'aime par amour,
Mourir me faut à grand douleur ! »

Le chambellan lui donne un conseil « loyal », c'est d'envoyer à Éliduc une ceinture ou un anneau : S'il reçoit ce don avec joie, elle sera sûre de son amour. « D'ailleurs, ajoute-t-il, il n'y a pas sous le ciel d'empereur, si vous vouliez l'aimer, qui n'en dût être ravi. » La demoiselle répont :

« Comment par mon présent saurai-je
S'il est à m'aimer disposé ?
Je ne vis jamais chevalier
Qui se fît pour cela prier
Et qui ne retînt volontiers
Le présent qu'on lui envoyât,
Soit qu'il aimât, soit qu'il haït.
Ne voudrais de moi se jouât.
Cependant par l'air et la mine
Peut-on deviner sa pensée.
Préparez-vous et allez-y.
— Je suis, fait-il, tout préparé.
— Un anneau d'or lui porterez,
Ma ceinture lui donnerez,
Mille fois le me salûrez ! »

Le chambellan part ; peu s'en faut qu'elle ne le rappèle,

et cependant elle le laisse aller, et commence à se lamenter :

« Hélas! Comme est mon cœur dompté
Par un homme d'autre pays!
Ne sais s'il est de haute gent!
Il partira hâtivement,
Je resterai comme dolente.
Mon amour follement plaçai!
Jamais ne lui parlai qu'hier
Et je le fais d'amour prier!
Je pense qu'il me blâmera;
S'il est courtois, gré me saura.
Le tout est mis à l'aventure!
Et s'il n'a de mon amour cure,
Jamais n'aurai joie en ma vie. »

Pendant ce temps, le chambellan remplit sa mission. Éliduc le remercie, met l'anneau d'or à son doigt et la ceinture autour de lui, mais ne pose aucune question au messager. Le chambellan retourne vers Guilliadon, qu'il trouve dans sa chambre : il la salue et la remercie de la part d'Éliduc, mais elle le presse :

« Dis, va, fait-elle, et rien ne cache,
Veut-il bien par amour m'aimer? »
Il lui répont : « Ce m'est avis.
De votre part le saluai
Et vos cadeaus lui présentai.
Se ceignit de votre ceinture
Et l'annelet mit à son doigt.
Ne lui dis plus, ni lui à moi.
— Le prit-il en signe d'amour?
S'il n'est ainsi, malheur à moi! »
Il lui a dit : « Ma foi, ne sais.
S'il ne vous eût voulu grand bien,
Il n'eût de vous rien voulu prendre. »
Elle répont : « C'est se moquer!
Je sais bien qu'il ne me hait pas.
Jamais ne lui fis autre tort
Que de l'aimer moult durement.

Si pour cela me veut haïr,
Il serait digne de mourir.
Jamais par toi ni par autrui,
Avant que puisse lui parler,
Ne lui voudrai rien demander.
Moi-même je lui veus montrer
Comment pour lui l'amour m'étreint.
Mais, ne sais s'il doit demeurer. »
Le chambellan a répondu :
« Dame, le roi l'a retenu
Jusqu'à un an, avec serment
Qu'il le servira loyaument.
Pourrez avoir tout le loisir
De lui montrer ce qui vous plaît. »
Quand elle ouït qu'il demeurait,
Moult durement s'en éjouit.
Ne savait rien de la douleur
Qu'il menait depuis qu'il la vit.

Cette habile transition nous ramène à Éliduc. Il n'avait, dit le poète, d'autre joie que de penser à elle. Mais d'autre part, il se désole à la pensée qu'il a promis à sa femme de n'aimer qu'elle pendant son absence. Il veut garder sa loyauté, mais il ne peut douter qu'il n'aime Guilliadon. Il souhaite de la voir, de lui parler, de « la baiser et accoler ». Mais il ne peut la prier d'amour sans se déshonorer, à cause du serment fait à sa femme et de sa situation vis-à-vis du roi son seigneur.

Il ne peut cependant résister au désir de la revoir, et il se rent près du roi, avec l'espoir qu'il aura l'occasion de la rencontrer. Précisément le roi se trouvait dans l'appartement de sa fille, en train de jouer aus échecs.

Le roi fait à Éliduc le meilleur accueil. Il le fait asseoir près de lui, appèle sa fille et lui dit : « Demoiselle, vous devriez faire la connaissance de ce chevalier et lui faire faire beaucoup d'honneur. Sur cinq cents, pas un ne le vaut. » Ces paroles remplissent de joie la jeune fille. Elle se lève et appèle Éliduc.

Loin des autres se sont assis,
Tous deus étaient d'amour épris.
Elle n'osait l'entretenir,
Et il craignait de lui parler.

Il la remercie cependant de son cadeau : Jamais aucun ne lui fut si cher. « J'en suis tout heureuse, dit-elle, je vous ai envoyé l'anneau et la ceinture pour vous « saisir » de ma personne, je vous aime de tel amour que je veus faire de vous mon seigneur, et si je ne peus vous avoir, sachez en toute vérité que je n'en aurai jamais d'autre. A votre tour, dites-moi votre pensée.

— Dame, fait-il, grand gré vous sais
De votre amour, grand joie en ai.
Avec vous ne serai en reste.
Au roi j'ai promis demeurer
Auprès de lui un an entier.
Puis m'en irai en ma contrée,
Car ne veus plus longtemps rester
Si de vous puis avoir congé. »
La pucelle lui répondit :
« Ami, vous dis un grand merci!
Êtes si sage et si courtois
Qu'auparavant vous pourvoirez
Que vous voudrez faire de moi.
Plus que tout vous aime et vous crois. »
Ainsi échangèrent leur foi,
Plus n'ajoutèrent un seul mot.

Éliduc rentre chez lui tout joyeus, et la conscience satisfaite. Désormais il put souvent parler à son amie, et grande fut leur amitié. Cependant Éliduc est rappelé par le roi de son pays, qui s'est repenti de l'avoir disgracié et qui a chassé ses calomniateurs. Le roi est en péril et réclame son aide.

Éliduc ouït la nouvelle.
Il en souffrit pour la pucelle,
Car angoisseusement l'aimait
Et elle lui, plus ne pouvait.

Mais il n'y avait entre eus nulle folie ni vilenie. Tout leur amour consistait à fleureter, à causer et à échanger des présents. Guilliadon croyait avoir son ami tout entier et espérait le retenir; elle ne le savait pas marié.

« Hélas! se dit Éliduc, je suis trop resté dans ce pays, c'est pour mon malheur que j'y suis venu! J'aime durement la fille du roi et j'en suis aimé. Quand je dois la quitter, il faudra que l'un de nous meure, ou peut-être tous les deus. Je me dois à mon roi et à ma femme. Si j'avais épousé mon amie, ce serait un crime contre la loi divine. De toutes parts choses vont mal. Dieu, quel cruel départ! Mais quoi qu'on puisse penser de moi, je ferai toujours raison à mon amie. Je ferai toute sa volonté et n'agirai que par son conseil. »

Il va prendre congé du roi, qui essaye vainement de le retenir en lui offrant le tiers de son héritage et son trésor. Il comprent toutefois sa résolution et lui donne congé en le comblant de présents. Éliduc demande et obtient la permission, qu'il sollicite courtoisement, d'aller dire adieu à Guilliadon. Il lui expose la situation. Avant qu'il eût fini,

Elle se pâma de douleur
Et perdit toute sa couleur.
Quand Éliduc la vit pâmer,
Il commence à se lamenter.
La bouche lui baise souvent,
Et il pleure moult tendrement;
Entre ses bras la prit et tint,
Tant que de pâmoison revint.
« Par Dieu, fait-il, ma douce amie,
Souffrez un peu que je vous die,
Vous êtes ma vie et ma mort
Et en vous est tout mon confort.
Par besoin vais en mon pays,
De votre père ai congé pris;
Mais je ferai votre plaisir,
Quoi qu'il m'en doivë advenir. »
Elle répont : « Emmenez-moi
Puisque demeurer ne voulez. »

Éliduc lui dit avec douceur qu'en agissant ainsi il manquerait à sa foi envers son père, puisqu'il s'est engagé avec lui jusqu'à un terme qui n'est pas encore écoulé :

« Mais je vous jure loyaument
Si congé me voulez donner
Et me fixer jour de retour,
Si vous voulez que je revienne,
N'est rien sous ciel qui me retienne.
Ma vie est toute entre vos mains. »
Elle vit bien son grand amour,
Terme lui donne et fixe un jour
Pour venir et pour l'emmener.
Grand deuil eurent à se quitter,
Leurs anneaus d'or entrechangèrent
Et doucement s'entrebaisèrent.

Tous ses amis, et surtout sa femme, si belle et si sage, fêtèrent le retour d'Éliduc. Mais il était toujours pensif : rien au monde ne pouvait le rendre joyeus, séparé qu'il était de son amie. Sa femme est désolée de sa tristesse, elle se lamente en elle-même et lui demande souvent s'il a appris que pendant son absence elle ait manqué à ses devoirs. Elle se justifiera devant ses gens quand il lui plaira. « Dame, fait-il, je n'ai contre vous aucun grief, mais j'ai juré au roi du pays où j'ai été de retourner vers lui, car il a grand besoin de moi. Si le roi mon seigneur avait la pais, je ne resterais ici huit jours de plus. Je ne puis avoir de joie tant que je n'ai pas rempli mon engagement. »

Quand approche le moment fixé par Guilliadon, Éliduc, qui avait victorieusement défendu son roi, fait la pais avec les ennemis et part avec des serviteurs dévoués. Il aborde loin des ports pour ne pas être vu, et envoie sous un déguisement son chambellan à son amie, avec mission de la ramener. Le chambellan réussit à pénétrer près d'elle et à lui faire son message. Elle est à la fois troublée et ravie, elle pleure tendrement de joie et embrasse le messager à maintes reprises. A la

faveur des ombres de la nuit, elle quitte avec lui le palais de son père. Elle était vêtue d'une robe de soie à fines broderies d'or et couverte d'un manteau court. Son ami l'attendait sur la lisière d'un bois. Quand il l'aperçoit, il descent de cheval et tous les deus s'embrassent tendrement.

Sur un cheval la fit monter
Et il monta, sa rêne prent,
Hâtivement part avec elle.

Les deus amants gagnent la rive et s'embarquent. Une tempête éclate.

Ils priënt Dieu dévotement,
Saint Nicolas et saint Clément
Et madame sainte Marie
Que près son Fils leur demande aide,
Qu'il les protège de périr
Et qu'au port ils puissent venir.

Cependant un des matelots s'écrie: « Que faisons-nous? Seigneur, vous avez avec vous celle par qui nous périssons. Nous n'arriverons jamais à la terre! Vous avez une femme légitime et vous en emmenez une autre contre toute loi divine. Laissez-nous la jeter en mer pour que nous puissions aborder. » Éliduc couvre d'injures l'importun et s'occupe d'abord de Guilliadon.

Entre ses bras il la tenait
Et confortait tant qu'il pouvait
Du mal qu'elle éprouvait sur mer
Et de ce qu'elle avait appris
Que son ami, en son pays,
Avait une autre femme qu'elle.

Elle tombe pâmée, toute pâle et décolorée. Elle ne bouge ni ne respire, et son ami la croit morte. Quelle douleur pour lui! Il se précipite sur le matelot, l'abat d'un coup d'aviron, le saisit par un pied et le jète à la mer; puis il s'installe au gouvernail et réussit à aborder. Plongé

dans la plus grande douleur, il pense à ensevelir dignement son amie, qu'il voudrait suivre dans la mort. Près de là, au milieu d'une forêt, il connaissait un saint ermite : il se dirige vers sa chapelle, portant devant lui son amie sur son palefroi. Mais il ne trouve plus personne, l'ermite était mort depuis huit jours. En attendant qu'il puisse fonder là une abbaye et y réunir des moines pour prier sur la tombe de son amie, il fait préparer un lit devant l'autel et l'y couche. Quand vint le moment de partir, il pensa mourir de douleur.

Les yeus lui baisë et la face :
« Belle, fait-il, à Dieu ne plaise
Que jamais puisse armes porter
Ni plus longtemps au monde vivre !
Pour votre malheur m'avez vu,
Pour votre malheur me suivîtes.
Douce amië, vous fussiez reine,
Ne fût l'amour loyale et fine
Dont vous m'aimâtes loyaument.
Moult ai pour vous mon cœur dolent.
Le jour que vous enfouïrai,
J'installerai ordre de moines;
Sur votre tombe chaque jour
Ferai retentir ma douleur. »

Il ferme la porte de la chapelle et revient chez lui après avoir mandé à sa femme qu'il rentre las et exténué de fatigue. Elle se fait belle pour le recevoir et lui fait le plus tendre accueil.

Mais peu de joie elle en aura
Car belle mine ne lui fit,
Ni bonne parole ne dit.
Nul n'eût osé lui dire mot.
Deus jours resta à la maison.
Entendait messe le matin,
Puis se mettait seul en chemin.
Au bois allait, à la chapelle,
Là où gisait la demoiselle.

En la pâmoison la trouvait :
Ne revenait ni respirait.
De ce lui semblait grand merveille
Qu'il la voyait blanche et vermeille :
La couleur elle ne perdait
Hors qu'elle pâlissait un peu.
Moult angoisseusement pleurait
Et pour son âme il priait Dieu.
Puis il rentrait à sa maison.

Sa femme le fait guetter par un écuyer. Elle apprent qu'il se rent dans la chapelle de l'ermite et qu'il y pousse des cris de douleur. Elle s'y rent elle-même avec l'écuyer, pendant une visite d'Éliduc au roi.

Quand en la chapelle est entrée
Et vit le lit de la pucelle
Qui ressemblait rose nouvelle,
La couverture elle enleva
Et vit le corps si délicat,
Les bras longs et blanches les mains
Et les doigts grêles, longs et pleins.
Or sait-elle la vérité
Pourquoi son seigneur mène deuil.
L'écuyer elle a appelé
Et la merveille lui montra :
« Vois-tu, fait-elle, cette femme
Qui semble gemme de beauté :
C'est l'amië de mon seigneur,
Pour qui il mène tel douleur.
Par foi, point ne m'en émerveille
Quand si belle femme est périe.
Tant par pitié, tant par amour,
Jamais n'aurai joië nul jour. »
Elle commencë à pleurer,
La jeune fille à regretter.

Elle prent une fleur vermeille[1] et la met dans la

1. Cette fleur avait été apportée par une belette pour ressusciter sa compagne, tuée d'un coup de bâton par l'écuyer. Il y a dans

bouche de la morte. Mais voilà qu'au bout de quelques instants, celle-ci revient à elle et soupire Elle ouvre les yeus :

« Dieu, fait-elle, que j'ai dormi ! »
Quand la dame l'ouït parler,
Se prit à remercier Dieu.
Lui demande qui elle était :
« Dame, je suis à Logres née,
Fille d'un roi de la contrée,
Moult ai aimé un chevalier,
Éliduc, le bon soudoyer,
Avec lui il m'a emmenée,
De me tromper fit le péché !
Femme il avait, ne me le dit,
Ni jamais ne m'en pus douter.
Quand de sa femme ouïs parler,
Du deuil que j'eus je me pâmai.
Il m'a trahie, abandonnée,
Bien est folle qui homme croit.
— Belle, la dame lui répont,
Il n'est chose au monde vivante
Qui joië lui pourrait donner,
En vérité on peut le dire.
Il pense que vous soyez morte,
A merveille se déconforte,
Chaque jour vient vous regarder.
Je suis sa véritable épouse ;
Moult ai pour lui mon cœur dolent.
Le voyant mener grand douleur,
Savoir voulais où il allait.
Après lui vins, et vous trouvai.
J'ai grand joi(e) que soyez vivante.
Avec moi vous emmènerai
Et à votre ami vous rendrai.
Envers moi je le rendrai quitte,
Et je ferai voiler ma tête. »

cet épisode, qui nous paraît singulier. le souvenir d'une vieille croyance populaire.

Les deus femmes rentrent à la maison d'Éliduc, qu'on envoie avertir.

Quand vive a trouvé son amie,
A sa femme dit dous merci.
Jamais nul jour n'eut telle joie.

La dame demande congé à son mari, car elle veut se faire nonne.

Qu'il ait celle qu'il aime tant!
Car n'est pas bien ni avenant
Qu'à la fois on ait deus épouses.

Éliduc lui fait construire une abbaye, et elle s'y retire avec trente nonnes.

Éliduc épousa ensuite Guilliadon, et ils vécurent ensemble longtemps, en parfaite amour. Mais ils n'avaient pas la conscience tout à fait tranquille; après avoir commencé par faire de grandes aumônes, ils prennent la résolution de se retirer chacun dans un couvent. Éliduc fait construire une abbaye pour lui, et met Guilliadon avec sa première femme.

El la reçut comme sa sœur
Et moult lui porta grand honneur.
Pour leur ami elles priaient
Afin que Dieu lui fit merci,
Et lui priait aussi pour elles.
Grâce à Dieu firent belle fin.

Il y a beaucoup d'art dans ce récit. L'auteur a su rendre ses trois héros également intéressants : le chevalier, amené par une sorte de fatalité à aimer la jeune fille et à lui cacher sa situation; Guilliadon, qui croit aimer un homme libre de tout engagement, et qui tombe mourante quand elle apprent la vérité, enfin la femme légitime si tendre et si résignée. Et les incidents les plus pathétiques naissent du caractère même des personnages : la belle scène entre les deus femmes au moment du réveil de Guilliadon, et le dénouement qui les réunit dans le même couvent comme deus sœurs. Les avances de la jeune

fille une fois admises (elles entrent dans les mœurs ou tout au moins dans les conventions du temps), on est séduit par la grâce des scènes d'amour ; et la lutte qui se livre dans l'âme d'Éliduc entre sa loyauté et sa passion est dépeinte avec un soin et une sincérité qui nous attachent. Il y a des détails pleins de délicatesse, comme le silence d'Éliduc quand il reçoit le premier présent de Guilliadon. Son embarras devant la déclaration d'amour de la jeune fille est exprimé aussi avec beaucoup de finesse et de sobriété. Ce sont là des qualités qu'il est d'autant plus utile de signaler qu'elles passent pour être rares dans la littérature narrative du moyen âge.

II

La Châtelaine de Vergy[1].

Cette nouvelle commence et se termine, comme beaucoup de fableaus, par une manière de morale : « Il ne faut pas confier ses secrets d'amour même aus gens qui paraissent les plus loyaus, car il peut en résulter de grands malheurs. »

C'est l'histoire d'un secret d'amour, dont la révélation presque forcée amène la mort tragique des deus amants.

Un chevalier de Bourgogne aimait la dame de Vergi et en était aimé. Les jours où elle le mandait, il se rendait dans un coin du jardin, et n'en bougeait jusqu'au moment où il voyait arriver le petit chien de la dame; elle l'avertissait ainsi qu'elle était seule et que le chevalier pouvait aller la rejoindre. Ce petit chien joue un rôle important dans le roman : car c'est en y faisant allusion que la duchesse de Bourgogne montrera à la châtelaine qu'elle connaît son secret.

Il advint que le chevalier fut aimé de la duchesse de

1. Édition de G. Raynaud dans la *Romania*.

Bourgogne. Occupé ailleurs, il ne prit garde à ses mines tendres, et la réduisit ainsi à faire des avances plus formelles.

La duchesse un jour lui parla :
« Vous êtes, dit-on, beau et preus,
Et vous auriez bien mérité
D'avoir amie en si haut lieu
Qu'en eussiez honneur et profit :
Bien vous siérait pareille amie.
— Ma dame, fait-il, vous dirai
Que n'y ait point encor songé.
— Ma foi, dit-elle, longue attente
Vous pourrait nuire, m'est avis ;
Je conseille que vous aimiez
En un haut lieu, si vous voyez
Que vous y soyez bien aimé. »
Il répont : « Dame, par ma foi,
Point ne sais pourquoi vous le dites.
Car je ne suis ni duc ni comte
Pour que je doive aimer si haut,
Et ne crois que de si tôt puisse
Aimer dame si souveraine,
Même en y mettant tous mes soins.
— Vous pouvez, fait-elle, fort bien ;
Mainte plus grand merveille advient,
Et pareille adviendra encore.
Dites-moi bien si vous savez
Si vous ai mon amour donné,
Moi qui suis haute et riche dame. »
Aussitôt lui a répondu :
« Ma dame, je ne le sais pas.
Je voudrais avoir votre amour
En tout bien et en tout honneur,
Mais Dieu me garde d'un amour
Qui tourne en honte à mon seigneur !
Point ne serai si déloyal
Envers mon seigneur naturel.
— Fi ! fait-elle, moult dépitée,
Sire musard, qui vous en prie ?

— Dieu merci! dame, bien le sais,
Mais vous en dis mon sentiment. »

On remarquera l'élégante concision de cette scène et la parfaite vraisemblance du dialogue, une fois le point de départ admis. Tout en faisant des avances, la duchesse évite de trop s'engager : « Vous êtes, *dit-on*, beau et preus... *Savez-vous si* vous ai mon amour donné? » Une scène semblable est traitée avec beaucoup moins de finesse par Marie de France dans *Lanval*.

Pour se venger d'avoir été dédaignée, la duchesse raconte à son mari, en soupirant et en pleurant, que le chevalier l'a priée d'amour. « D'ailleurs, ajoute-t-elle, personne ne lui connaît d'autre amour. » Le duc, furieux, fait appeler son vassal, lui reproche sa félonie et lui ordonne de sortir de ses domaines. Le malheureus chevalier est consterné par cet exil, qui l'empêchera désormais de voir sa dame, et désolé aussi de passer pour un traître aus yeus de son seigneur. Il se défent de son mieus, sans toutefois accuser la duchesse. « Eh bien! lui dit le duc, jurez-moi de me dire en toute vérité ce que je vous demanderai. » Le serment fait : « Vous n'avez qu'un moyen de vous justifier, dit le duc, c'est de me révéler si vous aimez ailleurs. » La justification nous paraîtrait aujourd'hui insuffisante; mais elle est conforme à la conception de l'amour courtois, qui ne saurait se partager. Ce trait de mœurs ou de convention est d'ailleurs indispensable à l'histoire; car la révélation du secret d'amour, qui en fait le fond, ne s'expliquerait pas autrement : il faut que ce soit un moyen sûr de convaincre le duc.

Le chevalier se trouve dans la plus douloureuse perplexité. S'il dit la vérité, il se parjure envers sa dame, à qui il a promis le secret; s'il ne la dit pas, il se parjure envers son seigneur, à qui il vient de jurer de répondre en toute sincérité[1]. Dans le premier cas, si sa dame vient

1. Ce serment augmente l'embarras cruel de l'amant, et par suite l'intérêt du récit. D'autre part, il contribue à excuser la révélation, et plus le chevalier sera excusable, plus son malheur nous touchera.

à apprendre son indiscrétion, elle sera perdue pour lui; mais dans le second cas, il la pert sûrement, puisqu'il devra quitter le pays.

Et quand il est dans cette angoisse,
Qu'il ne sait lequel lui vaut mieus,
L'eau de son cœur lui vient aus yeus.

Le duc le décide à parler, en lui jurant « sur son corps et sur son âme » de ne jamais raconter à personne ce qu'il lui aura dit : « Seigneur, je vais vous le dire : j'aime votre nièce de Vergi, et elle moi, autant qu'on peut aimer. » Puis, sur des questions pressantes, il explique de quelle façon ils se voient; et comme il avait rendez-vous le soir même, il consent à emmener le duc avec lui. Celui-ci, caché dans un coin du jardin, assiste aus premières effusions des amants :

Si tôt comme elle l'aperçut,
De la chambre vers lui courut,
Et de ses beaus bras l'accola
Et plus de cent fois le baisa,
Avant que fît longue parole.
Et ses baisers il lui rendait,
Et lui dit : « Ma dame, m'amie,
Mon amour, mon cœur, ma folie,
Mon espoir et tout ce que j'aime,
Sachez que j'ai eu grande faim
D'être avec vous comme j'y suis. »
Elle disait : « Mon dous seigneur,
Mon dous ami, ma douce amour,
Jamais ne fut ni jour ni heure
Que n'aî de l'attente souffert.
Maintenant de rien ne me plains;
J'ai avec moi ce que je veus
Quand vous vois en joie et santé.
Et le très bien venu soyez!
— Et vous, dit-il, la bien trouvée! »

Le poète s'arrête au seuil de la chambre. Il s'excuse, non sans délicatesse, de ne pas décrire la joie que mènent

les amants : ceus qui n'aiment pas n'y comprendraient rien, et l'amour en instruit ceus qui aiment. Tant y a que cette joie dure trop peu pour l'amant :

Tant lui plaît la vië qu'il mène
Que, si nuit devenait semaine,
Et semaine devenait mois,
Et mois un an et un an trois,
Et trois ans vingt et vingt ans cent,
Quand cette nuit viendrait à terme,
Voudrait encor qu'elle durât.

Le duc de Bourgogne passa la nuit dans le jardin, et assista encore, toujours caché, aus adieus du matin : « Tant qu'elle put voir le chevalier, elle l'accompagna de ses beaus yeus, ne pouvant faire mieus. »

Tant que le duc est à son poste d'observation, et pendant la scène du départ, le lecteur se demande si la dame de Vergi ne va pas l'apercevoir. Il y a là un intérêt habilement ménagé par l'auteur.

L'indiscrétion est consommée, mais aucun mal n'en peut résulter tant que la dame de Vergi l'ignorera. Ce n'est pas le duc qui peut l'en instruire, mais on prévoit que sa femme lui arrachera le secret qu'il a juré de garder, et qu'elle sera trop heureuse de le jeter au visage de sa rivale.

Le duc est maintenant convaincu que sa femme lui a menti, mais il est si joyeus qu'il en soit ainsi, qu'il ne lui fait pas de reproche ; et quand elle renouvèle ses accusations : « Ma douce amie, lui dit-il, sachez que je n'en croirais ni vous ni aucune autre créature ; ne me parlez plus de cette affaire. » On le sent très faible, et ce trait de caractère prépare l'épisode capital qui suit.

« Qu'est-ce que le chevalier a bien pu dire à mon mari ? » se demande la duchesse.

Elle le pourra bien savoir
Pourvu qu'attende jusqu'au soir
Qu'elle ait le duc entre ses bras.
Elle sait bien qu'alors fera
Mieus son vouloir qu'en autre point.

Le soir donc, elle feint d'être irritée et s'éloigne du duc. Comme celui-ci l'embrasse : « Vous êtes faus et déloyal, vous me montrez semblant d'amour et ne m'avez jamais aimée. Je m'en suis bien aperçue aujourd'hui. — Comment cela? — Vous m'avez défendu de m'enquérir de ce que vous savez bien. — De quoi donc, mon amie? — De ce que le chevalier vous a conté. C'est un mensonge qu'il vous fait croire; mais peu m'importe de le connaître, car je pense que peu me sert de vous aimer de cœur loyal, moi qui n'ai jamais rien vu ni su de bien ou de mal, que je ne vous l'apprisse aussitôt. Je vois maintenant que vous me cachez vos pensées. Sachez que je n'aurai plus jamais pour vous la confiance et les sentiments que j'avais jusque-là. » Puis elle se met à pleurer et à soupirer le plus qu'elle peut. Le duc en a pitié : « Ma belle amie, je ne veus pas que vous vous lamentiez; mais sachez que je ne puis pas vous dire sans vilenie ce que vous voulez apprendre. — Ne me le dites pas, réplique-t-elle, car je vois bien que vous n'avez pas confiance en moi; et cependant m'est-il jamais arrivé de découvrir un secret que vous m'eussiez dit? » Puis elle se remet à pleurer. Le duc l'embrasse, son cœur s'attendrit, sa résolution mollit : « J'ai tant de confiance en vous, que je ne dois rien vous céler, mais j'ai trop peur que vous en disiez le moindre mot. Si j'étais trahi par vous, sachez que vous en recevriez la mort. » Puis il lui raconte tout.

La duchesse est courroucée d'apprendre que le chevalier, qui a dédaigné son amour, aime une femme au-dessous d'elle, et elle se promet bien, à la première occasion, de faire sentir à la nièce du duc qu'elle connaît son secret.

Cette occasion se présenta à la Pentecôte suivante; le duc tint une cour plénière à laquelle il invita toutes les dames de sa terre. Quand la duchesse vit la châtelaine de Vergi, tout son sang lui frémit, mais elle se contint assez pour lui faire le plus bel accueil. Le jour même de la Pentecôte, en sortant de table, elle emmène toutes les dames dans sa chambre pour faire leur toilette avant d'aller aus danses. Elle dit alors, comme par plai-

santerie : « Châtelaine, parez-vous bien, car vous avez un ami beau et preus. » Elle répont simplement : « Je ne sais à quoi vous pensez, ma dame, car je ne veus pas avoir d'ami qui ne soit tout à l'honneur et de moi et de mon mari. — Sans doute, dit la duchesse, mais vous êtes bonne maîtresse, vous qui avez si bien su dresser le petit chien. »

Les dames, qui n'ont rien compris à ces paroles, vont aus danses avec la duchesse. Mais la châtelaine reste, le cœur plein de trouble. Elle se laisse tomber sur un lit, et se prent à se lamenter :

« Hélas! Seigneur mon Dieu, pitié!
Que viens-je donc d'entendre ici!
Ma dame connaît mon secret,
El ne le sait que par celui
Que j'aimais et qui m'a trahie!
Et jamais il ne l'aurait dit
S'il n'eût avec elle accointance,
S'il ne l'aimât, sans aucun doute,
Plus que moi, que il a trahie!
Bien vois que il ne m'aime mie
Quand il manque à toute promesse.
Dous Dieu! Et moi qui l'aimais tant!
Je ne pouvais ailleurs penser
Pas une heure, ni jour, ni nuit!
C'était ma joie et mon plaisir
Et mon délice et ma gaîté,
Et mon soulas et mon confort.
Ha! ami, d'où est-ce venu?
Que pouvez être devenu
Quand vers moi avez été faus?
Moi qui pensais que me seriez
Plus loyal qu'à Iseut Tristan!...
Dieu m'eût donné le monde entier,
Tout son ciel et son paradis,
A condition que vous perdisse,
Jamais n'y eusse consenti!
Car vous étiez et ma richesse
Et ma santé et ma liesse...

Ha! Fine amour! qui eût pensé
Qu'il me trahît, lui qui disait,
Quand il était tout près de moi
Et que je faisais mon pouvoir
D'accomplir en tout son vouloir,
Qu'il était mien, que pour sa dame
Il me tenait de corps et d'âme,
Et le disait si doucement,
Que le croyais en vérité!...
Plus ne puis vivre ni ne veus :
Je prië Dieu que mort me donne,
Et qu'aussi véritablement
Que j'ai aimé loyalement,
Il ait de mon âme pitié,
Et à celui qui m'a trahie
Il donne honneur, je lui pardonne.
La mort ne peut être que douce
Pour moi, quand elle vient de lui. »

La châtelaine n'ajoute plus qu'un mot : « Dous ami, je vous recommande à Dieu! » A ce mot, le cœur lui manque, son visage pâlit, elle se pâme angoisseusement et meurt.

Cependant le chevalier, ne voyant pas son amie dans la salle où l'on danse, s'inquiète et la cherche. Il la trouve bientôt étendue sur le lit, décolorée et livide; il la prent dans ses bras, mais il sent sa bouche glacée sous ses lèvres. Il ignorerait la cause de sa mort, si une servante, qui était couchée au pied du lit sans que la châtelaine s'en fût aperçue, et qui avait entendu ses lamentations, n'avait pu lui dire qu'elle était morte de douleur parce que son ami avait trahi le secret de leur amour, qui lui avait été reproché par la duchesse. Il apprent ainsi qu'il est la cause de sa mort, il se perce d'une épée et tombe mort sur le corps de son amie.

La servante épouvantée se précipite hors de la chambre. Elle rencontre le duc et lui raconte ce qu'elle a vu et entendu. L'indiscrétion coupable de sa femme le met hors de lui; il retire du corps du chevalier l'épée dont il s'était frappé, court à la salle de danse, s'avance vers la

duchesse, et sans dire un mot, lui assène sur la tête un terrible coup d'épée. Elle tombe morte à ses pieds.

Ce dénouement suffit à notre goût moderne. Mais nos ancêtres, comme les enfants, voulaient en savoir davantage. L'auteur ajoute donc que le duc raconte toute l'histoire aus gens de sa cour; on s'apitoye sur le sort des deus amants, qui sont enterrés le lendemain dans le même cercueil. Quant au duc, on ne l'entendit plus rire de sa vie; il se croisa, se fit Templier et ne revint jamais d'outre-mer.

Un savant critique a conjecturé avec une suffisante vraisemblance que ce roman devait reposer sur une histoire vraie, sur un scandale arrivé à la cour de Bourgogne, au XIIIe siècle : le duc s'appelait Hugues IV, la duchesse Béatrice de Champagne, et la châtelaine Laure de Lorraine, mariée en secondes noces à Guillaume de Vergi. D'ailleurs, Hugues n'a pas assisté à la mort de Laure ni tué sa femme, car il est mort avant elles; et s'il est allé à la croisade avec saint Louis, il n'est pas resté en Terre-Sainte. L'auteur du roman a donc imaginé son tragique dénouement. Le secret étant la première loi de l'amour courtois, il a voulu sévèrement châtier son héros d'y avoir manqué, bien qu'il accumule toutes les circonstances qui peuvent rendre ce manquement excusable. Le châtiment, c'est la mort de son amie, par sa faute et avant qu'il ait pu se justifier. Mais il faut qu'il sache que cette mort est causée par lui, de là une légère invraisemblance qui alors ne tirait pas à conséquence : la présence de la servante dans la chambre où, sans la voir, la châtelaine exhale ses plaintes avant de mourir. La cruauté du dénouement est d'ailleurs atténuée par le pardon de la mourante.

L'habileté de la mise en œuvre, l'agrément du style et le charme des scènes gracieuses ou pathétiques qui se succèdent, sans que l'intérêt faiblisse, font de la *Châtelaine de Vergi* un des joyaus de notre vieille littérature.

III

Cligès[1], par Chrétien de Troyes (XIIe siècle).

Alix avait usurpé le trône de Constantinople en l'absence de son frère aîné Alexandre, qu'il croyait mort d'ailleurs. A son retour, Alexandre, tout en prenant l'exercice du pouvoir, avait laissé la couronne à son frère, mais à la condition qu'il ne se marierait jamais et que l'empire reviendrait à son propre fils Cligès.

Après la mort d'Alexandre, Alix, qui voulait se montrer loyal, « se tint » pendant longtemps de prendre femme.

> Mais il n'est cour, en tout le monde,
> Qui de mauvais conseil soit monde.

Les courtisans conseillent à l'empereur de se marier, et l'y décident. Il est convenu qu'ils iront demander sa fille à l'empereur d'Allemagne et qu'ils la ramèneront en Grèce.

L'empereur d'Allemagne est très flatté de la démarche et consent à ce mariage; mais, comme il a déjà promis sa fille au duc de Saxe, il faut qu'Alix vienne lui-même la chercher, et en force.

Alix part avec des chevaliers d'élite et son neveu Cligès. Il rencontre l'empereur d'Allemagne à Cologne, où il tenait sa cour à l'occasion d'une fête.

> Tant y eut de Grecs, d'Allemands,
> Qu'il en fallut hors de la ville
> Loger plus de soissante mille.

L'empereur d'Allemagne envoya chercher sa fille pour la présenter à Alix :

1. D'après l'édition de W. Fœrster (Halle, 1889).

Était aussi belle et bien faite
Que Dieu lui-même l'avait faite,
Qui se plut à y travailler
Afin d'émerveiller le monde.
Jamais Dieu, qui la façonna,
Parole à homme ne donna
Qui de beauté tant parler sût
Qu'en celle-ci plus n'y en eût.
La pucelle Fénice eut nom,
Ce ne fut mië sans raison ;
Car ainsi que Fénix, l'oiseau,
Est sur tous autres le plus beau
Et n'en peut être qu'un ensemble :
Ainsi Fénice, ce me semble,
N'eut en beauté nulle pareille.
Ce fut miracle et grand merveille,
Qu'onques à pareille former
Ne put Nature réussir.
Craignant de n'en pas dire assez,
Ne veus par parole décrire
Ni bras, ni corps, ni mains, ni tête.
Car si mille ans j'avais à vivre,
Et chaque jour mieus susse faire,
Tout mon temps je consumerais
Avant d'en dire vérité !
Elle est dans le palais venue,
Front découvert et tête nue,
Et la lueur de sa beauté
Donne au palais plus grand clarté
Que ne feraient quatre escarboucles.
Cligès était devant son oncle.
Quoique le ciel fût nuageus,
Ils étaient si beaus, elle et lui,
Que le rayon de leur beauté
Faisait resplendir le palais,
Tout de même que le soleil
Luit au matin clair et vermeil.

Chrétien de Troyes veut faire une brève description de

la beauté de Cligès : il était à la fleur de son âge, car il avait près de quinze ans. Il était plus beau que Narcisse et plus sage que lui. Ses cheveux ressemblaient à l'or fin et son visage à la rose nouvelle. La nature lui avait donné tout entier ce dont elle ne donne qu'une partie à chacun.

On ne pouvait se lasser de regarder Cligès et Fénice :

Mais Cligès, par amour, conduit
Couvertement ses yeus vers elle
Et si sagement les ramène
Que, à l'aller ni au venir,
Nul ne pourrait l'en accuser.

Il ne prent pas garde que la jeune fille fait un échange avec lui :

Ses yeus lui baille et prent les siens.

Dès cette première entrevue, ils se sont donné leur cœur l'un à l'autre :

Donné? Non pas! Ma foi, je mens,
Car nul son cœur donner ne peut.
Autrement dire le me faut,
Car il n'est vrai ni vraisemblable
Qu'en un corps soient deus cœurs ensemble.
Je saurais bien vous expliquer
Comment deus cœurs en un s'unissent
Sans pour cela venir ensemble.
En cela seul ils sont unis
Que la volonté de chacun
De l'un passe et repasse à l'autre.
Voyant que même chose veulent,
Certains ont de dire coutume
Qu'en lui chacun a les deus cœurs ;
Mais un cœur n'est pas en deus lieus.
Bien peut être le vouloir un,
Et que chacun garde son cœur,
Ainsi que des hommes divers
Peuvent à l'unisson chanter,
Et semble être une seule vois.

Mais, en voilà assez sur ce point, dit Chrétien. J'ai à vous parler de Fénice et de Cligès

Le duc de Saxe envoie un sien neveu réclamer la fille de l'empereur d'Allemagne. On le reçoit froidement, et il quitte la cour en jetant un défi à Cligès, qui le relève. Trois cents combattants se préparent de chaque côté, et le palais se vide aussitôt, car tous les chevaliers et toutes les dames montent aus fenêtres et aus murs pour assister au combat.

La jeune fille y est montée,
Celle qu'Amour avait domptée
Et à sa volonté conquise.
A une fenêtre est assise,
Heureuse de voir dans la plaine
Celui qu'en son cœur a caché
Et n'a désir de l'en ôter,
Car n'aimera jamais que lui.
Mais ne sait comment il a nom,
Ni qui il est, ni de quel gent,
Et n'oserait le demander.
Aussi lui tarde en ouïr dire
Chose dont son cœur s'éjouisse.

Cligès remporte une brillante victoire; en rentrant, il passe sous la fenêtre où se tenait Fénice, et échange avec elle un dous regard. Les Allemands se disent entre eus : « Dieu ! Quel est celui-ci,

En qui si grand beauté fleurit ?

D'où lui est venue si tôt une si grande valeur?

On sait bientôt par la cité son nom et celui de son père, et la promesse faite à son père par l'empereur. Fénice l'apprent aussi, et en a grande joie. Elle voit bien que l'Amour ne s'est pas moqué d'elle en lui faisant aimer le plus beau, le plus courtois et le plus preus qui soit au monde. Mais il lui faut épouser par force celui qui ne saurait lui plaire. Elle ne sait à qui confier son angoisse, et elle ne peut qu'y penser toujours, jour et nuit. Elle y pert son entrain et sa belle mine. Sa vieille nourrice Thessala s'en aperçoit et l'interroge, mettant à son ser-

vice toutes les ressources de son art de nécromancienne. Fénice craint d'être blâmée par elle, et ne lui fait d'abord qu'une demi-confidence : son mal n'est rien en lui-même, mais c'est d'y penser qui lui fait grand mal et la trouble.

« Comment savoir, sans l'éprouver,
Ce que peut être mal ni bien ?
De tous les maus le mien diffère,
Il me plaît et pourtant j'en souffre.
Et s'il peut être un mal qui plaise,
Mon ennui est ma volonté,
Et ma douleur est ma santé.
Ne sais donc de quoi je me plaigne,
Car point ne sais d'où mon mal vient,
Que de ma seule volonté.
C'est mon vouloir qui mal devient,
Mais tant ai d'aise en mon vouloir
Que doucement me fait souffrir,
Et tant de joie en mon ennui
Que doucement malade suis.
N'est-ce point un mal hypocrite
Qui dous me semble et tant m'angoisse ?
Nourrice, dites-moi son nom
Et sa manière et sa nature !
Mais sachez bien que je n'ai cure
De guérir en nulle manière,
Car moult en ai l'angoisse chère. »

Thessala, qui était fort experte, comprent que c'est l'amour qui la tourmente,

Car tous autres maus sont amers
Fors celui seul qui vient d'aimer.

« Ne craignez rien, dit-elle à Fénice, je sais quel est votre mal, c'est l'amour. Vous aimez, j'en suis certaine, mais je ne vous en ferai point de reproche si vous êtes sincère avec moi. »

Avant de lui faire ses confidences, Fénice demande que Thessala lui promette de n'en parler à personne :

« Demoiselle, certes les vents
En parleront plutôt que moi ! »

« Si vous vous confiez à moi, ajoute-t-elle, je saurai faire que vous en ayez votre joie. » — « Ce serait ma guérison, reprent Fénice. Mais l'empereur me marie, et ce qui désole, c'est que celui qui me plaît est le neveu de celui que je dois épouser !

Et si de moi il fait sa joie,
Ainsi la mienne aurai perdu.
Mieus voudrais être démembrée
Que notre histoire rappelât
L'amour d'Iseut et de Tristan,
Dont on a dit tant de folies
Que d'en parler j'éprouve honte.
Ne pourrais jamais consentir
A la vië qu'Iseut mena.
L'amour en elle s'avilit,
Car son corps fut à deus rentiers
Et son cœur fut à l'un entier.
Ainsi passa toute sa vie
Qu'aus deus onc ne se refusa.
Cette amour point ne fut louable,
Mais la mienne est toujours durable ;
Ni de mon corps ni de mon cœur
Ne sera fait jamais partage.
Qui a le cœur tienne le corps,
Car tous les autres j'en exclus.
Mais comment peut le corps avoir
Celui à qui mon cœur se donne,
Quand mon père à autre me livre,
Et je n'y ose contredire !
Quand il sera de mon corps maître,
S'il en fait chose que ne veuille,
Ne convient qu'autre j'y accueille. »

Elle rappèle que l'empereur ne peut se marier sans violer son serment, et elle supplie sa nourrice de trouver un moyen « pour qu'il n'ait jamais part en elle ».

Pour rien au monde elle ne voudrait être la cause d'un dommage pour Cligès et donner naissance à un enfant par qui il serait déshérité.

Thessala promet à Fénice de composer un breuvage tel qu'après en avoir bu une fois, son mari rêvera chaque nuit qu'il la possède, et elle pourra sans danger partager son lit.

Fénice accepte avec la plus vive reconnaissance ce moyen d'arriver un jour, si tard soit-il, à la réalisation de ses vœus. Car elle ne doute pas que Cligès ne se laisse toucher lorsqu'il saura plus tard qu'elle a mené pour lui une telle vie, et qu'elle lui a gardé son héritage.

Le soir du mariage, c'est Cligès lui-même qui fut chargé par Thessala de verser à son oncle le breuvage, dont il ne soupçonnait pas les merveilleus effets.

L'empereur Alix reprent le chemin de Constantinople. Il est attaqué par le duc de Saxe, mais c'est une occasion pour Cligès d'accomplir les plus belles prouesses sous les yeus de Fénice. A un certain moment, celle-ci le voit combattre sans le reconnaître :

Ne sait pas que ce soit Cligès ;
Elle voudrait que ce fût lui,
Mais comme il est en grand péril,
Se dit qu'elle ne voudrait point.
Des deus parts lui est bonne amie,
Craint sa mort et veut son honneur.

Un peu plus tard, il la ramène après l'avoir délivrée d'une embuscade du duc. Ils pourraient alors librement s'avouer leur amour, mais tous les deus craignent un refus et se taisent.

S'ils savaient lire dans leurs yeus,
Bien connaîtraient leurs sentiments.
Parlent des yeus par le regard,
Mais des langues sont si couards
Que de l'amour qui les domine
N'osent parler en nulle guise.

Si elle n'ose commencer,
N'est merveille; car jeune fille
Ne peut qu'être simple et craintive;
Mais qu'attent-il, pourquoi tarder,
Lui qui pour elle est si hardi
Et si couard près d'elle seule?
Il me semble voir à mes yeus
Les chiens fuïr devant le lièvre,
Castor chassé par tourterelle,
Loup par agneau, pigeon par aigle...
Ainsi vont à l'envers les choses.

Chrétien de Troyes ne peut s'empêcher d'expliquer comment il advient aus fins amants de ne pas oser dire ce qu'ils ont dans le cœur, quand ils en ont « aise et lieu et temps ». Il en appèle à ceus qui se disent savants en amour, et qui veulent maintenir l'usage et les coutumes de sa cour. Ceus qui n'en pâlissent et n'en tressaillent, et qui n'en perdent le sens et la mémoire n'ont pas droit au nom d'amants. Un sergent qui ne craint pas son seigneur ne doit pas demeurer à son service: car s'il ne le craint, il ne le prise, et s'il ne le prise, il ne l'aime pas :

Qui à l'Amour se recommande
Son maître et son seigneur en fait,
Il doit l'avoir en révérence,
Et moult le craint et moult l'honore,
S'il veut bien être de sa cour.
Amour sans craintes et sans peur
Est feu sans flamme et sans chaleur,
Jour sans soleil, ruche sans miel,
Été sans fleurs, hiver sans gel,
Cieus sans lune, livre sans lettres.

Cligès n'est donc pas répréhensible de redouter son amie. Cependant il se serait hasardé à lui parler d'amour si elle n'avait été la femme de son oncle.

Avant de mourir, le père de Cligès lui avait recommandé d'aller éprouver sa valeur à la cour du roi Arthur, et de ne s'y faire connaître qu'après s'être mesuré avec les

meilleurs chevaliers. Cligès juge le moment venu de remplir ce devoir ; il décide de laisser l'empereur et Fénice poursuivre leur route vers Constantinople et de partir pour la Bretagne, emmenant avec lui des compagnons d'élite, et quatre chevaux pour son service personnel : un blanc, un saur, un fauve et un noir.

Lorsqu'il alla prendre congé de Fénice, il se mit à genous devant elle, pleurant si fort qu'il mouillait de larmes sa robe et son hermine. Et il tenait ses yeus inclinés vers la terre, n'osant la regarder en face. Fénice, qui ne sait quelle affaire l'amène, est inquiète de le voir ainsi. Elle lui dit : « Ami, beau sire, levez-vous ! Asseyez-vous près de moi, ne pleurez plus, et dites-moi votre plaisir. — Dame, que dire et que taire? Je vous demande congé. — Congé ? Pourquoi ? — Dame, je dois aller en Bretagne. » Il lui explique qu'il obéit à une recommandation de son père, et il termine ainsi : « Il est juste que je prenne congé de vous, comme de celle à qui je suis tout entier. »

Au départ, il cacha si bien ses soupirs et ses sanglots, que nul ne put se douter qu'il y eût amour entre eus deus. Il s'en va pensif :

> Mais Fénice est sur tous pensive,
> Elle ne trouve fond ni rive
> Au penser dont elle est emplie.

Elle arrive en Grèce, où elle est honorée comme dame et impératrice ; mais son cœur et son esprit sont à Cligès. Elle perd les belles couleurs que Nature lui avait données. Peu lui importent son empire et sa richesse.

> Cette heure où Cligès s'en alla,
> Et le congé que d'elle il prit,
> Comme il changea, comme il pâlit,
> Ses larmes et sa contenance,
> Sont toujours en sa remembrance,
> Et aussi comment il se mit
> Si humblement à deus genous,
> Comme s'il la dût adorer.

Moult lui plaît de s'en souvenir.
Après, pour bonne bouche faire,
Met sur sa langue, au lieu d'épice,
Un mot que, pour toute la Grèce,
El ne voudrait que qui le dit
Dans le sens où elle le prit
Y eût mis trompeuse pensée.
Point ne goûte autre friandise,
Ni autre chose ne lui plaît.
Ce seul mot la soutient et paît
Et lui apaise tout son mal.
Quand vint le moment du départ,
Dit Cligès qu'il était tout sien!
Ce mot lui est si dous et bon
Que de la langue au cœur lui touche,
Le met au cœur et dans sa bouche
Pour d'autant plus en être sûre.

Elle pense en elle-même : « Pourquoi Cligès aurait-il dit : Je suis tout vôtre, si l'amour ne le lui avait fait dire? Car je n'ai aucun droit sur lui. N'est-il pas plus noble que moi? Je ne vois que l'amour qui puisse me valoir le don de sa personne.

Amour, qui me donne à lui toute,
Le me redonne tout sans doute. »

Puis elle craint de s'abuser sur l'importance d'une parole qui peut être une formule de politesse. On peut dire : « Je suis tout vôtre, » même à des étrangers.

« Mais le vis changer de couleur
Et pleurer moult piteusement...
Les yeus ne me mentirent point
D'où je vis les larmes couler. »

Chrétien de Troyes aurait dû arrêter là les réflexions de Fénice. Mais il les poursuit à travers les minuties du jargon amoureus du temps, et il y consacre encore 125 vers, que nous résumerons brièvement : « Je ne saurais me tromper, pense-t-elle, aus marques d'amour,

car j'ai appris pour mon malheur ce que c'est que l'amour. Pour mon malheur? Oui, car je suis morte quand je ne vois pas celui qui m'a dérobé mon cœur. Mais celui qui me dérobe mon bien ne m'aime pas, je le sais bien. Je le sais? Pourquoi pleurait-il donc? Pourquoi? Cela s'explique assez et je ne dois rien m'en attribuer. On est dolent quand on quitte les gens qu'on connaît et qu'on aime. Mais celui qui lui donna le conseil d'aller en Bretagne a fait mon malheur. Je n'ai pas mérité le mal que je souffre. Pourquoi Cligès m'a-t-il tuée sans que j'eusse commis aucun crime? Mais je l'accuse à tort. Jamais Cligès ne se serait éloigné si son cœur était pareil au mien. Mon cœur est devenu le compagnon du sien et ne le quittera jamais : mais, à vrai dire, ils sont très divers et contraires. Comment sont-ils contraires et divers? Le sien est seigneur et le mien serviteur, et le serviteur doit se dévouer à son seigneur malgré lui. Pourquoi mon cœur n'a-t-il pas le même pouvoir que le sien? Mon cœur est pris; il ne peut se mouvoir si le sien ne se meut, et il le suit partout. Dieu! Pourquoi les corps ne sont-ils aussi près, pour que je puisse de quelque manière retirer mon cœur! Le retirer? Folle mauvaise, je lui ôterais son bonheur et je pourrais ainsi le tuer. Laissons-le. Je veus qu'il reste avec son seigneur, tant qu'il lui prenne pitié de lui. Quand on veut être bien vu de son seigneur, il faut le flatter (cette maxime est longuement développée). Ainsi doit faire mon cœur. Mais Cligès est un chevalier si parfait que mon cœur ne sera jamais mensonger ni faus, quoi qu'il puisse dire à sa louange. »

Ainsi tourmente Amour Fénice,
Mais ce tourment lui est délice.

Cependant Cligès arrive à Wallingford, et il apprent que le roi Arthur doit bientôt donner un tournoi de quatre jours dans les plaines d'Oxford. Il envoie trois de ses écuyers à Londres avec mission d'acheter trois armures, une noire, la seconde rouge, la troisième verte; — il avait déjà son armure d'adoubement (toute

blanche, avec un écu d'ivoire). A leur retour, il fait soigneusement cacher les nouvelles armures avec l'ancienne. Pourquoi les fit-il cacher? Vous le saurez quand tous les hauts barons seront montés à cheval pour prendre part au tournoi.

Au jour fixé, les barons se rassemblent dans les plaines d'Oxford. Chrétien se dispense de les énumérer. (Ne croyez pas que je vous dise, pour prolonger mon conte : il y eut ces rois, et puis ces comtes, et puis ceus-ci et puis ceus-là) Un des meilleurs chevaliers d'Arthur s'avance pour commencer le tournoi. Cligès, qui était arrivé avec son armure noire et monté sur son cheval noir, se dirige contre lui. Les spectateurs lui trouvent belle allure et se demandent qui ce peut être.

Qui le connaît? — Ni moi. — Ni moi.
Mais il n'a point sur lui neigé,
Car plus est noire son armure
Que chape à moine ou à prouvaire.

Il renverse son adversaire et sort vainqueur de toutes les luttes de la journée. Le soir, il se retire précipitamment dans son logis, et ordonne à ses gens de serrer l'armure noire et d'exposer à la porte l'écu vert. Le roi Arthur fait chercher par toute la ville le chevalier noir, mais nul ne peut en donner des nouvelles.

Le lendemain, c'est sous les armes vertes que Cligès triomphe de Lancelot du Lac, qui ouvre le tournoi, et de tous les autres; le surlendemain, sous l'armure rouge, il combat Perceval le Gallois. Et chaque soir il réussissait à disparaître, sans que personne pût le retrouver. Le quatrième jour, plus blanc que fleur de lis, l'écu d'ivoire au bras, il lutte contre Gauvain[1]; mais le roi Arthur arrête le combat et fait prier le chevalier inconnu de venir à sa cour. On se rendait bien compte que c'était un seul et même chevalier qui avait paru dans la lice.

Les divers épisodes de ce tournoi de quatre jours sont intéressants et vivement racontés. Quand Cligès arrive à

1. Cligès est. par sa mère, le neveu de Gauvain.

la cour, tous les chevaliers s'empressent auprès de lui, et lui font cortège. Les tables étant mises, Arthur le fait asseoir devant lui. Quand le repas est terminé : « Ami, fait le roi, dites-moi si c'est par orgueil que vous n'avez pas daigné venir à ma cour dès que vous êtes entré dans ce pays, et pourquoi vous viviez à l'écart et changiez d'armure chaque jour, et apprenez-moi votre nom et votre naissance. » Cligès raconte alors son histoire ; Arthur et Gauvain l'embrassent et tous les autres lui font fête.

Il resta avec le roi jusqu'au « renouvellement d'été », parcourut la Bretagne, la France et la Normandie, et y fit mainte chevalerie.

> Mais l'amour dont il est blessé
> Ne s'adoucit ni ne s'allège.

Il souhaite de revoir « la plus désirée qui fût jamais », et prent congé de la Cour de Bretagne.

Après une excellente traversée, il arrive à Constantinople. Le bruit de son retour se répant, et les plus nobles de la ville, ainsi que l'empereur et l'impératrice, viennent au port à sa rencontre. Quand Fénice le salue, ils changent de couleur « l'un pour l'autre », et c'est merveille qu'ils ne tombent pas dans les bras l'un de l'autre. L'empereur abandonne à son neveu tout ce qu'il a, excepté la couronne ; il veut qu'il prenne à son plaisir tout ce qu'il voudra, soit de terre soit de trésor.

> Mais n'a souci d'argent ni d'or,
> Quand son penser découvrir n'ose
> A celle pour qui plus ne dort.

Il aurait toute facilité pour lui parler ; car il peut la voir tout le jour seul à seul sans que personne s'en étonne ; mais il a peur d'être éconduit.

Longtemps après, il se trouva seul un jour assis près d'elle dans sa chambre. Fénice mit la conversation sur la Bretagne, lui demanda des nouvelles de monseigneur Gauvain, puis lui posa une question sur ce qu'elle craignait si fort, lui demandant s'il aimait dame ou jeune fille de ce pays. Cligès lui répont aussitôt :

« Dame, fait-il, j'aimai de là,
Mais n'aimai rien qui de là fût.
Ainsi qu'une écorce sans bois,
Fut mon corps sans cœur en Bretagne.
Depuis que partis d'Allemagne
Ne sais ce que mon cœur devint,
Sinon qu'il vous suivit ici.
Ici mon cœur, et là mon corps.
C'est pourquoi je suis revenu,
Mais mon cœur à moi ne revient,
Ne veus ni ne puis le reprendre.
Et vous, comment avez été,
Depuis qu'en ce pays vous êtes ?
Quelle joie y avez-vous eue ?
Aimez vous les gens, le pays ?
De rien autre enquérir ne dois.
— Le pays point ne me plaisait,
Mais aujourd'hui il naît en moi
Une joie et une plaisance,
Que, pour Pavie ou pour Plaisance,
Sachez-le, je ne voudrais perdre.
Je n'en puis mon cœur détacher,
Et ne lui ferai violence.
En moi n'y a rien que l'écorce,
Sans cœur je vis et sans cœur suis.
Jamais en Bretagne ne fus,
Et cependant mon cœur sans moi
S'y engagea ne sais comment.
— Dame, quand y fut votre cœur ?
Dites-le-moi, je vous en prie,
Si c'est chose que puissiez dire.
Y fut-il quand j'y fus aussi ?
— Oui, mais ne l'avez pas connu.
Il y fut tant que vous y fûtes,
Et avec vous s'en éloigna.
— Dieu ! Que ne l'ai-je su ni vu ?
Certes, dame, je lui aurais
Tenu très bonne compagnie.
— Vous m'eussiez moult réconfortée,

Et bien le devriez-vous faire,
Car je serais moult débonnaire
A votre cœur, s'il lui plaisait
De venir où il me saurait.
— Dame! certes à vous vint-il.
— A moi? ne vint pas en exil,
Car est allé le mien à vous.
— Dame, ils sont donc ci avec nous
Nos deus cœurs, comme vous le dites,
Car le mien est vôtre à jamais.
— Ami, et vous avez le mien,
L'un à l'autre conviennent bien. »

N'est-ce pas là un véritable « duo » d'amour, d'une inspiration toute lyrique? On ne peut qu'admirer la virtuosité avec laquelle Chrétien de Troyes a su tirer parti d'une idée banale au fond, celle de l'échange des cœurs. Il la manie et la retourne dans tous les sens avec une préciosité délicate, qui laisse à cette déclaration mutuelle d'amour tout son charme d'émotion contenue et discrète.

Fénice explique à Cligès comment elle est restée tout entière à lui, malgré son mariage, grâce à l'artifice de Thessala :

« Vôtre est mon cœur, vôtre est mon corps. »

Mais elle ajoute qu'il n'obtiendra rien d'elle s'il n'imagine un moyen de l'enlever à son mari, de telle sorte que jamais il ne la retrouve et qu'il ne puisse jamais les blâmer, elle ni lui. Il est convenu qu'ils vont y réfléchir l'un et l'autre pendant la nuit.

Le lendemain, Cligès propose à son amie de l'emmener en Bretagne, où elle sera plus joyeusement accueillie qu'Hélène à Troie. « Je ne veus pas, répont-elle, car on parlerait de nous comme d'Iseut la Blonde et de Tristan. Jamais personne ne voudrait croire que je fusse échappée à votre oncle telle que la veille de mon mariage, et on me tiendrait pour une femme dévergondée. Comme le conseille saint Paul, il faut éviter avant tout le scandale. Je pense bien y arriver, voici comment : je contreferai la

morte après une maladie simulée, pendant laquelle vous pourvoirez à ma sépulture, de telle façon que je ne meure pas dans le cercueil et que vous puissiez m'en retirer la nuit pour m'emmener dans un endroit que vous aurez trouvé et où nul ne me verra ni ne me servira que vous. Vous serez mon seigneur et mon serviteur. Le plus pauvre et le plus obscur repaire sera pour moi plus clair que ce palais, quand vous y serez avec moi.

Si je vous ai et je vous vois,
Maîtresse serai de tous biens
Et tout le monde sera mien.

Et si la chose est bien faite, nul n'en pourra médire, puisqu'on croira dans tout l'empire que je suis en terre pourrie. Ma nourrice Thessala m'aidera, car elle est pleine de ressources et j'ai toute confiance en elle. »

En effet, Thessala s'engage à préparer pour sa maîtresse un breuvage qui la rendra froide, décolorée, raide et sans haleine comme une morte : elle ne sentira ni bien ni mal pendant un jour et une nuit entière.

De son côté, Cligès avait comme serf un ouvrier d'une habileté merveilleuse, nommé Jean. Il le fait appeler, lui promet de l'affranchir, ainsi que sa descendance, lui fait jurer le secret, et le met au courant de ce qu'il attent de lui. Jean déclare qu'il fera le cercueil tel qu'on le demande. Puis il propose à son maître de venir voir une sienne maison, une tour, où jamais personne n'est entré : c'est là qu'il se retire pour travailler, peindre et sculpter « tout seul à seul ». Dans la partie souterraine de la tour, il montre à Cligès des chambres si bien dissimulées que nul ne pourrait en soupçonner l'existence ni en trouver la porte. Cligès aura là une retraite à souhait pour ses amours.

Nous passons les détails de la maladie et de la mort simulées de Fénice. Tout le récit est d'ailleurs bien fait et intéressant Chrétien de Troyes sait entretenir l'émotion du lecteur : il se trouve que trois médecins de Salerne arrivent sur ces entrefaites à Constantinople; on leur dit la mort de l'impératrice et comment elle n'a pas voulu se laisser soigner par les médecins. Ils soupçonnent alors

une supercherie, comme celle dont on raconte qu'usa la femme de Salomon; ils s'approchent du corps, et, après l'avoir examiné, déclarent à l'empereur que sa femme n'est pas morte et qu'ils vont la guérir. On les laisse seuls avec elle : ils emploient tour à tour, mais en vain, les prières, les menaces, les coups, les tortures. Les dames du palais, les ayant vus à l'œuvre par l'entrebâillement de la porte, se précipitent sur eus, conduites par Thessala, et les jètent par la fenêtre.

On fit à l'impératrice des funérailles solennelles au milieu du deuil général. Jean avait mis dans la bière un lit de plumes, tapissé de feuilles et de fleurs. La nuit suivante, il découvre la fosse, ouvre le cercueil et pendant que Cligès emporte son amie en la couvrant de baisers, il remet tout en état, pour que nul ne se doute de rien.

Cligès, qui ne savait rien du breuvage que Thessala avait fait boire à sa maîtresse, se désole de la voir demeurer inerte, et la croit véritablement morte. Pendant ce temps le breuvage commençait à perdre sa force. Fénice, qui entent son ami se lamenter, voudrait pouvoir le réconforter par une parole ou par un regard; elle s'efforce en vain de sortir de sa torpeur, et son cœur se brise d'entendre les plaintes désespérées de Cligès. Enfin, elle peut pousser un soupir, et elle dit faiblement et à vois basse :

« Ami, ami! Je ne suis pas
Du tout morte, mais peu s'en faut! »

Les blessures que lui ont faites les médecins de Salerne la font cruellement souffrir; mais Thessala, mandée en toute hâte, y applique un pansement qui la guérira avant quinze jours.

Cligès avait mis un autour en mue dans la tour de Jean, et il disait qu'il allait le voir à ceus qui le rencontraient sur le chemin. Fénice resta ainsi enfermée pendant plus d'un an, mais le désir lui vint d'avoir un peu d'air et de lumière :

Quand fleur et feuille aus arbres poussent,
Et les oiselets s'éjouissent,
Qui font leur joie en leur latin,
Advint que Fénice un matin
Ouït chanter le rossignol.
Un bras au flanc et l'autre au cou
La tenait Cligès doucement,
Et elle lui également.
El lui a dit : « Bel ami cher,
Grand bien me ferait un jardin.
Ne vis lune ni soleil luire,
Plus a de quinze mois entiers! »

Cligès lui promet de demander conseil à Jean; celui-ci montre aussitôt à son maître une porte secrète qui s'ouvre sur un beau jardin environné de hautes murailles, et les deus amants sont au comble de la joie.

Mais un jour, un jeune chevalier, qui chassait dans ces parages, voit son épervier s'échapper et s'abattre derrière la muraille qui abritait les amours de Cligès et de Fénice. Pour aller le chercher, il escalade le mur, et il aperçoit l'impératrice, couchée près de Cligès[1]. Celui-ci, se voyant découvert, frappe à coups d'épée l'importun, qui réussit à s'échapper et va conter à l'empereur ce qu'il a vu. On visite la tour de fond en comble, mais sans résultat. Cligès et Fénice se sont enfuis; protégés par les enchantements de Thessala, ils peuvent s'éloigner sans danger et gagnent la Bretagne, où Cligès raconte au roi Arthur la déloyauté de son oncle, qui s'est marié contrairement au serment fait à son père. Arthur réunit une grande armée et se prépare à aller combattre l'usurpateur, lorsqu'un messager arrive de Constantinople et apprent à Cligès que l'empereur est mort dans un accès de fureur.

Cligès retourne à Constantinople ; les Grecs le reconnaissent pour leur seigneur et lui donnent son amie pour femme.

1. Il pourrait croire, dira-t-on, à une simple ressemblance. Chrétien a prévu l'objection; Fénice se trahit en criant à Cligès : « Ami, ami, voici Bertrand; nous sommes perdus. »

De son amie il fit sa femme,
Mais il l'appèle amie et dame,
Car au change elle ne pert mie:
Il l'aime comme son amie,
Et elle lui semblablement
Comme on doit faire son ami.

Mais depuis, les empereurs de Constantinople qui succédèrent à Cligès, hantés par le souvenir de cette aventure, et craignant d'être trompés par leurs femmes, ont pris l'habitude de les tenir enfermées et de ne laisser approcher d'elles que des eunuques.

Pour que l'histoire byzantine de Cligès fût doublement intéressante, Chrétien l'a rattachée tant bien que mal au cycle d'Arthur en imaginant le séjour de son héros à la cour de Bretagne. Il a fait plus encore : il a inventé toute une histoire du père de Cligès, qui occupe le premier tiers du roman, et dont il nous reste à donner une analyse.

Alexandre, qui devait être le père de Cligès, ne voulut pas devenir chevalier dans son pays. Il demanda à son père et en obtint la permission de se rendre à la Cour de Bretagne et d'y mériter, par ses prouesses, l'honneur d'être fait chevalier par le roi Arthur. A son départ, son père lui donne deus pleines barques d'or et d'argent, avec le conseil de largement donner et dépenser:

« Largesse est la dame et la reine
Qui toutes vertus enlumine... »

Il est très bien accueilli par Arthur, qui, peu de temps après, l'emmène avec lui dans un voyage en petite Bretagne: c'est pendant ce voyage qu'Alexandre et une demoiselle d'honneur de la reine, Sauredamour, sœur du chevalier Gauvain, s'éprennent d'amour l'un pour l'autre. Ils se trouvaient dans la nef du roi avec le roi et la reine.

Sauredamour avait été jusque-là dédaigneuse d'amour, elle n'avait jamais ouï parler d'homme qu'elle daignât aimer. Mais l'amour se vengera de son orgueil. Il la frappe au cœur de son dard, et voilà qu'elle ne peut plus

détourner ses yeus d'Alexandre: « Mes yeus, dit-elle, vous m'avez trahie. C'est par vous que mon cœur me fait souffrir. Mais quoi! Ne suis-je pas maîtresse de mes yeus? Je puis les faire regarder autre part, et je me garderai ainsi d'Amour, qui veut me maîtriser.

Quand l'œil ne voit, le cœur ne souffre.

S'il m'aimait, il m'eût requise. L'aimerai-je quand il ne m'aime? Si sa beauté attire mes yeus, dirai-je pour cela que je l'aime? On ne peut pas aimer des yeus.

Et quel tort m'ont donc fait mes yeus
S'ils regardent ce que je veus?
Dois-je les en blâmer? Non pas.
Qui donc? Moi qui les ai en garde.

L'œil ne regarde que ce qui plaît au cœur. C'est mon cœur qui ne devrait pas vouloir une chose qui me fait souffrir. Souffrir? Suis-je donc folle de vouloir ce qui me tourmente? Je dois bien m'ôter cette volonté, si je puis. Si je puis? Folle, qu'ai-je dit! Je pourrais bien peu de chose si je n'avais puissance sur moi-même. Amour pense me faire suivre la voie où il égare les autres: qu'il s'adresse à une autre! Je ne lui suis de rien, je n'y serai jamais et jamais n'y fus. » C'est ainsi qu'elle « se tance » elle-même; à un moment elle aime, à un autre elle hait. Dieu! Que ne sait-elle ce qu'Alexandre ressent pour elle!

La reine les voit souvent l'un et l'autre pâlir, soupirer et tressaillir, mais elle les croit fatigués par la mer. Le voyage se poursuit ainsi. Puis on aborde, et les Bretons témoignent une grande joie de l'arrivée d'Arthur. Mais, dit Chrétien, je ne veus pas maintenant vous parler plus longuement d'Arthur, je veus vous dire comment Amour « travaille » les deus amants.

Alexandre et Sauredamour n'osent se parler ni l'un ni l'autre:

Et l'amour en croît et s'allume.
Mais de tous amants est coutume
Que volontiers paissent leurs yeus
De regarder, ne pouvant mieus,
Et pensent, parce que leur plait
Ce dont leur amour croît et naît,
Que ce qui leur nuit les soulage.
Car tout ainsi que plus se brûle
Celui qui s'approche du feu
Que tel autre qui s'en éloigne,
Toujours croît leur amour et monte;
Mais chacun a de l'autre honte,
Si bien se couvrent et se cachent
Qu'il n'en paraît flamme ou fumée,
Du charbon qui est sous la cendre.

Ils trompent ainsi les gens par faus semblant, mais la nuit, ils se plaignent en eus-mêmes. L'Amour représente à Alexandre celle qu'il aime et ne le laisse pas se reposer:

« Pour fou, fait-il, me puis tenir.
Pour fou? Vraiment je suis bien fou
Quand mon penser je n'ose dire,
Car tôt je m'en repentirais.
Dois-je cacher ce dont je souffre,
Et point n'oser de mes douleurs
Quérir ni aide ni secours?
Fol est qui malade se sent
S'il ne cherche sa guérison.
Et qui ne la pense trouver,
Peut-il en demander conseil?
Il se tourmenterait en vain.
Je sens le mien mal si profond
Que n'en puis avoir guérison
Par médecine ou par breuvage,
Ni par herbe, ni par racine.
A chaque mal n'est pas remède.
Le mien est si enraciné
Que point ne peut être soigné.
Ne peut? Je crois que j'ai menti.

Dès que d'abord ce mal sentis,
Si l'osasse montrer ni dire,
J'aurais parlé au médecin
Qui bien pouvait me secourir.
Mais aurait-il voulu m'entendre ?
N'est donc merveille si m'émeus ;
Car moult ai mal et je ne sais
Quel est le mal qui me torture.
Ne sais ? Si fait ! Le crois savoir,
Amour me fait ce mal avoir.
Comment ? Sait donc Amour mal faire ?
N'est-il point dous et débonnaire ?
J'avais pensé qu'il n'y avait
En Amour rien qui bon ne fût.
Mais je l'ai trop félon trouvé.
Qui ne l'a éprouvé ne sait
De quels jeus Amour s'entremet.
Fol est qui sous ses lois se met :
Toujours il veut grever les siens.
Que faire donc ? M'en retirer ?
Mais je ne sais comment le faire.
Si l'Amour me frappe et malmène
Pour m'apprendre et pour m'enseigner,
Dois-je mon maître dédaigner ?
Fol est qui son maître dédaigne.
Ce qu'Amour m'apprent et enseigne,
Le dois garder et maintenir ;
Car tôt m'en peut grand bien venir.
Mais il m'a bien trop fort battu !
Pourtant n'y paraît nulle plaie.
Et tu te plains ? N'as-tu pas tort ?
Non pas ! Car m'a blessé si fort
Que jusqu'au cœur son dard entra.
Comment l'a-t-il donc enfoncé,
Lorsqu'au dehors il n'y paraît ?
Par où l'a-t-il tiré ? Par l'œil.
Par l'œil ? Et ne te l'a crevé ?
A l'œil ne m'a fait aucun mal,
Mais au cœur fortement je souffre. »

Alexandre explique ensuite comment le dard a pu traverser l'œil sans le blesser. L'œil est le miroir du cœur, et par ce miroir passe, sans le briser, le feu dont le cœur est épris. Le cœur est dans le corps comme une chandelle allumée, placée dans une lanterne, et la flamme ne cause aucun dommage au verre. De même encore le vitrail, que le rayon du soleil traverse sans le briser.

Je pensais avoir trois amis,
Mon cœur et mes deus yeus ensemble.
Mais ils me haïssent, ce semble.
Où trouver jamais un ami,
Quand ces trois me sont ennemis,
Qui de moi sont, et qui me tuent?
Mes sergents abusent de moi,
Qui toute leur volonté font,
Et de la mienne cure n'ont. »

Chrétien, qui se complaît dans ces développements fastidieus, oublie qu'Alexandre se parle à lui-même, et il lui fait dire : « Maintenant je vous reparlerai du dard, et je vais m'efforcer de bien vous dire en quoi il consiste : les pennons sont plus brillants que l'or, car ce sont les tresses blondes que je vis l'autre jour en mer. C'est un trésor tel qu'on n'en souhaiterait pas d'autre en toute sa vie. Que dire alors du reste? » Et il part de là pour décrire le front de son amie, ses yeus, son clair visage « où la rose couvre le lis », ses dents si pressées, et qu'on prendrait pour de l'ivoire ou de l'argent, sa gorge près de laquelle le cristal semble trouble, son cou, qui, sous la tresse, est quatre fois plus blanc que l'ivoire. Ce qu'il a vu de sa poitrine, par « l'entrouverture » de sa robe, est plus blanc que neige. La douleur d'Alexandre serait bien allégée s'il avait vu le dard tout entier, et il dirait bien volontiers, s'il le savait, quelle en est la flèche : mais l'amour ne lui a encore montré que la coche et les pennons : la flèche est dans la robe comme dans un étui de cuivre. Tel est le dard qui l'a blessé ; mais il ne demande pas à être guéri ; il veut que la santé ne lui vienne que de là d'où est venu le mal.

La « demoiselle » ne dort pas non plus. Toute la nuit elle soupire, pleure, se plaint, se déjète et tressaille. Elle se représente et admire en son cœur celui pour qui l'amour l'étreint. Puis elle s'accuse de folie : « Folle, dit-elle, que m'importe qu'il soit de bonne race, sage, courtois et preus?

Et de sa beauté, que me chaut?
Sa beauté avec lui s'en aille!
Ainsi malgré moi fera-t-elle,
Ne lui en veus rien enlever.
Enlever? Non, bien au contraire!
Si, comme Salomon, fût sage,
Et si Nature avait en lui
Tant mis que ne pût davantage
De beauté mettre au corps humain,
Quand Dieu m'aurait mis en la main
Le pouvoir de tout mettre en pièces,
Ne lui voudrais faire ce tort;
Mais volontiers, si je pouvais,
Plus sage et plus beau le ferais.
Ma foi! Donc je ne le hais mie?
Suis-je donc, pour ce, son amie?
Pas plus la sienne que d'un autre.
Pourquoi donc penser plus à lui,
Si plus qu'un autre il ne m'agrée?
Ne sais, toute en suis égarée;
Car jamais je ne pensai tant
A nul homme au monde vivant,
Et je voudrais toujours le voir,
Jamais mes yeus n'en éloigner.
Est-ce l'amour? Je le crois bien.
Pourvu que point ne lui déplaise!
Contre Amour ne me vaut défense,
Il me faut souffrir son assaut.
Et je m'étais si sagement
Vers lui gardée longuement!
Pour lui je ne voulais rien faire :
Maintenant soumise lui suis.

Et quel gré m'en doit-il savoir,
Quand par amour ne peut avoir,
De moi service ni bonté?
Par force a mon orgueil dompté,
Il me faut à son plaisir être.
Je veus aller à son école.
Et que va donc m'apprendre Amour?
M'apprendra-t-il comme on le sert?
De cela je suis bien apprise,
Et nul ne m'en pourrait reprendre.
Amour voudrait, et je le veus,
Que sage fusse et sans orgueil,
Avec tous, pour un seul, aimable.
Les aimerai-je tous pour un?
Je dois à chacun belle mine,
Mais Amour ne m'enseigne pas
Qu'à tous sois véritable amie.
Amour n'enseigne que le bien. »

Elle continue en jouant sur son nom : « Ce n'est pas pour rien que je suis appelée Sauredamour; je veus prouver par mon nom que je dois aimer et être aimée. La première partie de mon nom est la couleur d'or, car le meilleur or est le plus saur. Sauredamour, c'est donc comme « dorée d'amour ». J'aime et toujours j'aimerai. Qui? Belle demande en vérité! Celui que l'Amour me commande d'aimer, car nul autre n'aura jamais mon amour. Mais qu'importe, s'il ne doit le savoir que lorsque je le lui aurai dit moi-même? Comment faire si je ne le prie? Celui qui désire une chose doit la demander. Dois-je donc le prier? Non pas! Pourquoi? C'est que jamais une femme n'a requis un homme d'amour, à moins qu'elle ne fût affolée. Si j'agissais ainsi, il me mépriserait et me reprocherait souvent de l'avoir prié auparavant.

Ah, Dieu! Comment le saura-t-il?
Mais encor n'ai-je assez souffert
Pour tant devoir me lamenter.
J'attendrai qu'il s'en aperçoive.

Assurément il le saura,
Si jamais d'amour s'entremit
Ou s'il en entendit parler.
Parler? Mais tel n'est point amour
Que par parole on s'en instruise,
Si ne s'y joint le bon usage.
Par moi-même je le sais bien,
Car jamais n'en pus savoir rien
Quoique on m'en parlât maintes fois,
Et maintenant j'en sais bien plus
Qu'un bœuf ne sait de labourage.
Mais une peur me désespère,
Que jamais peut-être il n'aima;
Et s'il n'aime ni n'a aimé,
Donc ai-je dans la mer semé,
Où la semence ne peut prendre.
Ne me reste plus que d'attendre
Et de souffrir, tant que je voie
Si le peus mettre sur la voie
Par façons et par mots couverts.
Tant ferai qu'il sera certain
De mon amour, s'il peut lui plaire.
Une chose est en mon pouvoir,
Que je l'aime et que sienne sois.
S'il ne m'aime, je l'aimerai. »

Ils demeurèrent ainsi longtemps. Nous passons sur les exploits d'Alexandre qui lui méritent d'être fait chevalier par Arthur. Pour son adoubement, la reine veut lui faire un beau cadeau. Elle fouille et vide tous ses écrins jusqu'à ce qu'elle y ait trouvé une fine chemise de soie blanche, où il n'y a pas une couture qui ne soit faite de fil d'or ou de fil d'argent. Sauredamour y avait mis la main, et, aus deus manches et au col, elle avait mêlé un de ses cheveus au fil d'or des coutures pour éprouver si on pourrait l'y reconnaître. Car le cheveu était aussi clair et aussi « saur » que l'or. La reine prent la chemise et l'envoie à Alexandre.

Ah, Dieu! Quel grand joie en aurait
Alexandre, s'il pût savoir
Ce que la reine lui envoie.
Elle en aurait aussi grand joie,
Qui son cheveu y avais mis,
S'elle savait que son ami
La dût avoir et la porter.
Moult s'en pourrait réconforter,
Car elle n'aimerait point tant
De ses cheveus tout le restant
Que celui qu'Alexandre avait.
Mais ne le savent l'un ni l'autre!
Le présent fut à Alexandre
D'autant plus cher, plus précieus,
Que de la reine il le reçut.
Mais s'il en eût su le surplus,
Encor l'aimerait-il bien plus;
Car en échange il n'eût voulu
Le monde entier; il en eût fait,
Me semble-t-il, chose sacrée :
L'eût adoré et jour et nuit.

Un peu plus tard, après de nouveaus exploits, Alexandre s'était rendu avec ses compagnons dans la tente de la reine. Les autres causent gaiement avec les demoiselles d'honneur.

Mais Alexandre mot ne dit;
Sauredamour garde s'en prit,
Qui près de lui s'était assise.
A son menton il met sa main,
Et semble que moult soit pensif.
Longuement restèrent ainsi,
Tant qu'à son bras et qu'à son cou
Vit Sauredamour le cheveu
Dont elle avait fait la couture.
Un peu de lui s'est approchée,
Car elle avait occasion
De parole lui adresser;

Mais d'abord pense en quel manière
Elle lui parlera première,
Et quel le premier mot sera,
Si par son nom l'appèlera.
En prent conseil à elle-même :
« Que lui dirai-je tout d'abord ?
L'appèlerai-je par son nom
Ou par « ami » ? Ami ? Non pas !
Comment donc ? Ce soit par son nom !
C'est déjà parole si belle
Et douce, son ami nommer !
Si j'osais l'appeler ami...
Si j'osais ? Qui me le défent ?
C'est que je crains dire mensonge[1].
Mensonge ? Ne sais que sera,
Mais, si je mens, m'en pèsera.
Ah, Dieu ! Il ne mentirait mie
S'il m'appelait sa douce amie,
Mentirais-je en parlant de lui ?
Tous deus nous devrions vrai dire ;
Mais si je mens, sera sa faute.
Et pourquoi m'est son nom si dur
Que je lui veus mettre surnom ?
Il a, je pense, trop de lettres,
Je m'arrêterais au milieu.
Mais si je l'appelais ami,
Saurais bien dire tout le nom.
Craignant ne savoir dire l'autre,
Je voudrais, au pris de mon sang,
Qu'il eût pour nom : « Mon dous ami ! »

Elle hésite si bien que le temps passe, et ce jour-là encore les deus amants ne surent se rien dire.

Une autre fois, Alexandre, qui allait voir la reine chaque soir, se trouvait assis près d'elle, et en face d'eus Sauredamour, qui le regardait si volontiers qu'elle n'aurait voulu être en paradis La reine tenait Alexandre par

1. Chrétien joue ici sur le mot *ami*, dont il dédouble le sens : « qui aime » et « qui est aimé de ».

la main droite et elle admirait le cheveu qui effaçait le fil d'or par son éclat. Elle se souvint alors que Sauredamour avait fait cette couture, et elle se prit à sourire; Alexandre s'en aperçut et lui demanda ce qui la faisait sourire ainsi.

La reine de répondre tarde,
Et vers Sauredamour regarde.
Devant elle l'a appelée;
Elle y est volontiers allée
Et s'agenouille devant elle.
Alexandre fut tout joyeus
Quand si près la vit approcher
Qu'il pourrait, s'il veut, la toucher.
Mais point n'aura tant de hardiesse,
Il n'ose que la regarder.

Ils demeurent interdits tous les deus, et Sauredamour baisse ses yeus vers la terre. La reine s'étonne de la voir « tantôt pâle et tantôt vermeille », elle les observe l'un et l'autre, et elle se doute bien que ce sont « accidents d'amour ». Mais elle ne veut pas « leur en faire angoisse », elle fait semblant de n'avoir rien vu, et elle dit seulement à la jeune fille: « Demoiselle, regardez ici, et dites où a été cousue la chemise de ce chevalier et si vous n'y avez rien mis de vous. » Elle a honte de le dire, mais elle raconte cependant comment la chemise a été faite, car elle veut qu'il en sache la vérité, celui qui a telle joie de l'entendre qu'il peut à grand'peine se retenir d' « adorer » le cheveu d'or de son amie. Sans la présence importune de ses compagnons et de la reine, il l'aurait porté à ses yeus et à sa bouche. Ce peu qu'il possède de son amie le remplit de joie.

Mais il ne pense ni n'attent
Que jamais autre bien en ait,
Son grand désir le fait tout craindre.

La nuit suivante, les traîtres que le roi Arthur assiégeait tentèrent une sortie; mais la lune se leva plus tôt

que d'habitude: Dieu, qui n'aime pas les traîtres, « enlumina la nuit obscure ». Les rayons de la lune tombent sur les écus et sur les heaumes, les sentinelles les aperçoivent et crient « aus armes »! La bataille s'engage, Alexandre y fait des prodiges de valeur et réussit à s'emparer du château. En récompense, le roi Arthur déclare qu'il lui donnera tout ce qu'il pourra demander, excepté la couronne et la reine. Alexandre voudrait bien demander son amie.

Mais il craint tant qu'il ne déplût
A celle qui grand joie en eût,
Qu'il aime mieus souffrir sans elle,
Que de l'avoir sans son vouloir.

La reine, qui comprent son embarras, le prent à part avec Sauredamour, et elle les « endoctrine » d'amour : « Alexandre, dit-elle, l'amour est pire que la haine s'il fait le malheur de son ami. Les amants ne savent ce qu'ils font quand ils se cachent l'un de l'autre. On dit qu'il n'y a que le seuil qui coûte à passer. J'ai bien vu que vous vous aimiez. Avouez-le, et je vous unirai. — Dame, répont Alexandre, je ne me défens de rien. J'aime, et il y a longtemps que je l'aurais reconnu si j'avais osé. Mais peut-être cette jeune fille ne se soucierait pas que je fusse sien et elle mienne. Dût-elle me repousser, je m'octroie tout entier à elle. » A ce mot, Sauredamour tressaille, « elle s'octroie à lui en tremblant: volonté, cœur et corps, elle est tout entière au commandement de la reine et prête à faire tout son plaisir ». La reine les embrasse et dit en riant: « Alexandre, je t'abandonne le corps de ton amie. Quant au cœur, je sais qu'il ne te manque pas.

L'un de vous deus je donne à l'autre. »

Le roi et monseigneur Gauvain consentirent au mariage, qui fut célébré en grande pompe, et l'année suivante naissait Cligès.

Tel est ce qu'on pourrait appeler le prologue du roman de *Cligès*. L'amour d'Alexandre et de Sauredamour res-

semble beaucoup à celui de Cligès et de Fénice : des deus côtés, même timidité, même ajournement de l'aveu. Mais Chrétien a réussi à varier l'expression de cette forme d'amour, et il a su amener l'aveu de façons très différentes dans deus scènes qui n'ont aucune ressemblance, mais qui sont également délicates.

IV

Aucassin et Nicolette (XIIe siècle).

Après une courte annonce en vers où l'auteur nous dit, selon la formule, que son histoire est douce à entendre et capable de mettre en joie les dolents et de guérir les malades, il entre en matière sans autre préambule.

Son récit en prose est coupé de couplets qui ont un nombre variable de vers de sept syllabes (9 à 40) et se terminent par un petit vers de quatre syllabes, à désinence féminine, qui n'assone pas (sauf exception fortuite) avec les autres. Tous les heptasyllabes de chaque couplet assonent entre eus. Chaque couplet est précédé de la mention : « Maintenant on chante, » de même que chaque passage en prose commence par : « Maintenant on dit et on raconte. » Nous avons distingué par une impression en petit texte les couplets ou fragments de couplets que nous avons simplement analysés ou traduits en prose.

Aucassin, fils unique du comte Garin de Beaucaire, était beau, gracieus, grand et « bien taillé de jambes, de pieds, de corps et de bras ». Il avait les cheveus blonds et bouclés, les yeus vairs et riants, le visage clair et agréable, le nez haut et bien assis, et il était plein de bonnes qualités. Mais l'Amour, qui triomphe de tout, l'avait à ce point vaincu qu'il ne voulait être chevalier, ni prendre les armes, ni aller au tournoi, ni rien faire de ce qu'il devait.

Son vieus père, qui était en guerre avec le comte de

Valence, avait beau lui dire : « Mon fils, prens tes armes, monte à cheval, défens ta terre et aide tes hommes. S'ils te voient au milieu d'eus, ils défendront mieus leurs personnes et leurs biens, et la terre et la mienne.

— Père, fait Aucassin, à Dieu ne plaise que jamais je monte à cheval, ni ne parte en guerre, si vous ne me donnez Nicolette, ma douce amie, que j'aime tant.

— Fils, fait le père, cela ne saurait être. Laisse-là Nicolette. C'est une captive qui fut amenée de terre étrangère. Le vicomte de cette ville l'acheta aus Sarrasins et l'amena dans cette ville, il l'a fait baptiser et en a fait sa filleule, et il lui donnera pour mari un de ces jours un bachelier qui lui gagnera honorablement du pain. Ce n'est pas ton affaire, et si tu veus prendre femme, je te donnerai la fille d'un roi ou d'un comte. Il n'y a pas en France d'homme si puissant qui ne te donne sa fille, si tu veus l'avoir.

— Ah! mon père, fait Aucassin, y a-t-il sur terre une couronne qui ne fût bien portée par Nicolette, ma très douce amie? Elle est digne d'être impératrice de Constantinople ou d'Allemagne, reine de France ou d'Angleterre. »

Sa mère ne réussit pas mieus près de lui :

« Mère, je n'en puis rien faire.
Nicole est de bonne race.
Sa beauté le cœur m'éclaire! »

Quand le comte Garin de Beaucaire vit qu'il ne pourrait détourner Aucassin de l'amour de Nicolette, il alla trouver le vicomte de la ville, qui était son homme, et lui dit :

« Seigneur vicomte, éloignez Nicolette, votre filleule. Maudite soit la terre d'où elle fut amenée! Car par elle je pers Aucassin qui ne veut être chevalier ni rien faire de ce qu'il doit. Et sachez bien que, si je puis l'avoir, je la ferai brûler, et vous-même pourrez craindre ma colère.

— Seigneur, fait le vicomte, je suis fâché qu'il y aille

et vienne et qu'il lui parle. Je l'avais achetée de mes deniers et en avais fait ma filleule, je lui aurais donné un bachelier qui lui aurait gagné honorablement du pain. Ce n'était pas l'affaire de votre fils Aucassin[1]. Mais, puisque telle est votre volonté, je l'enverrai en tel pays que jamais il ne la verra de ses yeus. »

Le vicomte fit enfermer Nicolette dans une chambre du haut de son palais, avec une vieille pour lui tenir compagnie, et il en fit sceller la porte; il ne restait d'autre ouverture qu'une petite fenêtre du côté du jardin, d'où il leur venait « un peu d'essor. »

C'est par là que Nicolette voit dans le bocage la rose épanouie et « les oiseaus qui se crient ». Elle sait qu'on l'a mise en prison pour l'éloigner de son ami Aucassin, et elle se lamente.

Le bruit se répandit dans tout le pays que Nicolette était perdue. Les uns disent qu'elle s'est enfuie, d'autres que le comte Garin l'a fait périr.

Aucassin se rendit près du vicomte et lui dit :

« Seigneur vicomte, qu'avez-vous fait de Nicolette, ma très douce amie, la chose en tout le monde que j'aimais le plus? Sachez bien que si j'en meurs, on vous en demandera compte, et ce sera justice. Car c'est comme si vous m'aviez tué de vos deus mains.

— Beau seigneur, fait le vicomte, laissez là Nicolette. C'est une captive que j'amenai de la terre étrangère et que j'achetai de mon bien aus Sarrasins. Je l'ai fait baptiser, j'en ai fait ma filleule et je l'ai élevée Je lui aurais donné un de ces jours un bachelier qui lui aurait gagné honorablement du pain. Ce n'est pas votre affaire, mais prenez la fille d'un roi ou d'un comte[2]. Qu'auriez-vous gagné si vous l'aviez mise à mal? Votre âme en serait éternellement en enfer, car vous n'entreriez pas en paradis.

1. On remarquera ces quelques lignes qu'on a déjà lues, presque mot pour mot, dans le discours de Garin à son fils et qu'on retrouvera un peu plus loin. Des répétitions semblables se rencontrent fréquemment dans les chansons de geste.

2. Voyez la note ci-dessus.

— Qu'ai-je à faire en paradis? Je n'y veus pas entrer, pourvu que j'aie Nicolette, ma très douce amie que j'aime tant. En paradis ne vont que ces vieus prêtres, ces vieus éclopés et ces estropiés, qui tout le jour et toute la nuit se prosternent devant les autels et dans les vieilles cryptes, et ces gens vêtus de vieus manteaus éraillés et de vieus haillons, qui vont nu-pieds et nu-jambes et qui meurent de faim, de froid et de misère. Ceus-là vont en paradis, avec eus je n'ai que faire. Mais je veus aller en enfer où vont les beaus clercs et les beaus chevaliers qui sont morts dans les tournois et dans les grandes guerres, et les bons sergents et les francs archers. Là vont aussi les belles dames courtoises, qui ont deus ou trois amis avec leur mari; là vont l'or et l'argent et le vair et le gris, et les harpeurs et les jongleurs et les rois du monde. Avec ceus-là, je veus aller, pourvu que j'aie Nicolette, ma très douce amie avec moi.

— Certes, fait le vicomte, vous en parlez en vain, car jamais vous ne la verrez. Si vous lui parliez et si votre père le savait, il nous ferait brûler elle et moi, et vous même pourriez avoir toute crainte. »

Aucassin se désole et pleure, et nul ne peut le réconforter ni lui donner un bon conseil.

« Nicolette, beau séjour,
Bel aller et beau venir,
Bel accueil et dous parler,
Beau baiser, bel embrasser,
Je suis pour vous si dolent
Et si malement mené
Que n'en pense vif sortir,
Sœur, douce amie! »

Pendant ce temps, le comte de Valence préparait l'assaut de Beaucaire. Il arrive avec ses hommes, et on pousse dans la ville le cri d'alarme. Les chevaliers et les sergents s'arment et courent aus portes et aus murs, pendant que les bourgeois montent aus créneaus et lancent des flèches et des pieus aiguisés.

Au plus fort de l'assaut, le comte Garin vint à la chambre où Aucassin menait son deuil et regrettait Nicolette, sa très douce amie qu'il aimait tant.

« Ah! fils, fait-il, quel malheur pour toi de voir l'assaut de ton château, le meilleur et le plus fort de tous. Et sache, si tu le pers, que tu es déshérité! Fils, prens donc les armes, monte à cheval, défens ta terre, aide tes hommes et va au combat. Quand même tu n'y frapperais pas un coup, s'ils te voient au milieu d'eus, ils défendront mieus leurs biens et leurs personnes, et ta terre et la mienne Tu es assez grand et assez fort pour le faire, et tu le dois!

— Père, fait Aucassin, à Dieu ne plaise que jamais je monte à cheval ni ne parte en guerre, si vous ne me donnez Nicolette, ma douce amie, que j'aime tant[1]!

— Fils, dit le père, cela ne peut être. J'aimerais mieus perdre tout ce que j'ai, que de te la voir épouser. »

Il s'en allait, Aucassin le rappèle :

« Père, dit-il, je ferai avec vous bonne convention.

— Et laquelle, beau fils?

— Je prendrai les armes et j'irai me battre, à cette condition que, si Dieu me ramène sain et sauf, vous me laisserez voir Nicolette, ma douce amie, le temps de lui dire deus ou trois paroles et de l'embrasser une seule fois.

— J'accepte, » fait le père.

Quelle joie pour Aucassin!

Aucassin pense au baiser
Qu'il aura à son retour.
Pour cent mille marcs d'or pur
Il n'eût eu pareille joie.
Demande sa belle armure,
Revêt son haubert doublé,
Lace le heaume à sa tête,
Ceint l'épée au pommeau d'or,
Et monte sur son destrier[2].

1. Même réponse dans la première entrevue d'Aucassin et de son père.
2. *Destrier*, en deus syllabes dans l'ancienne langue.

Il prent l'écu et la lance,
Bien lui vont ses étriers.
Lui souvient de son amie,
Éperonne le destrier,
Et droit à la porte vient
A la bataille!

Aucassin était armé sur son cheval, comme vous l'avez ouï et entendu. Dieu! Comme lui va bien l'écu au cou, le heaume sur la tête et les « ranges » de son épée sur la hanche gauche! Mais ne croyez pas qu'il pensât à frapper l'ennemi! Que non pas! Point ne s'en souvint, mais pensa tant à Nicolette, sa douce amie, qu'il oublia ses rênes et tout ce qu'il devait faire. Le cheval, qui avait senti les éperons, l'emporta parmi la presse jusqu'au milieu des ennemis. Ils se précipitent sur lui de toutes parts, la main en avant, le saisissent, lui enlèvent l'écu et la lance et l'emmènent à toute bride. Ils se demandaient déjà entre eus de quelle mort ils le feraient périr. Quand Aucassin l'entendit :

« Ah! Dieu, fait-il, douce créature! Sont-ce bien mes ennemis mortels qui m'emmènent et qui bientôt me couperont la tête? Et quand j'aurai la tête coupée, jamais je ne parlerai plus à Nicolette, ma douce amie que j'aime tant! Mais j'ai encore une bonne épée et suis assis sur un bon destrier. Si maintenant je ne me défens pour elle, à Dieu ne plaise qu'elle m'aime jamais! »

Il met la main à son épée et commence à frapper à droite et à gauche. Il coupe heaumes, nasals, et mains et bras, et fait un carnage autour de lui comme le sanglier quand les chiens l'assaillent dans la forêt. Il leur abat dis chevaliers, en blesse sept, et se jèle hors de la presse retournant en arrière au grand galop, l'épée à la main.

Le comte de Valence, qui avait appris la capture d'Aucassin, venait de ce côté, et Aucassin le reconnut bien. Il le frappe sur le heaume, le fait tomber de cheval, le saisit par le nasal du heaume, l'emmène et le présente à son père :

« Père, fait Aucassin, voici votre ennemi qui a tant

guerroyé contre vous et vous a fait tant de mal pendant vingt ans!

— Beau fils, fait le père, vous devez faire vos preuves de chevalerie, et ne plus songer aus folies.

— Père, fait Aucassin, ce n'est pas le moment de me sermonner, mais d'exécuter nos conventions.

— Bah! Quelles conventions, beau fils?

— Comment! Père, les avez-vous oubliées? Par ma tête! Je ne saurais, moi, les oublier, elles me tiennent au cœur. Ne m'avez-vous pas promis, quand je pris les armes pour aller me battre que si Dieu me ramenait sain et sauf, vous me laisseriez voir Nicolette, ma douce amie, le temps de lui dire deus ou trois paroles et de l'embrasser une fois? Vous m'avez fait cette promesse et je veus que vous la teniez.

— Moi? fait le père, Dieu m'abandonne si je tiens jamais pareille promesse! Si elle était ici, je la ferais brûler, et vous-même pourriez avoir toute crainte.

— C'est votre dernier mot? fait Aucassin.

— Par Dieu, oui! fait le père.

— Certes, fait Aucassin, je suis bien dolent de voir mentir un homme de votre âge. Comte de Valence, fait Aucassin, je vous ai fait prisonnier!

— C'est bien vrai, seigneur, fait le comte.

— Donnez-moi votre main, fait Aucassin.

— Seigneur, volontiers. »

Et il met sa main dans la sienne.

« Maintenant, me jurez-vous, fait Aucassin, pendant le reste de vos jours, quand vous pourrez faire une honte ou un dommage à mon père dans sa personne ou dans ses biens, de ne jamais manquer de le lui faire?

— Seigneur, par Dieu! fait-il, ne vous moquez pas de moi, mais mettez-moi à rançon. Vous ne sauriez me demander or ni argent, chevaus ni palefrois, vair ni gris, chiens ni oiseaus de chasse que je ne vous les donne.

— Comment, fait Aucassin, ne reconnaissez-vous donc pas que je vous ai fait prisonnier?

— Seigneur, oui, fait le comte.

— Par Dieu! fait Aucassin, si vous ne me faites le serment que j'ai dit, je vous fais voler la tête avec mon épée.

— Au nom de Dieu, fait-il, je vous jure tout ce que vous voulez. »

Alors, Aucassin le fait monter sur un cheval, monte sur un autre, et l'accompagne jusqu'à ce qu'il soit en sûreté.

Quand le comte Garin voit qu'il ne pourra détacher son enfant Aucassin de Nicolette, il l'enferme dans une chambre souterraine.

Lors Aucassin se lamente
Comme vous pourrez ouïr :
« Nicolette, fleur de lis,
Douce amie au clair visage,
Plus es douce que raisin!
Un jour vis un pèlerin
Malade de l'avertin[1];
Dolent gisait en un lit,
Moult était en mauvais cas;
Tu passas devant son lit,
Ta traîne tu soulevas
Et ta pelisse d'hermine.
Quand il vit ta jambe fine,
Guéri fut le pèlerin.
Il se leva de son lit
Et partit pour son pays,
Sain et sauf et tout guéri.
Douce amie, fleur de lis,
Bel aller et beau venir,
Beau jouer et beau parler,
Dous baiser et dous sentir,
Nul ne vous pourrait haïr.
Pour vous suis en prison mis.
Or, il m'y faudra mourir
Pour vous, amie! »

Aucassin était en prison, comme vous l'avez entendu,

1. De vertiges.

et Nicolette était d'autre part enfermée dans sa chambre. C'était au temps d'été, au mois de mai, où les jours sont chauds, longs et clairs, et les nuits tranquilles et sereines. Une nuit, Nicolette était couchée dans son lit; elle vit la lune luire clair par la fenêtre et elle entendit le rossignol chanter dans le jardin : il lui souvint d'Aucassin, son ami, qu'elle aimait tant. Craignant que le comte Garin, qui la haïssait si fort, ne réussît à lui faire infliger une mort cruelle, elle résolut de ne plus rester dans sa prison. La vieille, qu'on avait mise près d'elle, dormait. Elle se leva, se vêtit d'une belle robe de soie; puis elle prit des draps du lit et des serviettes, les noua, en fit une corde aussi longue qu'elle put, l'attacha au pilier de la fenêtre et se laissa glisser jusqu'au jardin. Elle prit sa robe d'une main par devant, et de l'autre elle se retroussa par derrière à cause de la rosée qu'elle voyait sur l'herbe, et s'en alla à travers le jardin.

Elle avait les cheveus blonds et bouclés, les yeus vairs et riants, le visage agréable, le nez haut et bien assis[1], les lèvres vermeilleltes plus que n'est cerise ni rose au temps d'été, les dents blanches et petites, et elle avait les mamelettes dures qui luï soulevaient son vêtement comme si c'eussent été deus nois gauges ; sa taille était si fine qu'en vos deus mains vous eussiez pu l'enclore, et les fleurs des marguerites, qu'elle rompait en marchant, étaient noires près de ses pieds, tant était blanche la fillette.

Elle vint à la porte du jardin, l'ouvrit, et sortit par les rues de Beaucaire, suivant l'ombre, car la lune luisait moult claire, et elle marcha tant qu'elle vint à la tour où son ami était. Elle se blottit près d'un pilier, serrée dans son manteau, et approcha sa tête d'une fente de la tour, qui était très vieille. Elle entendit Aucassin qui là-dedans pleurait et regrettait sa douce amie qu'il aimait tant.

Quand elle l'eut assez écouté, elle lui dit : « Aucassin, noble et franc damoiseau, que vous sert de vous lamenter et de pleurer?

1. Jusqu'ici le portrait de Nicolette est exactement celui d'Aucassin. Voyez plus haut.

Votre père me hait et jamais il ne permettra que nous soyons réunis. Pour vous je passerai la mer et j'irai dans d'autres pays. » Puis elle coupe une boucle de ses cheveus et la fait passer par la fente. Aucassin les prent, les embrasse, les met dans son sein, et recommence à pleurer.

Il est irrité du projet de départ de Nicolette.

« Belle douce amie, fait-il, vous ne vous en irez point, car ce serait ma mort. Et le premier qui vous verrait et qui le pourrait vous mettrait à mal. Et après que vous auriez couché dans le lit d'un homme, ne pensez pas que j'attendrais de trouver un couteau pour me frapper au cœur. Non certes, je n'attendrais pas, mais je me précipiterais d'aussi loin que je verrais une muraille ou une pierre, et j'y heurterais si durement ma tête que j'en ferais voler les yeus et jaillir la cervelle. J'aime encore mieus mourir d'une telle mort que de savoir que vous auriez couché dans le lit d'un autre homme que moi !

— Ah! fait-elle, je ne pense pas que vous m'aimiez tant que vous le dites, mais je vous aime plus que vous ne faites.

— Comment! fait Aucassin, belle douce amie, il est impossible que vous m'aimiez tant que je vous aime. La femme ne peut aimer l'homme autant que l'homme la femme. Car l'amour de la femme est au bout de ses cils, au bout de sa mamelle, au bout de l'orteil de son pied, mais l'amour de l'homme est planté au fond de son cœur, d'où il ne peut plus sortir. »

Cependant les gardes de la ville s'approchaient de l'endroit où Aucassin et Nicolette parlaient ensemble. Ils avaient les épées tirées sous leurs capes, car le comte Garin leur avait commandé, s'ils pouvaient prendre Nicolette, de la tuer. Ils en parlaient entre eus, lorsque le veilleur qui était sur la tour, les vit venir et les entendit : « Dieu! fait-il quel dommage pour si belle fillette, s'ils la tuent! Ce serait une grande aumône si je pouvais lui dire, sans qu'ils s'en aperçoivent, de prendre garde. Car s'ils la tuent, Aucassin, mon damoiseau, en mourra, et ce sera grand dommage. »

Le veilleur fut très vaillant,
Preus, courtois et bien appris.
Il a commencé un chant
Qui beau fut et avenant :
« O jeune fille au cœur franc,
Tu as le corps avenant,
Les cheveus blonds, les dents blanches,
Vairs les yeus, face riante.
A ta mine bien je vois
Que parles à ton amant,
Qui pour toi se va mourant.
Je te le dis, tu l'entens!
Garde-toi des soudoyers
Qui par ci te vont cherchant,
Sous la cape lame nue.
Ils te feront triste sort
Si n'y prens garde.

— Ah! fait Nicolette, que l'âme de ton père et de ta mère jouisse du repos béni, toi qui m'avertis si courtoisement. S'il plaît à Dieu, je m'en garderai bien, et Dieu m'en garde! »

Elle se serre dans son manteau, à l'ombre du pilier, jusqu'à ce que les gardes aient passé outre. Puis elle prent congé d'Aucassin et s'en va jusqu'aus murailles de la ville, sur lesquelles elle réussit à monter. Arrivée entre le mur et le fossé, elle regarda en bas, vit le fossé très profond et très raide, et eut grand peur.

« Dieu! fait-elle, douce créature! Si je me laisse choir, je me briserai le cou, et si je reste ici on me prendra demain et on me fera brûler. J'aime encore mieus mourir ici que de devenir demain un spectacle pour le peuple. »

Elle fit le signe de la crois et se laissa glisser le long du fossé. Quand elle arriva au fond, ses beaus pieds et ses belles mains, qui n'avaient pas appris à être blessés, étaient tout écorchés, et le sang en jaillissait bien de douze blessures, et cependant elle ne sentait ni mal ni douleur à cause de la grande peur qu'elle avait.

Et si elle avait été en peine d'entrer dans le fossé, ce

fut bien pis pour en sortir. Mais elle pensa qu'il ne faisait pas bon demeurer là. Elle trouva un pieu aiguisé qu'on avait lancé pour défendre la ville, et, s'en aidant à chaque pas, elle arriva à grand peine sur l'autre bord du fossé.

Ici, nouvel embarras. A deus portées d'arbalète était une forêt qui avait bien trente lieues de long et de large. Elle craint d'y être tuée par les serpents, les loups, les lions et les sangliers ; mais la crainte du supplice qui la menace la décide à y entrer, en se recommandant à Dieu. Elle se blottit dans un épais buisson. Bientôt le sommeil la prit, et elle s'endormit jusqu'au point du jour.

A ce moment, les bergers sortaient de la ville, ils laissèrent aller leurs bêtes entre le bois et la rivière, puis ils se rendirent eus-mêmes près d'une très belle fontaine qui était au bout de la forêt, étendirent un manteau et mirent leur pain dessus. Pendant qu'ils mangeaient, Nicolette s'éveilla au cri des oiseaus et des bergers, et se dirigea vers eus :

« Beaus enfants, fait-elle, Dieu vous aide !

— Dieu vous bénisse ! » fait l'un d'eus, qui avait la langue plus déliée que les autres.

« Beaus enfants, fait-elle, connaissez-vous Aucassin, le fils du comte Garin de Beaucaire ?

— Oui, nous le connaissons bien.

— Au nom de Dieu, beaus enfants, fait-elle, dites-lui qu'il y a une bête dans cette forêt, et qu'il la vienne chasser. Et s'il l'y peut prendre, il n'en donnerait pas un membre pour cent marcs d'or, ni pour cinq cents, ni pour aucune richesse. »

Les bergers la regardent, et la virent si belle qu'ils en furent tout interdits.

« Que je le lui dise? fait celui qui avait déjà parlé. Malheur à qui en soufflera mot! C'est un fantôme dont vous parlez ; car il n'y a dans cette forêt de bête si précieuse, ni cerf, ni lion, ni sanglier, dont un membre vaille plus de deus deniers. Malheur à qui vous en croit et à qui le lui dira ! Vous êtes fée, nous n'avons souci de votre compagnie, mais tenez votre chemin.

— Ah ! beaus enfants, fait-elle, vous ferez ce que je vous

demande. La bête a une telle vertu qu'Aucassin sera guéri de son mal. J'ai cinq sous dans ma bourse, tenez, si vous le lui dites. Il faut qu'il vienne chasser avant trois jours. Si dans les trois jours il ne la trouve, jamais il ne sera guéri de son mal.

— Ma foi, dit le berger, nous prendrons les deniers, et, s'il vient ici, nous le lui dirons, mais nous ne l'irons pas chercher.

— De par Dieu ! » fait-elle.

Puis elle prent congé des bergers et s'en va.

Nicolette au clair visage
Des pastoureaus s'éloigna,
Et poursuivit son chemin
Parmi le bois tout feuillu
Par un vieus sentier moussu,
Jusqu'au point d'où sept chemins
Vont à travers le pays.
Alors à penser se prit
Qu'éprouvera son ami,
S'il l'aime comme il l'a dit.
Elle prit des fleurs de lis
Avec des feuilles de chêne,
Une belle loge en fit.
Jamais pareille on ne vit.
Elle jure au nom de Dieu
Si par là vient Aucassin
Et si là, pour l'amour d'elle,
Il ne se repose un peu,
Point ne sera son ami,
Ni elle sienne.

Nicolette avait fait la loge, comme vous l'avez ouï et entendu, très belle et avenante, et l'avait bien fourrée dehors et dedans, de fleurs et de feuilles. Elle se cache près de là dans un épais buisson pour savoir ce qu'Aucassin fera.

Cependant, le bruit s'était répandu dans tout le pays que Nicolette était perdue. Les uns disaient qu'elle s'était

enfuie, d'autres que le comte Garin l'avait fait périr[1]. Le comte Garin fit mettre son fils en liberté, et, pour le distraire, donna une grande fête. Mais Aucassin restait triste et dolent au milieu des réjouissances générales. Un chevalier l'aperçut et vint à lui :

« Aucassin, fait-il, j'ai été malade du mal dont vous souffrez. Je vous donnerai un bon conseil si vous me voulez croire.

— Seigneur, fait Aucassin, grand merci ! un bon conseil me serait précieus.

— Montez sur un cheval, fait-il, allez dans cette forêt vous ébattre. Vous verrez des fleurs et des herbes, vous entendrez chanter les oisillons, et peut-être entendrez-vous telle parole qui vous fera du bien !

— Seigneur, fait Aucassin, grand merci ! Je ferai ainsi. »

Il quitte la salle, descent les degrés et se rent à l'écurie où était son cheval. Il fait mettre la selle et le frein, met le pied à l'étrier, monte et sort du château. Il arrive à la forêt et chevauche jusqu'à la fontaine, où il trouve les bergers à trois heures de l'après-midi. Ils avaient étendu un manteau sur l'herbe et mangeaient leur pain en menant grande joie.

L'un d'eus disait en chantant : « Dieu protège Aucassin et la blonde fillette qui nous donna des deniers dont nous achèterons des gâteaus, des couteaus et des flûtes ! »

Aucassin pense bien qu'ils parlent de Nicolette et qu'elle a passé par là. Il les décide, non sans peine, à lui raconter qu'ils ont vu une jeune fille et à lui dire de quelle commission elle les a chargés pour lui.

Aucassin, plein de joie, entre dans la forêt, et son cheval l'emporte à grande allure. Ne pensez pas que les ronces et les épines l'épargnent. Que non pas ! Ses vêtements sont déchirés, et le sang jaillit de ses bras, de ses côtés, de ses jambes en trente ou quarante endroits : on aurait pu suivre sa trace au sang qui tombait sur l'herbe. Mais il pensait tant à Nicolette sa douce amie qu'il ne

1. Cf. plus haut.

sentait ni mal ni douleur. Il va ainsi toute la journée sans la trouver, et quand il voit que le soir approche, il commence à pleurer. Mais il est réconforté par la rencontre d'un pauvre misérable dont il peut soulager l'infortune, et il recommence sa chevauchée.

La nuit était belle et tranquille. Il alla tant qu'il arriva près de l'endroit où les sept chemins aboutissaient, et il vit la belle loge, garnie de fleurs, qu'avait faite Nicolette. Les rayons de la lune frappaient dedans :

« Dieu ! fait Aucassin, Nicolette ma douce amie a été ici, et c'est elle qui fit cette loge de ses belles mains. Pour sa douceur et pour l'amour d'elle, je vais descendre de cheval ici, et je m'y reposerai cette nuit. »

Il mit le pied hors de l'étrier pour descendre. Mais son cheval était « grand et haut ». Il pensa tant à Nicolette sa très douce amie qu'il tomba durement sur une pierre et qu'il se démit l'épaule. Il s'efforça cependant du mieus qu'il put, attacha son cheval de l'autre main à un buisson, se tourna sur le côté, et se traîna jusqu'à ce qu'il fût dans la loge. Par un trou à travers le feuillage il regarda les étoiles du ciel, et en vit une plus claire que les autres. Il commença à dire :

« Étoilette, je te vois,
Que la lune tire à soi.
Nicolette est avec toi,
Mon amie aus blonds cheveus.
Je crois, Dieu la veut avoir
Pour que du soir la lumière
Par elle plus claire soit.
Viens, amië, je te prie!
Ou je monterai tout droit
Pour être là-haut vers toi,
Et te serrer dans mes bras!
Si j'étais un fils de roi,
Vous seriez digne de moi,
Sœur douce amie ! »

Quand Nicolette entendit Aucassin, elle vint à lui, car

elle n'était pas loin. Elle entra dans la loge, lui jeta les bras autour du cou et le serra tendrement.

« Beau dous ami, soyez le bien trouvé !

— Et vous, belle douce amie, soyez aussi la bien trouvée ! »

Ils se couvrent de baisers et mènent belle joie.

« Ah ! douce amie, fait Aucassin, j'étais tout à l'heure fortement blessé à l'épaule, et je ne sens plus ni mal ni douleur depuis que je vous ai. »

Elle le tâta et trouva qu'il avait l'épaule démise. Mais elle la mania tant de ses blanches mains, que, par la volonté de Dieu, qui aime les amants, l'épaule revint à sa place. Nicolette prit des fleurs, de l'herbe fraîche et des feuilles vertes, et en fit un pansement qui le guérit.

« Aucassin, fait-elle, beau dous ami, réfléchissez à ce que vous ferez. Si votre père fait demain fouiller cette forêt, et si on me trouve, quoi qu'il advienne de vous, on me tuera.

— Certes, belle douce amie, j'en serais moult dolent. Mais, si je puis, ils ne vous tiendront point. »

Il monte sur son cheval, prent son amie devant lui, la baisant et la serrant contre lui, et ils se mettent en pleins champs.

Aucassin le beau, le blond,
Est sorti du bois profond.
Entre ses bras ses amours
Devant lui, sur son arçon.
Les yeus lui baise et le front
Et la bouche et le menton :
« Aucassin, dit-elle, ami,
En quel terre en irons-nous?
— Hé ! Qu'en sais-je, douce amie ?
Ne me chaut où nous allions
Pourvu que sois avec vous. »
Passent les monts et les vaus
Et les villes et les bourgs.
A la mer vinrent au jour
Et descendent sur la plage
Près du rivage.

Aucassin tenait son cheval par la rêne et son amie par la main ; ils vont le long du rivage jusqu'à ce qu'ils aperçoivent des marchands qui naviguaient près de la terre. Ils leur demandent passage, et, après une tempête, sont transportés dans le pays du roi de Torelore. Mais la suite de leurs aventures offre beaucoup moins d'intérêt Ils vivent heureus trois ans à la cour de Torelore. puis ils sont pris par les Sarrasins. Aucassin, jeté sur un bateau pieds et poings liés, aborde à Beaucaire, où il est reconnu par ses gens. Son père et sa mère étaient morts, il devient comte de Beaucaire. Pendant ce temps, Nicolette était transportée en Afrique ; il se trouve qu'elle était la fille du roi de Carthage et son père veut la marier avec un roi voisin. Mais elle s'échappe, se frotte la tête et le visage avec une herbe qui la rent toute noire, se procure des vêlements de jongleur et se fait transporter en Provence. Là elle débarque, prent sa viole (car elle avait eu la précaution d'apprendre à jouer de la viole pendant son séjour à Carthage) et arrive au château de Beaucaire.

Aucassin, inconsolable de la perte de Nicolette, était assis sur le perron avec ses barons. Elle s'approche et chante sa propre histoire.

Aucassin, tout joyeus, lui demande si elle sait des nouvelles de cette Nicolette dont elle parle. Elle s'engage à la lui amener bientôt. Puis elle se rent dans la maison du vicomte son parrain ; il était mort, mais la vicomtesse la reconnaît et lui offre ses services. Quand elle fut lavée et baignée, elle devint aussi belle qu'elle avait jamais été. Elle revêt une riche robe de soie et envoie chercher Aucassin. Ils tombent dans les bras l'un de l'autre. Le lendemain Aucassin épousait Nicolette et en faisait la dame de Beaucaire.

Nous devons revenir sur deus scènes épisodiques, que nous avons simplement indiquées, parce qu'elles s'écartent du sujet principal du roman, mais qui offrent par elles-mêmes un grand intérêt. Dans la première, Aucassin tâche d'obtenir des bergers qu'ils ré-

pètent la chanson que leur a inspirée la rencontre de Nicolette :

Quand Aucassin entendit les pastoureaus, il se souvint de Nicolette, sa très douce amie qu'il aimait tant, et il pensa qu'elle avait été là. Il pique le cheval des éperons et vint aus pastoureaus.

« Beaus enfants. Dieu vous aide!

— Dieu, vous bénisse! fait celui qui avait la langue plus déliée que les autres.

— Beaus enfants, fait-il, redites la chanson que vous disiez tout à l'heure.

— Nous ne la dirons pas, fait le berger. Malheur à qui pour vous chantera, beau sire!

— Beaus enfants, fait Aucassin, ne me connaissez-vous pas?

— Oui, nous savons que vous êtes Aucassin, notre damoiseau; mais nous ne sommes point à vous, nous sommes au comte.

— Beaus enfants, vous le ferez, je vous en prie.

— Oh! corbleu! fait-il. Pourquoi chanterais-je pour vous, s'il ne me convient? Quand il n'y a si puissant homme en ce pays, à l'exception du comte Garin, s'il trouvait mes bœufs, mes vaches ou mes brebis dans ses prés ou dans son froment, qui fût assez hardi pour oser les chasser sous peine d'avoir les yeus crevés. Pourquoi chanterais-je pour vous, s'il ne me convient?

— Par Dieu! Beaus enfants, vous le ferez. Et tenez, voici dis sous que j'ai dans ma bourse.

— Seigneur, nous prendrons les deniers, mais je ne vous chanterai point, car j'en ai juré. Mais je vous le conterai, si vous voulez.

— De par Dieu! fait Aucassin, j'aime encore mieus un récit que rien. »

Il y a là comme un écho des révoltes populaires du moyen âge. Cette sauvage indépendance des gens du peuple paraît bien prise sur le vif, et nous la retrouvons, plus marquée encore, dans le second épisode, où Aucassin fait la rencontre d'un vilain, et n'osant parler de sa peine d'amour, invente, pour expliquer sa douleur, une

histoire de lévrier perdu, qui provoque une éloquente protestation du misérable :

Il chevauchait dans un vieus chemin herbeus. Il regarda devant lui au milieu du chemin, et vit un homme tel que je vous dirai. Il était grand, et merveilleusement laid et hideus. Il avait une grosse tête plus noire que charbon, les deus yeus espacés de plus d'une main, et il avait de grandes joues, et un très grand nez plat, et de grandes narines larges, et de grosses lèvres plus rouges qu'une charbonnée, et de grandes dents jaunes et laides, et il était chaussé de houseaus et de souliers de bœuf serrés par une corde jusqu'au-dessus du genou; il était affublé d'une cape à deus envers, et il était appuyé sur une grande massue. Aucassin se trouva tout à coup en face de lui et eut grand'peur quand il l'aperçut.

« Beau frère, Dieu t'aide!

— Dieu vous bénisse! fait-il.

— Par Dieu, que fais-tu là?

— Que vous importe? fait-il.

— Rien, fait Aucassin. Je ne vous le demande qu'à bonne intention.

— Mais pourquoi pleurez-vous, fait-il, et menez-vous telle douleur? Certes, si j'étais aussi puissant homme que vous êtes, rien au monde ne me ferait pleurer.

— Bah! Me connaissez-vous? fait Aucassin.

— Oui, je sais bien que vous êtes Aucassin, le fils du comte, et si vous me dites pourquoi vous pleurez, je vous dirai ce que je fais ici.

— Certes, fait Aucassin, je vous le dirai très volontiers. Je vins ce matin chasser dans cette forêt, j'avais un blanc lévrier, le plus beau du monde, je l'ai perdu, et c'est pourquoi je pleure.

— Oh! fait-il, par le cœur de Dieu! Vous avez pleuré pour un chien puant! Malheur à qui jamais vous prisera, quand il n'y a si puissant homme en cette terre, si votre père lui en demandait dis, ou quinze, ou vingt, qui ne les envoyât très volontiers et qui n'en fût très joyeus. C'est moi qui dois pleurer et mener deuil.

— Et pourquoi, frère?

— Seigneur, je vous le dirai. J'étais loué à un riche vilain et je poussais sa charrue. Il y avait quatre bœufs. Or, il y a trois jours qu'il m'advint une grande mésaventure, je perdis le meilleur de mes bœufs, Rouget, le meilleur de ma charrue, et je vais le cherchant. Je ne mangeai ni ne bus depuis trois jours, et je n'ose aller à la ville, car on me mettrait en prison puisque je n'ai de quoi le payer. Je n'ai rien au monde que ce que vous voyez sur mon corps. J'ai une pauvre mère qui n'avait pour toute fortune qu'un mauvais matelas, on le lui a tiré de dessous le dos, et elle couche à même la paille. J'en souffre beaucoup plus que de mon malheur, car l'avoir va et vient. Si j'ai perdu aujourd'hui, je gagnerai une autre fois, je paierai mon bœuf quand je pourrai, et je ne pleurerai pas pour cela. Et vous avez pleuré pour un chien puant ! Maudit soit qui jamais vous prisera!

— Certes, tu es de bon confort, beau frère. Béni sois-tu! Et que valait ton bœuf?

— Seigneur, on m'en demande vingt sous, et je n'en puis rabattre une seule maille.

— Or tiens, fait Aucassin, vingt sous que j'ai là dans ma bourse, et paie ton bœuf.

— Seigneur, fait-il, grand merci, et Dieu vous laisse trouver ce que vous cherchez. »

On sent que l'auteur a mis dans cet épisode un peu de son âme, et ce n'était point une âme banale. Pour ne parler ici que de la valeur littéraire du morceau, quelle fermeté de dialogue, quel saisissant contraste entre la laideur physique du pauvre homme et sa tendresse pour sa mère, entre les pleurs du jeune seigneur, causés par une amourette, et la désolation résignée de l'homme du peuple aus prises avec les cruelles nécessités de la vie! Aucune déclamation, aucune longueur ne vient diminuer la forte impression produite sur le lecteur par cette belle page. Il n'y a pas un mot à retrancher, pas un à ajouter, pas un à changer. Et quelle fraternité touchante entre le hideus meurt-de-faim, et le brillant damoiseau, qui

trouve dans le spectacle inattendu de cette grande misère un réconfort à sa passagère et futile douleur[1] !

1. La plupart des analyses que nous avons données dans cet article sont destinées à un chapitre de l'*Histoire de la littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, et dont les premiers fascicules paraîtront incessamment chez M. Armand Colin, libraire-éditeur à Paris.

TRADUCTION

DE

QUELQUES STROPHES DE MIREILLE

DANS DIVERS DIALECTES MÉRIDIONAUS

Nous donnons ci-après quatre nouvelles traductions en dialectes méridionaus des strophes de Mireille dont on trouvera le texte dans la *Revue de Philologie*, t. VIII, p. 119. Nous avons pensé que l'enquête, commencée à la conférence de M. Jeanroy, serait élargie et précisée par ces nouveaus documents.

LANGUEDOCIEN

CARCASSONNE (AUDE)

Un suèr dounk, din la Krau basto,
Le bèl tressayre de banastos
A l'endaban d'Ourrias benyo din le kareyrou.
Le trouneyre d'un ouratche tusto
Le prumièr albre ke l'atiro,
E la koulèro i rebiran las tripos
Gar'aychi [1] koumo parlèt le dountayre de biows :

« Ako 'y [2] belèw tu, fil de garso,
Ke l'as embreychado, la Mirèyo ?
En touk [3] kas, espelyinsat, d'abort ke bas praki [4],

1. *Aychi* : pr. *ch* dous; *ch* dur étant noté par *tch*.
2. *Ako'y* = *ako es* avec adoucissement de l's final devant toutes les consonnes, sauf *c*, *p* et *t*. Cf. *ay lay mas* = *as las mas ;* mais *sas kars biwlètos ; n'es pas bou ; las tripos.*
3. *Touk kas* = *touk kas*, avec assimilation du *t* en *k* devant un *c*.
4. *Praki* = *per aki*, par là.

Digoz-i'n pawk ke m'en jawti d'élo
E de soun mour de moustélo
Pay may ke dal bièl tros de télo
Ke te kourbits la pèl !... b'awzisses, bèl margoulin ? »

Binsenou trefousigèt ; soun amo
Se derebelyèt koumo la flambo ;
Soun kor i sawtèt koumo 'no boumbo ke partits ;
« Pantou ! boy dounk ke te derente
E ke moun arpo en dous te plège ? »
I digèt en l'aregardan, tarriple
Koumo kant, afamat, se rebiro 'n lèopart.

E de sa koulèro le tramblomen
Fazio fremi sas kars biwlétos.
« Sul[1] l'grabiè, sa digèt l'awtre, aniras t'amoura !
Kar ay lay mas trop pawk-de-kawso
E n'es pay bou, roudayre,
Ke per plega' no gawlo de sawze,
Per te passeja a l'oumbro e per gourrineja.

— O, koumo toursissi le sawze,
Respoun Binsen k'ako mets en ratcho,
Te baw toursi, le gargayol ! Garo ! garo ! fujissi, se podes,
Fujissi, pawruk, k'èy la koulèro !
Fujissi, ou, per san Djakes de Galisso !
Rebeyras pay may tous tamaris ;
Kar ba, akel pun de fèr, t'embrezena les osses. »

Estabousit de trapa'n ome
Sur ki enfin pot passa sa ratcho :
« Un moumen ! i respoun le bakiè en remousegan,
Un pitchou moumen, moun joube drolle,
K'alumen la pipo !...» E de sa potcho
Tiro 'n boutsikou de pèl de bouk
È uno negro bouffardo ke se mets à la bouko, è mesprezayre :

« Kan te bressabo' l pè d'un « ours »
T'a pay jamay kountat Jan de l'Ours
Ta karayo de mayre ? sa diguèt al Binsen.

1. *Sul l' grabiè* = *sur le grabiè*, avec assimilation de l'*r* en *l*.

Ia Jan de l'Ours, l'ome double,
Ke kan soun mèstre, ame dous kouples
Le mandèt lawra souy rastouls,
Arrankèt, koumo'n pastre arranko'n lagast.

Lay bestios toutos atelados,
E sus un piboul pla nawt,
Lay boulingèt en l'ayre, e may l'alayre aprèts ;
E tu, menut, ès pla urous
K'apèrsebi pay de piboul !...
— Tirayos pas un aze d'uno ribo,
Gran pork ! n'as que de lengo ! » E Binsen, a l'arrèst,

Koumo'n lebriè tén uno bestio salbatcho
Tenyo'ki soun enemik,
« Digos ! i kridabo à s'enganawsa,
Loungo grepio, ke te karros
Sus toun iranyo[1], è bé ? Desendes
Ou te desendi ?... As pow ? as pow
Aro k'anan sabé kun tetèt de boun layt ? »

1. *Iranyo* = *araignée*, par métaphore *cheval étique*.

A. Cazelles.

LANGUEDOCIEN

LA BASTIDE-ROUAIROUX, ARR. DE CASTRES. TARN

Un bèspre doun, din la Kraw grando,
Lou bèl tresàyre de banastos
A l'endaban d'Ourrias benyò din lou karrayrou.
Lou tron d'un ouratze eskapito
Lou prumyè albre ke l'atiro
È la koulèro remenan sas tripos
Aisi koumo parlèt lou doundàyre de byows:

« Ey belèw tu, fil de puto
Ke l'as ensourselado, la Mirèlyo?
En tou kas, espelyat, pér ke bas kap abal
Digo-yé-'n pauk ke me tzawti d'élo
È de soun mourre de moustèlo
Pay mai ke dal bièl tros de tèlo
Ke te kroubis la pèl... b'entendes, bel margoulin? »

Binsen trefouzièt, soun amo
Se rebelyèt koumo la flambo,
Soun kor yé reboumbièt koumo'n fyok grèk ke partis.
« Pantre ! bòy doun ke te derente
È ke moun arpo en dous te plège? »
Yé fa en l'aluken, tarriple
Kòumo kant, afamat, se rebiro'n « lèopart ».

È de sa koulèro lou tramblomen
Fazyò fremi sas kar biwletos.
« Su la grabo diy l'awtre, t'aniras amourra
« Kar » ay lay mas trom muskadinos
È sioy re ke bou, pano-poulos,
Per plega'n brout de beliso,
Per kamina din l'oumbro, è per gourrinetza.

— O, koumo tosi la beliso,
Respoun Binsen k'aiso enratzo,
Te bow tose lou kol. Bey, bey, bay-t'en se podes,

Bay-t'en, kapou, k'èy koulèro !
Bay-t'en, ou, San Tzakey de Galiso !
Tournaras pay beze tas « tamarissos »,
Ke ba'keste pun de fèr t'embousina lous osses. »

Estounat de trapa'n ome
Ount anfin pouèso boumi sa ratzo :
« Un moumen ! ye respoun lou bakyè rebufat,
Un petit moumen, moun tzoube fat,
K'aluken la pipo !...» È de sa potzo
Tiro'n bourset de pèl de bouk
È 'n negre tuèw ke met à la bouko, è mesprezent :

« Kan te bressabo'l pè d'un « ourse »
T'a pay tzamay kountat Tzan de l'Ours
Ta tzitano de mayre ? A Binsen dièt aital.
Ya Tsan de l'Ours, l'ome douple,
Ke, kan soun mèstre ame dous parels,
Lou mandèt lawra souy rastouls
Arrapèt, koumo'n pastr'arrapo'n « barbezin »,

Lay bèstyos toutos atalados,
È suz'un pioul pla nawt
Lay tzetèt pel l'ayr'ame l'alayr'à l'en darrè !
È tu, pawrot, bounur t'arribo
K'empraysi ya pas kap de pioul !
— Trayos pas un aze d'un awrièyro,
Gran pork ! as pas ke de lengo ! » È Binsen, a l'arèst,

Koumo'n lebryè tèn uno bèstyo,
Tenyo'ki soun enemik.
« Dios, ye kridabo (a) s'eskana,
Loun gouludas, ke t'esparrakos
Suze ta rosso, è be ? dabalos.
Ou te dabali ? Rakos ? rakos,
Aro k'anan sawpre kal tetèt de boun layt. »

L. Rouanet.

ROUERGAT

MILLAU (AVEYRON)

Un sero doun, din lo basto Kraw,
Lou poulit tresayre de descos
O l'enkwòntro d'Ourrias beniò din lou corrièyrou.
Lou trwòn d'un owratche escobaso
Lou premiò awbre ke l'òtiro
E l'iro tremousen sòs tripos
Biòki kousi pòrlèt lou dountayre de biòws :

« Okwò siòs tu belèw, fil de puto,
Ke l'as emmòskado lo Mirèlyo.
Din toute lous kazes, espelyat, perké bas dòwz ennòbal,
Diz-i ke me tchawte pa may d'elo
È de soun mourre de moustèlo
Ke del bièl petas de tèlo
Ke t'okato lo pèl. Entendes? poulit fòrluket. »

Binsen tresòwtèt : soun amo
Se derebelyèt koumo lo flòmo,
Lou kur i boumbièt koumo'n fiòk grèk ke pòrtis.
« Pòkan bwòy[1] doun ke te derrenke
È ke d'un kwòp d'arpo te plège?»
Li dièt òmm'un kwòd d'uèl[2] tòrriple :
Koum'òkel d'un « leopar » ke biro lou kap ògònit.

È de soun iro lou tròmblòmen
Fòziò fremi sòs kar biówlètos[3] :
« Su lo grabo, respoundèt l'awtre, t'ònòraz òmourra.
Tòy mas sou pas prou fwòrtos
È syòs pa bou, bògòmoun,
Ke per jimblà un'òmòrino
Per kòmina din l'oumbro e per bògòmounda.

1. Triphtongue.
2. *ue* : diphtongue.
3. *iow* : triphtongue.

— Oyda koumo twòrse los òmòrinos,
Respwòn Binsen k'òkele moutch fôw beni fwòl,
Te baw twòrse lou kwòl. Bejo! Bejo, fujis se pwòs,
Fujis, kòpou, mo koulèro,
Fujis, awtromén per Sen Jakes de Gòliso
Tournòras pa beyre tous tòmòris
Parsòke òkeste poun de fèrre te bò espouti. »

Estounat de trouba 'n wòme
Sus kal pwòske boumi sò ratcho :
« Un moumen, i respwòn lou bouyò regònyous,
Un moumentou, pawre menut,
K'òluken lò pipo ! » E de sò pwòtcho
Tiro uno bourséto de pèl de bouk
È uno pipaso négro ke se met ò lò bouko è mesprezen [y dièt :

« Kòn te bresab' òl pè d'un' roumòri
Tò pa jomay kountat Jan de l'Ours
Toun oungrezo de mayre ?
Jan de l'Ours, l'wòme douple
Kòn soun mèstre òmme dous porél de biòws [1]
L'embouyet lòwra sòy ròstoulyos
Tròpèt koumo'n pastre trapo un'òngrwòlo [2].

Lòy bèstios tout òtòlados
È su lò nawto simo d'un piboul
Lòy jitèt ellèr òmme l'òrayre detras.
È tu, mendic, syòs pla urous
K'i aje paz oysi kad de piboul !
— Tiròryos pas un'aze d'uno gòndwòlo,
Pourkas ! as pas ke de lengo.» E Binsen ò l'òrrèst,

Koumò'n lebryò tèn uno bèstio,
Teniò òki soun enemik :
« Diòs, li kridabo ò s'eskòna lou gòrgòlywòl,

1. *iow.*
2. Lézard.

Gròn mònjodouyro ke te karros
Desus tò ròso, dòbalos? ou bwòs ke te dòbale? As pòw?
[As pòw,
Aro bòn sawpre kal ò tetat de boun latch.»

E. Galtier.

ROUERGAT

SAVIGNAC, AVEYRON, CANTON ET ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

Un ser doun, dil[1] lo Kraw grondo,
Lou pourit bohtieyre[1] de bonâhtos
O l'endobon d'Ourryâ benyò dil lou kominol,
Lou trone d'uno niboulàdo dehkopito
Lou purme àwre ke l'otiro,
È, lo moliço li trebiren loh tripos,
Otzah kousi porlèt lou doundayre de biòws :

« Koy belèw tu, fil de puto,
Ke l'az ensoursieyràdo, Mirèlyo ?
En tout kas, foutut pelyous, per ke baz el l'obal,
Dyò li doun ke me tzàwti pâ may d'elo
È de soun mourre de beleto
Ke del bèl trô de tèlo
Ke t'okato lo pèl!... ly àwses, pourit forluhket ? »

1. Les substantifs et particules terminés par la consonne *n* suivie d'une liquide ou d'une labiale ou par l'un des sons durs, *p*, *t*, *k* (*c* dur), tendent à l'assimiler avec la consonne initiale du mot sur lequel ils s'appuient : *lolh moh trof finos*, *el l'obal*, pour *trop finos*, *en l'obal*.

2. *S* dans ce patois est traité à peu près comme dans ceus de Lauzerte et du Causse (voir *Rev. de Phil.*, VIII, p. 131 et 134).

1° Devant une voyelle il se maintient toujours, dur ou adouci quand il est intérieur; toujours adouci, quand il est final, sauf devant un signe de ponctuation, où il se conserve dur.

2° Devant les sons durs, *k*, *p*, *t*, il s'aspire toujours.

3° Devant les autres consonnes, à la fin d'un mot (je n'en ai pas observé de trace apparente à l'intérieur), tantôt il tombe, entraînant l'allongement de la voyelle précédente, tantôt il est remplacé par l'aspiration précédée du son *l*; ce dernier cas est particulier :

A). Aus formes plurielles de l'article, du substantif, de l'adjectif et du pronom terminé au masculin en *ous* ou *es*, au féminin en *os*.

B). Aus terminaisons en *os* et en *es* de la deusième personne du siugulier au présent et aus temps simples du passé de l'indicatif, du conditionnel et du subjonctif.

Les exemples suivants réunissent ces diverses particularités :

A lolh moh trof finos, pour *as los mos trof finos*.

Râkolh doun, sabelh be perke, pour *Rakos doun, sabes, be perke*.

(Tu canes donc, tu sais bien pourquoi).

Binsen s'ehtrementyèt; soun âmo
Se derobelyèt koumo lo flombo ;
Lou kur lis sowtêt koumo'n fiòk- « grek » ke par :
— Insoulen ! bos doun ke te derente
È ke moun arpio en douh te fiple ?
Ço li fêtz, lous èls en fiòk, torriple
Koumo kond, offomat, se rebiro'n leopar.

È de so moliço lou tramblomen
Fozyò fremi soh kâr biwletos.
— Su lo grâbo, dyèt l'àwtre, onorah t'omourrâ !
K'â lolh moh trôf finos,
È n'eh pâ bou, pouloyè
Ke per fiplâ'no perno de bin,
Per kourre lo nètz è per roudouletzâ !

— Hè be, koumo torsi loulh bins,
Rehpon Binsen qu'oiço enrâtzo,
Te bàw torse lo gorgoilyôlo ! Bay ! bay ! futz se pôdes,
Futz, lâtze, ke sùy dinz uno moliço !...
Futz, ou, « Son Tzâke de Goliço ! »
Tournorah pah prù beyre touh tomorisses ;
K'okel poung de fèr te bo'hpouti lous osses.

Suhpres è fièr de troubâ'n ôme
Suh kal onfin[1] boumi so râtzo :
— Un moumen li rehpon lou bokiè regonyat.
Un pitzot moumen, pàwre droullat,
K'oluken lo pipo !... È de so potzo
Tiro'n boursou de pèl de bouk,
È'n negre « cochimbaw[2] » ke met ol kai ; è mehprezon :

Kon[3] te bressâb'ol pe d'un' « ourso, »
To tzomai kountat Tzon de l'Ourso,
To boumiâsso de mayre ? ço dyèt o Binsen.

1. La forme *onfin* vieillit, et se trouve remplacée par le français *enfin*.
2. Inconnu au pays, le « calumet ».
3. Le *d* étymologique de *kond* (= quando) ne se maintient que devant une voyelle.

Ly o Tzon de l'Ourso, l'ôme douple,
Ke kon soun mehtre, ombe douh porels
L'embouyèt lòwrâ solh rohtoulyos
Ottropèt, koumo'n pahtre ottrapo'n pât,

Lolh behtyoh toutos otolâdos,
È suz uno piboule plo nàwto,
Loh titet el l'èr, ombe l'oráyre ol kioul![1]
È tu, piètre, eh plo irous
K'oproisi ly âtzo pâ de piboule!...
— Pororioh pa 'n aze d'un' obro,
Gron tessou! n'ah pah ke de lengo! È Binsen, o l'orrès,

Koumo'n kò de kasso tampo'no behtyo sowâtzo,
Tompab'oki soun enemic
— Hè be, dyò, ço li cridabo o s'enròwki,
Gron goboluhto, ke t'ehpantos
Suh to rosso, hè be, dobâlos?
Ou te dobâli?... Râkos? rakos,
Aro k'onan sobe kun tetèt de boun latz.

1. « *Ombe l'oráyre oprès* » ferait un contresens.

C. Salingardes.

QUERCINOIS

ALBAS, CANTON DE LUZECH, ARRONDISSEMENT DE CAHORS — LOT

Un she[1] doun, din (*ou* den) la Kraw grando,
Lou bèl treshaire de banahtosh
A l'endaban d'Ourrias bènyo din (*ou* den) lou kaminol.
Lou trône d'un awratze dehkapito (*ou* atrapo?)
Lou prunyèr albre ke l'atiro,
È la koulèro bouloubershen sah triposh,
Aishi koushin parlèt lou doundayre de biosh.

« Akoh tu belew, fil de puto,
Ke l'ash enshourshilyado la Mirèlyo?
En tou kash, pelyarot, per ke bash en 'abal,
Dio i 'm paw ke m'entzawti d'elo
E de shoun mourre de beleto
Pa mai ke del bièl petash de tèlo
Ke t'akato la pèl!.. awhézh, poulit awriol (margoulin).»

1. Nous avons adopté les graphies *zh*, *sh*, *h*, pour rendre les nuances de la prononciation du son *s* dans notre patois.

Nous ne trouvons le son sifflant pur que dans le groupe *tz* : *awratze*, *agatzo*, *latze*, etc.

Au lieu du son sifflant pur, nous trouvons un son moitié sifflant, moitié guttural, que nous écrivons *zh* ou *sh*, à égale distance du son de l's et du son du *j* français :

A) Dans le corps d'un mot, devant une voyelle ou une diphtongue : *fazhio* (*fazjio*), *azhe* (*azje*), *rasho* (*razjo*), *shoun* (*sjoun*), *shen* (*sjen*), *aishi* (*aisji*), etc.

B) A la fin d'un mot : *biosh* ou *biozh* (*biosj*), *triposh* ou *triposh* (*triposj*), etc.

Le son guttural seul (à peu près équivalent, dans certains cas, au *ch* allemand dans *ich*, *nach*, *brechen*, etc.), que nous écrivons *h*, se perçoit :

A) Dans le corps d'un mot, devant une consonne : *ehkani* (*echhani*), *akehte* (*akechte*), *rahtoul* (*rachtoul*), etc.

B) A la fin d'un mot, qui, à part, aurait la finale *sh* ou *zh*, mais qui, par la prononciation, s'appuie sur un mot suivant commençant par une consonne.

tournarash	—	et	—	*tournarah‿pash*
ash (tu as)	—	et	—	*n'ah‿ke de lengo*
toush (tiens, possessif)	—	et	—	*touh‿parèl*, etc.

Binshen treshawtèt ; shoun amo
She rebelyèt koumo la flambo ;
Shoun kur i shawtèt koum'uno boumbo ke par :
« Pantre ! boh ke t'ehtani
E ke moun arpio en douh te plège ? »
I fèt en l'agatzen, tarrible
Koumo kan, afamat, she rebiro un leopar.

E de sha koulèro lou tremolomen
Fazhio fremi sha kar biwleto.
Shu la grabo te bow fa mouretza,
Kar, ai lai mah trot mendigounosh,
E nè bou, bièl panaire,
Ke pér plega 'no berisho,
Per kourre a l'oumbro è pér rantouletza.

— O, koumo torshi la berisho,
Rehpoun Binsen k'ako amalishio,
Bow torshe toun kol... agatzo, fut she podesh,
Fut, latze, shu en malisho,
Fut, ou, Shen Tzake de Galisho,
Tournarah pa beiré touh « tamarish »,
Kar akehte pun de fèr te ba trousha luiz oshesh. »

Enkantat de trouba'n ome
Suh kal anfin pougèsh boumi sha ratzo :
« Aten ! i rehpoun lou bouiè regawnyoush,
Aten un paw, moun tzwine dehtimbourlat,
K 'alumen la pipo !...» E de sha potzo
Tirèt uno bourshiketo de pèl de bout,
E un brullo-gulo ke metèt à la bouko, mehprezhen :

« Kan te breshabo al pè d'un ' « ansherino »,
Ta tzamai kountat Tzan de l'Oursho,
Ta tzitano de maire ? digèt a Binshén :
I'abo Tzan de l'Oursho, l'ome double,
Kan shoun mehtre an douh parel de biosh
L'embouièt lawra soui rahtoul,
Atrapèt, koumo 'n pahtre atrapo 'n pat.

Lai bèhtioh toutosh ataladosh,
E, shush un biwle bièn naw,
Lui lanshèt en'aire ambe la laire.
E per tu, droullet, è bièn uroush
K'entapr'aishi i atze pa de biwlesh.

— Tirarioh pa'n azhe de shu la razho d'un kan,
Gran por ! n'ah ke de lengo ! E Binshen a l'arrèt.
Koumon lebriè tèn uno shalbatzino,
Tenyo'ki shoun « adbershari ».
Digo doun ! i kirdabo a sh'enrawka,
Gran goulut, ke t'ehpalankosh shuh ta rosho. dabalosh,
Ou te dabali ? Kwardosh ! Kwardosh !
Aro k'anèn shabe kal tetèt de boun lat. »

P. Vieussens.

MEMORANDUM

DES

CONSULS DE LA VILLE DE MARTEL

(Suite et fin)

REMARQUES

Les textes contenus dans le *Mémorandum* ne peuvent fournir les éléments nécessaires pour une étude complète de la langue qui se parlait ou s'écrivait à Martel au XIIIe siècle. Ils n'ont, pour cela, ni une étendue ni une diversité suffisantes. Tout au plus permettent-ils de faire quelques remarques intéressantes.

§ 1. — Ce qui frappe, tout d'abord, ce sont certains mots et certaines formes que nous ne retrouvons pas dans le provençal classique et qui ont persisté dans le patois d'aujourd'hui. Voici les principaus mots, avec la forme actuelle à côté de la forme médiévale : *auvir* I 38 (auj. *óubi*)[1]; *bornac*[2] (auj. *bourn***a**); [*colar*], *colet* II 32, 41, *colero* II 4, 15 (auj. *coul***a**, *coul***è**, *coul***è***rou*); *costia* IV 9 (auj. **cou***htio*[3]); *fandada* IV 6 (auj. *fóud***a***do*); *merendars* I 146 (auj. *merend***a**).

§ 2. — Le suffixe *-aria* donne *eira* ou *ieira* : *almoineira* III 12, *almolneira*, *carreira* III 16, *darreira* V 51, *pregueira*

1. Dans les mots du patois actuel, que nous donnons, l'accent est marqué en caractères gras, les *è* ouverts sont surmontés d'un accent grave ; la prononciation *oou* est indiquée par un accent aigu sur l'*ó* (*óu*); les sons *au*, *eu*, correspondant au français *au*, *eu*, n'existent pas dans notre patois : on prononcera donc *aou*, *eou*; *iu*, *èu* donneront de même *iou*, *èou*.

2. Les mots non suivis d'un chiffre renvoyant aus morceaus publiés se trouvent au *glossaire* avec le contexte.

3. Devant les explosives sourdes : *k* (*c* dur), *p*, *t*, l'*s* passe à une légère aspiration que nous rendons par un *h*. (Cf. *Revue de Philologie franç. et provençale*, VIII (1894) p. 131, note 1, et p. 134, note 2; *Revue des Patois gallo-romans*, I, p. 203, note 4.)

I 201, *saleira* V 207; *caudieira* IV 6, *culhieira* I 32, *manieira* V 25, *primieira* V 33, *primieiramen* V 39, *salieira* V 195.

§ 3. — La chute des consonnes est fréquente :

c tombe parfois, du moins graphiquement, dans le groupe final *ch : dih* V 139 pour *dich*, *dreh* V 140 pour *drech*, *fah* V 95 pour *fach*, *forfahs* pour *forfachs*, *meih* V 215 pour *meich*, *plah* pour *plach*, etc.;

d tombe dans *creensa* V 242;

g dans *dea* I 74, *neadas*, *neet* V 35, *saeles*;

n dans *efans* V 49, *techa*;

nh (*n* mouillée) dans *seihor* V 26;

r dans *mutre*;

s dans *meura*.

§ 4. — L'explosive sonore *b* remplace quelquefois l'explosive sourde *p : bro*, *obtava* V 1.

La réciproque a aussi lieu et l'on trouve *p* pour *b* dans *duple*, *optava* II 67, *pestia*, *propdanamen*.

§ 5 — Le mot *octava* remplace l'explosive gutturale par la labiale sourde ou sonore *bt*, *pt : obtava*, *optava*. Ce changement se produit régulièrement dans le roumain : *octo* = *opt* (*cf.* Meyer-Lübke, *Gram.* § 459).

§ 6. — On trouve *c* pour *s* dure non seulement devant *e : cenescalc*, *cenhes*, *cequa*, *cerbes*, *cocentimen*, mais encore devant *a*, *renoncamen* et *o*, *quocol* pour *cossol*.

§ 7. — Le *ch* limousin se rencontre dans *aichida* III 79, *aicho* V 39, *chamichas* IV 11, *coichi* IV 10, *enaichi* V 30, *laicha* V 66, *laichet* V 50, *laiches* V 145, *madaicha* IV 7. Ces mêmes mots dans le patois actuel nous donnent une *s* dure[1] : *oisi*o, *couis*i, *lois*a ou plus souvent *dois*a, *mod*aiso, ou un *c* dur : *com*intso. Il semble donc que la limite du *ch* limousin ait été reculée vers le Nord.

§ 8. — La dentale sonore remplace la dentale sourde et l'on a *d* au lieu de *t : disapde*, *malaude*.

§ 9. — *e* remplace *i* dans *delhus*, *vela* et avec métathèse dans *servin*, *cervin* pour *sirven*.

1. L'*s* dure du patois de Martel est intermédiaire entre l'*s* dure et le *ch* du français. (Cf. *Revue de Philol. franç. et prov.*, VIII (1894), p. 134, note 2.)

§ 10 — La graphie de $g = j$ est fréquente : *gagut* IV 6, *goia*, *gorn*, *gurat*, etc.

§ 11. — *l* mouillée est souvent notée *ilh* dans *conseilh* V 8, *pareilh* IV 18.

§ 12. — *l* s'est vocalisée dans *aus* = *als*, *deus* = *dels*, *peus* = *pels*.

Cette vocalisation est de règle aujourd'hui dans le dialecte de Martel et des environs, où l'on dit : *deuz*[1] *ase*, *deuz èu*, *deu bèu*, *deu fraire*, *deu gal*, etc., sauf devant les explosives sourdes *c* (dur = *k*), *p*, *t* : *deh cobri*, *deh paire*, *deh tour*. Il ne semble pas qu'à ce moment le scribe ait obéi à une règle quelconque. Nous trouvons, en effet : *aus sirvens* III 27 et *als sirvens* I 183, 186, *aus fraires* III 32, et *als cossols* III 59, *als demans* V 6, 29, 37, *als proshomes* II 155; *aus autres*[2], *aus paubres*[3].

deus deners II 177 et dans le même compte *dels deners* II 156, et encore I 310; *deus fraires* V 230 et *dels fers* III 18, puis *deus autres*[4], *deus cossols*[5] et *dels cossols* I 109, III 49, *deus draps*[6] et *dels deudes* V 53, *dels sirvens* I 278.

peus penos II 90 et *pels proshomes* I 144; *peus lairors*[7], *peus sirvens* II 63, *pels autres* I 98, *pels deniers* III 95, *pels deudes* V 92, *pels draps* I 278, *pels gagges* II 22, 35, *pels glochs* I 110, *pels jorns* I 124, *pels nous*. I 63.

Cette vocalisation se rencontre encore dans *eus*[8] et dans le pluriel de certains substantifs : *caireus* = *cairels*[9], *capeus* IV 16 = *capels* II 141.

§ 13. — Nous trouvons *lh* au lieu de *l* dans *delhus*, *dilhus*, *lheitz*, *lhes*, *lhicensia* II 63, *lhiura*, *lhutz*, *polhi*.

1. On entend aussi *dei* et *deiz*.
2. *en aquel tems redero* aus *autres cosols* (f° 16 v°).
3. aus *paubres de la Pantaquosta* (f° 62 v°).
4. *que l devia om* deus *autres quosolat* (f° 19 r°).
5. *la volontat* deus *cosols* (f° 27 r°). — *a .G. lo sirven* deus *cossols* (f° 45 v°).
6. *e* deus *draps venduts e perduts* (f° 20 v°).
7. XII. *s.* peus *lairors* (f° 46 r°).
8. *Item .C. s. que perdet om* eus *gagies que bailet om a 'N .P. Fau* (f° 19 v°).
9. *.B. Dalechos deu .C.* cairels *per .P. La Cumba de Valairac.* — *.B. Folco .C.* caireus *per En .G^m. la Feraudia* (f° 4 v°).

§ 14. — *p* pour *b*, voir § 4.

§ 15. — *qu* sert souvent à rendre *c* dur devant *a*, *o*, *r* : *quabal*, *quamba*, *quambe*, *quamge*, *quandela*, *Quarennac*, *Quazilhac*, *Roquamador*, *vaqua*; — *aquordar*, *aquort*, *baquo*, *quoberto*, *quobertor*, *quocelher*, *quochi*, *quoichi*, *quocol*, *quolar*, *quomandar*, *Quoramonta*, *quoselh*, *quovit*, *vesquomtessa*; — *Qroicha*.

§ 16. — A remarquer la graphie *sh* qui ne se trouve que dans le premier compte et qui équivaut probablement à *ch* : *ishamen* I 86, 203, *meish* I 14, *meisha* I 176, *peish* I 189, *peishoner* I 190.

§ 17. — *u* remplace *o* principalement devant une nasale. Peut-être *o* se prononçait-il déjà *ou* et a-t-on cherché à mieux rendre ce son en le représentant par *u* : *alunguier* V 13, *cumpanho* I 30, *cumpret* I 192, *cumtessa* I 162, *numnet*, *nun* V 224, *perpuncha* IV 19, *plum* V 195. Nous trouvons encore *u* au lieu de *o* dans *aura*, *penhurar* II 169, *penhurat* I 160, *truilh*, *trulh* V, 54, *ups*, *ufizi*, *voluntari*. — Par contre, nous avons *o* au lieu de *u* dans *doi* I 7, 54.

GLOSSAIRE[1]

A

Abauvidas, *revenus*, *peut-être les criées*. (Sª que Vidals [a] agut de prest e de las *abauvidas* de la vela .XL. lh.— fº 2 rº.) *Mistral donne en Limousin* : abauvi, *mais avec le sens de* foisonner, abonder, *cf. cependant* : abauvidou, vantard.

abladas, *semences*, *Ray.* abladar (.XII. d. per las *abladas* — fº 76 vº).

aichada, *bêche*, *Ray.* aissada (.S. La Quasanha .II. s. de que ac un' *aichada* e una clau — fº 64 rº).

aichida III 79, *réception*, *Ray.* aisida.

aicho V 39, *ceci*, *Ray.* aisso.

almoineira (*fém.*) III 12, almolneira, *aumonière*, *Ray.* almosnera (l'afar de la maio *almolneira* — fº 4 rº).

1. M. A. Jeanroy a bien voulu revoir le manuscrit de ce glossaire et combler la majeure partie de ses trop nombreuses lacunes. Je l'en remercie vivement.

alunguier V 13, *retard*, *Ray.* alonguier

[aquordar], *accorder*, *Ray.* acordar (.Ai. Balhar[s] dich e s'*aquordet* — f° 21 r°).

aquort, *accord*, *Ray.* acort (.VII. s. lhi trompador de l'*aquort* d'a Croicha — f° 76 r°).

arans, *de labour*. *Ray.* arar (que avia .III. parelh de bous *arans* els .III. bous, no'n avi'a la maio mas la meitat. .. esters los bous *arans* i ai .XX.V. lh. de quabal—f° 5 r°). *Cf. Godefroy: Dous bues ou dous raches* aranz (1269, *Charmes*, 8, *Arch. Meurthe*).

arcidiague I 116, *archidiacre*, *Ray.* archidiague.

assiza I 11, *assise*, *Ray.* asiza.

astirgacha, astirguacha, *guet*, *Ray.* echirgaitar (l'*astirgacha* dal digos— f° 56 r° ; del bari d'a Briva e d'aquel d'a Solhac .VI. brasadas de l'*astirguacha* — f° 2 v° ; l'*astirguacha* d'al disapde del bari de la glieia — f° 51 r° —*suivent dans le premier et le dernier exemple les noms de ceux qui sont de garde ce jour-là*).

atertal, *de même*, *Ray.* atretal (.R. Sarretz *atertal* — f° 21 r°).

aura, *maintenant*, *Ray.* aora (.W. Laquosta que dih que no'l fezesem ges d'*aura* — f° 30 v°).

autrec V 78, *concession*, *Ray.* autrei.

auvir I 38, *entendre*, *Ray.* auzir ; *ind. prét. sg. 3e p.* auvit V 49 ; *part. pas. fém. pl.* auvidas (d'aqui avan no serio *auvidas* — f° 73 v°).

avandich, a, *susdit* (al *avandich* digos vengro las partidas denan nos — f° 69 r° ; sobre aicestas cauzas *avandichas* — f° 68 v°).

B

Baco IV 15, baquo, *tonneau*, *Levy Supp. Ray.* bacon. (Item .III. moh de vi e .V. *baquos* — f° 5 r°)

balharguia, *bailliage* (en l'obrador de la *balharguia* — f° 71 v°).

barbol, *étoffe* (?), (.VIIII. aunas de *barbol* - f° 4 v°).

baril. *barril*, *Ray.* barril (Item .VI. s .I. d. per lo *baril* de vi a l'evesque de Toloza — f° 39 r°).

barquana, *barbacane* (la *barquana* de la gleia quosta [*de réparation*] — f° 1 v°).

[barregar], *détruire*, *Ray.* barreiar, *Levy Supp. Ray.* barrejar, *ind. prét. pl. 3e p.* barregero I 111.

bornac, *ruche d'abeilles* (Item .VII. *bornacs* —

f° 5 r°). *Mistral* : bournat; *Godefroy* : bournion.

brachas IV 11, *braies*, *Ray*. braia.

Brefania (la), *Epiphanie* (E assignem jorn a las partidas al divenres apres la *Brefania* — f° 60 v° — *cette audience se trouve entre Noël et St Maur*).

bro, *assez*, *Ray*. pro (e *bro* blat tro la St J. — f° 4 r°).

burel IV 11, *bure*, *Ray*. bureus.

C

Camba I 128, quamba, *gigot*, (.VIII. d. una *quamba*, .XII. d. en carn, .III. d. pas — f° 76 r°). *Mistral* : cambo, *quartier de cochon*.

Caramantran, *Carême-prenant* (que d'aqui a *Caramantran* — f° 60 v°).

carreira III 16, *rue*, *Ray*. carriera.

caudieira IV 16, *chaudière*, *Ray*, caudiera.

cauzas IV 18, *chausse*, *Ray*. caussat.

cegretre, *suivant* (al dilhus *cegretre* la Sancta Maria Magdalenae — f° 62 v°. — *L'exemple est unique et, quoique la lecture ne laisse pas de doute, peut-être faudrait-il corriger en* cegentre, *Ray*. seguentre).

cenescalc, *sénéchal*, *Ray*. senescal (.V. s. a l'escriva del *cenescalc* — f° 76 r°).

cenhe, *seigneur*, *Ray*. senhe (lo *cenhes* .P. Cerretz — f° 2 v°).

cequa (*fém.*), *sèche*, *Ray*. sec, a (que bastiro el e sei obrer de peira *cequa* — f° 15 r°).

cerbe, *sevré*, *Ray*. serbe (.II. d. de *cerbes*, .XII. d. mai en carn — f° 76 r°).

cervin, *v.* servin.

cesqua III 17, *v.* sesca.

circunstans, *circonstances* (e del *circunstans* dich qu'En .W. Vidals i era — f° 71 r°).

Ciurac, *Cieurac*, *hameau de la com. de Lanzac, c. de Souillac, arr. de Gourdon. Lot* (.III. s. per l'anada d'a *Ciurac* — f° 20 r°).

coa de lhi IV 7, *queue de lin* (*Poignée de lin peigné et préparé pour être filé*).

cobre, *frais de recouvrement* (dones al cossolat... .C. s. ses tot *cobre* — f° 33 v°). *Mistral* : cobre, *recouvrance*.

coichi IV 10, quochi, quoichi, *coussin*, *Ray*. coissi (Item .VIII. s. per un *quochi* qu'om perdet — f° 20 r° ; Item .XL. *quoichis* — f° 4 r°)

[colar], *coûter*, *ind. prét. sg. 3e p.* colet II 32, 41,

quolet III 79, *pl. 3e p.* colero II 4, 15 (*Mistral signale le sens de «coûter» en Bas-Limousin*).

comnhat, *congé, Ray.* comjat (E cum lo dichs Vidals agues atendut jusqu'a vespras e demandet *comnhat* — f° 73 v°).

[condempnar], *condamner, Ray.* condampnar, *ind. prét. pl. 1e p.* condempnem (nos lo *condempnem* per nostra volontat — f° 68 v°).

coseilh V 8, quoselh, *conseil, Ray.* coselh (demandem *quoselh* a nostre *quoselh* gurat — f° 21 r°).

coselhier IV 14, quocelher, *coussin, Ray.* cosseilher (Item mai trobem lai .XX. quocelhers — f° 4 r°).

cosentimen, cocentimen, *consentement, Ray.* cossentimen (e nos per *cosentimen* de las partidas — f° 73 v°; per lo *cocentimen* de las partidas — f° 69 r°).

costia IV 9, *couette* (*Mistral :* cóusti, cóustio).

couc I 187 (?)

creensa V 242, *croyance, Ray.* credensa.

Cruicha, Qroicha, *Creysse* (*v.* I 12 *et la note* — tuch aquesth au jurat per l'afar d'a *Cruicha* — f° 49 r° ; — las pagas del mur del bari de *Qroicha* — f° 14 r°).

culhieira IV 32, *cuiller.*

cumpanho I 30, *compagnon, Ray.* companho.

[cumprar], *acheter, Ray.* comprar, *ind. prét. sg. 3e p.* cumpret I 192.

cumtessa I 162, *comtesse, Ray.* comtessa.

D

Damnagie, *dommage* (aicho so lhi *damnagie* que avem donat — f° 19 r°).

[dar], *donner, ind. prét. pl. 1e p.* dem III 10 ; *cond. sg. 3e p.* daria V 246.

darreira (*fém.*) V 51, *dernière, Ray.* darriera.

davas V 5, *de, Ray.* devas.

dea I 74, 76, 172, 214, 234, 236, *doyen.* (*Mistral cite la forme rom.* dean.)

defalha, *défaut* (*en justice*), *absence* (e que fesesem escrire la *defalha* del dich jorn — f° 73 v°). *Mistral:* defalh, *défaut.*

deffencio, *défense, Ray.* defensio (et mes avan frevols *deffencios* — f° 68 v°).

delhus, *v.* dilhus.

[derroquar], *arracher, Ray.* derrocar, *ind. prét. pl. 3e p.* derroquero I 187.

desos, *dessous, Ray.* desotz.

despui, *depuis, Ray.* despuois.

deviro, *environ* (que sa maire vivia .XVI. ans a o *deviro* — f° 68 v° — *Thomas, B. de Born, pol.* I 17, deviro, *alentour :*

E quant aura son trap tendut,
Nos alotjarem *deviro*...

dezencusador, *défenseur* (pauzatqu'En .G. Faure fos malaudes devia trametre *dezencusador* — f° 73 r°).

digos V 41, *jeudi, Ray.* dijous.

dilhus, delhus, *lundi, Ray.* dilus (l'astirguacha d'al *delhus* — f° 53 v°; al *dilhus* cegretre la Sancta Maria Magdalenae — f° 62 r°).

dimech, dimeg, *demi, Ray.* dimeis (Peironetz d'al Solier .XX. VII. s. e *dimeg* — f° 14 r°; .III. s. e *dimech* — f° 69 r°).

dimengue, *dimanche, Ray.* dimenge *et* dimergue (l'astirguacha d'al *dimengue* — f° 54 r°).

disapde, dissapde, *samedi, Ray.* dissapte (l'astirguacha d'al *disapde* del barri de la glieia — f° 51 r°; el anava amb'En Blanat lo *dissapde* — f° 60 r°).

doi, I 7, 154, *deus, Ray.* dui.

Donzenac, *Donzenac, ch. l. de c., arr. de Brive. Corrèze* (quan anet a *Donzenac* — f° 78 v°).

duple, *double, Ray.* doble (.III. s. *duple* baril de vi que fo de .G. de Gulhac e de .B. de Quastelnau quan lo quovidet om — f° 78 r°).

E

Enaichi V 30, *ainsi, Ray.* enaici.

[engitar], *retrancher, ind. prét. sg. 3e p.* engitet; *part. pas. mc. sg.* engitat (esters .VI. lh. que hom lor *engitet* f° 46 r°; Remembransa sia que a'N Helias Pelhicer a hom *engitat* pel deude c'om lhi devia pel vescomte .C. s. sobre l'afar .G. Sarret e .XVIII. s. sobre .J. Faure que devia — f° 45 r°).

[enpenhar], *hypothéquer, Ray.* empenhar, *part. pas. mc. pl.* enpenhatz I 251.

escrich I 192, esqritz V 6, *écrit, Ray.* escrit.

escrire I 275 (*verbe*), I 249 (*subst.*), *écrire, Ray.* escriure, *ind. prét. sg. 3e p.* scrichs II 136.

estatja II 154, *séjour, Ray.* estatga.

exeptio, *exception, Ray.* exceptio (que pogues metre *exeptio* perhemptoria — f° 74 r°).

F

Far I 281, *faire*, *part. pas. mc. sg.* fah (tot so que era *fah* el plach a la nostra requesta — f° 68 v°), *fém. pl.* fagas (.III. s. per las anadas ques a *fagas* per mesahges que tramezem per l'afar d'Astalhac — f° 76 r°) — fah V 95 (*subst.*), *Ray.* fag.

faudada IV 6, *Mistral :* faudado, *contenu d'un tablier.*

[fenir], *finir, ind. pr. pl. 3e p.* fenicho V 31, *Ray.* fenisso.

ferias V 16, (*Mistral :* ferio (g) *fête, vacance, congé, repos*).

flesada, flexada, *couverture, Ray.* flessada (.VI. *flesadas* e .IIII. quobertos — f° 70 v°; Item .LXV. *flexadas* — f° 4 r°).

frangemen V 235, *fracture.*

furmimen V 52, 53, 94, *funérailles ou frais de funérailles* (.VII. s. quan vai lo Valadier a so *furmimen* — f° 78 r°).

G

Gacha II 101, *guet.*

[gager], *coucher, Ray.* jazer, *part. pas. mc. sg.* gagut IV 6. (Chr. 253, 4).

gagges II 22, guagges II 24, *gage, Ray.* gatges.

glia IV 1, *église.*

glochs I 111, *chaume, Ray.* glueg. *Mistral donne les formes* glo, gloch (*l.*), cloch (*r.*).

goia, *cadeau, Ray.* joia (a la molher del Senesquale donet om .X. lh. o *goias* de tornes — f° 39 r°).

gorn, *jour, Ray.* jorn. (autre obrier .V. *gorns* .X. d. — f° 1 v°).

guagge, *v.* gagge.

gualhina, *poule, Ray.* galinha. (doas *gualhinas* de la dona Talhafera — f° 76 r°).

[gurar], *jurer, Ray.* jurar, *part. pas. mc. sg.* gurat (nostre quoselh *gurat* — f° 21 r°).

I

Ichimen, ishamen, *également, Ray.* eissamen (e als mestiers *ichimen* — f° 33 v°) — d'ishamen I 203, *de même.*

iga I 120, 174, 180, 225, 229, 245, 253, 259, 268, 281, 292, 308, 310, III 77, igua (Item .Gm. Durans .L. s. de marches per la *iga*

prumieira que levet — f° 19 v°; Item .Ai. de V[asa]-del .L. s. de marches e .XV. s. de sa *iga* per levar la *iga* e pel servizi que nos fetz..... .XX. s. e .XX. d. de la *iga* velha — f° 19 v°; Remembransa sia que de la *iga* que .Ai. de Vasadel leva avem agudas .VIII.XX. lh. de marches so es a saber .C. meg doas .lh. de tornes que agem d'En .R. Sarretz — f° 20 r°; item .XVII. s. VIII. d. de la *igua* per senmana que mangero — f° 39 r°). iga *de* aequa (*Mistral donne la forme quercinoise* igal *de* aequalis), *impôt, sans doute* égal *pour tous, analogue à la* talhada *et probablement le même. Les deux mots sont cités à peu de distance au f° 19 r°.* Item .Ai. de Vasadel .L. s. de marches e .XV. s. de sa *iga* per levar la *iga* e pel servizi que nos fetz; — Item .X. lh. lhi .IIII. quosol per lor ufizi; — Item .C. s. maestre .P. per so servizi; — Item .P. Laroqua. lo clerges. que anava per la vela levâr la *talhada. — On trouve encore ce mot dans la pièce de Marcabrun*: Dirai vos senes doptansa, *mais seulement dans* « M » *Bibl. Nat. fr., 12474* :

Amors es tan vaira e piga
Q'ab semblan de ver noiriga
Totz cells qe cueilh en sa *iga*
Escoutatz
At tan fort latz los destriga
Qe grieu n'es hom destacatz.

iga *ne signifie plus ici* « *l'impôt* » *mais* « *la région où s'exerce la perception de l'impôt* ».

[iguar], *répartir ou percevoir la* iga. *Godefroy* eguer, *dans le patois actuel:* oiga, *disposer, arranger, réparer*; *ind. prét. sg. 3e p.* iguet I 120, *pl. 1e p.* iguem; *part. pas. mc. sg.* igat II 1 (note). (Remembransa sia que dins la vela *iguem* .XXX.I. brasadas del Valat — f° 2 v°).

indevis, *indivis, Ray.* indivis (possedia per *indevis* cum heretiers — f° 68 v°).

indins V 184, (*ce qui est à l'intérieur d'une maison*), *mobilier. Mistral*: endins, *en bas-limousin, lieu fermé, bas-fond, vallon.*

L

Laboura (bestia de) I 98, *bêtes de labour.*

laicha V 66, *legs, Ray.* laissa.

[laichar] *laisser, Ray.* laissar, *ind. prét. sg. 3e p.* laichet V 50; *subj. imp. sg. 3e p.* laiches V 145.

lairor ? (.XII. s. peus *lairors* — f° 46 r°).

Landesca I 232. ?

[lauvar], *approuver*, *Ray.* laudar, lauzar, *ind. prét. sg. 3e p.* lauvet (.G. Faures *lauvet* e autreguet — f° 68 v°); *subj. imp. pl. 3e p.* (que las dichas partidas *lauvesso* e volguesso que'l prosses el demenamens fachs fos ferms e estes en durableta — f° 68 v°).

leva I 167, 240, *levée* (*des impôts*).

lheitz, lhes, *lit*, *Ray.* leit (e .VII. *lheitz* garnitz — f° 70 v°; Item mai a la boria .VII. *lhes* guarnitz — f° 5 r°).

lhisensia II 63, *licence*, *Ray.* licencia.

lhiura, *livre* (*monnaie*), *Ray.* liura (sobre la emenda de la set *lhiuras*).

lhutz II 110, *sorte de poisson* (*brochet?*) *anc. fr.: La Curne de Sainte-Palaye dans son Dictionnaire, donne:* lus, *brochet*, *et Godefroy les formes*: lus, luz, lux, luctz, *sorte de brochet.*

Lodor I 219, 286 (?) (Remembransa sia que nos Umbertz Quasafortz e 'N .W. Tondutz e 'N .B. de *Lodor*, &c. — f° 21 r°). *Deloche, dans le Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, donne* Lodorius, villa in comitatu Caturcino et in vicaria Casiliacencis XLVIII, *mais il n'en fixe pas la situation dans la carte qui suit le Cartulaire.*

luc, luch, luo, *lieu*, *Ray.* luoc (e no sab si la peira ferit en *luch* d'En Aimar Jolia — f° 60 r°; que el en *luc* e a temps — f° 74 r°; per totz *luos* — f° 69 v°).

M

MADAICHA IV 7, *écheveau*, *Ray.* madaisa.

Mairona, *Meyronne*, *com. du c. de Souillac*, *arr. de Gourdon*, *Lot* (.III. d. a *Mairona* — f° 78 v°).

malaude, *malade*, *Ray.* malaute (quar .G. Faure era *malaudes* — f° 73 v°).

manieira V 25 *manière*, *Ray.* manièra.

manobrier, *maneuvre* (quosta de *manobriers* — f° 1 v°).

marca I 114, *marque.*

marches II 38, 41, 45, 47, 85, *monnaie marchoise*. (*Je dois cette correction à M. Ant. Thomas.*)

maridatge V 76, *dot* (*apport en mariage*). *Ce même sens est donné par Mistral. v.* maridage.

Matiu, *Mathieu* (lo gorn de la sanhc *Matiu* — f° 7 r°).

mecio (*masc.*), *dépense*, *Ray.* messio (*fém.*) — (Sa.XX.V.

s. aquest *mecios* — f° 76 r°); *fém.* estar a las messios V 83, *être à la charge* (*aux dépenses*).

meich V 223, — a, meih V 215, meish I 14, — a I 176, *même*, *Ray.* meteis (fetz aquesta *meicha* protestatio — f° 74 r°).

menchs II 34, *moins*, *Ray.* menhs.

mengar, *manger*, *Ray.* manjar, *ind. prét. pl. 3e p.* mengero I 173, 179, 218, 268 (.VIII. sesters de blat a *mengar* i a semenar — f° 70 r°. — *On trouve aussi* manjar V 59).

menjar (*subst.*) III 33, *manger*.

merendar I 146, *repas de midi; Mistral* : merenda.

mesahge, *messager*, *Ray.* messatge (.III. d. al *mesahge* d'a Guordo — f° 78 v°).

messatjairia I 137, *message*, *Ray.* messatjaria.

mestier (aver) V 246, *avoir part.*

meura, *mesure* (requonogro las *meuras* del vi, la pagela de Bordaria — f° 29 v°).

Mezel, *Mézel*, *hameau de la com. et du c. de Vayrac, arr. de Gourdon, Lot* (.VI. d. del roci Faidit anar a *Mezel* — f° 78 v°).

moh, *muid*, *Ray.* mog. (e trobero lai .X *moh* de vi — f° 4 r°).

moseihor, *v.* seihor.

mutre, *meurtre*, *Ray.* murtre (quan anem a Belloc per *mutre* de l'ome — f° 76 v°).

N

[Near], *nier*, *Ray.* negar, *ind. prét. sg. 3e p.* neet V 35; *part. pas. fém. pl.* neadas (per proar las causas *neadas* — f° 74 r°).

nou I 63, *neuf* (*adj. num.*), *Ray. écrit* nov.

nuch, *nuit*, *Ray*, nuech (o aviam auvit del lor plach de *nuchs* — f° 68 v°).

[numnar], *nommer*. *Ray.* nomnar, *ind. prét. sg. 3e p.* numnet (e la partida d'En .G. Faure *numnet* — f° 73 v°).

nuos IV 6, *neuf* (*adj. qual.* — *Chrest.*, 265, 26).

O

Obtava V 38, optava II 67, *octave*, *Ray.* octava.

oches I 56, *huitième*.

optava, *v.* obtava.

otramar V 100, *outremer*

P

PAGELA, *sorte de mesure* (requonogro las meuras del vi e la *pagela* de Bordaria — f° 29 v°). *Mistral donne ce mot qu'il dérive du bas-latin* *pagella, *petit espace, charretée. Dans le Tarn,* uno pagello de bos *est une corde de bois à brûler de neuf empans de long. — Pour les environs de Martel le mot s'est conservé et la mesure s'applique au vin.*

pareilh IV 18, *paire, Ray.* parelh.

parjami I 302, *parchemin, Ray.* pargami.

patz (*pl.*) I 133, *traités.*

peish I 189, *poisson, Ray.* peis.

peishoner I 190, *poissonnier, Ray.* peissonier.

penhurar II 169, *nantir, Ray.* penhorar, *part. pas. mc. sg.* penhurat I 150.

perhemptoria (*fém.*), *péremptoire, Ray.* peremptoria (prescriptio e autra exeptio *perhemptoria* — f° 74 r°).

perpuncha IV 19, *pourpoint, Ray.* perponta.

pestia, *bête* (*de somme*), *Ray.* bestia (.VI. s. del loguier de las *pestias* — f° 76 r°).

pichers I 233, *cruche, Ray.* pichiers.

plah, *procès, Ray.* plach (el demenamen de lor plah — f° 68 v°).

plum V 195, *balance, poids, sans doute pour* plom *par suite du changement fréquent de* o *en* u *dans la langue du ms.* (*cf.* § 17). *Il ne semble pas qu'il y ait lieu d'identifier ce mot avec la forme* plom *que donne Godefroy dans son Dictionnaire et dont voici les exemples cités par lui :*

Pour quatre gerbes de *plombs*, néant, parce qu'ils ont été pris à la plonnaye (1557, Compte de Diane de Poitiers, p. 266, Chevalier). — Deux fagots de *ploms* cuilliz en la plonnaye de la fontaine (Ibid., p. 267).

mais plutôt avec plomme, *balance, peson,* et plommée, *poids de plomb.*

poi I 9, *puis, Ray.* pois.

poiolar I 63, *mot dérivé sans doute de* poiol (*cf. Ray.*). *Peut-être une résidence élevée du vicomte de Turenne située dans l'un des nombreux villages d'alentour qui portent aujourd'hui le nom de* Pouch, Pech, Poujade, *etc., Mistral donne :* pougo, poutgo, *s. f., étendue de pays ordinairement en friche et traversée par une route ou un chemin en bas-limousin.*

polhi, *poulain* (.VI. eguas e .VI. *polhis* d'antan e .II. saumas e .II. *polhis* — f° 5 r°.)

pregueira I 201, *prière, Ray.* preguiera.

primieira (*fém.*) V 33, *première, Ray.* primiera.

primieiramen V 39, *premièrement*, *Ray*. primieramen.

profeich, *profit*, *Ray*. profieg (al be e al *profeich* d'En Vidal — f° 71 v°).

propdanamen, *prochainement*, *Ray*. probdanamen (a la .XV. cena (*quinzaine*) de Pasquas los lhi reda que ve *propdanamen* — f° 21 v°).

Q

Qroicha, *Creysse*, *cf*. I 12, (las pagas del mur del bari de *Qroicha* — f° 14 r°).

quabal, *cheptel* (*bestiaux d'une ferme*), *Ray*. cabal (.XX.V. lh. de *quabal* dem — f° 5 r°).

quambe, *chanvre*, *Ray*. cambe (que lh donet om .III. s. a una peira de *quambe* e mega peira .XVI. d. — f° 76 r°).

quamge, *change*, *Ray*. camge (lo *quamges* que pres om de .J. Boier .III. lh. de tornes — f° 19 r°).

quandela, *chandelle*, *Ray*. candela (.III. d. mai en *quandelas* — f° 76 r°).

Quarennac, *Carennac*, *cf*. I 11 (lhi quocols quan anero a *Quarennac* — f° 62 v°).

Quazilhac, *Cazillac*, *com. du c. de Martel*, *arr. de Gourdon*, *Lot* (.III. d. a *Quazillac* — f° 78 v°).

quoberto, quobertor, *couverture*, *Ray*. cobertor (.VI. flesadas e .III. *quobertos* — f° 70 v°; e .III. *quobertors* — f° 4 r°).

quocelher, *v*. coselhier.

quocera, *coussin* (Item .XLVIII. *quoceras*--f° 4 r°). *Levy Supp. Ray*. cosera, *Mistral* : coucero, *couette*.

quochi, quoichi, *v*. coichi.

quocol, *consul*, *Ray*. cossol. (N' Aimerics Balhares e .S. Guilhem e' N Vidals e .A. Demons *quocol* d'a Martel — f° 2 r°).

quoichot, *cuissot* (*Godefroy*, cuissot, *partie de l'armure qui protège la cuisse* (a'N .G^m. Donadieu peus *quoichotz* del fer que s perdero el quosolat d'En Vidal e d'En Bonifaci Barrau — f° 19 r°).

quolar, *v*. colar.

[quomandar], *commander*, *Ray*. comandar, *subj. imp. sg. 3e p.* quomandes (que om *quomandes* la maio a'N .G. La Guirbertia — f° 21 r°).

Quoramonta, *Curemonte*, *com. du c. de Meyssac*, *arr. de Brive*, *Corrèze* (per afars menutz quan anet a *Quoramonta* — f° 76 r°).

quoselh, *v*. coseilh.

quovit, *invitation*, *Ray*. covit (.V. s. que bailet al *quovit* de .P. de Quasinhac — f° 76 r°).

R

Recreut, *fatigué*, *Ray*. recrezut (.V. pareilhs de bous arans e .I. bou recreut — f° 70 r°).

reensos I 33, *rançon*, *Ray*. reemsos.

reimer I 188, *racheter*, *Ray*. reemer, *ind. prét. sg. 3e p.* remet V 97, *pl. 1e p.* reimen (e .XIII. s. de que *reimen* los gagies d'En Bonifaci — f° 20 r°).

[remaner], *rester*, *ind. pr. sg. 3e p.*, rema, *prét. 3e p. s.*, remas I 216 (aiso es aquo que *rema* del prest que devia la vila desus — f° 34 v°).

renoncamen, *renonciation*, *Ray*. renunciamen (autreguet... lo cam de Dalo.... ses tot *renoncamen* — f° 71 v°).

resebre, *recevoir*, *Ray*. recebre (aquestas exeptios no deviam *resebre* — f° 73 v°.)

respech I 92, 300, respeh II 49, *répit*, *délai*, *Ray*. respiech.

[ressedar], *ressouder* (?), *ind. prét. sg. 3e p.* ressedet II 102.

[retractar], *rétracter*, *part. pas. mc. pl.* retractatz (o en tems que per alcu dreh lo proces de la causa pogues esser *retractatz* — f° 68 v°).

Roquamador, *Rocamadour*, *cf.* I 112 (.VIII. s. per anar a *Roquamador* — f° 76 r°).

rosi III 30, *roussin*, *Ray*. rossi.

S

[Saelar], *sceller*, *Ray*. sagelar, *subj. imp. sg. 3e p.* saeles (e preguet lo dich moseihor .J. que la (carta) *saeles* — f° 71 v°).

sagramen (a) IV 2, *par serment*.

saleira V 207, salieira V 195, salina V 189, 191, *réservoir de sel*, *Ray*. saliera.

sanc, sanhc, sanhcta, *saint*, *e*, *Ray*. sanct (lo gorn de la *Sanc* Maur — f° 7 v° ; lo gorn de la *Sanhc* Matiu — f° 7 r° ; lo gorn de la Sanhcta Maria d'aost — f° 7 r°.)

scrichs, *v.* escrire.

seguda II 109, *accompagnement*. *Mistral :* segudo, *suite*.

seguria, *sûreté* (si mosenhes .B. de Quardalhac nos donava letras de *segurias* — f° 30 v°).

seies I 35, *sisième*.

seihor V 26, 31, moseihor, *seigneur*, *monseigneur*, *Ray.* senhor (e preguet lo dich *moseihor* — f° 71 v°).

servin, cervin (*pour* sirven), *serviteur* (.VI. d. B. al *servin*, e .VI. d. mai als *cervins* — f° 70 v°).

sesca I 274, cesqua III 17, *roseau*. *Mistral:* sesco.

sester, *setier*, *Ray.* sestier (.VII II. *sesters* de blat — f° 70 r°).

setes I 41, *septième*.

sivada, *avoine*, *Ray.* civada. (per .II. t. de *sivada* — f° 62 v°).

sobrequabal, *surcheptel (en plus du cheptel dû ou ordinaire)* — (e so *subrequabal* de .LX. e .III. lh. — f° 79 r°).

[soisheubre], *prendre, percevoir*, *Ray.* soiseubre, *ind. prét. sg. 3e p.* soisheubem, I 103, 135, 198; *part. pas. mc. sg.* soichobut (...quo col d'a Martel au *soichobut* — f° 2 r°).

T

Techa I 275, *teinture* (*encre*), *Ray.* tencha.

tenemen V 234, *occupation* (*action de détenir*).

Teraso, *Terrasson, ch.-l. de c. arr. de Sarlat, Dordogne* (.XII .d. per mesahge de l'abat de *Teraso* — f° 78 v°).

tertz, *troisième*, *Ray.* ters (*Chrest.*, 80, 17).

troga, *truie*, *Ray.* trueia (Item mai .XIIII. porcs que *trogas* — f° 5 r°).

truilh, trulh V 54, *pressoir*, *Ray.* trolh (el ort davan lo *truilh* de .G. de Godonet — f° 71 v°).

U

Ufizi, *office*, *Ray.* offici (Item .X. lh. lhi quatre quosol per lor *ufizi* — f° 19 r°).

ups, *affaires*, *Ray.* ops (e lhi fetz sos *ups* quant anet otramar — f° 71 v°).

V

Vaqua, *vache*, *Ray.* vaca (Item mai .VI. *raquas* an lor vedels — f° 5 r°).

vela, *ville*, *Ray.* vila (de *vela* d'a Martel — f° 2 r°).

velada (*fém.*), *doublée en toile* (?) (e .IIII. flexadas *veladas* — f° 4 r°).

vendemnha II 120, *vendange*, *Ray.* vendemia.

vespra II 67, *soir*.

vesquomtessa, *vicomtesse*, *Ray*. vescomtessa (per los mesatges quan venc la *vesquomtessa* — f° 39 r°).

voluntari, *amis de bonne volonté* (a totz sos heretiers e a totz sos *voluntaris* — f° 71 v°).

ERRATA :

I 11, 41, 92, 127, 301, 306; II 99, 100, 107, 117; III 20, 39, 49, 59, 84, 85; V 31 lire *d'a* au lieu de *da*.

I 18 *Alic*, effacer la note et substituer: les Allix.

I 101, 107, 217, 235, 236, 239, 243, 248-9, 252, 254, 256, 258, 260, 264, 269, 270, 274, 278, 284, 287, 291, 294, 305, lire *a 'N* au lieu de *an*.

	124	lire :	*tec*	au lieu de	*tet*
	307	—	*soutas*	—	*fautas* et effacer le point d'interrog.
II	38	—	*marches*	—	*march*
	40	—	*mai*	—	*ma*
	41	—	*marchesa*	—	*marcha*
45,	47	—	*marches*	—	[*march*]
	85	—	*marches*	—	*march*
IV	37	—	*sols*	—	*sot*
V	5	—	*dacas*	—	*Dacas*
	205	—	*desfetz*	—	*deffetz*

H. Teulié.

LA CONJUGAISON MORTE

Notre intention n'est pas de reprendre la question des origines de la conjugaison morte. Nous voulons écrire un chapitre de grammaire classique, c'est-à-dire exposer la théorie des verbes en *re*, *oir* et *ir* sans y mêler de considérations historiques, mais en renouvelant le plan traditionnel du chapitre d'après les résultats les plus récents des études philologiques. Il nous semble que l'enseignement de la grammaire française a tout avantage à devenir plus scientifique, plus rationnel, et que tout spécialement la théorie des verbes en *re*, *oir* et *ir* peut y gagner beaucoup en clarté et en simplicité, malgré la grande complication de cette conjugaison morte, résultant du mélange de plusieurs conjugaisons latines.

En dehors de l'infinitif, les verbes terminés en *re*, *oir* et les non-inchoatifs en *ir* se conjuguent aujourd'hui de même. Plusieurs temps ont des formes diverses, mais aucune de ces formes ne correspont spécialement à une terminaison d'infinitif ; ainsi on trouve des passés en *is* dans les verbes en *ir* (je sentis, je partis), en *re* (je perdis, je pris) et en *oir* (je vis).

Tous ces verbes constituent la conjugaison *morte*. Cette conjugaison est ainsi appelée parce qu'elle ne peut pas produire de verbes nouveaux.

Les verbes de la conjugaison morte se divisent en deus catégories suivant que leur radical est unique ou double. Ainsi le radical de *courir* est le même partout : *cour* ; mais le radical de *mourir* est double : *meur* (il meurt) et *mour* (mourant). Les verbes à double radical ne diffèrent d'ailleurs des autres que pour un petit nombre de formes, celles où l'accent tonique porte sur le radical au lieu de porter sur la

terminaison : ces verbes ont un radical particulier pour ces formes (le radical tonique).

Le plus grand nombre des verbes de la conjugaison morte sont à radical unique. Ceus qui se conjuguent avec un double radical sont :

A. Tous les verbes en *oir*, à l'exception de *pleuvoir*, *valoir*, *falloir*, *savoir;*

B. *Boire*, *croire*, *traire*, *prendre* et leurs composés ;

C. *Fuir*, *mourir*, *tenir*, *venir*, *quérir* et leur composés.

Nous donnerons d'abord la conjugaison d'un verbe de chacune des deus catégories.

I. Verbes n'ayant qu'un radical

Type : COURIR

Modes impersonnels. — Infinitif.

1° *Forme ordinaire*.

Cour-ir (il faut *courir;* pour *courir*).

2° *Gérondif*.

Cour-ant (en *courant*).

Participe.

PARTICIPE PRÉSENT ACTIF

Cour-ant

PARTICIPE PASSÉ ACTIF (dans les temps composés : j'ai *couru*) et PARTICIPE PASSIF (les risques *courus*).

Cour-u.

Mode indicatif. — Présent.

Je cour-s.
Tu cour-s.
Etc.

Futur.

TEMPS ABSOLU

Je courr-ai.
Tu courr-as.
Etc.

TEMPS RELATIF

PASSÉ RELATIF AU FUTUR (*antérieur au futur*, dit *futur antérieur*).

J'aurai couru.
Etc.

Passé.

TEMPS ABSOLU

Première forme (*passé simple*).

Je cour-us.
Tu cour-us.
Etc.

Deuxième forme (*passé composé*).

J'ai couru.
Tu as couru.
Etc.

TEMPS RELATIFS

1° PRÉSENT RELATIF AU PASSÉ (*présent dans le passé* ou *imparfait*).

Je cour-ais.
Tu cour-ais.
Etc.

2° PASSÉ RELATIF AU PASSÉ

Première forme (*plus-que-parfait*).

J'avais couru.
Tu avais couru.
Etc.

Deuxième forme (*passé antérieur*)

J'eus couru.
Etc.

Troisième forme (autre *passé antérieur*)

J'ai eu couru.
Etc.

3° FUTUR RELATIF AU PASSÉ (*futur dans le passé*).

Première forme.

Je devais courir.
Etc.

Deuxième forme.

Je courr-ais (Il savait que).
Tu courr-ais.
Etc.

4° FUTUR ANTÉRIEUR RELATIF AU PASSÉ[1]

Première forme.

Je devais avoir couru.
Etc.

Deuxième forme.

J'aurais couru (Il savait que *j'aurais couru* avant son arrivée).
Etc.

Mode conditionnel.

Conditionnel simple.

Je courr-ais.
Tu courr-ais.
Etc.

1. L'action est considérée comme étant, à un moment passé, antérieure à un autre moment futur.

Conditionnel composé.

J'aurais couru *ou* J'eusse couru.
Etc.

Mode impératif.

Cour-s.
Cour-ons.
Cour-ez.

Mode subjonctif.

PRÉSENT ET FUTUR (absolus).

Que je cour-e.
Que tu cour-es.
Etc.

PRÉSENT ET FUTUR RELATIFS AU PASSÉ (*imparfait*).

Que je cour-usse.
Que tu cour-usses.
Etc.

PASSÉ ABSOLU et PASSÉ RELATIF AU FUTUR (*parfait*).

Que j'aie couru.
Etc.

PASSÉ ET « FUTUR ANTÉRIEUR » RELATIFS AU PASSÉ (*plus-que-parfait*).

Que j'eusse couru.
Etc.

II. VERBES A DOUBLE RADICAL

Type : MOURIR.

Les verbes à double radical ne peuvent différer des autres que pour les temps non composés.

Modes impersonnels. — Infinitif.

1° *Forme ordinaire.*

Mour-ir.

2° *Gérondif.*

Mour-ant.

Participe.

PARTICIPE PRÉSENT.

Mour-ant.

PARTICIPE PASSÉ (*irrégulier dans ce verbe*).

Mort.

Mode indicatif. — Présent.

Je *meur*-s.
Tu *meur*-s.
Il *meur*-t.
Nous mour-ons.
Vous mour-ez
Ils *meur*-ent.

Futur.

TEMPS ABSOLU

Je mourr-ai.

Passé.

TEMPS ABSOLU

Passé simple.

Je mour-us.
Tu mou-rus.
Etc.

TEMPS RELATIFS

1° PRÉSENT RELATIF AU PASSÉ (*imparfait*).

Je mour-ais.
Etc.

2° FUTUR RELATIF AU PASSÉ

(*Deuxième forme*).

Je mourr-ais (Il savait que).
Etc.

Mode conditionnel.

Conditionnel simple.

Je mourr-ais.
Etc.

Mode impératif.

Meur-s.
Mour-ons.
Mour-ez.

Mode subjonctif. — Présent et futur (*absolus*).

Que je *meur*-e.
Que tu *meur*-es.
Qu'il *meur*-e.
Que nous mour-ions.
Que vous mour-iez.
Qu'ils *meur*-ent

REMARQUES, PARTICULARITÉS ET EXCEPTIONS

Sous réserve des particularités que nous aurons à signaler pour certains temps, et sauf exceptions, les paradigmes que nous avons donnés s'appliquent à tous les

verbes de la conjugaison morte. Mais il faut commencer par déterminer le radical unique ou le radical principal du verbe.

En principe, ce radical se tire de l'infinitif en supprimant les terminaisons *re*, *ir* ou *oir*[1].

Exemples :

RADICAL UNIQUE

(Sous réserve de modifications partielles à certains temps. Voyez ci-dessous.)

Verbes en *andre*, *endre*, *ondre*, radical — *and*, — *end*, — *ond*, à l'exception de *prendre* et de ses composés.

Mordre (radical *mord*), tordre (*tord*), perdre (*perd*);
Exclure (*exclu*), conclure (*conclu*);
Battre (*batt*), mettre (*mett*);
Vivre (*viv*), suivre (*suiv*);
Vaincre (*vainc*[2]), rompre (*romp*);
Rire (*ri*).

Partir (*part*), sortir (*sort*), sentir (*sent*), mentir (*ment*), repentir (*repent*), vêtir (*vêt*);
Courir (*cour*), servir (*serv*), dormir (*dorm*);
Bouillir (*bouill*), faillir (*faill*), cueillir (*cueill*), assaillir (*assaill*), tressaillir (*tressaill*);
Couvrir (*couvr*), ouvrir (*ouvr*), souffrir (*souffr*), offrir (*offr*).

Pleuvoir (*pleuv*), valoir (*val*), falloir (*fall*), savoir (*sav*).

1. Toutefois, les verbes en *re* ayant à l'infinitif l'accent sur le radical, c'est le radical tonique (et non le radical principal) que l'on peut obtenir en supprimant la terminaison dans le petit nombre de verbes en *re* qui ont un double radical.

2. La consonne finale du radical *vainc* s'écrit par *qu* devant les voyelles autres que *u*.

RADICAL PRINCIPAL

(Tel qu'on le trouve notamment à l'imparfait et au participe présent.)

Mourir (radical principal *mour*), tenir (*ten*). venir (*ven*), quérir (*quér*).

Devoir (radical principal *dev*), mouvoir et émouvoir (*mouv*), pouvoir (*pouv*), vouloir (*voul*). Tous les verbes terminés par *cevoir* (radical principal *cev*) : recevoir (*recev*), décevoir (*décev*), concevoir (*concev*), percevoir (*percev*), apercevoir (*apercev*).

Pour les verbes en *re*, voyez la note 1 de la page précédente, et plus bas, *Verbes à double radical*, *B*.

Quant au second radical des verbes à double radical, il en sera parlé plus loin à propos de l'indicatif présent et des autres temps où il apparaît.

Telle est la règle générale pour la détermination du radical, mais il faut tenir compte des règles particulières qui suivent.

I. Verbes a radical unique

1° Les verbes terminés par *crire* (ce sont les composés d'*écrire*) ont le radical en *criv* :

Ecrire (*écriv*), souscrire (*souscriv*), transcrire (*transcriv*), prescrire (*prescriv*), proscrire (*proscriv*), circonscrire (*circonscriv*), décrire (*décriv*), inscrire (*inscriv*).

2° Tous les autres verbes en *ire* ou en *uire* (à l'exception de *rire* et de son composé *sourire*, qui rentrent dans la règle ordinaire), ont leur radical terminé par une *s* :

Lire, relire, élire (*lis*), « dire » et ses composés (*dis*), suffire (*suffis*), confire (*confis*);

Conduire, déduire, enduire, induire, introduire, produire, réduire, reproduire, séduire, traduire (— *duis*), instruire, construire, détruire (— *truis*), luire (*luis*), cuire (*cuis*), nuire (*nuis*).

3° Il en est de même des verbes *éclore*, *taire*, *plaire*, *faire* et de leurs composés: radical *éclos*, *tais*, *plais*, *fais*.

4° Les verbes en *aître*, *oître*, ont le radical en *aiss*, *oiss*:

« Paraître » et « connaître » et leurs composés (*paraiss*, *connaiss*), naître (*naiss*), paître (*paiss*);

« Croître « et ses composés (*croiss*).

5° Les verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre* ont le radical terminé par une *n* mouillée :

Craindre (*craign*), plaindre (*plaign*);

« Etreindre » et ses composés, « contraindre, astreindre, restreindre » (— *treign*, — *traign*), atteindre (*atteign*), éteindre (*éteign*), « teindre » et ses composés (*teign*), peindre (*peign*), ceindre (*ceign*), feindre (*feign*), geindre (*geign*), enfreindre (*enfreign*);

« Joindre » et ses composés (*joign*), oindre (*oign*), poindre (*poign*).

6° Le radical des verbes en *soudre* (absoudre, résoudre, dissoudre) est en *solv*, celui de *moudre* est *moul*, celui de *coudre* est *cous*, celui du défectif *gésir*, sauf à l'infinitif, *gis*.

II. VERBES A DOUBLE RADICAL

A. — A la différence de *devoir*, *pouvoir*, etc., qui rentrent dans la règle générale, les verbes en *oir* dans lesquels, si on supprimait *oir*, il ne resterait que les consonnes initiales (et les préfixes), ajoutent *oy* à ces consonnes pour former le radical principal: voir (rad. *voy*), et de même les composés « revoir, pourvoir, entrevoir, prévoir »; déchoir (*déchoy*); asseoir (*assoy*)[1].

B. — Le radical principal de *boire* est *buv*; celui de *croire*: *croy*; celui de *traire*: *tray*; celui de *prendre* : *pren*.

C. — Le radical principal de *fuir* est *fuy*. Les autres verbes en *ir* à double radical rentrent dans la règle générale.

1. *Asseoir* a une autre forme du radical principal: *assey*.

Dans les verbes dont le radical ne s'obtient pas par la suppression pure et simple de la terminaison de l'infinitif, le futur et le conditionnel conservent la forme de l'infinitif, dont ils dérivent.

(*A suivre.*)

L. CLÉDAT.

TEXTE EN PATOIS DU PÉRIGORD[1]

(9 novembre 1471.)

Contrat de mariage de Jean de Saint-Astier avec demoiselle Jeanne d'Hautefort.

... (Ipse partes) gratis, sponte et scienter et ex earum et cujuslibet ipsarum deliberatis voluntatibus et sub spe contrahendi et solempnizandi dictum matrimonium in facie sancte matris Ecclesie, ut moris est, fecerunt et convenerunt hinc inde et ad invicem, modo et forma contentis, declaratis et specifficatis in quibusdam articulis in quodam folio papiri scriptis, quorum quidem articulorum tenor sequitur et est talis :

« So es lo tractat del maridage de noble homme Jehan de Saint-Astier, escuyer, senhor de las Borias, et de Johana d'Aultefort, domeiselle, sor germane de noble homme Arnault d'Aultefort, escuyer, senhor d'Aultefort, de Theno, de Nalhac et d'Escueyre, en la manieyre que s'en set, parlat et accordat per lous parens et amys de las ditchas partidas :

Et primierement, que en fasen et accomplissen lo dich maridage, lo dich senhor d'Aultefort a donat, dona et constituez a sa dicha sor en dot et en nom de dot per sa part et pourcieu et partaige que ly poyria et deuria apar-

1. Bibliothèque de la ville de Périgueux, fonds Saint-Astier. Nous devons ce texte à l'obligeance de M. Dujarric-Descombes. La copie en a été faite par M. Caillac, bibliothécaire de la ville de Périgueux.

tener en la successiou de sous payre et mayre la somme de huech cens escutz d'aur a present ayent cours en aquest royaulme, valens vingt et sept soulz six deniers chascung escut, pagadors en la manieyre que s'en set :

So es a saber quatre cens escutz deu dich peys dins lo jour de la solempnisociou de las nossas, et en cas que no los poyria tous pagar dins lo jour de la dicha solempnisacion de las dichas nossas, que a tout lo meyns el en pagara tres cens, et per lous cent escutz restans deus dichs quatre cens, beylara sa terra d'Escueyre en pagament deus dichs cent escutz, per so que lo dicha terra poyra valer chascung an al dict et ordenance de Helias de Veyras, elegit per lo dich de las Borias, et de Anthoni Breto, elegit per lo dich d'Aultefort.

Item, et au regard deux aultreys quatre cens escutz restans deus dichs huech cens, el lo is pagara a pacz et termes, so es a saber, vingt escutz chascung an, per ainsi que de neuf ans prochain venens nou pagara re, ny lo dich de las Borias no ly poyra contraigner, et ampres los dichs neuf ans passactz, que l'ung pac no pueshia annullar l'aultre, si non que aparegues que lo dich de Sainct-Astier agues fach delingansa ou requerit de pagar a chascung pac.

Item plus, vistira sa dicha sor et fora nossas lo dich senhor d'Aultefort ben et honestament segon son estat.

Item et que lo primier enfant masle que salira del dich maridage, ou lo segon ou tert, si semble al dich de Sainct-Astier que fussen plus abilles a succeder, sera heretier de l'hostal de las Borias et de tout ce que lo dich de Sainct-Astier te et possedis en la paroffia d'Anthona en avantage dels aultres enfans masles, et las filhas seran maridadas honestament, segon la facultat deux bes del dich de Sainct-Astier.

Item et en cas que la dicha Johana d'Aultefort iria de vita al trepassament d'avant lo dich Johan de Sainct-Astier, et qu'el iria a segondas nossas dont salhirian enfans, que en aquel cas lo primier enfant masle qui salhiria d'aquest present maridage, si es abille, ou lo segond ou aultre abille a succeder, sera son heretier de

son hostal de las Borias et de tout so qu'el ha en la paroffia d'Anthona, en avantage deux aultres enfans.

Item et en cas que lo dich Johan de Sainct-Astier iria de vita a trepassament d'avant la dicha Johana son esposa futura, que la dicha Johana aura en dot, sive huscle, lo tems de sa vita durant, trenta lieuras de renda, an ung hostal garnit per sa demoransa deux bes del dich de Sainct-Astier.

Item et en cas de restitucion d'aquest present dot que es dich et accordat, que lo dich de Sainct-Astier sira tengut de redre et restituer la dicha somme de huech cens escutz en la forma et manieyre que el lous aura receubutz, exceptat la somme de dous cens escutz que ly demouraran per frays de maridage.

Et tous los dichs artigles an promes et jurat los dichs senhors d'Aultefort et de Sainct-Astier tener, far et observar de point en point, et aussi la dicha Johana presente, et concedat lettras en la melhor forma, en obligan toutz lous bes mobles et immobles, etc.... Lo novieme jor de novembre, l'an mille quatre cens septante et ung, en presence de reverend père en Dieu Frenon[1] Helias, abbat de Dalon et de Tortoyrac, nobles hommes Jean d'Abzac, senhor de Relhac et de la Doza, Anthoni de Sermet, senhor de Sermet et de Salvaterra, Jehan de Royère, chivalier, Jehan del Puey, senhor de Trigonan et Helias de Veyras, merchant et borges de Pereguers, tesmoings à ce appeles.

Pierre Chouchier, una
cum magistro Petro Boneti qui recep.

1. Al. Simon.

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE DE PHILOLOGIE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un compte rendu.

A. Pachalery. — *Dictionnaire phraséologique de la langue française* (Odessa, Imprimerie centrale, 1895). — Nous avons là le spécimen d'un dictionnaire que M. Pachalery se propose de publier, à l'usage des Russes, et qui sera le complément nécessaire de tous les dictionnaires français-russes actuellement existants. On y trouvera, en effet, méthodiquement groupés, « la plupart des proverbes français, des locutions proverbiales ou figurées, un grand nombre d'expressions ironiques, comminatoires ou plaisantes, des gallicismes, etc. » Cette tentative, toute nouvelle, est digne d'être encouragée.

A. Suchier. — *Provenzalische Diätetik auf Grund neuen materials* (Halle, Niemeyer, 1894, 26 pages in-4°). — Ce petit traité provençal d'hygiène, du XIIIe siècle, a déjà été publié par M. Suchier d'après un manuscrit. Il en donne ici une édition critique très soignée.

A. Darmesteter et L. Sudre. — *Morphologie du Cours de grammaire historique de la langue française* (Paris, Delagrave, 189 pages in-18). — Ce livre fait suite à la *Phonétique*, que nous avons signalée quand elle a paru. On y retrouve les mêmes qualités, le même esprit philosophique, la même précision. M. Sudre avait à mettre certaines parties du cours de Darmesteter au courant des publications les plus récentes : il s'est acquitté de cette tâche délicate avec beaucoup de soin et de discrétion.

Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. — *Dictionnaire général de la langue française* (Paris, Delagrave). — Cette excellente publication en est arrivée au 13e fascicule, à la page 1024 et

au mot *faite*. Nous rappelons que le dictionnaire complet formera environ trente livraisons. Le pris de souscription est de 30 francs.

A. Tobler. — *Vermischte beiträge zur französischen grammatik* (Leipzig, Hirzel, 1894, VIII-252 pages in-8°). — Nouvelle série d'études très fouillées sur les questions les plus diverses de la syntaxe française. Une troisième série a commencé à paraître dans la *Zeitschrift für romanische philologie*.

Ed. Koschwitz. — *Grammaire historique de la langue des félibres* (Greifswald, Abel; Avignon, Roumanille; Paris, Welter; 1894, VIII-183 pages in-8°). — Le savant professeur de Greifswald publie *en français* une grammaire de la langue des félibres, qui sera fort utile. Il en indique lui-même le caractère dans les premières lignes de sa préface : «... Je n'ai pu adopter le plan ni la disposition d'aucune des grammaires historiques de la langue française. Elles étaient destinées à des élèves indigènes; notre grammaire veut, certes, être utile à la jeunesse provençale..., mais elle est écrite en même temps pour l'usage des romanistes et des curieux étrangers qui aiment la littérature des félibres, qui voudraient bien la connaître par la lecture des textes originaus, et qui, comme l'auteur lui-même, ont ressenti douloureusement le manque d'un guide grammatical. »

Le même. — *Ueber die provenzalischen Feliber* (Berlin, Gronau, 1894, 38 pages).

A. Kolsen. — *Guiraut von Bornelh, der meister der Trobadors* (Berlin, Vogt, 64 pages in-8°. Dissertation inaugurale).

E. Ernault et E. Chevaldin. — *Manuel d'ortografe française simplifiée* (Paris, Bouillon, 1894, XV-125 pages in-8°). — Ce livre sera complété par une cinquième partie, qui doit paraître prochainement et qui contiendra une liste alphabétique de mots à simplifier. Le présent volume se compose 1° d'une introduction, ou essai raisonné de simplification ortografique, 2° de réflexions sur la note de M. Gréard à l'Académie française, 3° de la note de M. Gréard, avec commentaire, 4° de l'examen des principales objections

formulées par M. Bréal. Il va sans dire que nous sommes d'accord pour le fond avec MM. Ernault et Chevaldin et que nous souhaiterions, sous quelques réserves, que leurs propositions de réforme fussent immédiatement adoptées.

P. Malvézin. — *Dictionnaire de la Société filologique française* (Paris, librairies-imprimeries réunies, 64 pages in 8°). — Troisième édition d'une brochure dont nous avons déjà parlé, et qui est pleine d'excellentes intentions. Malheureusement, beaucoup des personnes qui sont indiquées comme faisant partie de la « Société filologique » n'y ont adhéré que pour la forme ou ont été inscrites d'office.

Nizier du Puitspelu.—*Le Littré de le Grand-Côte* (Lyon, imprimerie Storck).—Les premiers fascicules de cet ouvrage, depuis longtemps attendu, viennent de paraître[1]. C'est le dictionnaire non pas du patois lyonnais, mais du français populaire de Lyon (il y entre naturellement beaucoup de termes patois). Chaque mot est accompagné de définitions et d'explications comme l'auteur seul pouvait en donner, et qui sont la quintessence de l'esprit lyonnais. C'est un de ces livres dont on peut dire qu'ils sont aussi agréables à lire qu'utiles à consulter. De combien de dictionnaires pourrait-on en dire autant?

Albert Stimming. — *Provenzalische Litteratur* (dans le *Grundriss der romanischen Philologie* de G. Gröber).

Ed. Wechssler. — *Die romanischen Marienklagen*, ein Beitrag zur Geschichte des Dramas im Mittelalter (Halle, Niemeyer, 104 pages in-8°).

A. Gasté. — *La Querelle de Cid*, documents inédits ou peu connus (Rouen, imprimerie Cagniard, 1894, 91 pages in-12).

G. Allais. — *Le Théâtre de Racine*, leçon d'ouverture (Paris, Thorin, 1894, 23 pages in-8°).

H. Hauser. — *La Poésie populaire en France au XVIe siècle* (Clermont-Ferrand, typographie Montlouis, 1894, 26 pages in-8°).

1. Nous recevons le dernier fascicule au moment de mettre sous presse.

BULLETIN DE LA

SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1894

ENTENTE POSSIBLE

Réponse à un article de M. Eugène Lautier dans le « Temps » du 10 août 1894.

Les partisans et les adversaires sensés de la réforme sont-ils aussi loin de s'entendre qu'ils se l'imaginent eus-mêmes? Je ne le crois pas.

Je ne crois pas qu'il soit un homme intelligent, s'il prend la peine d'examiner avec soin les pièces du procès, qui ne reconnaisse que notre système graphique est plein de contradictions et d'incohérences, et ce serait fermer les yeus à l'évidence que de s'imaginer que l'orthographe peut rester indéfiniment ce qu'elle est aujourd'hui ; elle n'est plus telle qu'au commencement du siècle, et celle de 1800 diffère sensiblement de celle de 1700 ; la langue évolue, et l'orthographe la suit, de plus ou moins loin, il est vrai, mais sans qu'il soit possible de la soustraire entièrement à la loi d'évolution.

Puisque notre orthographe est loin d'être parfaite et qu'elle doit nécessairement changer, toute la question est de savoir dans quelle mesure il est utile de la modifier à un moment donné sans trop choquer nos habitudes, et par quel procédé l'amélioration peut être obtenue.

La question de mesure est relativement peu importante, car ce qui ne se fera pas un jour se fera l'autre, mais il est de grande conséquence que le procédé soit

bon ; car si l'Académie persévère dans la voie où elle est entrée depuis ses dernières éditions, elle contribuera à augmenter la confusion au lieu d'y porter remède : c'est la réforme à rebours.

D'autre part, il ne faut pas se dissimuler que le sentiment de l'Académie en cette matière reflétera toujours assez fidèlement l'état de l'opinion publique. C'est donc sur l'opinion qu'il importe d'agir. Qu'on veuille accélérer ou retarder les réformes, nous avons *tous* intérêt à ce qu'elles se fassent méthodiquement. Notre génération n'a pas appris, sur les bancs de l'école primaire ou du lycée, l'histoire de l'orthographe, partie intégrante d'une science toute nouvelle, la philologie française. C'est cette histoire, aujourd'hui connue, et sur laquelle on s'appuie également dans les deus camps, qu'il faudrait apprendre aus générations qui s'élèvent. On arriverait à constituer ainsi une opinion publique *éclairée*, qui ne se prêterait qu'à des modifications logiques et utiles. Nous devrions tous être d'accord pour demander que l'histoire de l'orthographe fût introduite dans les cours supérieurs de grammaire. En dehors de toute idée de réforme, n'est-il pas singulier qu'on termine ses études, même primaires, sans savoir pourquoi on écrit un même son de trois ou quatre manières différentes, pourquoi on met un *g* à *gisant* au lieu du *j* de *jacentem*, etc., etc. ?

Quant au trouble qui résulterait d'une réforme trop brusque, M. Gaston Paris l'a certainement exagéré pour le faire mieus sentir à ceus qui seraient tentés de le nier. Les noms propres, immuables dans leur forme, ne prendraient pas une prononciation plus singulière qu'ils ne l'ont déjà fait en pareille circonstance : on continue à écrire *Duchesne, l'Aisne, Reynauld*, sans prononcer l'*s* ni l'*l*, et si l'on dit *Montaigne* au lieu de *Montagne*, l'inconvénient n'est pas bien grave ; il serait pire si on avait continué à écrire « les montaignes » comme « les

châtaignes », en prononçant ici *agne* et là *aigne*. Les changements dans l'ordre alphabétique seraient peu nombreus, avec une réforme modérée : *teste* précédait jadis *tester*, *tête* le suit ; il vaut mieus avoir fait cette interversion que de continuer à écrire, contrairement à la prononciation, « la teste » comme « il teste ». Les dictionnaires et les classements alphabétiques seraient rectifiés au fur et à mesure qu'on en donnerait de nouvelles éditions, et pendant quelque temps on userait indifféremment, sans grand embarras, des nouvelles ou des anciennes.

« Au bout de vingt ans, les livres actuels seraient pour nos enfants aussi difficiles à lire que les livres du XVIe siècle le sont pour nous. » Est-ce bien exact ? Ce qui fait la difficulté des livres du XVIe siècle, ce sont bien plutôt les différences de langue que les différences d'orthographe. Essayez de transcrire à la mode du XVIe siècle une page d'un auteur contemporain, vous la lirez sans peine. Malgré les archaïsmes voulus du style, qui s'ajoutent aus archaïsmes de graphie, les *Contes drôlatiques* de Balzac sont d'une lecture assez courante.

Ce qui peut être gênant, après une réforme, ce n'est pas de lire les anciens livres, mais de lire les nouveaus. Nous écrivons *vous êtes* et nous ne sommes pas choqués par *vous estes* dans un texte ancien ; et cependant *il ét*, si logique qu'il soit à côté de *vous êtes*, nous serait certainement désagréable pendant un certain temps. Mais si cette réforme était immédiatement appliquée partout, nous serions très vite habitués à la nouvelle graphie : ne nous suffit-il pas de quinze jours chaque année pour nous faire aus modes nouvelles du vêtement ? Si, comme le dit Édouard Rod, nous « aimons » les mots sous leur forme actuelle, c'est pur effet d'habitude ; au bout de peu de temps, pour la même raison, nous les aimerions aussi sous la forme nouvelle, car en soi *il est* n'est pas plus aimable que *il ét*. J'ai pris cet exemple,

parce qu'il est caractéristique, mais je ne tiens nullement à ce qu'on change *il est*. Cette réforme, excellente en soi, est insignifiante parce qu'elle ne s'applique qu'à un seul mot, l'*s* non prononcée devant une consonne ayant été déjà supprimée partout ailleurs, sauf dans certains noms propres.

L'habitude, qui est le seul obstacle à l'amélioration de l'orthographe, est d'autant plus forte aujourd'hui, que l'instruction primaire est plus répandue, et que le livre à sensation et le journal quotidien gravent plus profondément, dans l'esprit des moins instruits, des formes qu'on leur a présentées à l'école comme sacro-saintes. Il serait très difficile, de nos jours, de changer *paste* en *pâte* et *il estoit* en *il était*. N'est-il pas heureus cependant que ces réformes soient opérées? Combien d'autres nous paraîtraient excellentes, une fois faites? Le danger, ce sont les changements trop partiels et incohérents ausquels l'Académie est forcément amenée, et nous devrions tous, abandonnant des polémiques irritantes et des plaisanteries trop faciles, chercher de concert les moyens de les éviter. J'en indiquais un tout à l'heure, l'introduction de l'histoire scientifique de l'orthographe dans les études. Il en est un autre, d'un effet plus immédiat. Pourquoi quelques journaus sérieus, qui seraient bientôt suivis par d'autres et par bon nombre d'écrivains, ne s'entendraient-ils pas pour appliquer dès maintenant une réforme déterminée, choisie par eus? Ainsi ont procédé au XVIIIe siècle les partisans de la substitution d'*ai* à *oi*, Voltaire en tête. On ne risque pas d'aller trop loin, car la résistance instinctive de l'opinion est un frein suffisant. Quant à la réforme à adopter, on n'a que l'embarras du chois. Je me permettrais cependant de proposer le remplacement par *s* de l'*x* final valant *s*. Tout le monde sait aujourd'hui que cet *x* n'était pas une lettre, mais un signe abréviatif remplaçant *us*, et que c'est par une véritable faute qu'après

avoir écrit *chevax* ou *chevaus*, on est arrivé à écrire *chevaux*. On rétablirait purement et simplement l's étymologique, l's de l'accusatif pluriel latin et des terminaisons telles que *osum*. N'est-il pas étrange que l's de *illos* soit représentée par *s* dans *les* et dans *des* (= de les) et par *x* dans *aux* (= à les), que l's de *gloriosum*, *-sam* soit maintenue dans *glorieuse* et changée en *x* dans *glorieux?* Il n'est pas douteus que l'œil sera d'abord choqué par *chevaus*, *aus* et *glorieus ;* mais plus le mouvement sera général, plus l'habitude sera vite prise, et *chevaus* nous paraitra bientôt aussi naturel que *il cherchait* (jadis *il cherchoit*), sans que nous soyons plus gênés de rencontrer *chevaux* dans les livres antérieurs que nous ne le sommes aujourd'hui quand nous lisons « les loix » dans un auteur du XVIIIe siècle. Ainsi tomberait la règle de grammaire en vertu de laquelle certains noms en *ou* prennent un *x* et d'autres une *s;* *je veux* s'écrirait comme *je meus*, les adjectifs en *eus* formeraient leur féminin comme les autres par la simple adjonction d'un *e*, et dans « les yeus bleus », le pluriel serait marqué par la même lettre à la fin du substantif et de l'adjectif. C'est ce que demandait, dans son dernier article de la *Revue des Deux Mondes*, M. Michel Bréal, qui n'est pas suspect de tendresse pour les changements hâtifs. Sans doute, la réforme est modeste[1], mais c'est un premier pas, qui serait suivi un peu plus tard d'un autre tout aussi mesuré ; et, au bout de quelques générations, on serait arrivé à corriger, sans secousse et sans trouble, les abus les plus criants de l'orthographe

1. La simplification des consonnes doubles aurait plus d'importance ; mais il faudrait commencer par établir exactement quels sont les mots où, dans la bonne prononciation, la consonne redoublée n'a que la valeur d'une consonne simple. En outre, un bon nombre de ces mots ayant aussi la consonne double en latin, il faudrait un plus grand effort pour s'habituer aus nouvelles formes, tandis que la substitution de l's à l'*x* nous rapproche du latin au lieu de nous en éloigner.

actuelle. M. Gréard rappelle qu'on s'y est repris à quatre fois pour passer de *tu cognoistroies* à *tu connaîtrais*. « Si on écrivait *connaissait* (au lieu de *connoissoit*), dit Bossuet, personne ne reconnoistroit ce mot. » Cette réforme s'est faite cependant, et nous en profitons. Sachons triompher de la résistance de l'habitude pour en faire d'autres aussi légitimes.

N'ayons pas l'égoïsme de dire : Après nous la réforme ! Prenons-en notre part, comme ont fait nos pères : nous n'avons que le profit des améliorations qu'ils ont réalisées, ils en ont eu la gêne momentanée. Ne reculons pas devant une gêne semblable ! Si les écrivains ne prennent pas l'initiative d'une réforme méthodique et raisonnée, l'Académie, mal soutenue par l'opinion et ne pouvant cependant, par la force des choses, rester dans le *statu quo*, augmentera le désordre par ses tâtonnements. Elle ajoutera un *t* à *abatis*, pour le rapprocher *d'abattement*, en attendant qu'elle supprime un *t* à *battement* pour le rapprocher de *bataille !*

L. Clédat.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici quelques renseignements complémentaires sur certains mots terminés par *x* :

On a changé le nombre *sis* en *six* pour le rapprocher du latin *sex*. Mais on ne savait pas alors que le *c* contenu dans l'*x* de *sex* avait été employé à transformer en *i* l'*e* qui précède. « Sex » (*x* = *cs*) est devenu *sis* de la même façon que *lectum* est devenu *lit*. Le *c* de *sex* s'est fondu avec l'*e* comme celui de *lectum*. Lorsqu'on écrit *six* au lieu de *sis*, c'est comme si on écrivait *liet* au lieu de *lit*. Pour la même raison, il faut écrire *soissante*, car on écrit *laisser* et non *laixer* (latin *laxare*).

La mauvaise orthographe *six* a entraîné le changement fâcheus du nombre *dis* en *dix*, bien que le latin *decem* ne se termine pas par un *x*.

Le latin populaire déclinait *dui, duos*, sur le modèle d'*amici, amicos*. Ainsi s'explique le vieus français *deus*, où l'on retrouve l's de l'accusatif pluriel latin. Contre le retour à cette bonne graphie, on objecte que si l'on voit écrit *deus*, les personnes qui savent le latin sont tentées de prononcer le mot comme le substantif latin *deus* (Dieu). C'est là un effet d'habitude, qui disparaîtrait vite, car lorsqu'elles voient écrit *tu te meus* (du verbe *mouvoir*), elles ne pensent pas à prononcer *meus* comme le possessif latin.

Le substantif *prix* vient de *pretium* et se terminait jadis par une *s* comme *palais*, qui vient de *palatium*. Lorsqu'on a substitué *prix* à *pris*, on a éloigné à tort ce mot du verbe *priser* (latin *pretiare*) qui est de la même famille.

On écrit par un *x* les mots tels que *croix*, *noix*, etc., parce qu'on les rattache aus nominatifs latins *crux*, *nux*, etc.[1], mais ces mots viennent en réalité des accusatifs *crucem*, *nucem*. D'ailleurs *crux* aurait aussi donné *crois*, de la même manière que *sex* a donné *sis*, le *c* contenu dans l'*x* produisant un *i*, ce qui réduit l'*x* à *s*. On doit donc écrire *la crois*, *la nois*, *la vois*, *la pais*, comme déjà *une fois* (latin **vix, vicem*), ce qui rapprochera utilement ces mots des dérivés *noisette, paisible, apaiser, croiser, croisade, croisée, croisement, croiseur, croisillon*.

Nous ne saurions mieus terminer que par une citation de M. Michel Bréal (article de la *Revue des Deux Mondes*) :

« Des pluriels comme *châteaus*, *chevaus*, *caillous*, *cieus*, n'auraient rien de trop étrange. Les romanistes assurent que l'*x* s'est introduit dans ces pluriels par une erreur de lecture : faisons donc disparaître l'erreur, ce qui aura l'avantage de ramener un assez grand nombre de mots dans

1. Si l'*x* de *crux* légitimait l'*x* de *croix*, il faudrait écrire *le roix* à cause de *rex*. L'histoire de la langue explique la différence d'orthographe entre *la crois* et *le roi* : en vertu des lois phonétiques, le *c* de *crucem* a produit une *s*, tandis que le *g* de *regem* disparaissait complètement.

la règle générale. Je ne réclame point pour ce changement un commandement exprès, avec arrêt de proscription contre l'ancienne orthographe : je voudrais qu'une période de transition pût s'établir, pendant laquelle les deus manières seraient admises sur le pied d'égalité. C'est ainsi que peuvent se faire les changements, car les yeus et l'esprit ont alors le temps de s'habituer aus nouveautés, et quand la confirmation définitive arrive, elle ne déroute ni ne surprent personne. »

Nous rappelons que la *Société de Réforme orthographique* compte quatre catégories de membres (outre les membres honoraires), à savoir : des membres fondateurs (10 fr. par an) des membres actifs (5 fr.), des membres adhérents (2 fr.), et des membres adjoints (0 fr. 50) qui ne reçoivent que le numéro où paraît leur nom.

Adresser les adhésions à M. Paul Passy, 92, rue de Longchamps, Neuilly-Saint-James, ou à M. Clédat, 29, rue Molière, Lyon.

Les membres de la Société peuvent s'abonner à la *Revue de philologie française* avec une réduction de 5 francs : Paris, 10 fr. (au lieu de 15). Union postale, 11 fr. S'adresser à la librairie Bouillon, 67, rue Richelieu, Paris.

Le Gérant : Vve Émile Bouillon.

TABLE DU TOME VIII

DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

1894

Pages

Paul Passy. — *Notes sur le parler d'Ezy-sur-Eure* 1, 80

H. Teulié. — *Mémorandum des Consuls de la ville de Martel.* (Suite.) 17, 273

P. Marchot. — -ARIUS *en franco-provençal* 35

J. Firmery. — *Un projet de réforme de la versification française.* 45

Bourciez. — *Notes de phonétique gasconne* 62

F. Brunot — *La première édition lyonnaise du Discours de Du Bellay sur le fait des quatre estats du royaume* 89

P. Regnaud. — *Quelques étymologies françaises indiquées, confirmées ou expliquées par l'anglo-saxon* 101

A. Jeanroy. — *Sur un vers de Pathelin* 118

Quelques strophes de Mireille traduites en plusieurs dialectes méridionaux 119, 265

J. Firmery et L. Clédat. — *La prononciation de l'*e *muet* 137

G. Strehly. — *De quelques mots slaves francisés* 142

L. Clédat. — *Œuvres narratives du moyen âge, analyses et extraits traduits :* I. *Lais de Marie de France;* II. *La châtelaine de Vergy;* III. *Cligès, de Chretien de Troyes;* IV. *Aucassin et Nicolette* 161

L. Clédat. — *La conjugaison morte* 296

Texte en patois du Périgord. 307

CHRONIQUE. Frédéric Diez 65

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA REVUE.. ... 67, 143, 309

COMPTES RENDUS :

M. Souriau. — *L'évolution du vers français au XVIIe siècle.* (I Texte) 69

A. Giry. — *Manuel de diplomatique* (L. C.) 79

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE 145, 312

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. DE L. MARCEAU

PC
2701
R5
t.8

Revue de philologie française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
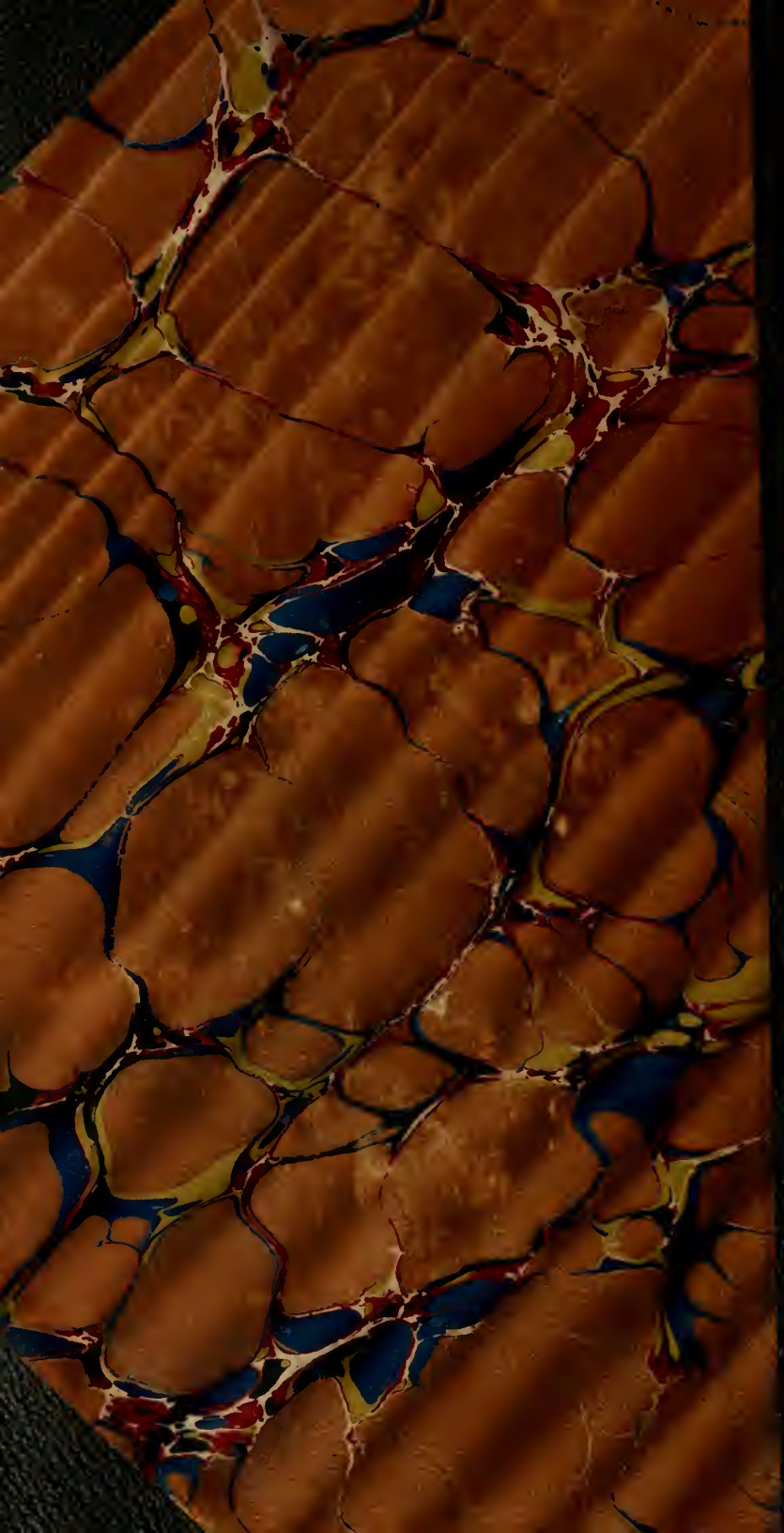
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY